

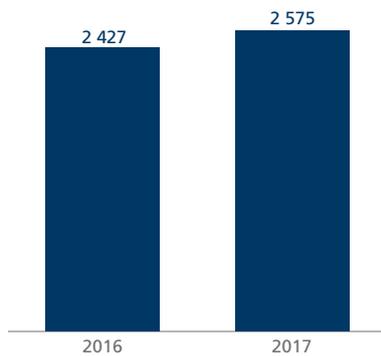


Rapport annuel

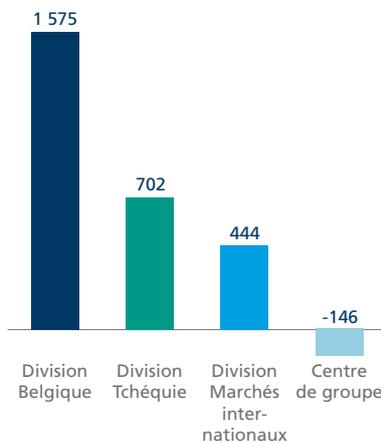
du Groupe KBC pour 2017

Passeport du groupe KBC

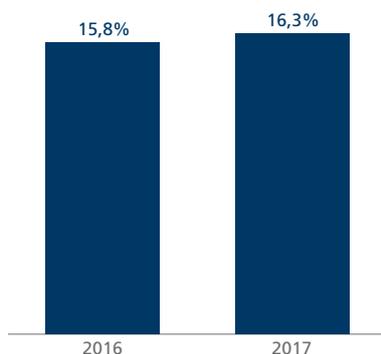
Évolution du résultat net
(en millions d'EUR)



Répartition du résultat net par division
(2017, en millions d'euros)



Ratio common equity au niveau du groupe
(Bâle III, méthode du compromis danois, fully loaded)



Notre rayon d'activité

Nous sommes un groupe de bancassurance intégré et nous visons principalement une clientèle retail, private banking, PME et midcap. Nos marchés stratégiques sont la Belgique, la Bulgarie, la Hongrie, l'Irlande, la République tchèque et la Slovaquie. Nous sommes également présents, dans une moindre mesure, dans plusieurs autres pays en vue de soutenir notre clientèle d'entreprise sur nos marchés stratégiques.

Nos clients, nos collaborateurs et notre réseau

Clients	11 millions
Collaborateurs	42 000
Agences bancaires	1 521
Réseau assurances	404 agences en Belgique, divers canaux de distribution en Europe centrale et orientale

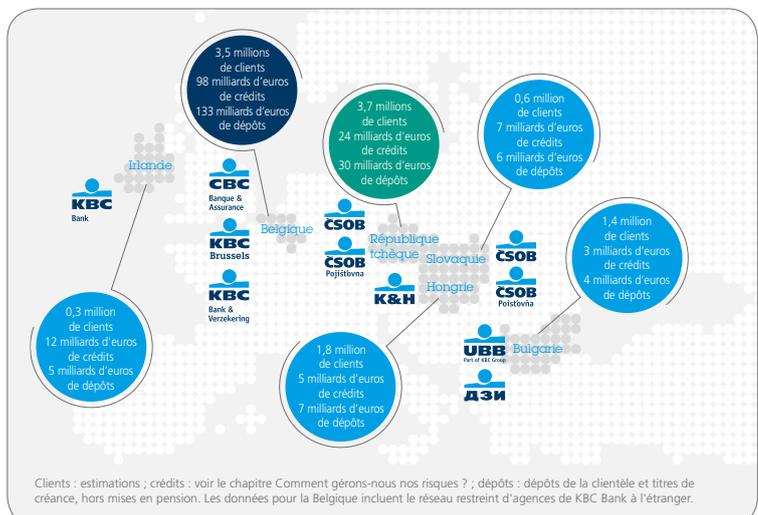
Nos ratings à long terme, 15-03-2018

	Fitch	Moody's	Standard & Poor's
KBC Bank SA	A	A1	A
KBC Assurances SA	–	–	A-
KBC Groupe SA	A	Baa1	BBB+

Nos actionnaires de référence

KBC Ancora	18,5%
Cera	2,7%
MRBB	11,4%
Autres actionnaires de référence	7,4%

Sauf mention contraire, les données ont été arrêtées au 31 décembre 2017. Pour les définitions, nous renvoyons le lecteur aux tableaux et analyses détaillés plus loin dans ce rapport. Les *outlook/watch/review* relatifs à nos ratings se trouvent plus loin dans le présent rapport.



Clients : estimations ; crédits : voir le chapitre Comment gérons-nous nos risques ? ; dépôts : dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension. Les données pour la Belgique incluent le réseau restreint d'agences de KBC Bank à l'étranger.

	2017	2016	2015	2014	2013
Bilan consolidé (fin de période, en millions d'EUR)					
Total du bilan	292 342	275 200	252 356	245 174	238 686
Prêts et avances à la clientèle	141 502	133 231	128 223	124 551	120 371
Titres	67 743	73 262	72 623	70 359	64 904
Dépôts de la clientèle et titres de créance	193 968	177 730	170 109	161 783	161 135
Provisions techniques et dettes de contrats d'investissement, assurances	32 193	32 310	31 919	31 487	30 488
Total des capitaux propres	18 803	17 357	15 811	16 521	14 514
Résultats consolidés (en millions d'EUR)					
Total des produits	7 700	7 211	7 148	6 720	7 448
Charges d'exploitation	-4 074	-3 948	-3 890	-3 818	-3 843
Réductions de valeur	30	-201	-747	-506	-1 927
Résultat net, part du groupe	2 575	2 427	2 639	1 762	1 015
Belgique	1 575	1 432	1 564	1 516	-
Tchéquie	702	596	542	528	-
Marchés internationaux (Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Irlande)	444	428	245	-182	-
Centre de groupe	-146	-29	287	-100	-
Environnement, durabilité et mixité					
Émissions propres de gaz à effet de serre (en tonnes de CO ₂ par ETP)	2,5	2,9	3,3	-	-
Part des énergies renouvelables dans les crédits au secteur de l'énergie (%)	41%	42%	-	-	-
Volume des fonds durables (en milliards d'euros)	7,1	2,8	-	-	-
Mixité effectif complet : pourcentage de femmes	57%	56%	56%	57%	57%
Mixité Conseil d'administration : pourcentage de femmes	31%	31%	25%	22%	15%
Action KBC					
Nombre d'actions en circulation, fin de période (en millions)	418,6	418,4	418,1	417,8	417,4
Capitaux propres des actionnaires, par action, fin de période (en EUR)	41,6	38,1	34,5	31,4	28,3
Cours moyen de l'exercice (en EUR)	66,5	51,0	56,8	43,1	32,8
Cours de clôture de l'exercice (en EUR)	71,1	58,8	57,7	46,5	41,3
Dividende brut par action (en EUR)	3,00	2,80	0,00	2,00	0,00
Bénéfice net par action, ordinaire (en EUR)	6,03	5,68	3,80	3,32	1,03
Capitalisation boursière, fin de période (en milliards d'EUR)	29,8	24,6	24,1	19,4	17,2
Ratios financiers					
Rendement des capitaux propres	17%	18%	22%	14%	9%
Ratio charges/produits, activités bancaires	54%	55%	55%	58%	52%
Ratio combiné, assurances dommages	88%	93%	91%	94%	94%
Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires	-0,06%	0,09%	0,23%	0,42%	1,21%
Ratio <i>common equity</i> (méthode du compromis danois, <i>fully loaded</i>)	16,3%	15,8%	14,9%	14,3%	12,8%

Pour les définitions et les annexes, nous renvoyons le lecteur aux analyses et au Glossaire plus avant dans ce rapport. Proposition de dividende pour 2017 sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

Nos principales ambitions au niveau groupe

Total des produits Objectif : CAGR 2016-2020 ≥ 2,25%	Ratio charges/produits Objectif : ≤ 47% (taxes bancaires exclues) en 2020 et ≤ 54% (taxes bancaires comprises) en 2020	Ratio combiné Objectif : ≤ 94% en 2020	Dividendes payés Objectif : ≥ 50%	Interaction numérique Objectif : ≥ 80% en 2020
Clientèle bancassurance Objectif : CAGR 2016-2020 ≥ 2% en Belgique, ≥ 15% en Tchéquie, ≥ 10% sur les Marchés internationaux	Clientèle bancassurance stable Objectif : CAGR 2016-2020 ≥ 2% en Belgique, ≥ 15% en Tchéquie, ≥ 15% sur les Marchés internationaux	Réputation Objectif : score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs	Expérience des clients Objectif : score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs	Innovation Objectif : score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs
Gouvernance Objectif : score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs.	Interaction avec les parties prenantes Objectif : processus d'interaction formel avec les parties prenantes dans tous les pays stratégiques	Objectif de capital propre Objectif : ratio <i>common equity fully loaded</i> de 14% en 2018	Position de capital de référence Objectif : ratio <i>common equity fully loaded</i> de 16% en 2018	Position au niveau des fonds durables Objectif : 10 milliards d'euros fin 2020
Crédits énergies renouvelables Objectif : part des sources d'énergies renouvelables et des biocarburants dans le portefeuille des crédits au secteur de l'énergie ≥ 50% en 2030	Émissions propres de gaz à effet de serre Objectif : réduction minimum de 20% entre 2015 et 2020			

Les définitions des KPI et les scores atteints jusqu'à présent, de même que les principaux ratios de capital et de liquidité réglementaires (ratio *common equity*, MREL, NSFR et LCR), peuvent être consultés dans le chapitre Notre stratégie.



Contenu

Rapport du Conseil d'administration

6	KBC en quelques mots
8	Avant-propos
10	Notre modèle d'entreprise
32	Notre stratégie
60	Notre rapport financier
68	Nos divisions
82	Comment gérons-nous nos risques ?
122	Comment gérons-nous notre capital ?
130	Déclaration de gouvernance d'entreprise
156	Déclaration concernant les informations non financières

Comptes annuels consolidés

160	Compte de résultats consolidé
161	Résultats consolidés réalisés et non réalisés
162	Bilan consolidé
163	État consolidé des variations des capitaux propres
164	Tableau des flux de trésorerie consolidés
166	1.0 Annexes aux méthodes comptables
166	Annexe 1.1 : attestation de conformité
168	Annexe 1.2. : principales méthodes comptables
174	Annexe 1.3 : estimations importantes et jugements significatifs
175	2.0 Annexes relatives à l'information par segment
175	Annexe 2.1 : segmentation selon la structure de direction
176	Annexe 2.2. : résultats par segment
178	Annexe 2.3 : informations sur le bilan par segment
178	3.0 Annexes relatives au compte de résultats
178	Annexe 3.1 : revenus nets d'intérêts
179	Annexe 3.2 : revenus de dividendes
179	Annexe 3.3 : résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats
180	Annexe 3.4 : résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente
180	Annexe 3.5 : revenus nets de commissions
180	Annexe 3.6 : autres revenus nets
181	Annexe 3.7 : résultats du pôle assurance
184	Annexe 3.8 : charges d'exploitation
185	Annexe 3.9 : personnel
185	Annexe 3.10 : réductions de valeur (<i>impairments</i>) – compte de résultats
186	Annexe 3.11 : quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises
186	Annexe 3.12 : impôts
187	Annexe 3.13 : bénéfice par action
188	4.0 Annexes relatives aux instruments financiers au bilan
188	Annexe 4.1 : instruments financiers par portefeuille et par produit
190	Annexe 4.2 : actifs financiers selon le portefeuille et la qualité
192	Annexe 4.3 : risque de crédit maximal et compensation (<i>offsetting</i>)
194	Annexe 4.4 : juste valeur des instruments financiers – généralités
196	Annexe 4.5 : instruments financiers évalués à la juste valeur – hiérarchie d'évaluation

L'image sur la couverture symbolise l'engagement de tous les collègues KBC qui sont tous les jours à l'écoute des souhaits des clients. Elle a été réalisée en grand format par Matthew Dawn.



Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires

198	Annexe 4.6 : instruments financiers évalués à la juste valeur – transferts entre niveaux 1 et 2	234	Bilan non consolidé, résultats, affectations et prélèvements
199	Annexe 4.7 : instruments financiers évalués à la juste valeur – niveau 3	236	Annexes aux comptes annuels non consolidés
200	Annexe 4.8 : variations du risque de crédit propre	238	Glossaire des termes et ratios financiers utilisés
200	Annexe 4.9 : reclassement des instruments financiers	244	Déclaration des personnes responsables
201	Annexe 4.10 : dérivés	244	Contacts
		244	Calendrier financier 2018
203	5.0 Annexes relatives aux autres postes du bilan		
203	Annexe 5.1 : autres actifs		
203	Annexe 5.2 : actifs et passifs d'impôt		
204	Annexe 5.3 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises		
205	Annexe 5.4 : immobilisations corporelles (y compris immeubles de placement)		
205	Annexe 5.5 : goodwill et autres immobilisations incorporelles		
207	Annexe 5.6 : provisions techniques – assurance		
208	Annexe 5.7 : provisions pour risques et charges		
210	Annexe 5.8 : autres passifs		
210	Annexe 5.9 : obligations résultant des régimes de retraite		
214	Annexe 5.10 : capitaux propres des actionnaires et instruments AT1		
214	Annexe 5.11 : actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		
215	6.0 Autres annexes		
215	Annexe 6.1 : engagements et garanties donnés et reçus		
216	Annexe 6.2 : leasing		
217	Annexe 6.3 : transactions avec des parties liées		
218	Annexe 6.4 : rémunération du commissaire		
218	Annexe 6.5 : filiales, coentreprises et entreprises associées		
221	Annexe 6.6 : principales modifications du périmètre de consolidation		
223	Annexe 6.7 : gestion des risques et adéquation des fonds propres		
223	Annexe 6.8 : événements postérieurs à la date de clôture du bilan		
224	Annexe 6.9 : informations générales relatives à la société		
225	Rapport du commissaire		

Bienvenue

Rapport annuel réglementaire : le contenu minimal du rapport annuel tel que le prévoit la loi a été intégré dans le Rapport du Conseil d'administration, lequel contient également des informations complémentaires non obligatoires. En outre, nous avons combiné le rapport annuel portant sur les comptes annuels statutaires avec le rapport annuel portant sur les comptes annuels consolidés. Les autres rapports et les sites Internet auxquels nous renvoyons ne font pas partie de notre rapport annuel.

Déclaration sur la divulgation des informations non financières : conformément à notre objectif de *reporting intégré*, nous avons intégré nos informations non financières dans les différents chapitres de ce rapport. Le chapitre Déclaration concernant les informations non financières comporte le renvoi vers ces différents chapitres. Vous trouverez l'information requise sur la diversité dans notre chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Nom de la société : par *KBC, nous, le groupe ou le groupe KBC*, il faut entendre l'entité consolidée, c'est-à-dire KBC Groupe SA, y compris toutes les sociétés du groupe reprises dans le périmètre de consolidation. Par *KBC Groupe SA*, il faut entendre uniquement cette société.

Traduction : ce rapport annuel est disponible en néerlandais, français et anglais. La version néerlandaise est la version originale, tandis que les autres versions en sont des traductions officielles. Nous avons tout mis en œuvre afin d'éviter toute différence entre les versions linguistiques, mais s'il devait malgré tout en subsister, la version néerlandaise primerait.

Mentions légales : les perspectives, prévisions et déclarations relatives aux développements futurs contenues dans le présent rapport annuel sont fondées sur des suppositions et des estimations. Les déclarations relatives aux développements futurs sont incertaines par nature. Divers facteurs peuvent avoir pour effet que les résultats et développements effectifs présentent des écarts importants par rapport aux déclarations initiales.

Glossaire : vous trouverez l'aperçu des principaux ratios et termes financiers utilisés (y compris les *alternative performance measures*) à la fin du présent rapport.



Rapport du Conseil d'administration



KBC

en quelques mots

Qui sommes-nous ?



Création : en 1998 à la suite de la fusion de deux grandes banques belges (Kredietbank et Banque CERA) et d'une grande compagnie d'assurances belge (ABB Assurances)



Activité principale : bancassurance intégrée (activités bancaires, assurances et *asset management*)



Environ 11 millions de **clients**



42 000 **collaborateurs** approximativement



Principales marques commerciales :

- Belgique : KBC, KBC Brussels, CBC
- Bulgarie : UBB (y compris CIBANK), DZI
- Hongrie : K&H
- Irlande : KBC Bank Ireland
- Slovaquie : ČSOB
- Tchéquie : ČSOB



1 521 agences bancaires, vente d'assurances par le biais d'agents propres et d'autres canaux, en plus de différents canaux mobiles et en ligne

Notre objectif, notre ambition et notre stratégie

Objectif

Par nos activités, nous souhaitons aider nos clients à réaliser leurs rêves et projets et contribuer à protéger ces rêves et projets par l'intermédiaire de nos assurances.

Ambition

Nous voulons être la référence en matière de bancassurance sur tous nos marchés stratégiques.

Stratégie

Notre stratégie repose sur quatre principes :

- Le client est au centre de tout ce que nous entreprenons.
- Nous voulons offrir à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance.
- Nous entendons réaliser une croissance rentable et durable.
- Nous prenons nos responsabilités vis-à-vis de la société et des économies locales.

Nous menons notre stratégie dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité.

Durabilité

Entreprendre durablement signifie pour nous être à même de répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes et pouvoir respecter nos engagements, non seulement aujourd'hui mais également demain. Notre stratégie de durabilité s'articule autour de trois piliers :

- le renforcement de notre impact positif sur la société ;
- la limitation de notre éventuel impact négatif ;
- la stimulation d'un comportement responsable de nos collaborateurs.

Comment déterminons-nous ce qui mérite d'être mentionné dans notre rapport annuel ?

Nous nous basons notamment sur la législation en la matière et sur les *International Financial Reporting Standards*, et nous tenons compte, dans la mesure du possible, des directives de l'*International Integrated Reporting Council*. La déclaration non financière s'appuie essentiellement sur les normes GRI (*Global Reporting Initiative*). L'application complète des normes GRI (option *Core*) ainsi que le *GRI Content Index* sont à retrouver dans le Rapport de développement durable, publié sur www.kbc.com.

Ces cadres de reporting mettent l'accent sur l'importance et la pertinence des rapports que nous produisons. Nous demandons à nos parties prenantes de nous aider à définir les sujets importants à leurs yeux. Les résultats sont abordés dans Enquête auprès des parties prenantes. Vous découvrirez, dans ce même chapitre, la liste de références des pages auxquelles nous traitons ces sujets.

Le périmètre de consolidation utilisé pour les informations financières est exposé sous l'intitulé Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 6.5. La collecte de nos données non financières s'effectue par l'intermédiaire d'un processus à l'échelle du groupe, avec une validation hiérarchique stricte, et, au minimum, pour toutes les entités KBC employant plus de 100 ETP (dans certains domaines, il s'agit d'ailleurs du périmètre de consolidation intégral).

Avant-propos

La révolution numérique bat son plein. Quelle est la position de KBC à cet égard ?

Thomas Leysen : il ne faut pas sous-estimer l'importance de la révolution numérique. C'est pourquoi nous avons intégré cet aspect dans la mise à jour de notre stratégie, exposée à la mi-2017. Nous n'avons pas modifié l'essence même de notre stratégie et de notre modèle d'entreprise. Nous continuons à nous concentrer sur un niveau de satisfaction élevé de notre clientèle, en nous appuyant sur une distribution sans faille à travers différents canaux, le renforcement de notre offre intégrée de bancassurance dans nos six pays stratégiques et sur une croissance durable et rentable dans un cadre rigoureux de risques. Nous sommes également confrontés à l'évolution des attentes de nos clients, aux nouvelles technologies et aux défis de l'environnement macroéconomique. C'est la raison pour laquelle nous avons adapté la façon dont nous voulons mettre en œuvre notre stratégie avec succès, avec une attention particulière pour le numérique. Nous la résumons de la manière suivante : *Penser comme le client et développer pour un monde numérique*. Cette stratégie ne se limite pas à nos applications *front-end*, à l'image de nos applications pour smartphones et tablettes qui rencontrent un franc succès, mais elle concerne également l'intégralité de nos systèmes et procédures de *back-office*, à savoir notre manière de développer des produits et de les rendre facilement accessibles à nos clients. Les clients peuvent en effet continuer à privilégier le canal qui leur convient le mieux : l'agence, leur smartphone, le site Internet, le *Contact Center*, les applications, etc. Le contact humain continuera donc à jouer un rôle crucial, tout en se voyant complété par les offres numériques. Nous entendons investir quelque 1,5 milliard d'euros en faveur de cette révolution numérique entre 2017 et fin 2020. Pour souligner l'importance de l'innovation et du développement numérique dans notre groupe, nous avons par ailleurs élargi le comité de direction en recrutant un *Chief Innovation Officer*, qui s'occupe spécifiquement de l'agenda numérique et d'innovation du groupe.

Quels événements reprenez-vous de 2017 ?

Johan Thijs : sans hésiter, l'acquisition de United Bulgarian Bank, en Bulgarie. Il s'agit d'une étape très importante de notre expansion en Europe centrale et orientale, à laquelle nous travaillons depuis près de vingt ans maintenant. Avec nos activités existantes de banque et d'assurance, nous devenons ainsi le groupe de bancassurance le plus important de Bulgarie, un pays que nous considérons comme un marché de croissance attractif pour notre groupe. Nous pourrions y partager notre savoir-faire et notre expérience en matière de bancassurance, de *leasing*, d'*asset management* et de *factoring*, ce qui devrait déboucher sur un grand nombre de synergies et, partant, sur une création de valeur pour nos parties prenantes.

Nous avons par ailleurs confirmé notre engagement envers l'Irlande, où nous sommes présents depuis près de 40 ans, et nous avons conféré à l'Irlande le statut de marché stratégique à part entière de notre groupe, aux côtés de la Belgique, de la Tchéquie, de la Bulgarie, de la Slovaquie et de la Hongrie. Nous avons l'intention de développer spécifiquement la banque en Irlande comme banque *digital first*, axée sur le client, capable de partager ses idées avec le reste de notre groupe.

La durabilité reste un aspect important de la stratégie de KBC. Quels sont les messages clés à ce niveau-là ?

Thomas Leysen : être durables signifie pour nous être à même de répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes. C'est ce que nous faisons chaque jour par nos activités de base. Nous aidons les gens à réaliser leurs rêves et leurs projets en leur proposant des crédits, des produits de dépôt et des services de gestion patrimoniale, tandis que nous préservons leurs rêves et projets avec nos assurances. Nous voulons par ailleurs accroître notre impact positif sur la société et, dans ce cadre, nous mettons l'accent sur un certain nombre de domaines dans lesquels, en tant que bancassureur, nous pouvons faire la différence, à savoir la Familiarisation aux questions financières, la Responsabilité à l'égard de



l'environnement, l'Esprit d'entreprise et, pour terminer, le Vieillessement de la population et la Santé. Des initiatives comme *Start it @kbc*, un incubateur pour start-ups, ou *Get-a-teacher*, qui permet aux écoles de recruter un professeur auprès de KBC, n'en sont que quelques exemples. Nous voulons également limiter autant que possible notre éventuel impact négatif. Il s'agit de réduire non seulement notre empreinte environnementale directe, mais par exemple aussi l'impact indirect lié à notre octroi de crédits et à nos investissements. *Last but not least*, nous souhaitons encourager un comportement responsable dans le chef de tous nos collaborateurs. Il s'agit du fondement de la durabilité et d'une nécessité absolue si l'on veut mettre en place une stratégie durable crédible.

Le bénéfice net de 2017 approche les 2,6 milliards d'euros. Quels sont les principaux éléments qui le composent ?

Johan Thijs : 2017 s'est également révélée une très bonne année au niveau financier, avec un bénéfice net de 2 575 millions d'euros, soit une progression de 6% par rapport à 2016. Nous le devons, entre autres, à la hausse des revenus nets de provisions (grâce à la solide contribution de nos activités d'*asset management*), à l'augmentation de la contribution de nos activités d'assurance et au solide résultat du trading. En outre, le recul de nos revenus nets d'intérêt est resté relativement limité, ce qui, dans un contexte de faibles taux, reste très correct. Par ailleurs, nous avons maintenu correctement nos coûts sous contrôle et de ce fait notre ratio charges/produits s'est établi à un excellent 54%. La qualité de notre portefeuille de crédits a continué de s'améliorer, et nous avons même pu reprendre – grâce surtout au portefeuille irlandais – une partie des provisions pour crédits précédemment établies. Compte tenu de quelques éléments non récurrents, le bénéfice net pour l'exercice est donc de 2 575 millions d'euros. Sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale, nous attribuerons 1,26 milliard d'euros environ à nos actionnaires. Cela correspond à un dividende brut total de 3 euros par action, dont nous avons déjà octroyé

1 euro en novembre 2017, à titre de dividende intérimaire. Nous avons également l'intention de racheter 2,7 millions d'actions propres.

Quelles sont vos attentes pour l'avenir ?

Thomas Leysen : 2017 a été une année de croissance économique saine, malgré la grande instabilité politique, avec notamment plusieurs élections dans la zone euro, le dossier catalan et les longues négociations sur le Brexit. Pour 2018, nous tablons sur une poursuite du développement économique, qui ira de pair avec une hausse limitée de l'inflation. Il se pourrait que la BCE mette un terme définitif à son programme de rachat en septembre 2018 mais elle ne modifiera probablement pas son taux directeur durant l'année. La hausse des taux souverains européens devrait donc rester limitée. Le risque géopolitique au niveau mondial demeure le plus important facteur susceptible de mettre des bâtons dans les roues de la conjoncture européenne.

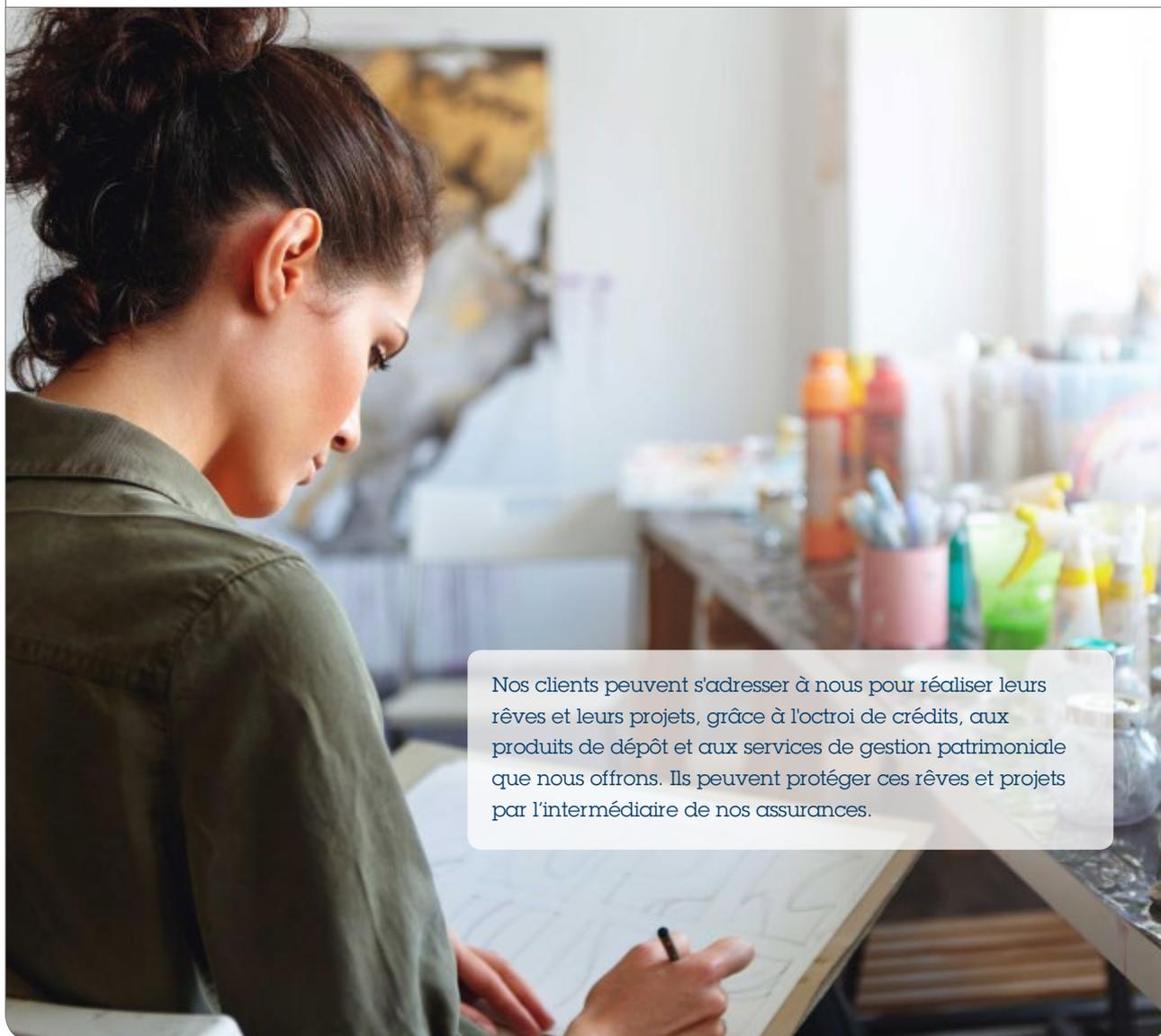
Johan Thijs : les efforts incessants de ces dernières années confèrent à KBC une position solide dans l'arène économique. Pour preuve, Euromoney nous a attribué le *World's Best Bank Transformation Award 2017*, ce qui démontre que la réorganisation et le repositionnement de notre groupe ces dernières années sont reconnus internationalement. Vingt ans après la création de notre groupe, en 1998, nous sommes plus que jamais présents, grâce à nos clients, nos collaborateurs et toutes les parties prenantes. Nous les remercions chaleureusement de leur confiance.

Johan Thijs
Chief Executive Officer

Thomas Leysen
Président du Conseil
d'administration

Notre modèle d'entreprise

Nous décrivons ici comment nous créons de la valeur durable, quelles sont les caractéristiques de notre modèle, les circonstances dans lesquelles nous exerçons nos activités et les moyens que nous mobilisons pour y parvenir. Dans la partie relative à notre stratégie, nous abordons les principes que nous appliquons pour atteindre notre objectif, à savoir être la référence en bancassurance sur tous nos marchés stratégiques.



Nos clients peuvent s'adresser à nous pour réaliser leurs rêves et leurs projets, grâce à l'octroi de crédits, aux produits de dépôt et aux services de gestion patrimoniale que nous offrons. Ils peuvent protéger ces rêves et projets par l'intermédiaire de nos assurances.

Comment créons-nous de la valeur durable ?

Notre modèle d'entreprise



Notre création de valeur



Notre modèle



Notre environnement



Nos ressources

En tant que banquier, nous veillons à ce que nos clients puissent épargner et investir en connaissance de cause. Chaque client peut ainsi faire fructifier ses avoirs sans perdre de vue son profil de risque. Pour ce faire, il peut compter sur l'expertise de nos collaborateurs. Grâce à l'argent récolté par les dépôts que les clients nous confient, nous accordons des crédits aux particuliers, aux entreprises et aux pouvoirs publics. L'argent est donc réinjecté de manière productive dans la société. En tant que prêteur, nous permettons par exemple à des particuliers de construire une maison ou d'acheter une voiture, et à des entreprises de lancer leur activité ou de se développer.

Nous investissons aussi indirectement dans l'économie via notre portefeuille de placements. Outre nos crédits aux particuliers et aux entreprises, nous finançons également des secteurs et projets spécifiques, comme le secteur non marchand, ainsi que des projets d'infrastructure qui ont une incidence notable sur le développement économique domestique et les projets d'énergie verte.

En définitive, à travers notre fonction de relais entre le bénéficiaire du dépôt et le prêteur, nous assumons les risques en lieu et place de nos clients. Nous gérons ces risques grâce à notre gestion très élaborée des risques et des capitaux.

En tant qu'assureur, nous offrons la possibilité à nos clients d'exercer leurs activités en toute sérénité, tout en limitant leurs risques. Nous cherchons quotidiennement à proposer la meilleure assurance à un prix correct et nous investissons dans un traitement des dommages de qualité car cela reste l'élément décisif de toute assurance dommages. Nous mettons également à profit nos connaissances en matière de causes d'accident dans la mise sur pied de campagnes de prévention, et nous collaborons depuis longtemps avec des organisations actives dans le domaine de la sécurité routière, du bien-être et de l'accompagnement des victimes.

Nous offrons à nos clients divers autres services financiers indispensables dans la vie de tous les jours. Nous pensons par exemple aux paiements, à la gestion de trésorerie, au

2017

154

milliards d'euros
de crédits

194

milliards d'euros
de dépôts de clients et titres
de créance
(hors opérations de pension)

219

milliards d'euros
d'actifs sous gestion

32

milliards d'euros
de réserves
d'assurance (y compris
branche 23)

financement commercial, à la location, au *corporate finance*, aux produits du marché monétaire et des capitaux, etc. De cette manière, nous contribuons aussi aux rouages économiques.

En tant qu'acteur local majeur dans chacun de nos pays stratégiques, nous faisons partie du tissu économique et social de ces pays. Sur tous nos marchés stratégiques, nous apportons une contribution importante à l'emploi et nous sommes conscients de l'impact direct significatif que nous exerçons sur la vie de nos collaborateurs. Nous leur offrons une rémunération équitable pour le travail fourni, contribuant ainsi à la prospérité des pays dans lesquels nous opérons. Nous leur offrons également des possibilités d'épanouissement et des moyens leur permettant d'équilibrer au mieux leur travail et leur vie de famille.

Nous voulons être en mesure de répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes et de respecter nos engagements dans nos pays stratégiques. C'est ce que nous faisons par nos activités de base. Les clients peuvent s'adresser à nous pour réaliser leurs rêves et leurs projets avec les crédits, les produits de dépôt et les services de gestion patrimoniale que nous leur proposons, tandis qu'ils peuvent préserver ces rêves et projets avec nos assurances. Nous voulons par ailleurs accroître notre impact positif sur la société (en nous concentrant sur la Familiarisation aux questions financières, la Responsabilité à l'égard de l'Environnement, l'Esprit d'entreprise et les problématiques de la Santé et du Vieillessement de la population), limiter notre impact négatif sur la société (notamment notre impact direct et indirect sur l'environnement) et inciter tous nos collaborateurs à adopter un comportement responsable.

Pour pouvoir mener à bien nos activités, nous avons recours à différentes ressources ou *capitaux*.



- *Le capital financier* est l'argent que nous recevons des différents bailleurs de fonds pour soutenir nos activités et continuer à investir dans notre stratégie d'entreprise. Il comprend le capital que nos actionnaires mettent à notre disposition et les bénéfices reportés provenant de nos activités.



- *Le capital humain et intellectuel (effectifs et marque)* fait référence au recrutement, au management et au développement de nos collaborateurs, de manière à ce qu'ils puissent exploiter leur talent et leur expérience au mieux pour améliorer nos services et mettre au point des solutions pour nos clients. Le capital intellectuel inclut notamment les connaissances et la créativité de nos collaborateurs, ainsi que nos droits de propriété intellectuelle et notre marque.



- *Le capital social et relationnel (clients et autres parties prenantes)* englobe toutes les relations avec - et notre réputation auprès de - nos clients, nos actionnaires, les pouvoirs publics, les autorités de contrôle et les autres parties intéressées qui nous permettent de mener à bien nos activités.



- *Le capital logistique (infrastructure)* est un nom générique désignant toutes formes d'infrastructures que nous utilisons pour mener à bien nos activités. Il comprend notamment les bâtiments, bureaux et agences, nos réseaux électroniques et autres et nos plateformes ICT.



- *Le capital naturel (environnement et société)* fait référence aux matières premières naturelles que nous utilisons. Pour une institution financière, l'utilisation directe de matières premières naturelles est certes moins importante, mais notre influence indirecte est toutefois plus importante, par le biais notamment de nos portefeuilles de crédit et d'investissement.



Capital financier

- Total des capitaux propres de 18,8 milliards d'euros



Effectifs et marque

- 42 000 collaborateurs
- Marques emblématiques dans tous les pays stratégiques
- Capacité d'innovation
- Culture d'entreprise PEARL



Infrastructure

- 1 521 agences bancaires
- Plusieurs canaux de distribution pour les assurances
- Plusieurs plateformes électroniques de distribution, applications et systèmes ICT sous-jacents



Clients et autres parties prenantes

- 11 millions de clients
- Relations avec les fournisseurs, les pouvoirs publics, les régulateurs et d'autres parties prenantes



Environnement et société

- Consommation directe d'électricité, de gaz, d'eau, de papier...
- Impact indirect par le biais de l'octroi de crédits, du portefeuille d'investissement, de fonds, etc.



- Bénéfice net de 2,6 milliards d'euros
- 3,0 euros de dividende brut pour 2017
- 154 milliards d'euros de crédits, 194 milliards d'euros de dépôts, 32 milliards d'euros de réserves d'assurance
- Ratios de capital et de liquidité solides
- Ratio charges/produits de 54% et ratio combiné de 88%
- ...



- Charges de personnel de 2,3 milliards d'euros
- Implication croissante du personnel
- Rachat d'UBB en Bulgarie
- Identification de l'Irlande en tant que marché stratégique
- KPI en matière de réputation : voir infra
- ...



- Différentes nouvelles applications électroniques
- Explication de l'approche numérique du groupe dans le cadre d'une approche multicanal
- KPI relatifs à l'interaction numérique et l'innovation : voir infra
- 1,5 milliard d'investissements dans le numérique entre 2017 et 2020
- ...



- KPI relatifs à l'expérience des clients, la gouvernance et la croissance de la clientèle bancassurance : voir plus loin
- Processus d'interaction avec les parties prenantes dans tous les pays stratégiques
- 1,5 milliard d'euros d'impôts et de taxes bancaires
- Focus sur la Familiarisation aux questions financières et l'Esprit d'entreprise
- ...



- Stratégie de développement durable limpide
- Attention particulière à la Responsabilité à l'égard de l'Environnement et à la problématique de la Santé et du Vieillessement de la population
- KPI relatifs à nos émissions propres de gaz à effet de serre, fonds durables et crédits relatifs aux énergies renouvelables
- ...



Capital financier



Effectifs et marque



Infrastructure



Clients et autres parties prenantes



Environnement et société



Génération de revenus

Nos résultats en chiffres ?
Voir le chapitre Notre rapport financier.

Activités (version simplifiée)

- Nous prêtons de l'argent à nos clients en tenant compte de notre propre propension au risque et de la législation. Les fonds utilisés pour l'octroi de crédit émanent essentiellement de l'épargne des clients.
- Nous offrons une large gamme de produits d'investissement à nos clients et nous les conseillons en matière de gestion de fortune.
- Nous protégeons nos clients vis-à-vis des risques en leur offrant une large gamme d'assurances et nous les indemnisons en cas de dommages assurés.
- Nous soutenons nos clients en leur proposant des services relatifs aux paiements, aux titres, à l'accès aux marchés financiers et aux produits dérivés, au leasing, aux activités immobilières, etc.
- Nous investissons une partie de nos fonds dans des titres.
- Nous procédons à des réductions de valeur notamment en vue de couvrir les pertes sur crédits.
- Nous investissons dans nos collaborateurs afin de garantir un excellent service à la clientèle et de poursuivre le développement de notre stratégie d'entreprise.
- Nous investissons dans notre infrastructure et dans les TIC afin d'optimiser notre efficacité et de servir encore mieux nos clients.
- Nous apportons une contribution à la société via les impôts sur les revenus et les taxes bancaires spéciales que nous payons.

Impact sur le compte de résultats (principaux postes)

- Revenus et charges d'intérêts
- Revenus de commissions et charges de commissions
- Primes acquises et charges techniques d'assurances
- Autres postes de revenus
- Réductions de valeur
- Charges de personnel
- Frais généraux administratifs et autres frais
- Impôts

Bénéfice reporté, utilisé pour renforcer le capital et investir, avec un effet positif pour toutes les parties prenantes à long terme.

Couverture des risques et paiement des frais

Nos principaux défis ?
Voir la section Dans quel environnement sommes-nous actifs ? dans ce chapitre.

Nos objectifs ?
Voir le chapitre Notre stratégie.



Bénéfice net



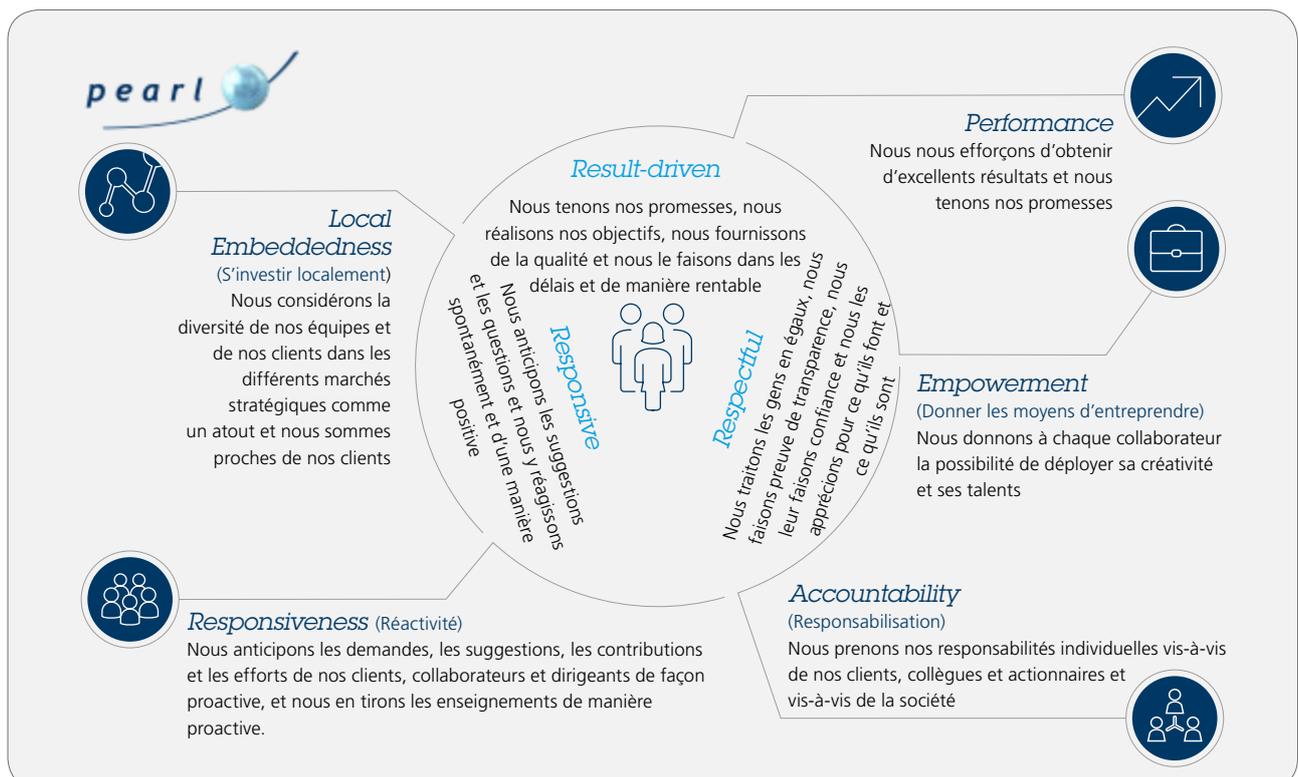
Dividendes aux actionnaires Etc.

Qu'est-ce qui fait notre spécificité ?



Nous résumons notre culture d'entreprise et nos valeurs par l'acronyme PEARL, qui signifie *Performance, Empowerment, Accountability, Responsiveness* et *Local Embeddedness*. Nous encourageons par ailleurs tous nos collaborateurs à se comporter de manière *responsable*, respectueuse et axée sur le résultat. Le graphique ci-dessous illustre ce que nous entendons par là. Il va de soi que nous observons la manière dont nos collaborateurs intègrent notre culture. Pour être certains que

tous nos collaborateurs sont imprégnés de ces valeurs, nous avons désigné un manager PEARL spécifique qui assure le reporting au CEO de notre groupe. Par ailleurs, nous nous distinguons de la concurrence par quelques caractéristiques particulières, comme notre modèle intégré de bancassurance et notre centrage sur un certain nombre de pays spécifiques. Nous traitons ce sujet de manière approfondie dans les tableaux.



Ce qui nous distingue de nos concurrents

Notre modèle de bancassurance intégré

Nous apportons une réponse intégrée aux besoins de nos clients en matière de services bancaires et d'assurances. Notre organisation est intégrée elle aussi : la plupart des services sont intégrés et le groupe est aussi dirigé de manière intégrée. Pour nos clients, notre modèle intégré offre l'avantage d'un vaste service financier *one-stop*, ce qui leur permet de choisir parmi une gamme plus large de produits et services complémentaires et optimisés. Les activités de bancassurance offrent de surcroît d'importants avantages au groupe en termes de diversification des revenus, une meilleure répartition des risques, un potentiel de vente supplémentaire grâce à l'effet de levier de nos différents canaux de distribution de banque et d'assurance, d'importantes économies de coûts et des synergies fortes.

Notre concentration géographique

Nous nous concentrons sur nos marchés stratégiques, à savoir la Belgique, la Bulgarie, la Hongrie, l'Irlande, la République tchèque et la Slovaquie. Nous opérons ainsi dans un mix de marchés matures et émergents, où nous pouvons par ailleurs compter sur le potentiel de rattrapage en matière de services financiers. Nous limitons notre présence dans le reste du monde afin de soutenir les activités dans les marchés stratégiques.

Notre focalisation sur la notion de *local responsiveness*

Dans les pays stratégiques, nous souhaitons nouer des relations client durables avec les particuliers, les PME et les *midcaps*. À cet égard, la notion de *local responsiveness* joue un rôle très important pour nous. Cela signifie mieux comprendre et connaître nos clients locaux, capter les signaux et y répondre de manière proactive, et proposer des produits et services adaptés à ces besoins locaux. Cela veut dire aussi nous concentrer sur le développement durable des différentes communautés dans lesquelles nous sommes actifs.

Notre approche du développement durable

Chez nous, le développement durable ne relève pas d'une politique spécifique. Il fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise globale, ancrée dans nos activités quotidiennes. Notre stratégie de durabilité s'articule autour de trois piliers : renforcement de notre impact positif sur la société, limitation de notre éventuel impact négatif sur la société et stimulation d'un comportement responsable chez tous nos collaborateurs.

Notre structure d'actionnariat

Une caractéristique de la structure de notre actionnariat, c'est son syndicat stable d'actionnaires composé de Cera, KBC Ancora, MRBB et d'autres actionnaires de référence. Fin 2017, ce syndicat détenait environ 40% de nos actions. Ces actionnaires agissent de concert et assurent ainsi la stabilité de l'actionnariat de notre groupe.

Nos points forts

Des stratégies de banc-assurance et numérique multicanal bien développées, qui nous permettent de répondre directement aux besoins de notre clientèle	Des solides franchises commerciales de banque et d'assurance	Réalisation d'un <i>turn-around</i> dans la division Marchés Internationaux et net renforcement de la position en Bulgarie	Un beau palmarès en matière de résultats d'exploitation sous-jacents	Une position en capital solide et une forte liquidité	Un ancrage fort dans les économies locales de nos pays stratégiques
---	--	--	--	---	---

Nos défis

Un environnement macroéconomique caractérisé par des taux bas, le vieillissement de la population, une nervosité accrue sur les marchés financiers et des défis géopolitiques et climatiques.	Une réglementation plus stricte en matière de protection des clients, solvabilité, etc.	Concurrence, nouveaux acteurs sur le marché et évolution du comportement des consommateurs	Nouvelles technologies et cybercriminalité
---	---	--	--



Vous souhaitez en savoir plus ?

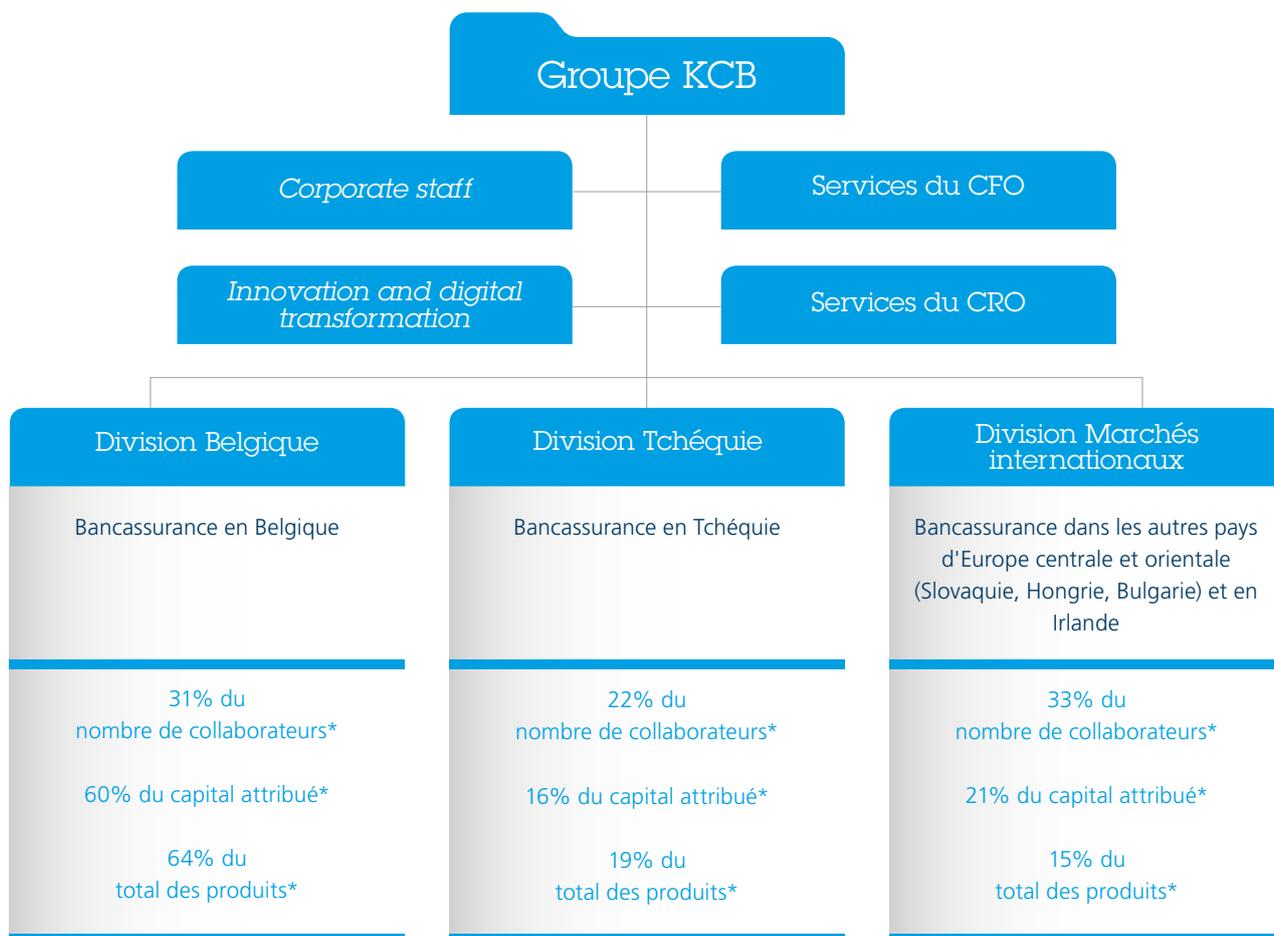
Vous trouverez les informations par division et par pays dans le chapitre Nos divisions. Vous trouverez des informations sur notre culture et nos valeurs sur www.kbc.com > À propos de nous.

Notre groupe s'articule autour de trois divisions qui se concentrent sur les activités locales et doivent contribuer à assurer un bénéfice et une croissance durables. Ces divisions sont la Belgique, la Tchéquie et les Marchés internationaux. Le poids des différentes divisions est illustré dans le graphique. Vous trouverez une description détaillée dans le chapitre Nos divisions.

Dans notre groupe, la stratégie, la politique générale et le niveau des risques à prendre sont définis par le Conseil d'administration. Celui-ci est assisté de plusieurs comités spécialisés. Il s'agit du Comité d'audit, du Comité Risques et Compliance, du Comité de nomination et du Comité de rémunération. Nous abordons plus en détail le fonctionnement de ces comités dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Le Comité de direction assure la gestion opérationnelle du groupe, dans les limites de la stratégie générale fixée par le Conseil d'administration. En plus du CEO, le Comité de direction est composé du *Chief financial officer* (CFO), du *Chief risk officer* (CRO) et du *Chief innovation officer* (CIO) du groupe, et des CEO des trois divisions.

Nous énumérons les principaux sujets traités par le Conseil d'administration en 2017 dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise. La politique de rémunération du management est également détaillée dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise. Dans le cadre de cette politique de rémunération – comme pour tout le personnel d'ailleurs -, nous partons du principe que les performances appréciables doivent être récompensées. Il est parfaitement normal que les collaborateurs qui s'investissent voient leurs efforts récompensés, notamment sous la forme d'une rémunération variable limitée.



* Une partie de nos collaborateurs travaille dans d'autres pays ou dans des fonctions au niveau du groupe. En outre, nous attribuons une partie du capital et des produits au Centre de groupe (voir plus loin). Le capital alloué à une division est basé sur les actifs pondérés en fonction des risques des activités bancaires et de l'équivalent des actifs pondérés en fonction des risques des activités d'assurance (voir le Glossaire).

Composition du Conseil d'administration et du Comité de direction, fin 2017

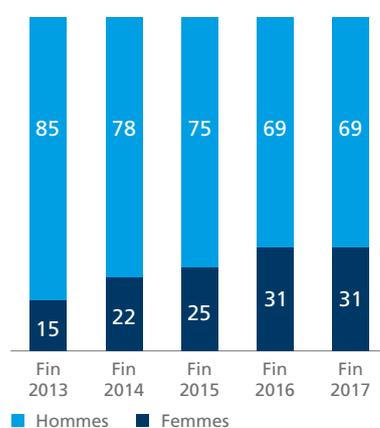
Conseil d'administration	Membres	16
	Hommes/Femmes	11/5
	Principaux diplômes	économie, droit, sciences actuarielles, gestion, mathématique, fiscalité, philosophie, etc.
	Nationalités	Belges (14), Hongrois (1), Tchèque (1)
	Administrateurs indépendants	3
	Présences	Voir le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise
Comité de direction	Membres	7
	Hommes/Femmes	6/1
	Principaux diplômes	économie, droit, sciences actuarielles, mathématiques, relations internationales, pédagogie
	Nationalités	Belges (6), Anglais (1)



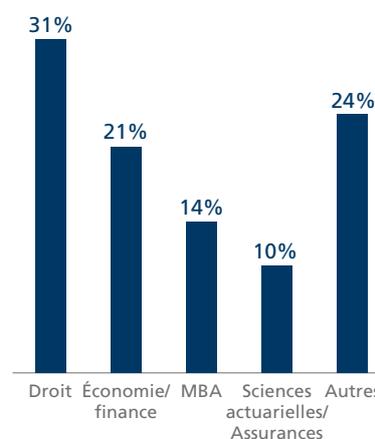
Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous trouverez des informations détaillées sur notre gestion dans la Charte de gouvernance d'entreprise du groupe sur www.kbc.com.

Répartition hommes/femmes au sein du Conseil d'administration (en %)



Diplômes des membres du Conseil d'administration à fin 2017



Répartition approximative sur la base du nombre total de diplômes (certaines personnes en possèdent plusieurs).

Dans quel environnement sommes-nous actifs ?

Notre modèle d'entreprise



Notre création de valeur



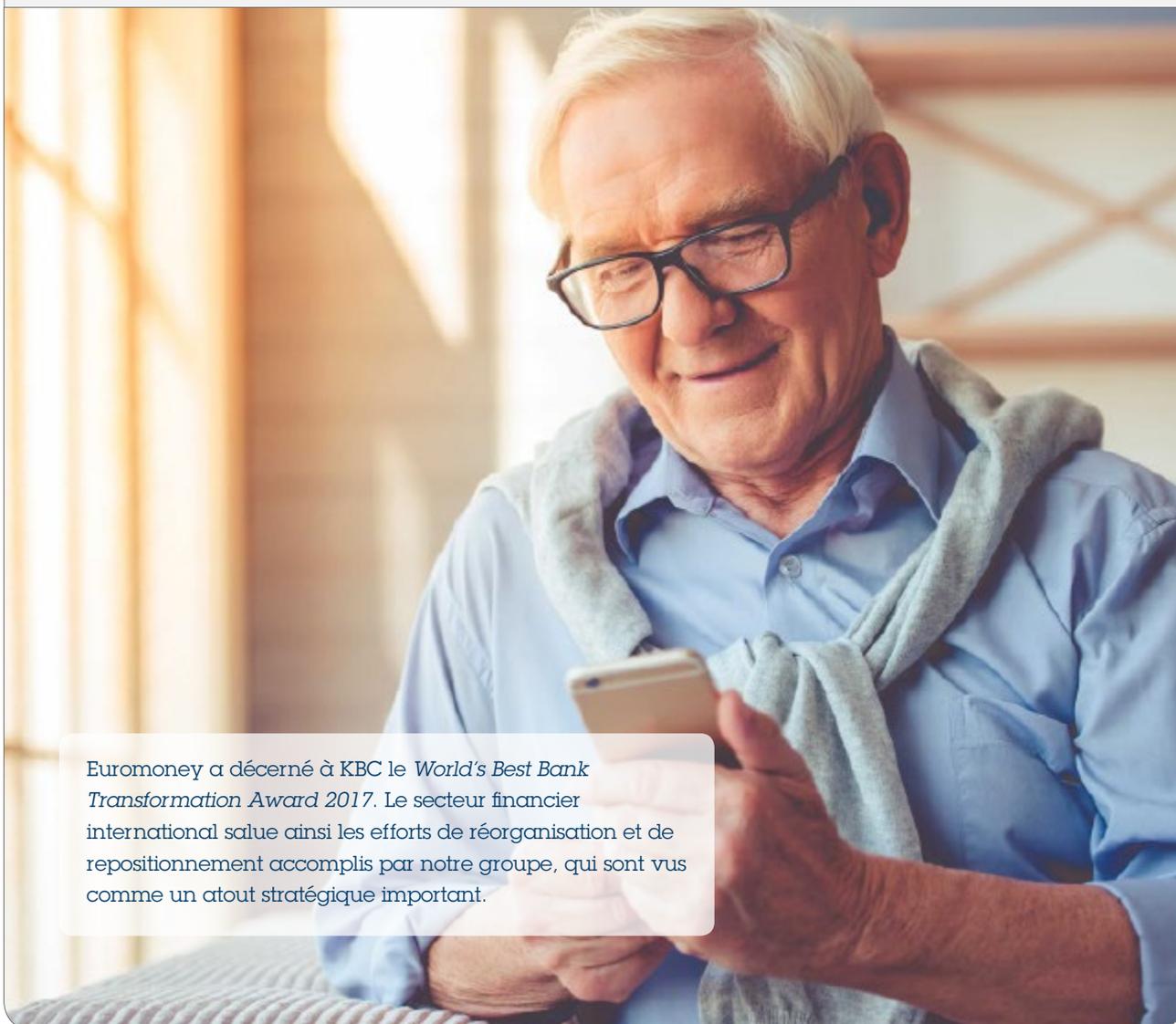
Notre modèle



Notre environnement



Nos ressources



Euromoney a décerné à KBC le *World's Best Bank Transformation Award 2017*. Le secteur financier international salue ainsi les efforts de réorganisation et de repositionnement accomplis par notre groupe, qui sont vus comme un atout stratégique important.

L'économie mondiale, les défis géopolitiques, l'environnement

L'économie mondiale, les marchés financiers et les évolutions démographiques sont à même d'influencer nos résultats de manière significative. Il s'agit d'éléments comme la croissance, le niveau et la volatilité des taux d'intérêt, l'inflation, l'emploi, la composition de la population, les faillites, le revenu disponible des ménages, la liquidité des marchés financiers, les fluctuations de change, la disponibilité des financements, la confiance des investisseurs et des consommateurs, les *credit spreads* et les bulles financières.

Ces dernières années, la persistance des taux bas est devenue une donnée importante. Avec, à la clé, une pression significative sur les revenus des banques et des assureurs. Le vieillissement constitue un autre défi, notamment pour nos activités en assurance vie, où l'offre de produits peut s'en trouver modifiée, car cela entraîne des changements dans la composition de la population assurée et une demande croissante pour des produits de taux à durées plus longues. S'ajoutent à cela les risques de correction dans les marchés où des déséquilibres sont susceptibles de s'être créés (asset bubbles).

Les développements géopolitiques (le Brexit, les tensions politiques ou les menaces militaires, par exemple) peuvent également avoir un impact important sur l'économie et, donc, sur nos résultats. Il en va de même du changement climatique et de la transition écologique.

La concurrence et les changements technologiques

Nous devons tenir compte d'une forte concurrence dans nos activités. Cette concurrence est aussi influencée par les changements technologiques ou l'évolution des habitudes des clients. Nous pensons par exemple à l'explosion des services en ligne. Outre les acteurs traditionnels, nous subissons aussi la concurrence des banques en ligne, des fintechs et de l'e-commerce en général. Le renforcement de la concurrence influence les attentes des clients, induit une pression potentielle sur les possibilités de *cross-selling*, consolide l'importance de la numérisation et nécessite la mise en place d'une organisation flexible et rapide. Nous avons dès lors l'intention – et l'obligation – d'accompagner ces développements technologiques ainsi que les nouveaux besoins d'une société en mutation et de *remettre en permanence en question* le modèle d'entreprise y afférent. Ces mutations nous contraignent à adapter nos processus et systèmes.

- Dans notre planning et nos scénarios à long terme, nous veillons également à ce que notre capital et nos liquidités puissent faire face à un scénario négatif.
- Nous prenons des mesures de manière proactive. À titre d'exemple, nous pouvons citer notre offre relative au vieillissement de la population (augmentation des assurances santé, produits d'investissement liés à la planification financière, etc.).
- Nous veillons à nous assurer une position en capital solide afin de garantir notre stabilité financière.
- Nous calculons l'impact potentiel des variations des principaux paramètres et nous estimons l'influence d'événements majeurs le plus correctement possible.
- Nous voulons poursuivre la diversification de nos revenus, vers davantage de revenus de commissions notamment à côté des revenus d'intérêts.
- La limitation de notre impact négatif sur l'environnement (direct et indirect) représente une composante importante de notre stratégie de développement durable.

- Pour être mieux armés face à la concurrence et aux changements technologiques, l'apport créatif et la formation de nos collaborateurs s'avèrent particulièrement importants.
- En tant qu'organisme financier intégré, nous disposons d'une masse considérable d'informations nous permettant de comprendre ce que les clients souhaitent vraiment. Notre modèle intégré nous permet en outre de proposer des solutions plus complètes que des banques ou des assureurs purs.
- Nous disposons d'un processus spécifique pour faire en sorte qu'une décision soit transmise efficacement au département pour le lancement d'un nouveau produit, tout en analysant les risques en profondeur. Nous passons tous les produits existants régulièrement en revue pour les adapter à l'évolution des besoins de notre clientèle ou au contexte.
- Plusieurs entreprises du groupe réalisent des activités de recherche et développement dans le cadre d'un programme dont l'objectif est de concevoir des nouveaux services et produits financiers innovants. Ces dernières années, nous avons lancé de nombreuses applications innovantes, mobiles et autres, avec un certain succès. Vous en trouverez des exemples concrets dans le chapitre Nos divisions.
- Nous sommes ouverts à l'idée de collaborer avec le secteur des fintech, voire avec des acteurs de notre propre secteur.
- En Irlande, nous nous engageons dans une stratégie *Digital First*. Pour accélérer les développements numériques et l'innovation, la collaboration avec les autres entités du groupe a été intensifiée.
- Outre le développement numérique, nous investissons également dans la simplification de nos produits et de nos processus.
- Nous avons l'intention d'investir, au niveau du groupe, 1,5 milliard d'euros dans la révolution numérique entre 2017 et fin 2020.

Réglementation

Le renforcement de la réglementation est un facteur contraignant pour l'ensemble du secteur financier. Pour les années à venir, il s'agit notamment des réglementations suivantes :

- La *General Data Protection Regulation* (GDPR) détermine les règles en matière de traitement des données personnelles. Ceci pourrait avoir un impact significatif sur différentes activités, dont le marketing, les bases de données, les assurances, etc.
- La *Markets in Financial Instruments Directive II* (MiFIDII et MiFIR) dont l'objectif est de rendre les marchés financiers européens plus efficaces et plus transparents et de mettre en place une meilleure protection de l'investisseur, avec un impact sur tous les domaines liés aux produits et processus d'investissement.
- La *Payment Services Directive II* (PSD2) concerne, notamment, la mise à disposition des tiers des infocomptes, afin qu'ils puissent plus facilement entrer dans le marché, ce qui aura un impact direct sur les modèles d'entreprise traditionnels des institutions financières.
- Mais nous pensons également à l'e*Privacy Regulation*, relative à la protection des communications électroniques, aux PRIIPS (*Package Retail Investment and Insurance-based Products*), qui visent la standardisation de l'information relative à ce type de produits et à l'*Insurance Distribution Directive*, axée sur la protection des intérêts du client, la surveillance des produits et la bonne gouvernance en matière de produits.
- En termes de solvabilité, différentes initiatives sont actuellement en cours, notamment au niveau des activités bancaires. Les principales initiatives concernent le mode de calcul des actifs pondérés en fonction des risques (Bâle IV) et la poursuite de la rationalisation de la législation, qui devraient faire en sorte qu'en cas de pertes subies par les banques, ce soient les actionnaires et les créanciers, et non plus les autorités publiques, qui absorbent les pertes.
- Par ailleurs, de nouvelles prescriptions IFRS sont prévues, comme IFRS 17, qui concerne spécifiquement les activités d'assurance et sera d'application début 2021 (après approbation de l'UE) et, surtout, IFRS 9, qui entrera en vigueur dès 2018 et définit, notamment, une nouvelle classification des instruments financiers et de nouvelles règles pour les réductions de valeur (voir l'Annexe 1.0 dans le chapitre Comptes annuels consolidés).
- Nous anticipons également de nouvelles exigences de transparence sur les risques et de nouvelles opportunités liées au changement climatique.

- Nous nous préparons soigneusement aux nouvelles réglementations : des équipes spécialisées (p. ex. *group legal*, *capital management*, *group risk* et *compliance*) suivent la réglementation de près et proposent des mesures, notamment en ce qui concerne la planification du capital du groupe.
- Pour les réglementations ayant un impact important (comme l'IFRS 9), des programmes et des groupes de travail sont en outre constitués en interne avec la participation de collaborateurs de tous les niveaux concernés.
- Une équipe spéciale se charge des contacts avec les pouvoirs publics et les autorités de contrôle.
- Nous prenons part à des groupes de travail dans des fédérations, où nous analysons les projets de textes.
- Des notes sont préparées et des formations sont dispensées à l'intention du business.

Cyber-risque / Information Security

Dans un monde qui se veut de plus en plus numérique, le piratage informatique et les cyber-attaques constituent une menace constante pouvant entraîner d'importants dommages sur les plans financier et de la réputation. Dans ce cadre, nous mettons l'accent sur la protection optimale tant de nos clients que de notre groupe proprement dit.

- Nous sensibilisons nos collaborateurs au cyber-risque par le biais de formations où sont abordées des problématiques comme le *phishing*, le *vishing* et la fraude en général.
- Nous nous efforçons de mettre en place des systèmes ICT fiables et bien sécurisés, ainsi que des procédures de protection des données adéquates. Nous assurons aussi un monitoring permanent de nos systèmes et de l'environnement.
- Nous analysons les cyber-risques sous l'angle informatique et opérationnel, afin de pouvoir offrir une sécurité maximale et parer rapidement et efficacement aux éventuelles attaques. Nous évaluons régulièrement nos plans d'action et les rectifions au moyen de nouvelles informations internes et externes.
- Une *Cyber Expertise & Response Team* certifiée met l'accent sur la cybercriminalité, informe les entités locales et les assiste, teste les systèmes de défense de KBC et assure une formation et une sensibilisation aux cyber-risques au sein du groupe. Un *Competence Center* à l'échelle du groupe, dédié à l'*Information Risk Management*, concentre ses efforts sur les risques liés à la sécurité des informations, à la cybercriminalité et aux risques informatiques opérationnels.
- Nous sommes membres de la *Coalition Cyber Risk* belge, une plateforme de savoir et de concertation composée d'une cinquantaine d'entreprises publiques et privées et de personnalités du monde académique.
- Nous soumettons chaque année les cyber-risques et les mécanismes de défense de nos entités à une évaluation menée par une équipe internationale composée d'experts en *Information Security* interne.

Belgique 

Environnement de marché

- La croissance a été soutenue par la demande intérieure et les exportations nettes, grâce à la création d'emploi et au renforcement de la concurrence.
- Inflation à nouveau supérieure à celle du reste de l'UEM.
- À plus de 5%, la croissance des crédits-logement et des crédits aux entreprises est supérieure à la moyenne de la zone euro. La croissance des dépôts des ménages et des entreprises a légèrement ralenti en cours d'année, ce qui ne l'empêche pas de rester satisfaisante.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2018 : 1,9%

KBC en Belgique

- Marques principales : KBC, KBC Brussels et CBC
- 659 agences bancaires¹, 404 agences d'assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 20% pour les produits bancaires traditionnels, 33% pour les fonds d'investissement, 14% pour les assurances vie et 9% pour les assurances dommages
- 3,5 millions de clients
- 98 milliards d'euros de crédits², 133 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- 1 575 millions d'euros de résultat net

1 Sans tenir compte des guichets automatiques et des onze agences de KBC Bank aux États-Unis, en Asie et en Europe.
2 Agences de KBC Bank à l'étranger comprises.

Tchéquie 

Environnement de marché

- La croissance a enregistré une forte progression en 2017, parmi les meilleures au sein de l'Union européenne.
- La consommation des ménages a été soutenue par les augmentations salariales et la création d'emplois.
- L'inflation a connu une forte progression pour dépasser la moyenne de l'UEM.
- Très forte croissance aussi bien des crédits que des dépôts de la clientèle.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2018 : 3,0%

KBC en Tchéquie

- Marque principale : ČSOB
- 270 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution pour les assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 20% pour les produits bancaires traditionnels, 22% pour les fonds d'investissement, 8% pour les assurances vie et 7% pour les assurances dommages
- 3,7 millions de clients
- 24 milliards d'euros de crédits, 30 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- 702 millions d'euros de résultat net

Slovaquie 

Environnement de marché

- La robuste croissance enregistrée en 2017 s'inscrit dans le prolongement de celle de 2016 et dépasse largement celle de l'UEM.
- La Slovaquie est sortie de sa période d'inflation négative en 2017. La moyenne annuelle d'augmentation des prix à la consommation est restée juste inférieure à celle de l'UEM.
- L'activité d'octroi de crédits, en particulier de crédits-logement, s'est révélée extrêmement intense. Les dépôts se sont envolés, mais moins toutefois que les crédits.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2018 : 3,8%

KBC en Slovaquie

- Marque principale : ČSOB
- 122 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution pour les assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 11% pour les produits bancaires traditionnels, 7% pour les fonds d'investissement, 4% pour les assurances vie et 3% pour les assurances dommages
- 0,6 million de clients
- 7 milliards d'euros de crédits, 6 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- 79 millions d'euros de résultat net

L'économie mondiale en 2017

Pour l'économie mondiale, 2017 a amené son lot de surprises positives. La poursuite de la croissance économique mondiale s'est traduite dans une consommation intérieure et un commerce international solides. En outre, les signes du retour d'un cycle d'investissement se sont enfin manifestés. 2017 a également été témoin de turbulences politiques. Même les grands conflits géopolitiques, comme les tensions au Moyen-Orient ou la crise nord-coréenne, ne sont cependant pas parvenus à entacher l'optimisme dans le paysage économique.

Malgré la croissance économique solide, l'inflation s'est maintenue à un faible niveau dans la zone euro. Cela a poussé la BCE à prolonger sa politique d'assouplissement quantitatif jusqu'en septembre 2018. Cette politique continue à peser sur les taux, particulièrement sur les durées longues. Elle a également pesé sur le différentiel de taux au sein de l'UEM.

En 2017, l'économie américaine a, une fois de plus, enregistré une forte croissance économique que la réduction d'impôt prévue, notamment, peut encore renforcer. La politique monétaire garde également un effet stimulant. Compte tenu de la forte croissance de l'économie américaine, la Fed a augmenté par trois fois son taux directeur en 2017. En outre, comme annoncé, la Fed a commencé, en octobre 2017, à réduire la taille de son bilan.

Hongrie



Environnement de marché

- La croissance du PIB réel s'est nettement redressée par rapport à 2016, pour s'établir loin au-dessus de la moyenne de l'UEM.
- L'inflation a rebondi jusqu'à 2,4%.
- L'assouplissement de la politique monétaire s'est poursuivi
- Après des années de baisse, les volumes des crédits ont renoué avec la croissance. Les dépôts se sont étoffés dans la foulée.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2018 : 3,8%

KBC en Hongrie

- Marque principale : K&H
- 207 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution pour les assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 11% pour les produits bancaires traditionnels, 13% pour les fonds d'investissement, 3% pour les assurances vie et 7% pour les assurances dommages
- 1,8 million de clients
- 5 milliards d'euros de crédits, 7 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- 146 millions d'euros de résultat net

Bulgarie



Environnement de marché

- En 2017, la croissance (3,9%) a légèrement reculé par rapport à l'année précédente tout en se maintenant parmi les meilleurs résultats de l'Union européenne.
- L'inflation est redevenue positive, avec une moyenne de 1,3%.
- Vigoureuse croissance aussi bien des crédits que des dépôts.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2018 : 3,9%

KBC en Bulgarie

- Marques principales : UBB (y compris CIBANK) et DZI Insurance.
- 236 agences bancaires, plusieurs canaux de distribution pour les assurances, canaux électroniques
- Part de marché estimée à 10% pour les produits bancaires traditionnels, 13% pour les fonds d'investissement, 21% pour les assurances vie et 11% pour les assurances dommages
- 1,4 millions de clients
- 3 milliards d'euros de crédits, 4 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- 50 millions d'euros de résultat net

Irlande



Environnement de marché

- Forte d'une progression de 6,5%, l'Irlande affiche également l'un des meilleurs taux de croissance au sein de l'Union européenne en 2017.
- L'inflation est restée particulièrement modérée, loin en dessous de la moyenne de l'UEM.
- La forte croissance a permis de réduire le taux d'endettement.
- Les encours de crédits se sont stabilisés, alors que la nette croissance des dépôts des exercices précédents s'est confirmée.
- Croissance escomptée du PIB réel en 2018 : 3,5%

KBC en Irlande

- Marque principale : KBC Bank Ireland
- 16 agences bancaires (*hubs*), plusieurs canaux électroniques
- Part de marché estimée à 8% pour la banque de détail
- 0,3 million de clients
- 12 milliards d'euros de crédits, 5 milliards d'euros de dépôts et de titres de créance
- 167 millions d'euros de résultat net



Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous trouverez des compléments d'information à propos de l'environnement de marché par pays dans le chapitre Nos divisions.

Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations

Notre modèle d'entreprise



Notre création de valeur



Notre modèle



Notre environnement



Nos ressources



Nos collaborateurs représentent notre force principale. Ils sont en contact direct avec nos clients et ce sont eux qui bâtissent la réputation de KBC auprès de ces clients. Nous sommes convaincus que ce sont, avant tout, l'engagement et les efforts de nos collaborateurs qui nous permettent de réaliser de bons résultats et de mettre en œuvre notre stratégie.

En tant que groupe financier, nous faisons appel à un grand nombre de ressources différentes. Il s'agit de nos collaborateurs et de notre base de capital, mais aussi de nos marques, de notre réputation et de notre capacité d'innovation, de nos relations avec toutes les parties prenantes, de nos agences physiques et de nos réseaux électroniques, ainsi que de notre infrastructure ICT.

Nos collaborateurs

Notre politique RH est sous-tendue par notre culture d'entreprise PEARL. Jour après jour, nos collaborateurs le démontrent concrètement, dans tous les pays stratégiques de notre groupe. Le « E » de PEARL représente *Empowerment* ; cela signifie que nous donnons à chaque collaborateur la possibilité d'exprimer son talent et sa créativité. Nous donnons ainsi à nos collaborateurs l'espace et l'opportunité de développer concrètement un concept innovant. En 2017, encore une fois, de nombreuses initiatives de ce type se sont traduites par des réalisations très concrètes au sein de notre groupe.

Nous stimulons également les discussions de groupe auprès de nos collaborateurs. Notre groupe compte de nombreuses entités portant différents noms locaux très reconnaissables mais, en même temps, tous nos collaborateurs font partie d'une seule grande équipe, connue sous le nom de *Team Blue*. *Team Blue* est le symbole d'une collaboration qui dépasse les frontières et les divisions du groupe : nous nous inspirons des autres avec intelligence et nous profitons de leur expérience. Dans le monde numérique actuel en constante mutation, il s'agit d'un avantage exceptionnel pour promouvoir la collaboration à travers les entités du groupe.

Nous mettons en place un environnement de travail stimulant dans lequel nos collaborateurs ont la possibilité de déployer leurs talents et leurs aptitudes, non seulement en apprenant,

mais aussi en faisant connaître leurs idées et en prenant leurs responsabilités. Le développement personnel est, selon nous, la clé de leur évolution future, en collaboration avec KBC. Nous offrons à nos collaborateurs un large éventail d'e-formations, parcours de formation en ligne avec, notamment, des *learning nuggets*, des sessions Skype, un coaching sur le lieu de travail et d'autres possibilités de développement. La nouvelle culture de l'apprentissage tire un profit maximum des possibilités numériques, tout en continuant à proposer des formations classiques si celles-ci s'avèrent la meilleure approche de formation.

Si chaque collaborateur est avant tout lui-même responsable de l'évolution de sa carrière, KBC lui apporte un large soutien. Il existe en outre une large gamme de missions intéressantes, et nous offrons pleinement l'opportunité aux collaborateurs de changer de poste au sein de l'entreprise, grâce au marché du travail interne, ou de s'épanouir dans leur fonction actuelle. Les collaborateurs travaillent de plus en plus en équipes multidisciplinaires, que ce soit pour des projets de longue haleine ou des projets plus ponctuels. Cela stimule la réflexion créative et aide à assumer de nouveaux rôles, tout en offrant de meilleures perspectives de développement qui correspondent aux talents individuels de chaque collaborateur et aux objectifs de KBC. Nous sommes conscients que c'est cette approche des collaborateurs qui nous permet, en tant qu'organisation, de répondre de façon proactive aux souhaits des consommateurs et à notre environnement numérique.

Parallèlement, nous accordons une attention particulière à l'allongement des carrières. Avec Minerva, notre plan personnel pour les collaborateurs plus âgés en Belgique, nous franchissons le pas vers une approche plus individualisée, adaptée aux besoins de ces travailleurs plus âgés. Nous répondons ainsi aux évolutions démographiques et nous préparons nos collaborateurs à travailler plus longtemps.

2017

Environ **42 000**
collaborateurs

55%
en Europe centrale

40%
en Belgique

87%
taux de réponse à la *Group Employee Survey*

Nous sommes conscients que de bons responsables sont essentiels pour amener les collaborateurs à donner le meilleur d'eux-mêmes. Nous disposons à cet effet de programmes de leadership intensifs à différents niveaux. Les responsables y travaillent sur des thèmes tels que *lead yourself*, *lead your business* et *lead your people*. Ils endossent de plus en plus un rôle de coach, chargés de traduire la stratégie sur le lieu de travail, de motiver les collaborateurs et de créer l'espace nécessaire à la réalisation de résultats. Nous disposons par ailleurs de la KBC University, un ambitieux programme de développement pour cadres supérieurs dans l'ensemble du groupe KBC, avec différents orateurs et des modules sur la bancassurance, le leadership et la priorité au client. Par ailleurs, KBC travaille activement à une approche spécifique de la gestion des talents les plus prometteurs, qui nous permet d'identifier les *seniors managers* de demain et de les préparer aux défis qui nous attendent.

Nous accordons beaucoup d'attention au bien-être de nos collaborateurs. Cette approche est ancrée de longue date dans notre organisation. Un travailleur en bonne santé se sent bien dans sa peau et est armé pour utiliser sa créativité et trouver des solutions axées sur le client. C'est la raison pour laquelle notre approche vise à garder les collaborateurs en bonne santé et opérationnels à long terme, aussi bien physiquement que mentalement. Sur leur lieu de travail, les collaborateurs ont la

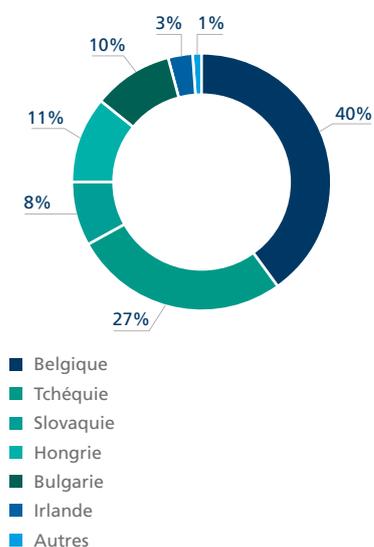
possibilité, avec leurs collègues et leurs responsables, de travailler activement à leur bien-être. La santé mentale fait l'objet d'une attention toute particulière. En Belgique par exemple, un projet bien-être a été lancé en 2017. Il comporte diverses initiatives de prévention, notamment des exposés sur le thème du burnout, la présentation de témoignages et l'organisation de sessions interactives en compagnie de la hiérarchie, pour que les questions de stress et de burnout puissent être mises sur la table au sein des équipes.

Dans les politiques que nous menons en matière de ressources humaines, de recrutement et de promotion, tout comme dans nos systèmes de rémunération, nous ne faisons aucune distinction en termes de sexe, religion, origine ethnique ou orientation sexuelle. Cette égalité de traitement des collaborateurs est également prévue dans le Code de conduite de KBC et dans les différents manifestes et autres chartes que nous avons signés. En tant qu'employeur, nous voulons envoyer un signal clair à la société : nous adoptons un comportement socialement responsable envers nos collaborateurs. Dans ce cadre, confiance et respect mutuels jouent un rôle important. Il s'agit également de rendre les membres du personnel plus sensibles à la diversité. Chacun combine en effet, selon des modalités uniques, des caractéristiques visibles et moins visibles. C'est la raison pour laquelle nous avons initié, en 2017, l'action *Diversity Rocks* en Belgique.

Chaque année, nous examinons sur la base de notre *operational risk framework*, les risques importants du processus de ressources humaines. L'application et le suivi de la législation en constituent un élément important. Nous veillons à sa stricte application dans le domaine des RH. Nous pensons notamment aux directives de l'ABE pour ce qui concerne la gestion salariale (y compris la rémunération variable), la loi sur la protection de la vie privée *General Data Protection Regulation* et la réinsertion des malades de longue durée. Nous sensibilisons également nos collaborateurs aux risques par des campagnes et des formations ciblées.

Si nous ne disposions pas des meilleurs collaborateurs, nous ne serions pas capables de maintenir KBC comme référence du secteur financier européen. Il s'agit d'un risque opérationnel également. C'est pourquoi notre recrutement est très ciblé et nous encourageons nos collaborateurs à se former en permanence.

Ventilation géographique du personnel
(fin 2017)



Nous suivons de très près la mise en œuvre de notre politique des ressources humaines, non seulement par des enquêtes qualitatives, mais également grâce aux données RH. Cela nous permet, par exemple, d'obtenir des informations sur les éléments du modèle *reward*, les heures de formation ou le nombre de jours d'absentéisme. Nous confrontons en permanence notre politique aux indicateurs du marché. Nous suivons les effectifs au niveau du groupe et par pays. Ces chiffres sont présentés chaque trimestre au comité de direction.

KBC investit dans la qualité du dialogue social avec les représentants du personnel. La concertation sociale aborde de très nombreux thèmes, dont les conditions salariales et de travail, les réorganisations et le bien-être. Le dialogue social est essentiellement organisé par pays et par entreprise, pour pouvoir tenir compte de la législation locale et de la situation de chaque enseigne. Ce qui a mené en 2017 encore à la conclusion de conventions collectives dans plusieurs pays. Le Conseil d'entreprise européen se réunit en outre chaque année depuis plus de 20 ans. S'y rencontrent, les représentants du

personnel des divers pays, la direction de KBC ainsi qu'une vaste délégation internationale en charge des ressources humaines. L'ordre du jour étant constitué de thèmes ayant un intérêt transfrontalier, le Conseil d'entreprise est un forum au sein duquel peut être discuté l'impact social des décisions prises à l'échelon du groupe.

Nous accordons une attention toute particulière au suivi de la satisfaction et de l'implication du personnel et nous interrogeons chaque année nos collaborateurs via le *Group Employee Survey*. Avec un taux de réponse de 87%, nous enregistrons une hausse de 2% par rapport à 2016. Plus de 32 000 collaborateurs ont effectivement pris le temps de nous faire part de leur avis. L'enquête montre que l'implication progresse pour l'ensemble du groupe, par rapport à l'année précédente, et se situe 1% au-dessus de celle du secteur financier européen. L'indice d'implication a augmenté en Tchéquie, en Hongrie et en Irlande. En Slovaquie et en Bulgarie, l'indice s'est légèrement replié par rapport à l'année précédente. En Belgique, il est resté stable, tout en dépassant de 4% l'indice de référence du pays.

Effectif du groupe KBC	31-12-2017 ¹	31-12-2016
En nombres	41 876	38 356
En nombre d'ETP	38 459	36 315
En pour cent (d'après les ETP)		
Belgique	40%	44%
Europe centrale et orientale	56%	52%
Reste du monde	4%	4%
Division Belgique	31%	34%
Division Tchéquie	22%	23%
Division Marchés internationaux	33%	29%
Fonctions de groupe et Centre de groupe	14%	14%
Hommes	43%	44%
Femmes	57%	56%
Temps plein	83%	82%
Temps partiel	17%	18%
Âge moyen (en années)	42	42
Ancienneté moyenne (en années)	13	13
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie par ETP	8	8
Roulement du personnel (en % du personnel total)	12%	10%
Mobilité interne du personnel (en % du personnel total)	18%	18%
Nombre de jours de formation par collaborateur ²	4,7	3,4

1 L'augmentation enregistrée en 2017 s'explique principalement par l'acquisition de United Bulgarian Bank et d'Interlease, en Bulgarie, à la mi-2017. À partir de 2017 nous intégrons aussi dans les totaux les contrats flexibles DPP et DPC en République tchèque et en Slovaquie (mais pas dans les diverses ventilations à l'intérieur des tableaux). DPP et DPC signifient Dohoda o vykonaní práce / Dohoda o brigádnickéj práci študenta et Dohoda o pracovnej činnosti.

2 Pour 2016, à l'exclusion des formations au sein de ČSOB Bank en Tchéquie.



La diversité au sein du Conseil d'administration et du Comité de direction est abordée au chapitre relatif à la Gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel.

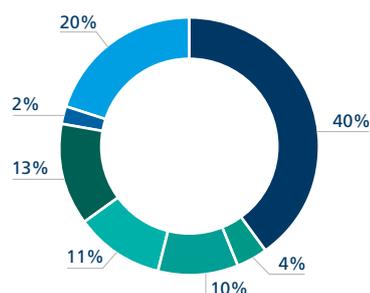
Notre capital

Nos activités ne sont possibles que si nous disposons d'une base de capital solide. À la fin de 2017, nos capitaux propres totalisaient 18,8 milliards d'euros et se composaient principalement du capital-actions proprement dit, des primes d'émission, des réserves et de certains instruments *Additional Tier 1*. Fin 2017, notre capital était représenté par 418 597 567 actions, soit une légère augmentation de 225 485 actions par rapport à l'exercice précédent, à la suite de l'augmentation de capital annuelle, traditionnellement effectuée en décembre pour le personnel.

Nos actions sont détenues par un grand nombre d'actionnaires dans différents pays. Un groupe d'actionnaires spécifique comprenant MRBB, Cera, KBC Ancora et les Autres actionnaires de référence forme ce que l'on appelle les actionnaires de référence de notre groupe. Une convention d'actionnaires a été conclue entre ces actionnaires de référence afin de garantir la stabilité de l'actionariat et la continuité du groupe, ainsi que pour soutenir et coordonner la politique générale du groupe. À cet effet, les actionnaires de référence se concertent lors de l'assemblée générale du groupe KBC et sont représentés au sein de son Conseil d'administration. L'actuelle convention a été conclue pour une période de dix ans prenant cours le 1er décembre 2014. Selon la dernière notification, les actionnaires de référence détenaient ensemble 40% de nos actions.

Notre intention est (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale) de distribuer au minimum 50% du bénéfice consolidé disponible à titre de dividende (dividende sur actions et coupons sur les instruments AT1, globalement). Sauf circonstances exceptionnelles et imprévues, nous

Ventilation géographique des actionnaires (mi-2017, estimations de KBC)



- Actionnaires de référence, Belgique
- Actionnaires institutionnels, Belgique
- Actionnaires institutionnels, reste de l'Europe continentale
- Actionnaires institutionnels, Royaume-Uni et Irlande
- Actionnaires institutionnels, Amérique du Nord
- Actionnaires institutionnels, reste
- Autres (actionnaires particuliers, non identifiés, etc.)

distribuerons, chaque année en novembre, un dividende intérimaire sur l'année en cours, au titre d'acompte sur le dividende total, de 1 euro par action et, par ailleurs, un dividende final à l'issue de l'assemblée générale annuelle.

Sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale, le dividende brut pour 2017 s'établira à 3 euros par action. 1 euro a d'ores et déjà été payé à titre d'acompte sur dividende en novembre 2017. Nous proposons en outre de racheter 2,7 millions d'actions propres, pour compenser la dilution occasionnée par les augmentations de capital destinées au personnel.

2017

419	40%	71,1	29,8	3,0
millions d'actions	sont détenues par des actionnaires stables	euros cours de clôture	milliards d'euros de capitalisation boursière	euros par action* dividende dont 1,00 euro a été payé à titre de dividende intérimaire

* Sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale

Action KBC	2017	2016
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre (en millions)	418,6	418,4
Évolution du cours durant l'exercice comptable*		
Cours le plus élevé (en EUR)	72,5	61,3
Cours le plus faible (en EUR)	57,0	39,8
Cours moyen (en EUR)	66,5	51,0
Cours de clôture (en EUR)	71,1	58,8
Différence cours de clôture à la fin de l'exercice vs fin de l'exercice précédent	+21%	+2%
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliards d'EUR)	29,8	24,6
Volume journalier moyen sur Euronext Bruxelles (source : Bloomberg)		
Nombre d'actions en millions	0,8	1,0
En millions d'EUR	50	51
Capitaux propres par action (en EUR)	41,6	38,1

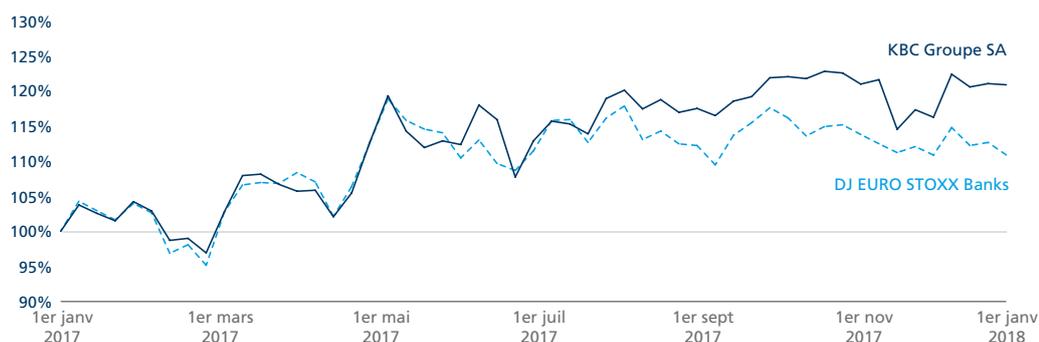
* Sur la base des cours de clôture, arrondis à un chiffre après la virgule.

Structure de l'actionnariat de KBC Groupe SA, 31 décembre 2017*	Nombre d'actions au moment de la notification	Pourcentage du nombre actuel d'actions
KBC Ancora	77 516 380	18,5%
Cera	11 127 166	2,7%
MRBB	47 887 696	11,4%
Autres actionnaires de référence	31 109 379	7,4%
Actionnaires de référence : sous-total	167 640 621	40,0%
Free float	250 956 946	60,0%
Total	418 597 567	100,0%

* L'aperçu reproduit se fonde sur les dernières notifications en matière de transparence ou, si plus récentes, sur les notifications imposées par la loi relative aux offres publiques d'acquisition ou sur d'autres informations disponibles. Vous trouverez les informations relatives aux notifications en matière de transparence dans le chapitre Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.

Évolution du cours de l'action KBC sur un an

(31 décembre 2016 = 100%, données fin de semaine)



Nos activités consistent pour une large part à transformer les dépôts et d'autres formes de financement en crédits.

En dehors du capital, notre financement par les dépôts et les titres de créance est donc aussi une matière déterminante pour notre groupe. À cet

effet nous avons développé une solide base de dépôts auprès des particuliers et des midcaps sur nos marchés stratégiques. Nous émettons, par ailleurs, régulièrement des instruments de dette, notamment par l'intermédiaire de KBC Ifima, de KBC Bank et de KBC Groupe SA lui-même.

Ratings*, 15-03-2018	Rating à long terme	Outlook/watch/review	Rating à court terme
Fitch			
KBC Bank SA	A	(Positive outlook)	F1
KBC Groupe SA	A	(Stable outlook)	F1
Moody's			
KBC Bank SA	A1	(Stable outlook)	P-1
KBC Groupe SA	Baa1	(Stable outlook)	P-2
Standard & Poor's			
KBC Bank SA	A	(Positive outlook)	A-1
KBC Assurances SA	A-	(Stable outlook)	-
KBC Groupe SA	BBB+	(Stable outlook)	A-2

* Pour la définition des différents ratings, le lecteur consultera les définitions qu'en donnent les agences de notation respectives. Pour KBC Assurances, il s'agit du *financial strength rating*. Cette notation donne une idée de la probabilité que les revendications des assurés soient honorées, tandis que les ratings indiqués pour KBC Banque et KBC Groupe reflètent la probabilité que les obligations financières (endettement) soient honorées.

Notre réseau et nos relations

Outre nos collaborateurs et notre capital, notre réseau et nos relations sont aussi particulièrement importants pour nos activités. Vous trouverez un aperçu de notre réseau dans la section Conditions de marché sur nos marchés stratégiques en 2017.

Notre capital social et relationnel comprend toutes les relations avec nos clients, nos actionnaires, les pouvoirs publics, les régulateurs et les autres parties prenantes qui nous permettent de rester pertinents sur le plan social et d'agir en tant qu'entreprise socialement responsable. Nous aborderons ce sujet de façon détaillée dans la partie Stratégie, paragraphe Notre rôle dans la société.



Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous trouverez des informations sur la structure de notre actionariat dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise. Pour en savoir plus sur nos ratings, veuillez consulter www.kbc.com > Investor Relations > Ratings. Vous trouverez les informations détaillées sur nos émissions de dette dans la *Debt investor presentation*, à l'adresse www.kbc.com > Investor Relations > Presentations.



Notre stratégie

Notre stratégie repose sur quatre principes :

- Le client est au centre de tout ce que nous entreprenons.
- Nous voulons offrir à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance.
- Nous envisageons le développement de notre groupe sur le long terme et nous entendons réaliser une croissance durable et rentable.
- Nous prenons nos responsabilités vis-à-vis de la société et des économies locales.

Nous menons cette stratégie dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité.

La durabilité est imbriquée dans notre stratégie. Cela signifie pour nous, avant tout, que nous sommes en mesure de répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes et que nous pouvons respecter nos obligations, non seulement maintenant, mais également à l'avenir. Notre stratégie de durabilité s'articule autour de trois piliers :

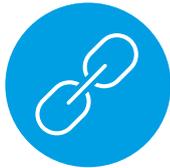
- le renforcement de notre impact positif sur la société,
- la limitation de notre éventuel impact négatif,
- l'encouragement d'un comportement responsable dans le chef de tous nos collaborateurs.

Le client est au centre de notre culture d'entreprise

Les piliers de notre stratégie



orientation client



bancassurance



croissance
durable et profitable



rôle dans
la société

Dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité



Chaque jour, nous devons mériter la confiance de nos clients. Nous ambitionnons de leur offrir des solutions complètes, accessibles et pertinentes à un prix juste, ainsi qu'une expérience client optimale. Chez KBC, ce sont les besoins du client qui constituent toujours le point de départ, pas nos produits et services bancaires ou d'assurances.

Nous préparons l'avenir. Nous déployons nos activités dans un environnement en pleine mutation, dans lequel nous sommes confrontés à l'évolution des attentes de nos clients, aux nouvelles technologies, aux défis de l'environnement macroéconomique, à l'augmentation de la concurrence, etc. Dans ce monde de plus en plus numérique, nous apportons également une réponse intégrée aux attentes de la clientèle dans le domaine de la bancassurance, grâce à un service financier *one stop* étendu, dans lequel le client a le choix d'une offre plus large, complémentaire et optimisée.

En réalité, nos clients souhaitent aujourd'hui ce qu'ils souhaitaient déjà hier : un banquier et un assureur auxquels ils peuvent faire confiance et qui leur proposent les meilleures solutions. À cette différence près qu'ils le souhaitent désormais par l'intermédiaire de différents canaux et au moment qui leur convient le mieux : paiement mobile au restaurant, activités bancaires en ligne à domicile, obtention d'un conseil auprès d'un agent d'assurance ou d'un expert en investissement dans une agence ou à distance, par l'intermédiaire d'un centre de conseil régional.

Nous affinons donc notre façon d'approcher le client afin de *Penser comme le client et développer pour un monde numérique*. Les clients peuvent continuer à privilégier le canal qui leur convient le mieux : l'agence traditionnelle, leur smartphone, le site Internet, le *Contact Center* ou les applications. Le contact humain gardera un rôle crucial mais sera renforcé par les offres numériques, par exemple un contact individuel, soutenu par des conseils automatisés, ou *chatbots*, comme dans l'application *K'Ching* en Belgique.

Cette approche requiert la poursuite de la simplification interne de nos processus, systèmes et produits, afin que nous puissions rester le partenaire fiable de nos clients à la recherche du confort et de la facilité d'utilisation, ici et maintenant, où et quand ils le souhaitent. C'est pourquoi nous devons encore augmenter l'efficacité de nos processus et de notre gestion de données, pour offrir aux clients une expérience confortable et agréable, rapide et volontaire.

Nous avons l'intention d'investir, au niveau du groupe, 1,5 milliard d'euros dans la révolution numérique entre 2017 et fin 2020.

Au sein de notre groupe, nous veillons à échanger les idées et à copier et réutiliser, autant que faire se peut, les applications dans d'autres entités du groupe. C'est une façon de créer de nouvelles synergies et d'exploiter le talent, l'esprit d'entreprise et les moyens disponibles au sein du groupe. L'Irlande revêt un rôle de locomotive au sein du groupe, avec sa stratégie *Digital First*.

La numérisation permet de disposer d'une masse d'informations qui nous permettent de mieux connaître nos clients afin d'affiner nos conseils. Les clients ne souhaitent bien entendu voir leurs données analysées qu'à partir du moment où la confiance est installée. Pour répondre à cette exigence, nous avons élaboré une excellente politique en matière de respect de la vie privée, dont le client détermine les contours. En effet, le respect de la vie privée est non seulement une notion objective, légalement définie, mais c'est aussi une donnée extrêmement subjective. C'est pourquoi nous voulons laisser au client la liberté de choisir ce qu'il nous autorise à faire de ses données. Par ailleurs, nous souhaitons communiquer de façon transparente et proposer à nos clients un aperçu sans ambiguïté en matière de respect de la vie privée, afin qu'à tout moment ils puissent modifier leur choix. Une analyse des données intelligente associée à une protection efficace de la vie privée constituent pour nous une véritable opportunité d'intensifier la confiance dont nous honorons nos clients.

L'accès aux services et conseils financiers fiables pour chaque partie de la population contribue au développement économique et représente la base de l'intégration financière et sociale. En tant que bancassureur, nous prenons également nos responsabilités : nous investissons dans la familiarisation aux questions financières et, par notre conseil soigné et transparent, nous voulons encourager la prise de décisions financières judicieuses.

Dans la partie Notre stratégie, sous Notre rôle dans la société, nous reprenons différents exemples d'initiatives dans le domaine de la familiarisation aux questions financières.

La centricité client constituant la pierre angulaire de notre stratégie, nous en assurons un suivi rigoureux. Nous collectons des informations à propos du vécu de nos clients et, sur cette base, nous améliorons nos services et nos produits.

Nous surveillons également de très près notre réputation et nous partageons nos analyses avec tous les services et personnes concernés afin qu'ils puissent faire le nécessaire. Vous trouverez ci-après les objectifs et résultats en matière d'expérience client et de réputation.

L'évaluation compare le score de la (des) principale(s) entité(s) KBC dans chaque pays clé avec le score moyen du secteur (du groupe de pairs) (par pays) ; nous jugeons le score supérieur ou inférieur à partir d'un écart de 5 points de pourcentage par rapport à la moyenne du groupe des pairs.

KPI

Description

Objectif et résultat*

 Indice de réputation	L'indice traduit l'attitude générale du public vis-à-vis de l'entreprise ; il est influencé par la performance de sept reputation drivers qui sont également mesurés dans l'étude. Le sondage est réalisé par Ipsos.	Objectif : score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs par pays Résultat en 2017 : K&H en Hongrie et KBC Bank Ireland obtiennent un score supérieur à la moyenne du groupe des pairs. Les scores des autres entités (KBC en Belgique, ČSOB en République tchèque, ČSOB en Slovaquie et UBB/DZI en Bulgarie) sont conformes à la moyenne du groupe des pairs dans chacun des pays.
 Expérience des clients	L'expérience des clients se mesure à la lumière des réponses à des affirmations comme « offre des services et des produits de qualité », « offre des produits et des services transparents », « est facilement abordable », « offre un bon rapport qualité-prix », « comprend les besoins du client ». Le sondage est réalisé par Ipsos.	Objectif : score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs par pays Résultat en 2017 : KBC Bank Ireland obtient un score supérieur à la moyenne du groupe des pairs. Les scores des autres entités (KBC en Belgique, K&H en Hongrie, ČSOB en République tchèque, ČSOB en Slovaquie et UBB/DZI en Bulgarie) sont conformes à la moyenne du groupe des pairs dans chacun des pays.

* En Belgique, les références financières sont : BNP Paribas Fortis, ING, Argenta, Ethias, AG Insurance, Belfius, Baloise ; en Tchéquie : Air Bank, GE Money Bank, Česká spořitelna, Komerční banka, Kooperativa pojišťovna, Česká pojišťovna, Fio banka, Česká pošta, Unicredit Bank ; en Hongrie : OTP Bank, Erste Bank Hungary, Budapest Bank, CIB Bank, Raiffeisen Bank Hungary, UniCredit Bank Hungary ; en Slovaquie : Slovenská sporiteľňa, VUB Banka, Tatra banka, Prima banka, Postova Banka, Unicredit Bank, Allianz ; en Irlande : Permanent TSB, Bank of Ireland, Ulster Bank, AIB, EBS ; en Bulgarie : UniCredit Bulbank, Société Générale Expressbank, Allianz Bank, Central Cooperative Bank, Bulstrad Vienna Insurance, Armeec, Piraeus bank, Allianz Insurance.

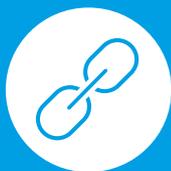
Les scores correspondent aux marques KBC (Banque et assurances) en Belgique, ČSOB (Bank) en Tchéquie, ČSOB (Bank) en Slovaquie, K&H en Hongrie, KBC en Irlande et UBB et DZI en Bulgarie. Nous avons simplifié la méthodologie par rapport au rapport annuel précédent.

Nous proposons à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance

Les piliers de notre stratégie



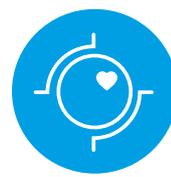
orientation client



bancassurance



croissance durable et profitable



rôle dans la société

Dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité



Nos clients ne rêvent pas de crédits ou d'assurances... ils rêvent de voiture, de maison, de voyage, de lancer leur entreprise, et pour tout cela, ils ont besoin d'argent. Une fois toutes ces choses obtenues, ils tiennent à les protéger. Ils se mettent alors en quête d'une assurance. Notre modèle intégré de bancassurance nous permet de leur proposer, de façon proactive, une gamme complète de produits de banque et d'assurance.

Nous apportons une réponse intégrée à tous les besoins de nos clients en matière de services bancaires et d'assurances et nous nous positionnons comme un bancassureur intégré. En tant que bancassureur, nous pouvons mettre les besoins du client au centre de nos préoccupations en proposant une offre qui dépasse les domaines purs de la banque et de l'assurance comme la famille, l'habitation, la mobilité, etc. Pour le client, notre modèle intégré offre l'avantage d'un vaste service *one-stop*, ce qui lui permet de choisir parmi une gamme plus large de produits et services complémentaires et optimisés. Les activités de bancassurance offrent de surcroît d'importants avantages au groupe en termes de diversification des revenus, une meilleure répartition des risques, un potentiel de vente supplémentaire grâce à l'effet de levier de nos différents canaux de distribution de banque et d'assurance, d'importantes économies de coûts et des synergies fortes.

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous mettons tout en œuvre pour intégrer nos différents canaux (agences bancaires et d'assurances, centres de contact, guichets automatiques, site Internet, application homebanking et apps mobiles). C'est parce que nous sommes à la fois banquier et assureur que nous pouvons réaliser pleinement cette intégration et cette fluidité des services. La diversité de canaux la plus appropriée est définie au niveau local en fonction des besoins des clients et dépend aussi du degré de maturité de la banque et de l'assureur dans chaque pays.

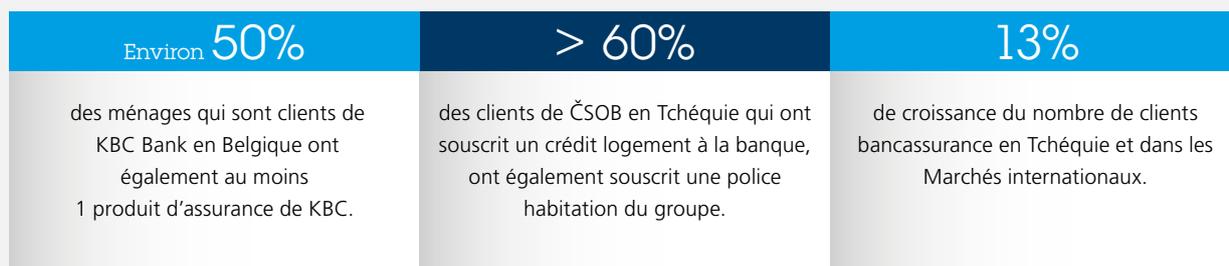
Nous avons développé un concept unique de collaboration entre les sociétés de banque et d'assurance de notre groupe. Le déploiement du modèle varie d'un pays à l'autre.

En Belgique, où nous sommes le plus avancés dans ce domaine, l'entreprise de bancassurance fonctionne déjà comme une seule entité opérationnelle qui réalise des synergies à la fois commerciales et non commerciales. Notre modèle en Belgique se caractérise par une coopération unique entre nos agences bancaires et nos agences d'assurances dans les micromarchés. Nos agences bancaires vendent des produits bancaires et des assurances standard et orientent le client à la recherche d'autres produits d'assurances vers l'agence d'assurances dans le même micromarché. Nos agences d'assurances vendent tous les produits d'assurance et traitent tous les sinistres, y compris ceux pour lesquels l'assurance avait été vendue par une agence bancaire.

Dans nos autres pays stratégiques, nous ne sommes pas aussi avancés qu'en Belgique, mais nous entendons créer, le plus rapidement possible, un modèle de distribution intégré permettant des synergies. En Irlande, nous nous concentrons sur la collaboration avec des tierces parties.

Grâce à notre modèle de bancassurance, nous réalisons aussi différentes synergies commerciales. En Belgique, par exemple, nos clients ont également conclu en 2017 une assurance de solde d'emprunt auprès de notre assureur pour plus de sept crédits logement sur dix de KBC Banque et de huit à neuf sur dix ont conclu une assurance habitation. Chez ČSOB en République tchèque, plus de six clients sur dix ayant souscrit un prêt hypothécaire en 2017 ont aussi contracté une assurance habitation auprès de notre groupe. Autre exemple : en Belgique, environ la moitié des ménages qui effectuent leurs opérations bancaires auprès de KBC Banque détiennent au moins un produit de KBC Assurances. Environ un

2017



cinquième des ménages a même souscrit minimum trois produits bancaires et trois produits d'assurance de KBC. Le nombre de clients qui nous font confiance aussi bien pour la banque que pour les assurances du groupe a augmenté en 2017. Vous trouverez ci-après les chiffres par division.

Nous assurons le suivi de nos performances en bancassurance et de notre développement numérique à l'aide d'une série de nouveaux indicateurs clés de performance (KPI), dont les principaux figurent dans le tableau ci-dessous.

KPI	Description	Objectif et résultat
 CAGR clientèle bancassurance	Croissance annuelle composée du nombre de clients détenant au moins 1 produit bancaire et 1 produit d'assurance du groupe ¹	Objectif : CAGR 2016-2020 \geq 2% en Belgique, \geq 15% en Tchéquie, \geq 10% sur les Marchés internationaux Résultat 2016-2017 : +1% en Belgique, +13% en Tchéquie, +13% sur les Marchés internationaux
 CAGR clientèle bancassurance stable	Croissance annuelle composée du nombre de clients détenant au moins 2 produits bancaires et 2 produits d'assurance du groupe (3 et 3 pour la Belgique) ¹	Objectif : CAGR 2016-2020 \geq 2% en Belgique, \geq 15% en Tchéquie, \geq 15% sur les Marchés internationaux Résultat 2016-2017 : +1% en Belgique, +21% en Tchéquie, +23% sur les Marchés internationaux
 Interaction numérique	Part de clients interagissant avec KBC au moyen d'au moins un des canaux non physiques (canal numérique ou centre de conseils à distance) ²	Objectif : \geq 80% en 2020 Résultat 2017 : 74%

¹ Basé sur une liste de produits sélectionnés au préalable.

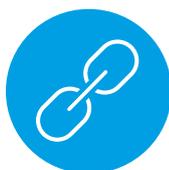
² Hors Bulgarie et Postal Savings Bank (République tchèque). Hors clients dormants. En ce compris les clients qui, outre les canaux non physiques, sont également en contact avec KBC par l'intermédiaire des agences. Pondérée sur la base du nombre de clients actifs par pays.

Nous nous concentrons sur une croissance durable et rentable

Les piliers de notre stratégie



orientation client



bancassurance



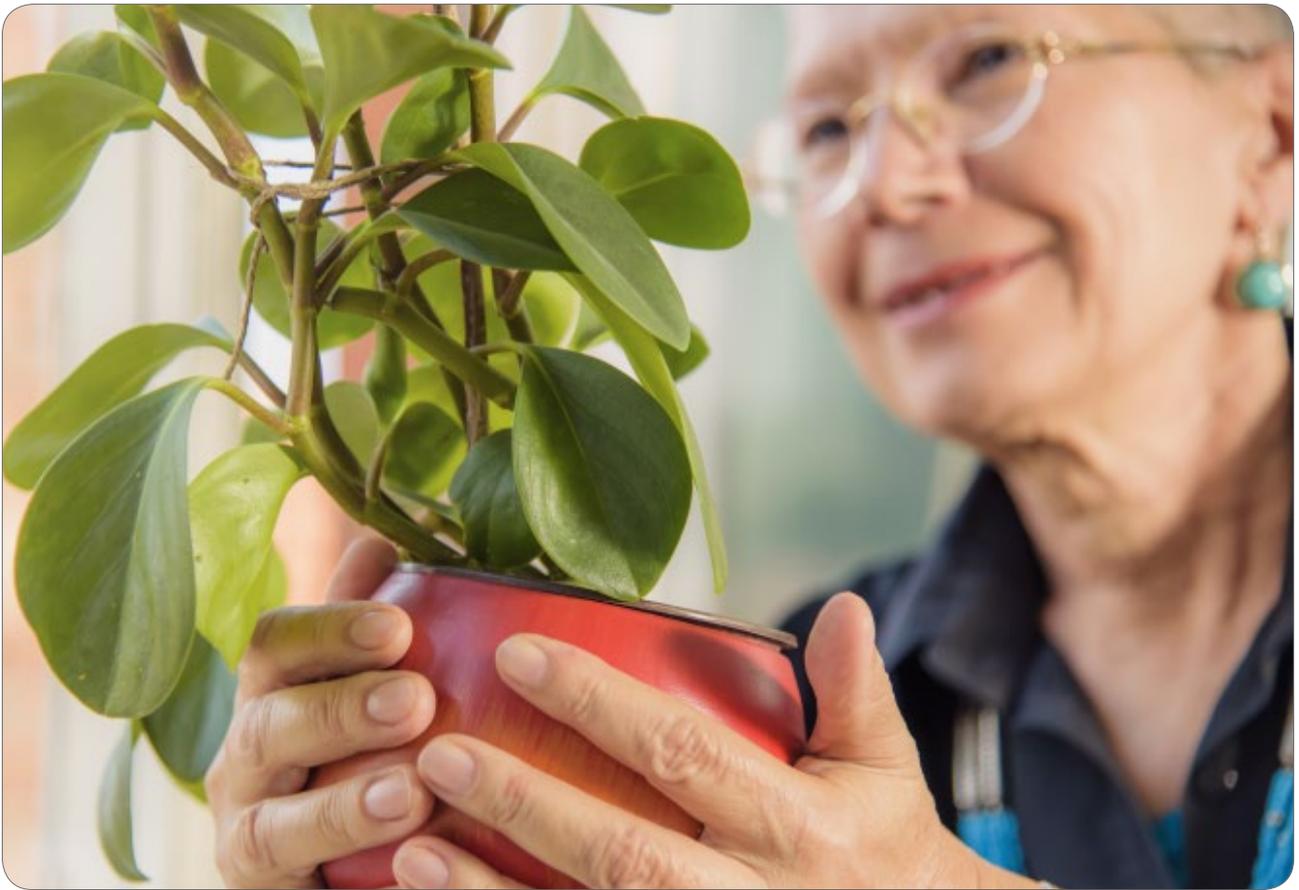
croissance
durable et profitable



rôle dans
la société

Dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité

La croissance durable n'est possible que si nous accordons nos intérêts et nos besoins à ceux de nos parties prenantes. Il est donc important que nous connaissions ce qui importe le plus à ces parties prenantes. Nous discutons régulièrement avec nos clients et disposons également d'un panel de clients à qui nous soumettons nos nouveaux produits, services et initiatives. Nous organisons également des discussions directes avec les ONG et dialoguons, chaque année, avec nos parties prenantes.



Le développement de relations à long terme avec nos clients est crucial pour assurer notre existence à long terme. Nous ne visons donc pas des rendements élevés à court terme assortis de risques excessifs : nous optons plutôt pour une croissance durable et rentable sur le long terme.

La réflexion durable à long terme implique aussi que nous nous concentrons sur les économies locales de nos marchés stratégiques et que nous n'investissons que dans une certaine mesure dans des projets éloignés de ces marchés stratégiques. Notre empreinte environnementale géographique reste concentrée sur nos pays stratégiques.

Dans tous ces pays stratégiques, nous envisageons notre présence comme un engagement à long terme. Nous souhaitons y poursuivre l'optimisation de notre présence par le biais de la croissance organique ou de reprises intéressantes, répondant à des critères stratégiques et financiers clairs et rigoureux. Le rachat de United Bulgarian Banque et Interlease en Bulgarie en juin 2017 s'inscrit parfaitement dans cette vision (voir plus loin au chapitre Nos divisions).

Au début de 2017, nous avons décidé en outre de définir l'Irlande comme un pays stratégique à part entière, dans lequel nous jouerons pleinement la carte d'une stratégie du *Digital First* pour parvenir à une expérience client exceptionnelle. Le statut de pays stratégique signifie aussi que nous ambitionnons de conquérir une part de marché d'au moins 10% dans les segments des PME retail et micro et qu'à l'instar

des autres pays stratégiques, nous mettons pleinement l'accent sur les activités de bancassurance. Nous y proposons les produits d'assurance par l'intermédiaire de partenariats et d'accords de collaboration.

Notre centrage sur nos six marchés stratégiques est également illustré par la vente de notre gestionnaire d'actifs KBC TFI en Pologne puisque ce pays ne fait pas partie de notre noyau géographique.

La quête d'une croissance durable et rentable signifie également que nous veillons à diversifier notre base de revenus. Nous voulons générer davantage de revenus de commissions et d'activités d'assurance à côté de nos revenus d'intérêts. C'est pourquoi nous voulons poursuivre le développement de nos activités d'assurance et d'*asset management* dans les pays stratégiques. Nous souhaitons également développer encore notre offre *one stop shop* à destination de nos clients par des partenariats avec des entreprises technologiques ou même des acteurs de notre secteur, et offrir également des services de bancassurance, comme le conseil.

Enfin, la gestion rigoureuse des risques dans tout ce que nous entreprenons est la condition absolue pour préserver la durabilité. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le paragraphe Nous souhaitons que nos ambitions se réalisent dans le cadre d'une gestion rigoureuse des risques.

Nous suivons nos performances à long terme et l'accent mis sur l'économie réelle et la durabilité par le biais d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance (KPI), dont les principaux figurent dans le tableau.

KPI	Description	Objectif et résultat
 CAGR total des produits	Croissance annuelle composée du total des produits. Le calcul ne tient pas compte des variations de valeur des dérivés ALM destinés à la gestion du bilan.	Objectif : CAGR total des produits 2016-2020 \geq 2,25% Résultat 2016-2017 : +5,6% (hors UBB/Interlease)
 Ratio charges/produits	[Charges d'exploitation des activités bancaires] / [total des produits des activités bancaires]. Le ratio est calculé avec et sans taxes bancaires spécifiques.	Objectif : ratio charges/produits (taxes bancaires excl./incl.) : \leq 47%/ \leq 54% en 2020 Résultat 2017 (taxes bancaires excl./incl.) : 48%/54%
 Ratio combiné	[Charges techniques d'assurance, y compris les frais internes de règlement des sinistres / primes d'assurance acquises] + [charges d'exploitation / primes d'assurance comptabilisées] (pour assurances dommages, et données après réassurance)	Objectif : ratio combiné : \leq 94% en 2020 Résultat 2017 : 88%
 Innovation	L'innovation, c'est : « Lancer des services/produits innovants avant la concurrence », « Innover en permanence afin d'améliorer l'expérience client », « Dépasser les attentes du client », « Utiliser des technologies avancées ». Le sondage est réalisé par Ipsos.	Objectif : score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs par pays*. Résultat en 2017 : KBC en Belgique, K&H en Hongrie et KBC Bank Ireland obtiennent un score supérieur à la moyenne du groupe des pairs pour ce qui est de l'innovation. Les scores de ČSOB en Slovaquie et d'UBB/DZI en Bulgarie sont conformes à la moyenne du marché et le score de ČSOB en Tchéquie est inférieur à la moyenne du groupe des pairs dans ce pays.

* La liste des *benchmarks* et l'explication de la méthodologie figurent sous le tableau. Le client est au centre de notre culture d'entreprise.

Vous souhaitez en savoir plus ?

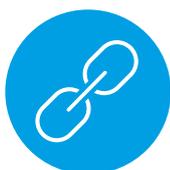
Vous trouverez les informations relatives à la stratégie par division et par pays dans le chapitre Nos divisions. Des compléments d'information à propos des performances financières sont disponibles au chapitre Notre rapport financier.

Notre rôle dans la société

Les piliers de notre stratégie



orientation client



bancassurance



croissance
durable et profitable



rôle dans
la société

Dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité

Chez nous, le développement durable ne relève pas d'une politique spécifique. Il fait partie intégrante de notre stratégie globale, ancrée dans nos activités quotidiennes. Cela signifie pour nous, avant tout, que nous sommes en mesure de répondre aux attentes de toutes nos parties prenantes et que nous pouvons respecter nos obligations. C'est ce que nous faisons chaque jour par nos activités de base. Nous aidons les gens à réaliser leurs rêves et leurs projets en leur proposant des crédits, des produits de dépôt et des services de gestion patrimoniale, tandis que nous préservons leurs rêves et projets avec nos assurances.

Notre stratégie de durabilité s'articule autour de trois piliers que nous évoquerons plus loin.

- stimulation d'un comportement responsable de nos collaborateurs ;
- renforcement de notre impact positif sur la société ;
- limitation de notre impact négatif sur la société.

Nous voulons stimuler le comportement responsable chez tous nos collaborateurs

Si nous souhaitons conserver la confiance de nos parties prenantes et continuer à croître, il est extrêmement important que nous adoptions un comportement responsable dans toutes nos activités. Cela signifie qu'il ne suffit pas, dans le chef des collaborateurs de KBC, de se conformer à la réglementation, mais que notre ambition en la matière va au-delà. L'intégrité, qui requiert honnêteté, correction, transparence, confidentialité, ainsi qu'une saine prise de conscience des risques, sous-tend notre comportement responsable.

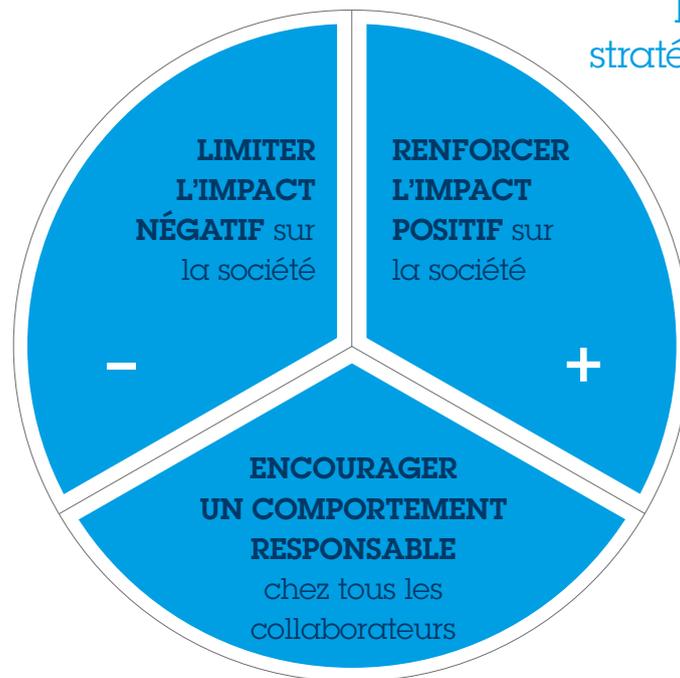
Dans le chef d'un bancassureur, cette notion s'exprime explicitement sous la forme d'une prestation de services et de relations commerciales appropriées. Nous accordons dès lors une attention toute particulière à la formation et à la conscientisation. Nous avons mis en place un programme interne qui aborde notamment l'intégrité professionnelle, la prestation de services adéquate à destination du client et la gestion des dilemmes. La KBC University, le programme de formation réservé aux membres de la direction, fait également la part belle au comportement responsable. L'approche par dilemme a permis au comportement responsable d'être abordé au titre de thème principal à l'occasion de 14 sessions déjà.

Dans toutes nos activités, nous respectons l'ensemble des règles et prescrits relatifs à la gestion éthique de l'entreprise et à la gestion et aux directives spécifiques du Groupe KBC dans ce domaine.

Les principes fondamentaux du comportement responsable sont traduits dans la politique d'intégrité au niveau du groupe, qui s'appuie sur des normes éthiques élevées. Les clients doivent toujours être traités d'une manière raisonnable, honnête et professionnelle. L'intégrité et les valeurs éthiques sont également transposées dans notre Code de déontologie à l'usage des collaborateurs. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Nous communiquons en toute transparence sur Nos règles et politiques. Vous pouvez les consulter sur le site Internet www.kbc.com/fr/politiques. Vous trouverez des informations sur la politique d'intégrité et son application dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Le cœur de notre stratégie de durabilité



Nous souhaitons renforcer notre impact positif sur la société.

Grâce à nos activités clés – banque et assurances – nous contribuons à l'économie réelle sur tous nos marchés stratégiques. Mais nous voulons aller plus loin, et augmenter l'impact positif que nous exerçons dans les domaines où nous pouvons faire la différence en tant que bancassureur. Nous avons pris pour modèle *les UN Sustainable Development Goals* – c'est-à-dire les standards internationaux d'objectifs de

développement durable – pour déterminer les domaines à privilégier. Compte tenu du contexte observé sur différents marchés domestiques, nous avons défini les axes prioritaires suivants en matière de durabilité : la Familiarisation aux questions financières, la Responsabilité à l'égard de l'environnement, l'Esprit d'entreprise, le Vieillessement et/ou la Santé. Dans tous les pays stratégiques, nous voulons développer, dans ces domaines, des solutions financières et d'assurance innovantes.

Nos axes prioritaires

Quoi ?

Comment ? Quelques exemples récents :

La Familiarisation aux questions financières

- Aider les clients à poser les bons choix grâce à des conseils transparents et de qualité et à une communication sans ambiguïté.
- Améliorer les connaissances du grand public à propos des concepts et des produits financiers.
- Lancement d'initiatives en matière d'éducation financière dans tous les pays, par le biais notamment de séminaires, de différents programmes de master, ainsi que d'un éventail de formes d'apprentissage numériques et de programmes de stage.
- Les collaborateurs de ČSOB ont dispensé dans 50 écoles quelque 200 leçons consacrées à des sujets financiers.
- En Hongrie, K&H a lancé un club d'investisseurs destiné spécifiquement à la jeune génération, pour améliorer leurs connaissances en matière d'investissements, de marchés financiers, etc.
- En Belgique, les clients désireux de faire leurs premiers pas dans le monde de la banque numérique peuvent solliciter un Entretien Découverte KBC.
- Lancement par KBC Belgique de l'initiative *Get-a-teacher*, qui permet aux écoles d'augmenter les connaissances financières en *recrutant* un professeur auprès de KBC.

Nos axes prioritaires

Quoi ?

Comment ? Quelques exemples récents :

<p>La Responsabilité à l'égard de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire notre empreinte environnementale par le biais de toutes sortes d'initiatives et d'objectifs. • Mettre au point des produits et des services susceptibles de contribuer positivement à l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accent mis sur la multi mobilité chez KBC Autolease, notamment par la mise en place d'un vélo-leasing. • Adhésion au <i>Green Deal</i> Achats Circulaires afin de contribuer à l'émergence d'une économie plus circulaire en Flandre. • <i>Score Leadership A-</i> dans le programme 2017 <i>Carbon Disclosure Project Climate Change</i>.
<p>L'Esprit d'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En soutenant des idées et des projets novateurs, contribuer à la croissance économique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du programme E-stores en Bulgarie • Élargissement de <i>Start it @kbc</i> en Belgique aux autres pays stratégiques. • <i>KBC Match'it</i>, plateforme numérique pour la transmission d'entreprises. • Capital pour les start-ups via le <i>KBC Start-it Fund</i>. • Soutien des initiatives locales par l'intermédiaire de la plateforme de crowdfunding de Bolero. • Encouragement des clients à franchir le pas vers l'e-commerce via <i>Storesquare</i>, <i>Farmcafé</i> et d'autres initiatives. • Réalisation de différents programmes européens pour soutenir les micro- et petites entreprises, ainsi que les PME. • Lancement du <i>Service Associations</i> KBC pour stimuler la vie associative en Belgique.
<p>Le Vieillessement et la Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Vieillessement est le quatrième pilier choisi pour la Belgique et la République tchèque. Cela implique que nous adaptions notre politique et notre offre en produits et services à l'allongement de la durée de vie et que nous apportons une contribution positive à la problématique du vieillissement en proposant, au départ de nos activités clés, des solutions et des services spécifiques. • En Bulgarie, en Slovaquie, en Hongrie et en Irlande, nous avons choisi la Santé comme quatrième pilier. Ces pays stratégiques mettront au point des produits, des services et des projets axés sur l'amélioration de la santé en général, des soins de santé et de la qualité de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation numérique pour les plus de 55 ans en Belgique. • Soutien financier et matériel aux enfants malades par le biais de son programme <i>K&H MediMagic</i> en Hongrie. • Collaboration entre ČSOB et le <i>Centre of Health Economy</i> de la faculté des Sciences sociales de l'université Charles, à Prague. • En République tchèque, mise en ligne par ČSOB, en collaboration avec le centre de conseil <i>Sue Ryder Home</i>, d'un portail baptisé <i>Find your way through senior age</i>.



Nous souhaitons limiter notre impact négatif sur la société

Nous voulons réduire autant que possible l'éventuel impact négatif direct et indirect de nos activités sur la société.

Pour limiter notre impact direct sur le réchauffement climatique, nous avons initié, à l'échelle du groupe, un programme destiné à réduire notre empreinte environnementale. Il comprend notamment :

- Des objectifs en matière d'émission de gaz à effet de serre : le groupe s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (tant en termes absolus que par ETP) à l'horizon de 2020 d'au moins 20% (par rapport à 2015, hors déplacements vers le lieu de travail). Nous avons intégré ces objectifs au plan d'action de chaque pays stratégique. Un état des lieux est proposé plus loin dans ce chapitre.

- L'ambition d'obtenir le certificat ISO 14001 dans tous nos pays stratégiques d'ici fin 2017. Cette certification confirme la qualité de notre politique environnementale.
- Une politique RH qui contribue à la transition vers une économie peu gourmande en émissions de CO₂, comme la réduction des trajets domicile-travail et des déplacements de service, la promotion du recours aux transports publics et au vélo, l'adaptation de notre politique voiture, etc.

Les données sous-jacentes et les calculs des émissions de gaz à effet de serre du groupe KBC ont été vérifiés, pour la deuxième année consécutive, par une partie externe (Vincotte), conformément à la norme ISO 14064-3. Des compléments d'information à propos de notre empreinte environnementale sont disponibles dans le rapport Développement durable.

2017

632

mille
GJ de consommation
électrique

347

mille GJ de
consommation de gaz
et de mazout de
chauffage

372

millions de km
domicile-travail et de
déplacements de
service

3 644

tonnes
de papier consommé

94

mille tonnes d'émissions
de CO₂e

Empreinte environnementale (émissions de gaz à effet de serre, en tonnes de CO₂e) groupe KBC*	2017	2016
Le scope 1 d'émissions reprend la consommation directe d'énergie et les émissions dues aux déplacements de service et domicile-travail avec la flotte propre.	41 730	42 554
Le scope 2 d'émissions reprend la consommation indirecte d'énergie (consommation électrique, consommation de chaleur, froid ou vapeur urbains)	27 551	41 867
Le scope 3 d'émissions reprend les émissions dues aux déplacements de service et domicile-travail (à l'exception des émissions de la flotte propre, incluses dans le scope 1), les émissions dues à la consommation de papier et d'eau, et le traitement des déchets.	24 903	25 964
Total	94 183	110 385
Total par ETP	2,5	2,9
Repris dans l'objectif de réduction (hors trajet domicile – travail)	73 029	88 019
Repris dans l'objectif de réduction (hors trajet domicile – travail) par ETP	1,9	2,3
	Belgique Tchéquie Slovaquie Bulgarie Hongrie Irlande	Belgique Slovaquie Bulgarie Hongrie

ISO 14001 dans chaque pays stratégique

* Pour les détails sur la méthodologie utilisée et le nouveau calcul des valeurs de référence, voir rapport Développement durable.

En tant que bancassureur, notre impact indirect sur l'environnement et sur la société – notamment nos activités de crédit, nos investissements et notre offre de fonds – est beaucoup plus important que notre impact direct.

Dans ce cadre, nous voulons, en matière d'environnement, apporter une contribution positive à la transition vers une économie sobre en carbone et proposer, à partir de nos activités clés, des solutions qui assurent la promotion d'une économie circulaire peu gourmande en CO₂.

- Nous voulons soutenir activement l'efficacité énergétique, promouvoir des énergies renouvelables durables, apporter notre soutien à une mobilité respectueuse et sûre et encourager l'économie circulaire. Ainsi avons-nous adhéré à la mi-2017 au *Green Deal* Achats Circulaires, par lequel nous nous sommes engagés à initier deux programmes d'achats circulaires en 2018.
- Nous nous sommes engagés à augmenter la part de financement des sources d'énergies renouvelables. À l'horizon 2030, la part des sources d'énergies renouvelables et des biocarburants dans l'ensemble des crédits accordés au secteur de l'énergie doit avoir atteint 50% au moins (un état des lieux est proposé plus loin dans ce chapitre). La politique d'octroi de crédits au secteur de l'énergie définit une politique non équivoque, laquelle doit nous permettre de réaliser cet objectif.
- Nos actions et objectifs font l'objet d'un suivi, qui donne entre autres lieu à la rédaction d'un rapport à l'attention du Conseil d'administration.

Nous continuons à miser sur les placements durables même si, en définitive, c'est le client qui décide d'opter pour un fonds traditionnel ou durable. Nous proposons à nos clients une offre variée de fonds d'investissement durables, des traditionnels fonds *Best-in-class* et fonds à connotation durable aux plus récents fonds *Impact Investing*.

Nous réalisons une analyse approfondie afin de déterminer quels sont les entreprises et les pays qui font partie de l'univers des investissements durables offrant des solutions de placement durables et responsables. Nous examinons également en permanence les critères de durabilité. C'est ainsi que depuis novembre 2017 par exemple, les entreprises actives dans l'extraction ou le traitement des combustibles fossiles sont totalement écartées de l'offre de fonds d'investissement durables.

Investissement durable et responsable rime avec crédibilité. C'est pour cette raison que la politique et les critères de durabilité dépendent du conseil consultatif ISR, une commission consultative qui fonctionne de façon complètement indépendante et est composée de personnalités académiques de premier plan de différentes universités, expertes dans des domaines comme les droits de l'homme, l'éthique professionnelle, la biologie et l'écologie (voir ci-après). Elles fixent les méthodes d'analyse que nous devons utiliser et établissent les critères d'évaluation des entreprises. Elles apportent également la garantie que nos analyses sont exhaustives, minutieuses et précises.

Nous nous sommes fixés un objectif pour les fonds durables. Initialement fixée à 5 milliards d'euros pour 2018, cette cible a, après avoir été atteinte dès la mi-2017, été portée à 10 milliards d'euros d'investissements durables (sous gestion) d'ici à 2020. Un état des lieux est proposé plus loin dans ce chapitre.

En ce qui concerne l'environnement en général et le changement climatique en particulier, plusieurs initiatives internationales susceptibles d'avoir une influence notable sur tous les établissements financiers méritent d'être mentionnées, notamment la *FSB-Taskforce.on Climate-related Financial Disclosures-recommendations* et les recommandations de

l'EU-High Level Expert Group on Sustainable Finance. Au sein du groupe, nous avons dès lors lancé un projet ayant pour but, au cours de l'exercice 2018, de dresser l'inventaire de l'influence de ces directives et de leur déploiement.

Nous soumettons nos activités opérationnelles à des règles strictes en matière de durabilité en ce qui concerne les droits de l'homme, l'environnement, l'éthique, ainsi que les thèmes sociétaux sensibles ou controversés. Ce tableau présente un aperçu des principes directeurs importants en matière de durabilité. La liste complète des principes directeurs est disponible en consultant www.kbc.com, rubrique Durabilité de l'entreprise.

Importants principes directeurs de KBC en matière de durabilité

Applicables à

Liste noire d'entreprises et d'activités	Il s'agit d'entreprises qui sont actives dans le secteur des systèmes d'armement controversés ou qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies (<i>UN Global Compact</i>). Aucune entité de notre groupe ne peut faire des affaires avec de telles entreprises. Pour KBC Group, les transactions spéculatives relatives aux matières premières agricoles sont également reprises sur la liste noire.	Octroi de crédits, assurances, investissements propres, fonds durables et traditionnels, fournisseurs
Droits de l'homme	Nous avons adapté notre politique en matière des droits de l'homme en fonction des principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Vois plus loin dans un paragraphe spécifique.	Octroi de crédits, assurances, investissements propres, fonds durables et traditionnels, fournisseurs, personnel
Régimes controversés	Nous ne souhaitons pas être impliqués dans des activités financières avec les régimes controversés qui se rendent coupables de graves infractions aux droits de l'homme et qui foulent aux pieds toute forme de bonne gouvernance, de légalité ou de liberté économique. Nous faisons toutefois une exception pour les biens à usage humanitaire. En nous appuyant sur des sources externes reconnues, nous déterminons chaque année les pays qui doivent être repris dans cette liste des régimes controversés.	Octroi de crédits, assurances, investissements propres, fonds durables et traditionnels, fournisseurs
Politique de bancassurance durable et responsable	Nous avons fixé des restrictions à l'octroi de crédits et d'assurance applicables à d'autres secteurs controversés ou sensibles sur le plan sociétal, comme le secteur de l'énergie, le financement de projet, les activités liées à l'armement, la culture destinée à la production de produits narcotiques, les paris, la fourrure, la production d'huile de palme, l'exploration minière, la déforestation, l'accaparement de terre et le démenagement forcé de populations indigènes, ainsi que la prostitution.	Octroi de crédits, assurances
Exclusions de KBC Asset Management pour les investissements durables	Pour les fonds traditionnels, nous appliquons les exclusions minimales sur base de la liste noire d'entreprises qui sont actives dans le secteur des systèmes d'armement controversés ou qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies (<i>UN Global Compact</i>), la politique en matière de droits de l'homme ou celle relative aux régimes controversés. En outre, les produits d'investissement basés sur la spéculation sur le prix des denrées alimentaires sont totalement exclus. Pour les fonds durables, nous poussons encore plus loin les exclusions et restrictions d'activités controversées, notamment les paris, le tabac, la navigation spatiale et la défense, la fourrure, etc.	Fonds durables

Droits de l'homme

Nous avons adapté notre politique en matière des droits de l'homme en fonction des dix principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'homme, ainsi que selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Nous respectons les principes de base de la Déclaration universelle des droits de l'homme, que nous appliquons intégralement au sein du groupe sous la forme de la *KBC Human Rights Policy*. Certains éléments des *UN Global Compact Principles* (par exemple l'environnement) sont développés plus en profondeur dans d'autres lignes de conduite édictées par KBC, par exemple *KBC Energy Credit Policy*, *KBC Policy on Sustainable and Responsible Lending*, *KBC Policy on Sustainable and Responsible Insurance* et *KBC Policy on Controversial Regimes*.

En tant qu'organisme financier, KBC exerce un impact direct et indirect sur le respect des droits de l'homme. C'est pourquoi nous avons mis en place la politique *KBC Human Right* pour les relations avec nos parties prenantes, parmi lesquelles nos clients, nos fournisseurs et nos collaborateurs.

Nous instaurons une norme minimale en attendant de nos clients qu'ils respectent la législation et la réglementation locales et internationales. Notre division Compliance vérifie le respect de ces règles sur tous nos marchés stratégiques et nous rejetons les entreprises qui ne respectent pas la réglementation locale et internationale. Nous excluons les entreprises ou pays qui se rendent coupables de violations manifestes des droits de l'homme en les plaçant sur nos listes noires. Au besoin, nous demandons en outre à nos clients de prouver qu'ils satisfont à telle ou telle norme sectorielle (Pacte mondial des Nations Unies, Initiative pour la transparence dans les industries extractives, Table ronde sur l'huile de palme durable, etc.).

Nous appliquons, pour les financements de projets internationaux, les Principes Équateur. Le rapport Développement durable se penche sur l'application des Principes Équateur.

Nous veillons avec le plus grand soin à ce que les droits de l'homme soient respectés et préservés pour nos collaborateurs. Les membres du personnel eux-mêmes sont tenus de respecter, dans le cadre professionnel, les droits humains, et de se conformer au Code de conduite de KBC (disponible à

l'adresse www.kbc.com, rubrique Durabilité de l'entreprise).

Tous nos pays stratégiques disposent de lois et de règlements nationaux et internationaux très stricts sur le plan de la protection des droits humains. Nous avons confirmé en novembre 2017 notre engagement à l'égard de la *UK Modern Slavery Act 2015* (loi britannique visant à lutter contre l'esclavage moderne) pour l'ensemble de nos activités.

Les fournisseurs sont une composante de nos parties prenantes. Nous souhaitons donc qu'ils adoptent dans leur politique d'achat, de vente et d'externalisation, des critères qui représentent leur engagement sociétal, éthique et écologique, tels qu'ils sont exposés dans le *KBC Sustainability Code of Conduct for Suppliers* (code de déontologie à l'intention des fournisseurs). La procédure de sélection des fournisseurs importants inclut un questionnaire axé sur leur durabilité. Ces mêmes fournisseurs font l'objet de recherches sur *World-Check* et parmi les listes noires de KBC.

Nous contrôlons le bon respect de tous nos principes directeurs de durabilité par l'analyse interne de nos activités de crédit, d'assurance et d'investissement. Qu'ils soient nouveaux ou remaniés, tous les produits et services sont par exemple soumis à l'épreuve du *New and Active Products Process* (NAPP – processus relatif aux produits nouveaux ou en circulation), dans le but d'évaluer les risques qui leur sont liés et leur impact potentiel. Chaque produit ne peut être mis sur le marché qu'après avoir dûment été passé au crible. Nous tenons également compte de l'évaluation globale de la durabilité par des partenaires externes spécialisés. Nous avons également implémenté des procédures pour les cas où des infractions sont constatées, comme l'exclusion de certaines entreprises de l'ensemble de nos activités, l'application d'une stratégie d'exit ou des conditions spéciales sur les crédits et assurances en cours.

L'application rigoureuse des règles de durabilité susmentionnées nous permet de surveiller le risque de réputation et le risque financier qui pourraient survenir à la suite d'une violation des droits de l'homme ou d'autres controverses dans le cadre de nos activités clés. Consultez également le chapitre Comment gérons-nous nos risques sous Risque d'entreprise et risque stratégique.

Notre approche du développement durable

Nous avons ancré la durabilité aux différents niveaux de notre groupe. Cela veut dire que la durabilité reçoit l'attention des

plus hautes instances de décision tout en étant largement intégrée dans nos activités.

Le Comité de direction du Groupe fait rapport sur le développement durable au **Conseil d'administration**.

Le **Comité de direction** est le plus haut échelon directement responsable de la durabilité.

La **direction Corporate Sustainability** exerce la responsabilité du développement de la stratégie durable et de son application à l'ensemble du groupe. Cette équipe surveille la mise en œuvre de la stratégie et informe le Comité de direction et le Conseil d'administration des progrès.

Le **Conseil interne de Développement durable** (*Internal Sustainability Board*) est présidé par le CEO et est composé de *senior managers* de tous les divisions et pays stratégiques et du directeur *Corporate Sustainability*. La réalisation, l'implémentation et la diffusion de la stratégie de développement durable sont organisées sous la direction de ce Conseil interne de Développement durable.

Les Services locaux de durabilité dans tous les pays stratégiques apportent leur soutien aux *senior managers* du Conseil interne de Développement durable pour intégrer la stratégie de durabilité et pour lancer des initiatives locales de durabilité sur lesquelles ils assurent la communication. Les **comités CSR** par pays fournissent et valident l'information non financière.

Divisions et pays : le développement durable est ancré dans les activités stratégiques.

Outre notre organisation interne, nous avons établi des conseils consultatifs externes d'experts qui remettent à KBC des avis sur les différents aspects de durabilité. Ils sont composés d'experts du monde académique :

- Un **Conseil externe de durabilité** fournit des recommandations à la direction *Corporate Sustainability* sur les principes directeurs de durabilité de KBC.
- Le **Conseil consultatif ISR** est un organe indépendant pour les fonds ISR qui vérifie le caractère socialement responsable des fonds ISR proposés par KBC Asset Management.

Nous suivons également l'accent mis sur les thèmes pertinents sur le plan social et nos performances pour ce qui est de répondre aux attentes des parties prenantes par le biais d'un certain nombre d'indicateurs clés de performance (KPI), dont les principaux figurent dans le tableau suivant.

KPI	Description	Objectif et résultat
 Processus formel pour les parties prenantes	L'entité dispose-t-elle d'un processus formel pour son interaction avec ses parties prenantes ?	Objectif : processus d'interaction avec les parties prenantes dans chacun des pays stratégiques Résultat en 2017 : ok
 Gouvernance	<i>La gouvernance</i> , c'est : « se comporter de façon éthiquement correcte », « se montrer ouvert et transparent », « se comporter comme une entreprise qui prend ses responsabilités », « anticiper ce qui se passe », « respecter la législation, la réglementation et les directives relatives au secteur ». Le sondage est réalisé par Ipsos.	Objectif : score égal ou supérieur à la moyenne du groupe des pairs par pays ¹ Résultat en 2017 : K&H en Hongrie et KBC Bank Ireland obtiennent un score plus élevé que la moyenne du groupe des pairs en matière de gouvernance. Les scores de ČSOB en Slovaquie, de ČSOB en République tchèque et d'UBB/DZI sont conformes à la moyenne du marché dans ces pays. Le score de KBC en Belgique est inférieur à la moyenne du groupe des pairs.
 Réduction des émissions de CO ₂	Réduction des émissions propres de gaz à effet de serre (tant en termes absolus que par ETP), par rapport à 2015, hors trajets domicile travail.	Objectif : réduction de ≥ 20% entre 2015 et 2020 Résultat 2015-2017 : -29% (en chiffres absolus) et -28% (par ETP)
 Position au niveau des fonds durables	Volume de fonds durables de KBC Asset Management	Objectif : 10 milliards d'euros fin 2020 Résultat 2017 : 7,1 milliards d'euros.
 Crédits énergies renouvelables	[Encours des crédits aux entreprises dans le secteur des énergies renouvelables et biocarburants] / [Encours du portefeuille des crédits dans le secteur énergétique]	Objectif : ≥ 50% d'ici 2030 Résultat 2017 : 41%
 Ratio de versement de dividendes	[(Dividende brut x nombre d'actions donnant droit au dividende) + (coupon sur l'encours des titres AT1) / [résultat net consolidé]	Objectif : ≥ 50% ² Résultat 2017 : 51% / 59% ³

¹ La liste des benchmarks et l'explication de la méthodologie figurent sous le tableau Le client est au centre de notre culture d'entreprise.

² Voir les explications complémentaires relatives à la Position de capital de référence plus loin dans le présent rapport.

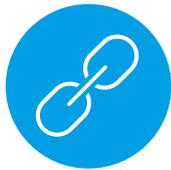
³ Compte tenu de l'effet du rachat annoncé d'actions propres (approxim.).

Nous souhaitons que nos ambitions se réalisent dans le cadre d'une gestion rigoureuse des risques

Les piliers de notre stratégie



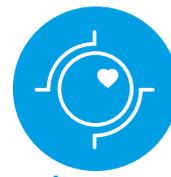
orientation client



bancassurance



croissance durable et profitable



rôle dans la société

Dans un cadre rigoureux de gestion des risques, du capital et de la liquidité



Disposer d'une solide culture des risques signifie que la sensibilisation aux risques fait partie intégrante de notre ADN et est ancrée dans notre culture d'entreprise.



Une gestion rigoureuse des risques est un élément essentiel de notre stratégie et de notre processus décisionnel.

- Nous effectuons une scanographie des risques afin d'identifier tous les risques majeurs.
- Nous définissons clairement jusqu'où nous sommes prêts à aller en termes de risques.
- Nous traduisons cette décision par un suivi strict des limites par activité et par division.
- Nous contrôlons le profil de risque des produits existants et nouveaux par le biais d'un *New and Active Product Process*.
- Nous soumettons le processus de planification périodique à des tests de résistance.
- Nous disposons de *Chief Risk Officers* indépendants à tous les niveaux pertinents de notre organisation.

S'il est clair que les activités d'un grand groupe financier s'exposent par nature à différents risques qui ne deviennent manifestes qu'avec du recul, nous distinguons actuellement une série de défis majeurs pour notre groupe. Nous les décrivons dans la partie Notre modèle d'entreprise, sous la rubrique Dans quel environnement sommes-nous actifs ? En outre, le bancassureur que nous sommes est également confronté à des risques typiques pour le secteur : risques de crédit, risques de marché, risques techniques d'assurance, risques de liquidité, risques de solvabilité et risques non financiers, dont les risques opérationnels. Vous en trouverez un aperçu dans le tableau ci-contre.

Notre modèle à trois lignes de défense (*Three Lines of Defense model*)*

1	Le business assume la responsabilité de la maîtrise de ses risques.
2	En leur qualité de fonctions de contrôle indépendantes, Risque, <i>Compliance</i> et, pour certains points, Finance, Affaires juridiques et fiscales et Protection de l'information forment la deuxième ligne de défense.
3	En tant que contrôle de troisième ligne indépendant, l'Audit interne soutient le Comité de direction, le Comité Audit et le Comité Risques et Compliance dans le suivi de l'efficacité du système interne de contrôle et de gestion des risques.

* Vous trouverez des compléments d'explication à propos du modèle à trois lignes de défense au chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Risques typiques pour le secteur

Comment y faisons-nous face ?

<p>Risque de crédit</p> <p>L'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier dû à un défaut de paiement ou à un défaut d'exécution de la part d'une partie contractante résultant de son incapacité ou de sa mauvaise volonté de payer ou d'exécuter, mais également de mesures des autorités politiques ou monétaires dans un pays déterminé.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un cadre de gestion solide.• Comptabilisation de réductions de valeur, prise de mesures d'atténuation des risques, limites, optimisation du profil global de risque de crédit, édition de rapports, tests de résistance, etc.• Systèmes de limitation, pour gérer le risque de concentration au sein du portefeuille de crédits.
<p>Risque de marché des activités de trading</p> <p>Il s'agit de l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier à la suite de modifications des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions ou des matières premières.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un cadre de gestion solide.• Méthode de la VaR historique, sensibilité aux taux, <i>greeks</i> pour les produits assortis d'options, tests de résistance, etc.
<p>Risques opérationnels et autres risques non financiers</p> <p>Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du dysfonctionnement des processus et des systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs soudains d'origine humaine ou naturelle. Les autres risques non financiers englobent le risque de réputation, le risque d'entreprise et le risque stratégique, y compris le risque lié au changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un cadre de gestion solide.• <i>Group key controls</i>, <i>Scanographies</i> des risques, <i>Key Risk Indicators</i> (KRI), etc.
<p>Risque de marché des activités autres que le trading</p> <p>Risques de marché structurels, comme le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier, le risque lié au <i>spread</i>, le risque de change et le risque d'inflation. Les risques structurels sont les risques inhérents à notre activité commerciale ou à nos positions à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un cadre de gestion solide.• <i>Basis-Point-Value</i> (BPV – valeur d'un point de base), sensibilité des revenus nets d'intérêts, sensibilité par type de risque, tests de résistance, suivi des limites pour les indicateurs cruciaux, etc.
<p>Risque de liquidité</p> <p>Il s'agit du risque que KBC ne soit pas en mesure de se conformer en temps voulu à ses engagements sans subir de pertes plus importantes que prévu.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un cadre de gestion solide.• Mise au point et essai de plans d'urgence à déployer en cas de crise des liquidités.• Tests de résistance en matière de liquidité, gestion de la structure de financement, etc.
<p>Risques techniques d'assurance</p> <p>Risques qui découlent de l'incertitude quant à l'ampleur et à la fréquence d'apparition de sinistres assurés.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un cadre de gestion solide.• Politique d'acceptation, de tarification, de constitution de réserves pour sinistres, de réassurance et de règlement des sinistres, etc.
<p>Risque de solvabilité</p> <p>Risque que la base de capital tombe en deçà d'un niveau qui ne soit plus acceptable.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'un cadre de gestion solide.• Ratios de solvabilité minimaux, gestion de capital active, etc.

Outre le suivi rigoureux des indicateurs de risque (voir le chapitre Comment gérons-nous nos risques ?), nous suivons aussi nos performances en matière de solvabilité et de liquidité, par le biais d'un certain nombre de ratios réglementaires, dont les principaux figurent dans le tableau qui suit.

Ratios

réglementaires Quoi ?

Objectif et résultat

	[Common equity capital Tier 1] / [volume total pondéré des risques]. Le calcul présenté est <i>fully loaded</i> et basé sur la méthode du compromis danois.	Objectif : $\geq 10,6\%$ <i>Pillar 2 guidance</i> exclue et $\geq 11,6\%$ <i>Pillar 2 guidance</i> incluse, en 2019 Résultat 2017 : 16,3%
	[Fonds propres et éléments de passif éligibles] / [Actifs pondérés en fonction du risque]*	Objectif : $\geq 26,25\%$ en 2020 Résultat 2017 : 24,0%
	[Montant disponible, financement stable] / [Montant requis, financement stable]	Objectif : $\geq 100\%$ Résultat 2017 : 134%
	[Actifs liquides de haute qualité] / [total des sorties nettes de trésorerie pour les trente prochains jours civils]	Objectif : $\geq 100\%$ Résultat 2017 : 139%

* La SRB n'a pas encore dévoilé le score MREL formel ; le chiffre publié est donc calculé selon le mécanisme communiqué par la SRB le 28 novembre 2016.

Nous avons pour ambition d'être l'un des établissements financiers les mieux capitalisés d'Europe. C'est pourquoi nous nous basons sur notre évaluation annuelle des ratios *common equity* d'un groupe de banques européennes actives dans les segments Retail, PME et Corporate. Nous nous situons sur la médiane des ratios *common equity* à pleine charge (*fully loaded*) de ce groupe. Nous résumons cette politique en matière de capitaux en un objectif de capital propre, qui s'élève pour 2018 à 14%. Par ailleurs, nous souhaitons conserver une réserve supplémentaire flexible allant jusqu'à 2% de fonds propres en vue d'éventuelles fusions et acquisitions afin de renforcer nos positions sur nos pays stratégiques. Cette réserve vient s'ajouter à l'objectif de capital propre du Groupe KBC, avec pour résultat une position de capital de référence de 16% en 2018.

Notre politique de dividendes reste inchangée : nous visons un ratio de distribution du dividende (c.-à-d. dividendes plus coupons payés sur les instruments *Additional Tier 1* en cours) d'au moins 50% du bénéfice consolidé, dont nous distribuerons, chaque année en novembre, un dividende intérimaire de 1 euro par action sur l'année en cours, au titre d'acompte sur le dividende total. Outre le ratio de distribution du dividende de 50% du bénéfice consolidé, le Conseil d'administration décidera tous les ans, à sa discrétion, de la répartition du capital excédant la position de capital de référence.

KPI

Quoi ?

Objectif et résultat

	[Fully loaded common equity Tier 1 - ratio des pairs du groupe]	Objectif : 14% en 2018
Objectif de capital propre		Résultat 2017 : 16,3%
	[Objectif de capital propre (voir ci-avant)] + [réserve fusions et acquisitions]	Objectif : 16% en 2018
Position de capital de référence		Résultat 2017 : 16,3%

Conformément aux exigences du Conseil de résolution unique, qui élabore des plans de résolution pour les grandes banques de la zone euro, il convient de choisir entre une institution de règlement unique (Point d'entrée unique), qui serait chargée de la résolution du groupe dans son ensemble, et plusieurs autorités, à qui serait confié le règlement des parties du groupe relevant de leur juridiction. KBC opte pour une stratégie Point d'entrée unique assortie d'un mécanisme de

bail-in au titre d'instrument de résolution primaire (recapitalisation et stabilisation de la banque), car son modèle d'exploitation dépend dans une large mesure de son intégration sur les plans aussi bien commercial qu'organisationnel. Cette approche permettrait de conserver intact le groupe lors de la phase de résolution, et de protéger la continuité du modèle de bancassurance.



Vous souhaitez en savoir plus ?

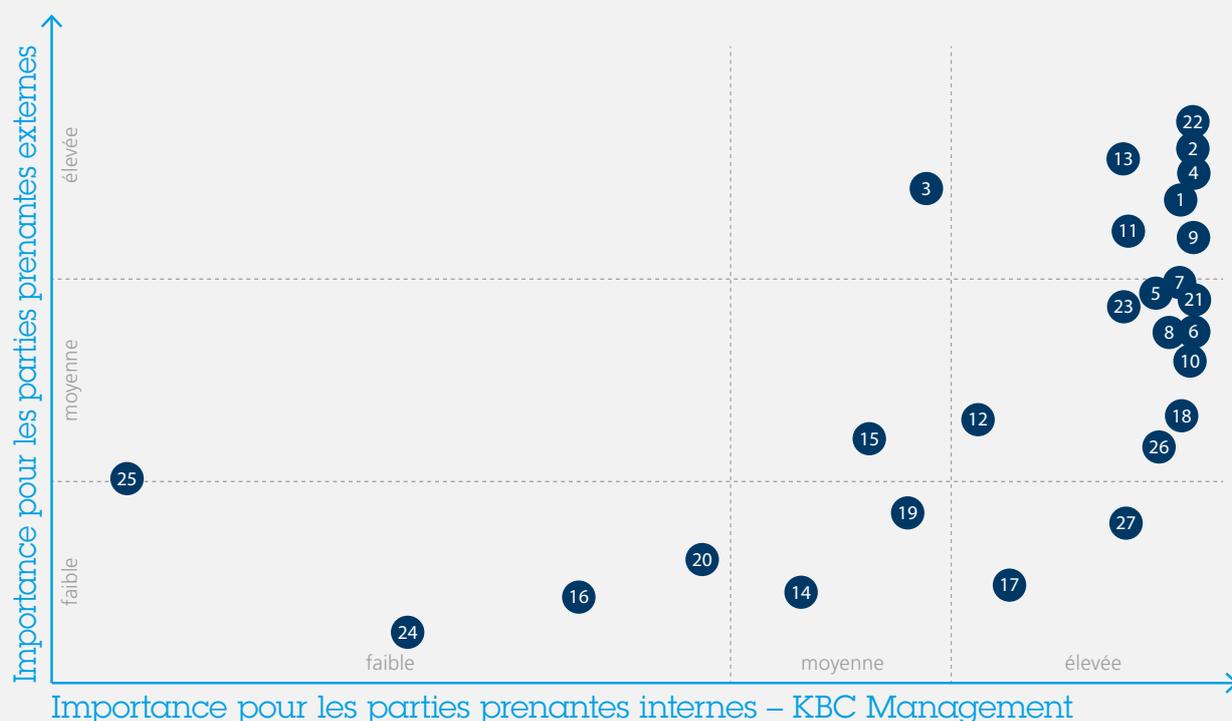
Vous trouverez des informations détaillées dans les chapitres Comment gérons-nous nos risques ? et Comment gérons-nous notre capital ?

Enquête auprès des parties prenantes

Pour contribuer à un avenir durable, nous devons adapter nos activités aux besoins de nos parties prenantes. Il est dès lors capital que nous connaissions ce qui importe le plus à ces dernières. C'est pourquoi nous réalisons une enquête externe auprès d'un large public dans tous nos pays stratégiques, ainsi qu'une enquête interne à KBC (Conseil d'administration, Comité de direction et direction générale). La dernière enquête date de 2016, il y en aura donc une nouvelle en 2018.

En nous appuyant sur différents entretiens menés avec des parties prenantes internes et externes, grâce également à l'apport de spécialistes du marché et d'experts en durabilité et en tenant aussi compte des tendances globales, nous avons rédigé une liste de 27 sujets majeurs. Nous avons demandé au groupe cible externe et interne de classer ces questions par ordre d'importance. Vous trouverez les résultats de cette enquête dans la matrice. Elle traduit l'importance d'un aspect pour les parties prenantes externes sur l'axe vertical et l'importance dans le chef de KBC sur l'axe horizontal.

- | | | | |
|--|---|--|--|
| 1 Qualité des produits et services | 10 Transparence de la communication | 17 Limiter notre impact négatif sur la société grâce à des politiques durables | 23 Souci d'éthique en affaires |
| 2 Respect des lois et règlements | 11 Convivialité des produits et services | 18 Financer et assurer l'économie locale et stimuler l'entrepreneuriat | 24 Développer et lancer des activités focalisées sur l'environnement |
| 3 Fixation des prix des produits et services | 12 Accessibilité des produits et services | 19 Développer et financer des activités axées sur la santé et la longévité | 25 Sécurité d'emploi |
| 4 Performance financière | 13 Protection de la vie privée et des données | 20 Proposer des produits et services durables | 26 Égalité des chances pour tous les collaborateurs |
| 5 Gestion des risques | 14 Engagement au service des communautés locales | 21 Suivre une politique de vente et de conseil responsable | 27 Politique de rémunérations |
| 6 Stratégie à long terme | 15 Sélection des fournisseurs en fonction de critères sociaux et environnementaux | 22 Souci d'intégrité | |
| 7 Protection du client | 16 Notre empreinte écologique directe | | |
| 8 Produits et services innovants | | | |
| 9 Encourager la prise de décisions financières judicieuses | | | |



Globalement, nous pouvons affirmer que les scores des parties prenantes externes sont en grande partie conformes à ceux de KBC. Ce constat nous rassure ; il signifie en effet que nous concentrons nos activités sur des domaines qui sont importants à la fois pour la société et pour la pérennité de notre groupe.

Nous estimons qu'il est important, dans le présent rapport annuel, de faire rapport sur les sujets qui sont estimés, tant en interne qu'en externe, comme étant les plus importants (en d'autres termes, la rangée supérieure et la colonne de droite dans la matrice). Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les sujets que nous aborderons dans le présent rapport.

Éléments importants

Renseignements dans le présent rapport et/ou relation avec les KPI

<i>Souci d'intégrité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société • KPI Gouvernance : Notre stratégie sous Notre rôle dans la société
<i>Respect des lois et règlements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Dans quel environnement sommes-nous actifs ? • Comment gérons-nous notre capital ? • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques • KPI Gouvernance : Notre stratégie sous Notre rôle dans la société • KPI en matière de capital et de liquidité : Notre stratégie
<i>Protection de la vie privée et des données</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques • Cyber-risque : Notre modèle d'entreprise sous Dans quel environnement sommes-nous actifs ? • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise
<i>Performance financière</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre rapport financier • Nos divisions • Comptes annuels consolidés • KPI financiers : Notre stratégie
<i>Fixation des prix des produits et services</i>	<ul style="list-style-type: none"> • KPI <i>Expérience des clients</i> : Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • Notre modèle d'entreprise sous Comment créons-nous de la valeur durable ?
<i>Qualité des produits et services</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise et Nous proposons à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance • Nouveaux produits et services : Nos Divisions • KPI <i>Expérience des clients</i> : Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise
<i>Convivialité des produits et services</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise et Nous proposons à nos clients une expérience unique en matière de bancassurance • Nouveaux produits et services : Nos Divisions • KPI <i>Expérience des clients</i> : Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise
<i>Encourager la prise de décisions financières judicieuses</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société

Éléments importants

Renseignements dans le présent rapport et/ou relation avec les KPI

<i>Protection du client</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • Notre modèle d'entreprise sous Dans quel environnement sommes-nous actifs ?
<i>Suivre une politique de vente et de conseil responsable</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société • KPI Expérience des clients : Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise
<i>Gestion des risques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Nous souhaitons que nos ambitions se réalisent dans le cadre d'une gestion rigoureuse des risques • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous la rubrique Principales caractéristiques des systèmes internes de gestion et de contrôle des risques • Comment gérons-nous nos risques ?
<i>Souci d'éthique en affaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Culture d'entreprise PEARL : Notre modèle d'entreprise sous C'est ce qui fait notre spécificité • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société • KPI Indice de réputation : Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise
<i>Stratégie à long terme</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie
<i>Produits et services innovants</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Dans quel environnement sommes-nous actifs ? • Nouveaux produits et services : Nos Divisions • KPI Innovation : Notre stratégie, sous Nous nous concentrons sur une croissance durable et rentable
<i>Transparence de la communication</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société • KPI Expérience des clients : Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • KPI Gouvernance : Notre stratégie sous Notre rôle dans la société
<i>Financer et assurer l'économie locale et stimuler l'entrepreneuriat</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société
<i>Accessibilité des produits et services</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise • KPI Expérience des clients : Notre stratégie sous Le client est au centre de notre culture d'entreprise
<i>Égalité des chances pour tous les collaborateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre modèle d'entreprise sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous Politique de diversité
<i>Politique de rémunérations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2017
<i>Limiter notre impact négatif sur la société grâce à des politiques durables</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre stratégie sous Notre rôle dans la société



Notre rapport financier

- Bénéfice net consolidé de 2 575 millions d'euros en 2017
- Léger repli des revenus nets d'intérêts
- Forte contribution des résultats techniques des assurances
- Forte augmentation des revenus nets de commissions
- Augmentation du résultat de négoce de titres et de juste valeur
- Impact négatif sur les autres revenus nets de la provision relative à l'enquête sur les *Tracker Mortgages* irlandais
- Croissance des crédits et des dépôts dans toutes les divisions
- Hausse des ventes d'assurances de dommages, baisse dans les assurances vie.
- Très bon ratio combiné pour les assurances dommages de 88% et ratio charges/produits pour les activités bancaires de 54%
- Reprise nette de réductions de valeur pour crédits, grâce surtout à l'Irlande
- Impact négatif non récurrent des modifications en matière d'impôt des sociétés en Belgique
- Forte solvabilité avec un ratio *common equity fully loaded* de 16,3%

Résultats consolidés du groupe KBC (simplifiés ; en millions d'euros)

	2017	2016
Revenus nets d'intérêts	4 121	4 258
Assurances non-vie (avant réassurance)	706	628
Primes acquises	1 491	1 410
Charges techniques	-785	-782
Assurances vie (avant réassurance)*	-58	-152
Primes acquises	1 271	1 577
Charges techniques	-1 330	-1 728
Résultat net de la réassurance cédée	-8	-38
Revenus de dividendes	63	77
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	856	540
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	199	189
Revenus nets de commissions	1 707	1 450
Autres revenus nets	114	258
Total des produits	7 700	7 211
Charges d'exploitation	-4 074	-3 948
Réductions de valeur	30	-201
dont : sur prêts et créances	87	-126
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	11	27
Résultat avant impôts	3 667	3 090
Impôts	-1 093	-662
Résultat après impôts	2 575	2 428
Résultat après impôts, attribuable à des participations minoritaires	0	0
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère (résultat net)	2 575	2 427
Rendement des capitaux propres	17%	18%
Ratio charges/produits, activités bancaires	54%	55%
Ratio combiné, activités d'assurances dommages	88%	93%
Ratio de pertes sur crédits, activités bancaires	-0,06%	0,09%

* Ne comprennent pas les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire, qui correspondent grosso modo aux produits de la branche 23 (0,9 milliard d'euros de primes en 2017, 0,8 milliard d'euros en 2016).

Chiffres clés* du bilan consolidé, solvabilité et liquidité, groupe KBC (en millions d'euros)

	2017	2016
Total du bilan	292 342	275 200
Prêts et avances à la clientèle	141 502	133 231
Titres (instruments de capitaux propres et instruments de dette)	67 743	73 262
Dépôts de la clientèle et titres de créance	193 968	177 730
Provisions techniques avant réassurance et dettes de contrats d'investissement, assurances	32 193	32 310
Actifs pondérés par les risques (Bâle III, <i>fully loaded</i>)	92 410	87 782
Total des capitaux propres	18 803	17 357
Ratio <i>common equity</i> (Bâle III, méthode du compromis danois) : <i>fully loaded</i>	16,3%	15,8%
<i>Leverage ratio</i> (Bâle III, méthode du compromis danois) : <i>fully loaded</i>	6,1%	6,1%
<i>Minimum requirement for own funds and eligible liabilities</i> (MREL)	24,0%	21,0%
<i>Liquidity coverage ratio</i> (LCR)	139%	139%
Ratio de liquidité à long terme (NSFR)	134%	125%

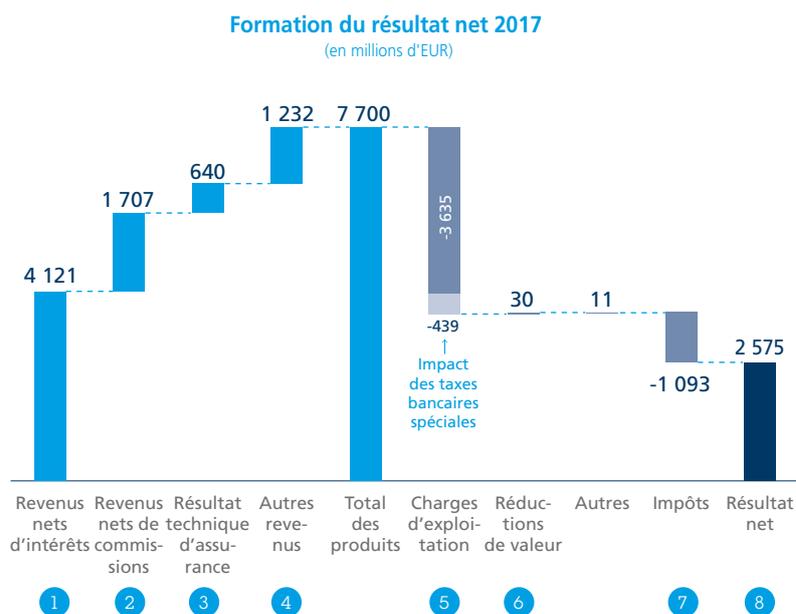
* Définition des ratios : voir Glossaire.

À la mi-2017, KBC a racheté United Bulgarian Bank et Interlease en Bulgarie. Les résultats d'UBB et Interlease sont intégrés aux résultats du groupe à partir du deuxième semestre, soit 6 mois. UBB et Interlease ont contribué à concurrence de 27 millions d'euros au bénéfice net du groupe

en 2017 (six mois). L'Annexe 6.6 des Comptes annuels consolidés traite du sujet d'une manière plus détaillée.

La croissance des volumes des dépôts et des prêts s'entend toujours hors influence des cours de change.

Analyse du résultat en 2017



Revenus nets d'intérêts ¹

Les revenus nets d'intérêts atteignent 4 121 millions d'euros en 2017, soit 3% de moins qu'en 2016. En cause, notamment, la contribution négative des salles des marchés aux revenus d'intérêts (plus que compensée, il est vrai, par une hausse du résultat d'instruments financiers à la juste valeur, voir plus loin), la faiblesse des taux de réinvestissement, la diminution du montant des intérêts perçus sur les remboursements anticipés des crédits-logement en Belgique, l'allègement des revenus d'intérêts du portefeuille obligataire des activités d'assurance et la pression exercée d'une manière générale sur les marges de crédits. Ces éléments négatifs ont été partiellement compensés par l'effet positif de la nette réduction du coût de financement, par l'intégration, à la mi-2017, d'UBB et d'Interlease (55 millions d'euros) et par la croissance des volumes de crédits. Sans l'incidence de la salle des marchés et d'UBB/Interlease, les revenus nets d'intérêts seraient restés pratiquement stables.

Nos prêts et avances à la clientèle (hors prises en pension) ont atteint 141 milliards d'euros, en hausse de 5% en 2017. On

enregistre une croissance de 3% dans la division Belgique, 8% dans la division Tchèque et 13% (4% hors UBB et Interlease) dans la division Marchés internationaux, avec une progression dans tous les pays à l'exception de l'Irlande, sous l'influence notamment de la réduction du portefeuille de crédits aux entreprises. Notre volume total de dépôts (dépôts de la clientèle et titres de créance, hors prises en pension, 194 milliards d'euros) a augmenté de 8% en 2017, avec une croissance de 6% dans la division Belgique, 9% dans la division Tchèque et 24% (7% hors UBB/Interlease) dans la division Marchés internationaux, avec une croissance dans tous les pays.

La marge nette d'intérêts de nos activités bancaires s'est dès lors établie à 1,85%, en baisse de 7 points de base par rapport à 2016. La marge nette d'intérêts a atteint 1,57% en Belgique, 2,99% en Tchèque et 2,77% pour la Division Marchés internationaux.

Revenus nets de commissions ²

Nos revenus nets de commission se sont élevés à 1 707 millions d'euros en 2017, soit une forte hausse de 18% par rapport à l'année précédente. La croissance s'est située, pour sa plus grande partie, en Belgique et est à attribuer, principalement, à l'augmentation des commissions d'entrée et de gestion de nos activités de gestion de patrimoine et, dans une moindre mesure, à l'augmentation des revenus des commissions sur titres et sur paiements et à l'acquisition d'UBB/Interlease (23 millions d'euros).

Fin 2017, les capitaux en gestion avoisinaient 219 milliards d'euros – soit 3% de plus qu'au terme de l'exercice 2016, grâce, surtout, à l'effet positif sur les prix. L'essentiel du total de nos actifs sous gestion à la fin de 2017 concernait les divisions Belgique (205 milliards d'euros) et Tchéquie (10 milliards d'euros).

Primes d'assurance et charges techniques ³

Notre résultat technique d'assurance (les primes acquises, déduction faite des charges techniques et majorées du résultat net de la réassurance cédée) s'est établi à 640 millions d'euros. Les assurances dommages ont contribué pour 697 millions d'euros au résultat technique d'assurance. C'est 18% de mieux que l'année précédente, grâce à la croissance des revenus des primes (+6%, avec une augmentation dans tous les pays), l'amélioration du résultat de réassurance et la stabilité, globalement, des charges techniques (en 2017, elles ont été influencées favorablement, à hauteur de 26 millions d'euros, par la reprise ponctuelle de provisions d'indexation en Belgique). Au niveau du groupe, le ratio combiné s'est dès lors amélioré, passant de 93% à 88%.

Les assurances vie ont contribué au résultat technique d'assurance à hauteur de -57 millions d'euros, contre -153 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat a également été influencé favorablement par la reprise de certaines réserves en Belgique en 2017 (23 millions d'euros au troisième trimestre). Conformément à la norme IFRS, certains types d'assurance vie sont également exclus des chiffres des primes et charges techniques des assurances vie (en simplifiant, les assurances liées aux fonds d'investissement). En tenant compte des primes de ces instruments, les primes totales des assurances vie atteignent quelque 1,9 milliard d'euros, en baisse de 11% par rapport à 2016. La Belgique, notre principal marché, enregistre un repli de 12%, la contraction (-23%) des assurances vie assorties d'un taux d'intérêt garanti n'ayant été que partiellement compensée par l'accélération (+12%) des ventes d'assurances vie liées à des fonds d'investissement. Pour

l'ensemble du groupe, les produits à taux garanti représentaient en 2017 un peu plus de 54% des primes d'assurance vie, les assurances vie liées à des fonds d'investissement s'arrogeant environ 46%.

Autres revenus ⁴

L'ensemble des autres revenus a atteint 1 232 millions d'euros, contre 1 065 millions d'euros en 2016. Ce chiffre englobe notamment 63 millions d'euros de dividendes perçus et 199 millions d'euros de plus-values réalisées sur la vente de titres disponibles à la vente. Elle reprend également un montant de 856 millions d'euros provenant du résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (autrement dit le résultat du négoce de titres et de la juste valeur). Cela représente une augmentation de 316 millions d'euros par rapport à 2016, principalement grâce au meilleur résultat réalisé par les salles de marché en Belgique et en Tchéquie, et, dans une moindre mesure, à l'impact positif de différentes adaptations de valeurs de marché (MVA, CVA, FVA). Pour conclure, les autres revenus englobent encore 114 millions d'euros d'Autres revenus nets. Soit 144 millions d'euros de moins qu'en 2016, étant donné la comptabilisation, en 2017, d'un montant de -116 millions d'euros relatifs à la révision, au niveau du secteur, des crédits hypothécaires assortis d'un taux d'intérêt *tracker* conclus en Irlande avant 2009. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 3.6 des Comptes annuels consolidés.

Charges d'exploitation ⁵

Nos charges se sont élevées à 4 074 millions d'euros en 2017, soit une hausse de 3% par rapport à l'année précédente. Il faut y voir l'influence de divers éléments, dont l'augmentation des dépenses d'investissement dans la numérisation et l'acquisition d'UBB/Interlease (40 millions d'euros). Les charges d'exploitation englobent également les taxes bancaires spéciales, pour un total de 439 millions d'euros, sans grands changements par rapport à l'année précédente.

Le ratio charges/produits de nos activités bancaires s'est ainsi établi à 54%, contre 55% en 2016. Un certain nombre d'éléments exceptionnels ou non opérationnels ont influencé ce ratio, comme les évaluations *marked-to-market* pour les produits dérivés ALM, l'effet de la liquidation de sociétés du groupe, etc. (des informations plus détaillées sont disponibles dans le Glossaire à la fin du présent rapport annuel). Sans ces éléments spécifiques, le ratio charges/produits affichait 55%, contre 57% en 2016. Pour la division Belgique, le ratio s'établissait à 52% (53% hors éléments spécifiques), contre

42% pour la division Tchèque (43% hors éléments spécifiques) et 72% pour la division Marchés internationaux (idem hors éléments spécifiques).

Réductions de valeur 6

L'exercice 2017 s'est achevé sur une reprise nette de réductions de valeur sur les prêts et avances d'un montant de 87 millions d'euros (avec une influence positive sur le résultat), contre une augmentation nette de 126 millions d'euros en 2016 (avec une influence négative sur le résultat).

La reprise de 2017 est à attribuer en grande partie à celle de 215 millions d'euros opérée en Irlande, laquelle est à son tour liée – notamment – à l'augmentation de l'indice du prix de l'immobilier sur 9 mois dans ce pays et à l'amélioration du portefeuille de crédits douteux. La Hongrie a elle aussi acté une reprise nette (11 millions d'euros). Sur tous les autres marchés stratégiques, les réductions de valeur sont restées à un niveau très faible : 87 millions d'euros en Belgique, 5 millions d'euros en Tchèque, 11 millions d'euros en Slovaquie, 17 millions d'euros en Bulgarie (dont 12 millions pour UBB) et 18 millions d'euros pour le Centre de groupe. Globalement, notre ratio de pertes sur crédits s'établit à -6 points de base en 2017, à savoir 9 points de base pour la Belgique, 2 points de base pour la Tchèque, -170 points de base pour l'Irlande, 16 points de base pour la Slovaquie, -22 points de base pour la Hongrie, 83 points de base pour la Bulgarie et 40 points de base Centre de groupe. Un chiffre négatif indique un effet positif sur le résultat. Sans l'Irlande, le ratio de pertes sur crédits se serait établi à 0,09% pour 2017.

La qualité de nos crédits a continué à s'améliorer.

Au 31 décembre 2017, les crédits *impaired* (voir le Glossaire) représentaient 6,0% encore du portefeuille de crédits, contre 7,2% en 2016. Cela représentait 2,8% en Belgique, 2,4% en Tchèque et 19,7% pour les Marchés internationaux. Le chiffre relativement élevé de la Division Marchés internationaux concerne principalement l'Irlande, avec un ratio de 35%, conséquence de la crise immobilière des dernières années. La quote-part des crédits *impaired* du groupe présentant un retard de plus de 90 jours s'élevait à 3,4%, contre 3,9% en 2016. Le total des crédits *impaired* était, à la fin de 2017, couvert par des réductions de valeur spécifiques à concurrence de 44%. Nous vous fournirons des compléments d'information à propos de la composition du portefeuille de crédits au chapitre Comment gérons-nous nos risques ?

L'ensemble des autres réductions de valeur s'est établi, en 2017, à 57 millions d'euros et concerne principalement les titres disponibles à la vente et plusieurs éléments d'importance secondaire. En 2016, il s'agissait de 75 millions d'euros (ce montant était principalement lié à des titres disponibles à la vente).

Impôts 7

Les Impôts se sont établis à 1 093 millions d'euros en 2017, par rapport à 662 millions d'euros l'année précédente. Cette hausse s'explique non seulement par le relèvement de la base imposable (augmentation de 578 millions d'euros du résultat avant impôts), mais aussi par le fait que le montant de l'exercice 2017 englobe un effet négatif ponctuel de 211 millions d'euros en Belgique, lequel est dû à la réforme annoncée de l'impôt des sociétés (effet de l'annonce de l'allègement de la fiscalité des entreprises sur les créances fiscales différées actées au bilan surtout). Nous prévoyons que les changements apportés à l'impôt des sociétés auront un impact favorable sur nos résultats dans les années à venir et que l'incidence négative non récurrente susmentionnée de 2017 sera entièrement résorbée d'ici 2 à 3 ans. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans l'Annexe 3.12 des États financiers consolidés.

Outre les impôts, nous nous sommes également acquittés des taxes bancaires spéciales. Celles-ci ont atteint 439 millions d'euros en 2017 et sont reprises au poste Charges d'exploitation.

Résultat net par division 8

Notre résultat net sur 2017 se répartit comme suit :

- Belgique : 1 575 millions d'euros (1 432 millions d'euros en 2016),
- Tchèque : 702 millions d'euros (596 millions d'euros en 2016).
- Marchés internationaux : 444 millions d'euros (428 millions d'euros en 2016).
- Centre de groupe : -146 millions d'euros (-29 millions d'euros en 2016).

Vous trouverez l'analyse détaillée des résultats par division dans le chapitre du présent rapport annuel qui leur est consacré.

Analyse du bilan en 2017

Total du bilan ¹

Fin 2017, le total de notre bilan consolidé s'élevait à 292 milliards d'euros, soit 6% de plus que fin 2016. Les actifs pondérés en fonction du risque (Bâle III, *fully loaded*) ont augmenté de 4,6 milliards d'euros (+5%), à 92 milliards d'euros, sous l'influence entre autres de la consolidation d'UBB et d'Interlease. Vous trouverez de plus amples informations dans le chapitre Comment gérons-nous notre capital ?

Crédits et dépôts ²

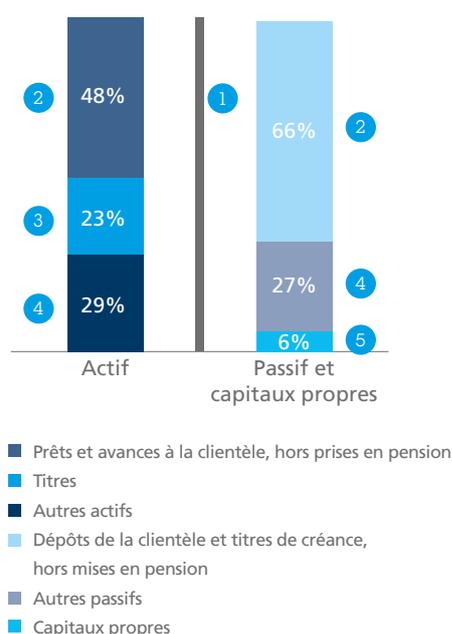
L'activité stratégique du pôle bancaire du groupe s'articule autour de la sollicitation de dépôts et de l'octroi de crédits, ce qui explique bien évidemment l'importance des Prêts et avances à la clientèle à l'actif du bilan (hors prises en pension), qui représentent 141 milliards d'euros fin 2017. Ces prêts et avances à la clientèle ont augmenté de 5% pour l'ensemble du groupe, avec une croissance de 3% dans la division Belgique, 8% dans la division Tchéquie et 13% (4% hors UBB/Interlease) dans la division Marchés internationaux, avec une progression dans tous les pays à l'exception de l'Irlande, en raison de la réduction du portefeuille de crédits aux entreprises. Les principaux produits de crédit au niveau du groupe demeurent les prêts à terme (62 milliards d'euros) et les crédits-logement (61 milliards d'euros).

Au passif, nos dépôts de la clientèle (dépôts des clients et titres de créance, hors mises en pension) ont augmenté de 8% pour s'établir à 194 milliards d'euros. Les dépôts se sont étoffés de 6% dans la division Belgique, de 9% dans la division Tchéquie et de 24% dans la division Marchés internationaux (7% hors UBB/Interlease), avec une progression dans tous les pays. Les principaux produits de dépôt au niveau du groupe (mises en pension comprises) restent les dépôts à vue, avec 74 milliards d'euros, et les carnets d'épargne, avec 57 milliards d'euros. Soit, hors UBB et Interlease, un accroissement de 14% et de 5% respectivement par rapport à la fin 2016.

Titres ³

Nous détenons par ailleurs un portefeuille de titres, aussi bien auprès de la banque qu'auprès de l'assureur (et dans ce dernier cas, essentiellement comme investissement dans le cadre des assurances, essentiellement vie). Fin 2017, l'ensemble du portefeuille de titres du groupe s'élevait à environ 68 milliards d'euros. Sur ce total, environ 30% sont liés aux activités d'assurance et environ 70% aux activités bancaires. L'ensemble du portefeuille de titres était composé à 3% d'actions et à

Composition du bilan à fin 2017



97% d'obligations. Ce dernier poste cède un peu plus de 6 milliards d'euros (UBB et Interlease non compris). Fin 2017, quelque 80% de ces obligations concernaient des États, les principaux étant la Belgique, la République tchèque, la France, l'Espagne, la Slovaquie, la Hongrie et l'Italie. Vous trouverez un aperçu détaillé dans le chapitre Comment gérons-nous nos risques ?

Autres actifs et autres passifs ⁴

À l'actif du bilan, les principaux autres postes étaient les Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (24 milliards d'euros, en hausse de près de 8 milliards d'euros en glissement annuel, sous l'effet notamment de l'augmentation des prises en pension), les Dérivés (6 milliards d'euros de valeur de marché positive, essentiellement des contrats de taux, près de 3 milliards d'euros de moins que l'année précédente), les Contrats d'investissement d'assurances (de la branche 23 ; 14 milliards d'euros, moins d'un milliard d'euros de plus d'une année à l'autre) et la Trésorerie, soldes avec banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit (30 milliards

d'euros, 9 milliards d'euros de plus qu'à la fin 2016, en raison du placement d'excédents de liquidités auprès des banques centrales).

En ce qui concerne les autres postes importants au passif du bilan, nous mentionnerons les Provisions techniques et les Dettes de contrats d'investissement de l'assureur (32 milliards d'euros ensemble, pratiquement un statu quo d'une année à l'autre), les Dérivés (7 milliards d'euros de valeur de marché négative, essentiellement des contrats de taux, reflux de 2 milliards d'euros en glissement annuel) et les Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (33 milliards d'euros, augmentation de 1 milliard d'euros d'une année à l'autre).

Capitaux propres 5

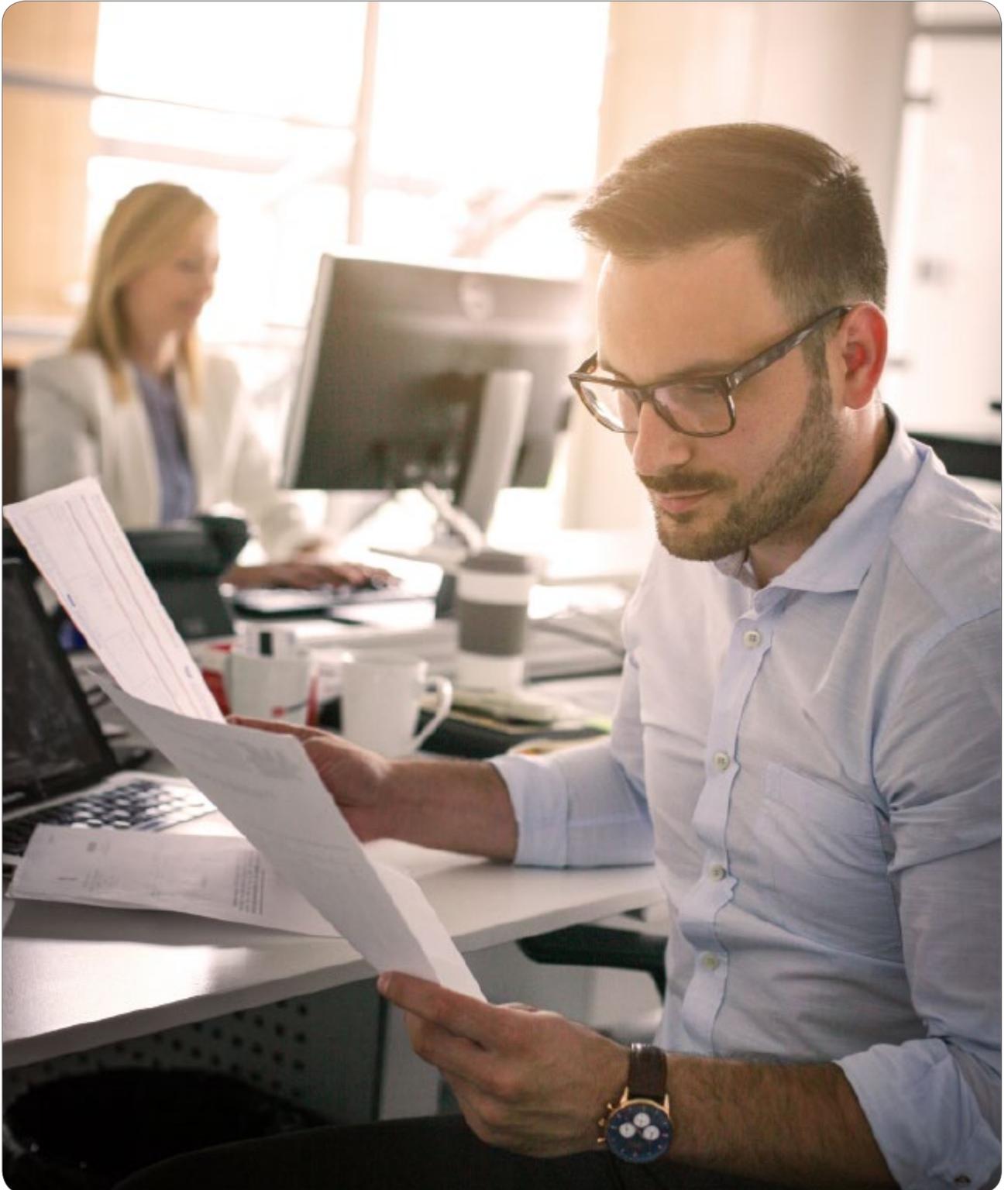
Au 31 décembre 2017, les capitaux propres s'élevaient au total à 18,8 milliards d'euros. Ils comprenaient 17,4 milliards d'euros de capitaux propres des actionnaires et 1,4 milliard d'euros

d'instruments *additional Tier 1*. Les capitaux propres totaux ont progressé de 1,4 milliard d'euros en 2017. Les principaux éléments ont été la prise en compte du bénéfice annuel (+2,6 milliards d'euros), la distribution, en mai 2017, du dividende final pour 2016 (-0,8 milliard d'euros) et le dividende intérimaire en novembre 2017 (-0,4 milliard d'euros, à titre d'avance sur le dividende global pour 2017) et l'impact concernant le régime de retraite à prestations définies (+0,1 milliard d'euros).

Notre solvabilité est donc restée solide, avec un ratio *common equity* de 16,3% (*fully loaded*), selon la méthode du compromis danois. D'après la méthode FICOD, elle s'élevait à 15,1% (*fully loaded*). Notre *leverage ratio* affichait un excellent 6,1%. Vous trouverez le détail des calculs de nos indicateurs de solvabilité dans le chapitre Comment gérons-nous notre capital ? La position de liquidité du groupe est demeurée excellente elle aussi, se traduisant par un ratio LCR de 139% et un ratio NSFR de 134%.

Informations supplémentaires et attentes

- Dans ce chapitre, nous avons commenté les résultats consolidés. Pour un commentaire sur les résultats non consolidés et le bilan, voir la partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.
- L'impact total sur le résultat net des fluctuations de change des principales devises autres que l'euro a été en définitive très limité.
- Des informations sur les instruments financiers et la comptabilité de couverture (*hedge accounting*) sont fournies dans la partie Comptes annuels consolidés, notamment aux Annexes 1.2, 3.3, et 4.1 à 4.10 incluses, et au chapitre Comment gérons-nous nos risques ?
- Vous trouverez des informations à propos de la croissance économique attendue dans nos pays stratégiques au chapitre Nos divisions.
- L'intégralité des divisions devraient achever l'exercice 2018 des prestations solides. Nous comptons également sur l'effet positif récurrent de l'allègement annoncé de la fiscalité des sociétés belge à partir de 2018, et sur la diminution des frais de financement que permettra le *call* sur la *Contingent Capital Note* d'un montant de 1 milliard USD en janvier 2018. En ce qui concerne plus particulièrement l'Irlande, nous nous attendons à une reprise nette de réductions de valeur sur crédits de 100 à 150 millions d'euros en 2018.
- La première application des normes IFRS (à partir du 1er janvier 2018) au ratio *common equity fully loaded* devrait peser à concurrence de 41 points de base, du fait essentiellement des reclassifications du portefeuille de la banque. Pour de plus amples informations sur la première mise en application de la norme IFRS 9, voir l'Annexe 1.0 des Comptes annuels consolidés.
- Si l'on tient compte d'un bilan et d'une conjoncture économique stables à fin 2017, notre interprétation actuelle de Bâle IV engendrera une augmentation d'environ 8 milliards d'euros des actifs pondérés par le risque (influence négative d'environ 1,3% sur le ratio *common equity*), abstraction faite d'interventions éventuelles du management. Il n'est pas tenu compte des éléments suivants : l'exercice *Targeted Review of Internal Models (TRIM)*, l'impact potentiel de la review de l'approche IRB par l'ABE et l'effet des exigences Pillar 2.
- Politique de dividende : voir chapitre Notre modèle d'entreprise sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations.
- Informations relatives aux principaux événements postérieurs à la clôture de l'exercice : voir Comptes annuels consolidés, point 6.8.



Nos divisions

Notre groupe s'articule autour de trois divisions : Belgique, Tchéquie et Marchés internationaux. Cette dernière englobe les autres pays en Europe centrale et orientale (Slovaquie, Hongrie et Bulgarie) et l'Irlande.

Division Belgique

KBC Bank SA et KBC Assurances SA et leurs filiales belges, telles que CBC Banque, KBC Asset Management, KBC Lease Groupe et KBC Securities.



Division Tchèque

Le groupe ČSOB (actif sous les marques ČSOB Bank, Postal Savings Bank, Hypoteční banka, ČMSS et Patria), l'assureur ČSOB Pojišť'ovna et ČSOB Asset Management.



Division Marchés internationaux

ČSOB Bank et ČSOB Poist'ovna en Slovaquie, K&H Bank et K&H Insurance en Hongrie, UBB (y compris CIBANK) et DZI Insurance en Bulgarie et KBC Bank Ireland en Irlande.



Quelle est notre position dans chacun de nos pays ?



Position sur le marché en 2017 ¹	Belgique	Tchéquie	Slovaquie	Hongrie	Bulgarie	Irlande
Marques principales	KBC CBC KBC Brussels	ČSOB	ČSOB	K&H	UBB (y compris CIBANK) DZI	KBC Bank Ireland
Réseau	659 agences bancaires	270 agences bancaires ²	122 agences bancaires	207 agences bancaires	236 agences bancaires	16 agences bancaires
	404 agences d'assurances	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux	Assurances via différents canaux	Assurances via des partenariats
	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques	Canaux électroniques
Clients (estimation en millions)	3,5	3,7	0,6	1,8	1,4	0,3
Portefeuille de crédits (en milliards d'EUR)	97,8	24,3	7,3	5,0	3,3	12,1
Dépôts et titres de créance (en milliards d'EUR)	132,9	30,2	6,1	7,3	3,9	5,4
Parts de marché (estimation)						
- Produits bancaires	20%	20%	11%	11%	10%	8% ³
- Fonds d'investissement	33%	22%	7%	13%	13%	-
- Assurances vie	14%	8%	4%	3%	21%	-
- Assurances dommages	9%	7%	3%	7%	11%	-
Principales activités et principaux groupes cibles	Nous proposons dans presque tous nos pays un large éventail de produits de crédits, de dépôts, d'asset management, d'assurances et d'autres produits financiers. Ceux-ci s'adressent en priorité aux particuliers, PME et clients fortunés. Nos activités de services aux entreprises comprennent par ailleurs également la gestion de trésorerie, les paiements, le financement commercial, le leasing, les activités du marché monétaire, les produits des marchés des capitaux, le négoce d'actions et la <i>corporate finance</i> .					
Indicateurs macroéconomiques pour 2017 ⁴						
- Croissance du PIB (réel)	1,7%	4,4%	3,4%	3,9%	3,9%	6,5%
- Inflation (hausse moyenne des prix à la consommation en glissement annuel)	2,2%	2,5%	1,4%	2,4%	1,3%	0,3%
- Taux de chômage (en % de la population active, en fin d'année, définition Eurostat)	6,6%	2,3%	7,4%	3,8%	6,6%	6,2%
- Solde de financement des administrations publiques (en % du PIB)	-1,1%	0,3%	-1,4%	-2,1%	0,8%	-0,3%
- Dette publique (en % du PIB)	103,2%	34,7%	51,0%	72,4%	25,0%	68,0%

¹ Parts de marché et nombres de clients : résultat basé sur des estimations propres (pour les nombres de clients, compte tenu d'un chevauchement estimé entre les différentes sociétés du groupe dans chaque pays). Pour les produits bancaires traditionnels : moyenne des parts de marché estimées en crédits et en dépôts. Pour les assurances vie en Belgique, le calcul est basé sur les réserves. Pour les autres pays, il est basé sur les primes. Part de marché des assurances vie en Bulgarie, UBB-MetLife Insurance Company comprise. La méthode de calcul du nombre de clients en Tchéquie tient désormais mieux compte (de l'exclusion) des doubles comptages de clients ayant souscrit des produits auprès de plusieurs sociétés du groupe. Portefeuille de crédits : voir le chapitre Comment gérons-nous nos risques ? Dépôts et titres de créance : dépôts de la clientèle et titres de créance, sans mises en pension. Les guichets automatiques ne sont plus comptabilisés dans le nombre d'agences bancaires. La division Belgique intègre également le réseau restreint de 11 agences de KBC Bank à l'étranger (Europe, États-Unis et Asie du Sud-Est), qui se concentrent sur les activités et les clients ayant un lien avec les marchés stratégiques de KBC (ces agences ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'agences mentionné dans le tableau). Dans la plupart des cas, les parts de marché reposent sur les données les plus récentes (par ex. de la fin du mois de septembre 2017).

² Agences ČSOB Bank et centres financiers Postal Savings Bank ou agences Era.

³ Segment *retail* (crédits-logement et dépôts des particuliers, sans dépôts à vue).

⁴ Données fondées sur des estimations de début 2018.

Belgique

Le contexte macro-économique en Belgique

L'économie belge s'est également maintenue en 2017 sur la voie de la croissance continue mais modérée. Après un début d'année vigoureux, la dynamique économique, marquée par une baisse de confiance des entreprises, s'est affaiblie aux deuxième et troisième trimestres. La fin de l'année a néanmoins été marquée par une conjoncture plus favorable. En termes nets, la croissance du PIB réel en Belgique en 2017 s'est établie à 1,7%, soit un léger mieux par rapport à la croissance enregistrée l'année précédente (1,5%). C'est la troisième année d'affilée que la croissance économique belge est inférieure à celle de la zone euro. Ce fossé s'explique en partie par le regain de croissance des pays les plus affectés par la dernière crise, tirant vers le haut la croissance moyenne dans la zone euro.

La conjoncture belge, globalement favorable en 2017, a été alimentée par les taux d'intérêt bas et par la puissante dynamique de l'économie dans la zone euro. S'agissant du contexte intérieur, l'amélioration de la compétitivité des entreprises belges, stimulée par la politique de modération salariale menée ces dernières années, n'y est pas étrangère. Combinée aux mesures adoptées ces dernières années en matière d'emploi par les autorités régionales, la modération salariale a également favorisé la création d'emplois (+ 65 000 emplois environ en 2017 en termes nets). Ces différents facteurs favorables ont permis à la consommation des ménages, aux investissements et aux exportations nettes de contribuer positivement à la croissance du PIB.

Fin 2017, le taux de chômage en Belgique est tombé à 6,6%, soit plus de 2 points de pourcentage en dessous du pic enregistré au printemps 2015. Sous l'effet essentiellement de la hausse des prix de l'énergie, l'inflation a grimpé en 2017 pour atteindre une moyenne de 2,2%. L'écart positif d'inflation par rapport à la zone euro s'est maintenu (0,7 point de pourcentage), mais s'est fortement amenuisé par rapport à 2016. Sur le marché de l'immobilier, les prix des logements ont remonté : d'après l'indice harmonisé d'Eurostat, la hausse des prix des logements belges en 2017 s'est élevée à 4,0%. Tant le niveau absolu du taux des OLO belges à 10 ans que l'écart de taux par rapport à leur homologue allemand, le Bund, ont enregistré un recul en 2017. Bien que les taux aient avoisiné 1% pendant un certain temps au printemps, ils ont terminé l'année autour de 0,5%. L'écart est passé de plus de 50 points de base début 2017 à quelque 20 points de base en fin d'année.

La croissance du PIB devrait continuer à s'accélérer en 2018 pour atteindre 1,9%. Les facteurs ambiants favorables qui ont porté la croissance en 2017 continueront de soutenir la reprise. L'inflation risque de ralentir considérablement pour atteindre une moyenne attendue de 1,5% en 2018, et ce essentiellement en raison de la disparition d'une taxe sur la consommation d'électricité (cotisation fonds énergie) en Région flamande.



Objectifs spécifiques

- Nous visons une approche omnicanal et investissons dans une intégration fluide de nos différents canaux de distribution (bureaux, agences, centres de conseil, sites Internet et applications mobiles). Nous investissons dans le développement numérique de nos services de bancassurance. Lorsque cela s'avère nécessaire, nous collaborons avec des partenaires dans le cadre de ce que l'on appelle des écosystèmes, afin de pouvoir offrir des solutions complètes à nos clients.
- Nous visons aussi à exploiter plus efficacement le potentiel de Bruxelles grâce au lancement d'une enseigne distincte, *KBC Brussels*, qui reflète le caractère cosmopolite propre à Bruxelles et répond davantage aux besoins de sa population.
- Nous misons sur une continuité de la croissance de CBC en termes de bancassurance dans certains segments du marché et sur un élargissement de notre présence et de notre accessibilité en Wallonie.
- Nous nous efforçons d'optimiser notre modèle de bancassurance en Belgique.
- Plus que jamais, nous ambitionnons de devenir le banquier de référence des PME et des entreprises de moyenne capitalisation grâce à notre solide connaissance du client et à notre approche personnelle.
- Nous traduisons notre engagement sociétal dans la société belge par des initiatives au niveau notamment de la Responsabilité à l'égard de l'environnement, la Familiarisation aux questions financières, l'Esprit d'entreprise et le Vieillessement. Nous participons aussi activement au débat de la mobilité.



- Meilleure banque en Belgique (Euromoney)
- *Best Bank Transformation* au monde et *Best Bank Transformation* en Europe occidentale (Euromoney)
- *Best Trade Finance Provider 2017* de Belgique (Global Finance)
- *Best Innovation in Retail Banking* en Belgique (International Banker)
- KBC figure à nouveau parmi les Meilleurs lieux de travail en Belgique (Great Place to Work®)
- Premier prix en Belgique pour le site corporate de KBC Groupe, www.kbc.com, dans le Webranking de Comprend.
- Etc.

Quelques réalisations en 2017



orientation client

Ces dernières années, nous avons mis un point d'honneur à mettre notre expertise au service des clients par le biais de différents points de contact, notamment les agences bancaires et les agences d'assurances, le chat et chat vidéo via KBC Live, les sites Internet et les applications mobiles. Soucieux de renforcer encore notre approche omnicanal, nous avons, par exemple, étoffé les services de KBC Live, nos centres de contact régionaux, en proposant des solutions de chat (vidéo) améliorées et en y affectant du personnel supplémentaire. Nous avons également proposé ce service aux entrepreneurs, indépendants et professions libérales. Nous nous sommes également employés à poursuivre le déploiement et l'amélioration de nos systèmes numériques, comme *KBC Touch*, *KBC Sign*, *KBC Mobile*, *KBC Invest*, *KBC Assist* et *K'Ching*.

Nous proposons également d'innombrables innovations qui simplifient la vie de nos clients et améliorent par exemple leur confort de vie. Citons notamment le lancement de *KBC SmartHome* (kit permettant à l'utilisateur d'être averti par une application, par exemple, en cas de fuite d'eau ou d'émission de fumée dans son habitation), l'Assistance habitation KBC (police mettant à la disposition de l'assuré un professionnel agréé en cas de problèmes domestiques inattendus) ainsi que le Check-up assurances de KBC (permettant au client de vérifier très simplement s'il est encore bien assuré).

L'importance des canaux numériques ne cesse de croître : en janvier 2018, pas moins de deux tiers des clients KBC en Flandre ont contracté leur crédit logement par voie numérique. Depuis mi-2017, il est en outre possible de souscrire une police habitation via le site Internet (et KBC Mobile). Nous considérons par ailleurs qu'il est de notre devoir d'accompagner nos clients dans la voie de la numérisation. Depuis avril 2017, les clients désireux de faire leurs premiers pas dans le monde de la banque numérique peuvent ainsi nous contacter pour un Entretien Découverte KBC et nous organisons en outre des séances d'information Digipro.



croissance durable et profitable

À Bruxelles, nous travaillons depuis quelques années avec une enseigne distincte, *KBC Brussels*, dotée d'une image urbaine et innovante et d'un réseau adapté. En 2017, nous avons migré tous les clients concernés vers une plateforme propre à *KBC Brussels* et avons poursuivi le déploiement du réseau d'agences bancaires et d'assurances. Les services de *KBC Brussels Live* ont été fort appréciés de nos clients bruxellois. Combinés à d'autres initiatives et actions, ces services ont permis à KBC Brussels d'attirer plus de 10 000 nouveaux clients en 2017. Nous continuons par ailleurs à déployer notre stratégie de croissance en Wallonie. Nous prévoyons l'ouverture du nouveau siège central de Namur pour le premier semestre 2018. Enfin, nous avons également ouvert, au milieu de l'année 2017, une nouvelle agence de KBC Bank en Italie, en vue de soutenir les entreprises clientes dans nos marchés domestiques.



bancassurance

Notre concept de bancassurance continue de remporter un franc succès : fin 2017, près de la moitié des ménages clients chez KBC Bank disposaient d'au moins un produit de KBC Assurances. Un cinquième des ménages avait même souscrit au moins trois produits bancaires et trois produits d'assurance KBC. Autre exemple : entre huit et neuf clients de KBC Bank sur dix ayant un crédit hypothécaire ont également souscrit une police habitation auprès de notre groupe.



rôle dans la société

Nous concrétisons notre rôle dans la société en mettant sur pied des initiatives en matière de Responsabilité à l'égard de l'environnement, de Familiarisation aux questions financières, d'Esprit d'entreprise et de Vieillesse.

Afin de stimuler la vie associative, nous avons lancé le Service Associations KBC. Il s'agit d'une plateforme accessible via le site de KBC qui rassemble des informations et des outils pour faciliter la création et la vie d'associations. La plateforme est un écosystème entre KBC et quatre autres partenaires qui, ensemble, proposent un large éventail d'informations et de services visant à gérer efficacement une association.

À l'heure actuelle, les travailleurs et les entreprises sont à la recherche de solutions pour une gestion efficace de leur mobilité. L'accent est ainsi mis pleinement sur la multi-mobilité. Dans ce cadre, KBC Autolease évolue de plus en plus clairement d'une société de leasing vers un fournisseur de mobilité en déployant plusieurs possibilités de transport, dont les vélos avec KBC Vélolease, et en poursuivant le processus d'écologisation de son parc automobile.

L'initiative *Get-a-Teacher* dans la partie flamande du pays est un bel exemple de familiarisation aux questions financières. Son objectif est d'améliorer les connaissances financières, en particulier des jeunes. Grâce à *Get-a-Teacher*, les écoles ont la possibilité de réserver un professeur auprès de KBC. Celui-ci est un collaborateur de KBC, évalué et sélectionné à cet effet. Il s'agit d'une offre gratuite, sans aucun engagement, destinée aux clients KBC et aux non-clients, indépendante de la communication commerciale du groupe.



1 575 Bénéfice net
millions d'euros (+10%)

Revenus nets d'intérêts
2 394 millions d'euros (-11%)

Résultat technique d'assurance*
379 millions d'euros (+72%)

Revenus nets de commissions
1 290 millions d'euros (+21%)

Charges d'exploitation
2 452 millions d'euros (+1%)

Réductions de valeur sur crédits
87 millions d'euros (-22%)

Ratio charges/produits
52% (54%)

Ratio combiné
86% (92%)

Ratio de pertes sur crédits
0,09% (0,12%)

Ratio crédits *impaired*
2,8% (3,3%)

Rendement des capitaux propres attribués
26% (24%)

Concerne 2017 ; montants entre parenthèses : (différence par rapport à) 2016. Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultats par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

* Primes acquises - charges techniques + résultat net de la réassurance cédée.

La division Belgique clôt l'exercice 2017 sur un résultat net de 1 575 millions d'euros, contre 1 432 millions d'euros l'année précédente.

Les revenus nets d'intérêts (2 394 millions d'euros) ont diminué de 11%. En cause, notamment, la faiblesse des taux de réinvestissement, la moindre contribution des salles des marchés aux revenus d'intérêts, la diminution du montant des intérêts perçus sur les remboursements anticipés des crédits logement, l'allègement des revenus d'intérêts du portefeuille obligataire des activités d'assurance et la pression sur les marges de crédit. Ces éléments négatifs ont été en partie compensés, notamment par l'effet positif de la nette réduction du coût de financement et la croissance du volume de crédit. Notre marge nette d'intérêts en Belgique a de ce fait encore reculé, de 1,80% en 2016 à 1,57% en 2017. Pour ce qui est des volumes, les prêts et avances à la clientèle, sans prises en pension (94 milliards d'euros), ont augmenté de 3% et les dépôts de la clientèle et les titres de créance, sans mises en pension (133 milliards d'euros), ont progressé de 6%.

Nos revenus nets de commissions (1 290 millions d'euros) ont progressé de 21%. Sous l'effet essentiellement d'une augmentation des revenus de commissions de nos activités d'*asset management* et, dans une moindre mesure, d'une hausse des commissions sur titres.

Le résultat technique de nos activités d'assurance en Belgique s'est établi à 379 millions d'euros. En ce qui concerne les assurances dommages, une croissance de 3% des recettes de primes (dans la quasi-intégralité des classes) et une baisse de 10% de la sinistralité ont été observées (l'année 2016 avait été influencée par les conditions météorologiques et par les attentats survenus au mois de mars à Bruxelles ; 2017 a bénéficié d'une reprise unique de provisions d'indexation, pour un montant de 26 millions d'euros). Le ratio combiné de nos activités d'assurances dommages s'est par conséquent établi à un très bon 86%. La vente de nos assurances vie (y compris les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire non repris dans les chiffres IFRS) s'est

établie à 1,5 milliard d'euros, soit un recul de 12% en un an, l'essoufflement (-23%) des ventes de produits assortis d'un taux d'intérêt garanti n'ayant été que partiellement compensé par l'accélération des ventes des produits de la branche 23 (+12%). L'on note une reprise de certaines provisions (la réserve clignotant, pour un montant de 23 millions d'euros au troisième trimestre) au niveau des assurances vie également.

Les autres postes de revenus s'articulaient de la manière suivante : la plus-value réalisée sur la vente d'actions et d'obligations (123 millions d'euros), les dividendes perçus sur les titres détenus en portefeuilles (52 millions d'euros), les revenus du négoce et de juste valeur (539 millions d'euros, en nette progression par rapport à 2016, grâce à l'amélioration des résultats des salles des marchés) et les autres revenus (174 millions d'euros). Ce dernier poste se compose principalement des rubriques habituelles (les résultats de KBC Autolease, VAB, etc.), ainsi que de divers éléments ponctuels, pour la plupart d'ampleur plus réduite.

Nos coûts en Belgique ont augmenté de 1% en 2017 pour atteindre 2 452 millions d'euros. Divers éléments interviennent, dont le principal est la hausse des coûts pour le personnel (charges de retraite notamment) et l'informatique. Le ratio charges/produits des activités bancaires s'est établi à 52%, contre 54% en 2016. À l'instar de 2016, nous n'avons dû comptabiliser qu'un montant relativement réduit en provisions pour crédits (87 millions d'euros, soit encore 25 millions d'euros de moins qu'en 2016). La part des provisions pour crédits dans le portefeuille des crédits total s'élevait à 9 points de base, contre 12 points de base l'année précédente. La qualité du crédit s'est à nouveau améliorée : fin 2017, quelque 2,8% du portefeuille de crédits de la division Belgique ont encore été qualifiés d'*impaired* (voir définition dans le Glossaire), contre 3,3% fin 2016. Les crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours représentaient 1,4% du portefeuille de crédits (contre 1,7% en 2016).

Les impôts en Belgique ont été influencés de manière négative par l'effet *upfront* de la réduction future du taux de l'impôt des sociétés (85 millions d'euros ; voir également le Centre de groupe).

République tchèque

Le contexte macro-économique en Tchéquie

Deux mil dix-sept a été une année excellente pour l'économie tchèque. Le PIB réel a affiché une croissance de 4,4%, le taux de chômage a atteint fin 2017 un nouveau plancher de 2,3% (contre 3,5% fin 2016) et, avec une moyenne annuelle de 2,5%, l'inflation est restée au-dessus de l'objectif de 2% fixé par la banque centrale (CNB).

Ceci a permis à la CNB de libérer le cours de change de la monnaie tchèque en avril (après trois ans et demi de politique d'intervention) et de relever son taux directeur à deux reprises durant l'année. Les mises en pension de la CNB d'une durée de deux semaines ont ainsi atteint un taux de 0,50% fin 2017. L'arrêt de la politique de change s'est déroulé sans perturbation majeure, et la monnaie tchèque s'est appréciée d'environ 6% par rapport à l'euro au cours des deux trimestres suivants.

Du côté de la demande, la croissance économique en Tchéquie a été soutenue à la fois par la consommation, les investissements et le commerce extérieur. L'offre a, quant à elle, été dominée par l'industrie manufacturière. Tous les secteurs, y compris le secteur bancaire, ont néanmoins affiché des résultats positifs.

Pour 2018, la croissance économique devrait quelque peu se tasser pour s'établir à 3%, ce qui resterait encore au-dessus de la moyenne européenne. Dans ce contexte, le taux de chômage devrait rester faible pour s'établir aux environs des 2,3% fin 2018. Avec une moyenne annuelle de 2,2%, l'inflation sera assurément toujours supérieure à l'objectif fixé par la CNB. Nous nous attendons par conséquent à ce que la banque centrale tchèque relève encore plusieurs fois son taux directeur en 2018, pour atteindre 1,25% à la fin de l'année.

Objectifs spécifiques

- Nous souhaitons passer de solutions essentiellement axées sur les canaux à des solutions centrées sur le client, basées sur un modèle intégré réunissant les clients, les tiers et notre bancassureur.
- Nous entendons également offrir de nouveaux produits et services innovants, qui font appel aux opportunités numériques et tiennent compte des nouvelles tendances, des changements de comportement du client et de l'évolution de la législation.
- Nous nous concentrerons davantage sur la simplification des produits, de l'IT, de l'organisation, du réseau de distribution bancaire, du siège central et du branding afin de comprimer les coûts.
- D'autre part, nous souhaitons accélérer nos activités de bancassurance, notamment en introduisant un système de fixation des prix performant et flexible, en développant des produits de bancassurance combinés et en renforçant les équipes de vente d'assurances.
- Nous souhaitons poursuivre notre croissance dans les domaines où nous sommes traditionnellement forts, comme les crédits aux entreprises et les crédits logement. Nous progressons également dans les domaines dans lesquels nous n'avons pas encore exploité tout notre potentiel. Nous pensons ici au marché des crédits aux PME et au domaine du crédit à la consommation.
- Notre engagement sociétal se matérialise par l'accent que nous mettons sur des sujets tels que la Responsabilité à l'égard de l'environnement, la Familiarisation aux questions financières, l'Esprit d'entreprise et le Vieillessement.



- ČSOB élue Banque de l'année en République tchèque (*The Banker, Hospodářské noviny*)
- ČSOB élue Meilleure banque privée de République tchèque (*Euromoney, International Banker*)
- ČSOB fait partie des Meilleurs employeurs de République tchèque (*Sodexo*)
- L'or pour ČSOB dans la catégorie *Top Responsible Large Company* (*Business for Society*)
- Prix *Good Company* (*Via Foundation*)
- ČSOB est le *Best Trade Finance Provider* et *Best FX Provider* en République tchèque (*Global Finance*)
- ČSOB Pojišťovna, *Best life insurance company* (*Hospodářské noviny*)
- Etc.

Quelques réalisations en 2017



orientation client

Nous avons lancé plusieurs nouveaux produits et services répondant aux besoins changeants de notre clientèle. Citons à titre d'exemple la nouvelle expérience de banque par Internet pour les clients de détail et la nouvelle plateforme de banque électronique pour la clientèle d'entreprises, offrant des possibilités d'interaction simplifiées et intuitives. La nouvelle application mobile *Patria Mobile Trader* permet à la clientèle d'exécuter des transactions d'investissement partout et à tout moment. Grâce à l'application *Klientská zóna* de ČSOB Pojišťovna, les assurés peuvent déclarer et suivre leurs sinistres en ligne. Quant aux clients de Postal Savings Bank, ils peuvent désormais demander un crédit à la consommation en ligne et disposer de la somme dans les 15 minutes qui suivent. Afin de mieux saisir l'expérience de notre clientèle, nous utilisons aussi, outre les enquêtes de satisfaction traditionnelles, le *Customer Journey Mapping* : toutes les étapes, depuis la première réflexion pour un service financier à l'achat et l'utilisation voire la rupture d'un contrat, sont examinées en collaboration avec le client. Cet exercice permet d'améliorer et de simplifier les processus et la gamme de produits.



croissance durable et profitable

Nous avons à nouveau enregistré une croissance considérable dans les domaines dans lesquels nous souhaitons grandir, comme les crédits à la consommation (+16% en 2017) et les crédits aux PME (+5%). Mais nous avons également progressé dans des domaines où nous occupions déjà une position de choix : c'est ainsi que le volume des crédits-logements a augmenté de pas moins de 11% en 2017. Globalement, notre octroi de crédit s'est accru de 8% en 2017 et les clients ont également placé 9% de dépôts en plus auprès de notre groupe. En 2017, Česká pošta et ČSOB ont conclu un accord de coopération pour une durée de 10 ans dans le cadre de services bancaires et d'assurances et reconduisent, ce faisant, leur collaboration mutuelle vieille d'un quart de siècle sous l'enseigne Poštovní spořitelna (Postal Savings Bank). Cet accord est entré en vigueur le 1er janvier 2018 et confère depuis lors à ČSOB la qualité de partenaire unique pour la prestation de services financiers et d'assurances.



bancassurance

En 2017, environ 60% des clients de ČSOB ayant conclu un prêt hypothécaire auprès de la banque ont également souscrit une assurance habitation du groupe. Environ la moitié des clients qui ont conclu un prêt hypothécaire auprès de la banque a également souscrit une assurance vie. Le nombre de clients de bancassurance (clients ayant souscrit au minimum un produit bancaire et un produit d'assurance auprès de notre groupe) a augmenté de 13% en 2017. Les clients bancassurance stables (clients ayant souscrit au minimum deux produits bancaires et deux produits d'assurance auprès de notre groupe) ont même enregistré une progression supérieure à 20%.



rôle dans la société

Nous avons pris diverses initiatives en matière d'engagement sociétal et nous nous concentrons sur des sujets tels que la Responsabilité à l'égard de l'environnement, la Familiarisation aux questions financières, l'Esprit d'entreprise et le Vieillessement. Plus de 200 ambassadeurs de ČSOB ont été dépêchés en 2017 dans 50 écoles des enseignements primaire et secondaire, pour y donner des leçons, sur un mode interactif, dans le domaine de la culture financière. Du reste, depuis des années, l'*Education Fund* soutient les élèves en difficulté. Nous considérons la stimulation de l'entrepreneuriat comme un volet important de notre stratégie durable. Nous aidons ainsi les entreprises à démarrer et soutenons les centres de *co-working* et les plateformes de développement au sein desquels les jeunes pousses trouvent les conditions idéales pour travailler et nouer des contacts. Le programme *innovFin* propose une aide financière aux start-ups les plus prometteuses. Nous voulons être aux côtés de nos clients durant toute leur vie et dans cet esprit, nous accordons une attention toute particulière aux séniors. En collaboration avec le centre de conseil *Sue Ryder Home*, nous avons lancé le portail en ligne baptisé *Find your way through senior age*, qui publie à l'intention des séniors énormément d'informations pratiques dans les domaines législatif, des soins palliatifs, des subventions et de l'accompagnement. La protection de l'environnement reste évidemment une priorité absolue ; nous avons réduit notre consommation d'énergie de plus de 20% au cours des six dernières années. Le siège social de Prague s'est d'ailleurs vu décerner le label *Leadership in Energy and Environmental Design*. Enfin, le volontariat et la collaboration avec les ONG demeurent des éléments essentiels au sein du groupe : en 2017, plus de 1 100 membres du personnel ont aidé diverses ONG pendant une journée entière, non seulement en leur prêtant main-forte, mais aussi en les faisant profiter de leurs connaissances et expériences.



702 Bénéfice net
millions d'euros (+18%)

Revenus nets d'intérêts 888 millions d'euros (+5%)	Ratio charges/produits 42% (45%)
Résultat technique d'assurance* 130 millions d'euros (+18%)	Ratio combiné 97% (96%)
Revenus nets de commissions 192 millions d'euros (+1%)	Ratio de pertes sur crédits 0,02% (0,11%)
Charges d'exploitation 646 millions d'euros (+6%)	Ratio crédits <i>impaired</i> 2,4% (2,8%)
Réductions de valeur sur crédits 5 millions d'euros (-78%)	Rendement des capitaux propres attribués 43% (41%)

Concerne 2017 ; montants entre parenthèses : (différence par rapport à) 2016. Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultats par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

* Primes acquises - charges techniques + résultat net de la réassurance cédée.

La division Tchèque a atteint en 2017 un bénéfice net de 702 millions d'euros, contre 596 millions d'euros l'année précédente. L'augmentation du taux de change moyen (+3%) de la couronne tchèque compte pour 18 millions environ dans les 106 millions d'accroissement enregistrés.

Les revenus nets d'intérêts en République tchèque (888 millions d'euros) ont augmenté de 5%, l'impact négatif de la faiblesse persistante des revenus de réinvestissement et de la pression exercée sur les marges ayant été compensé par l'effet positif de la hausse du cours de change, de l'augmentation de la contribution de la salle des marchés et de la croissance du volume des crédits. En ce qui concerne ce dernier point, nos prêts et avances à la clientèle (22 milliards d'euros, sans prises en pension) ont progressé de 8% en 2017 (grâce notamment à la croissance soutenue des crédits-logement). Les dépôts de la clientèle et les titres de créance (30 milliards d'euros, sans prises en pension) ont gagné 9% en un an. La marge nette d'intérêts en République tchèque a légèrement progressé, passant de 2,94% en 2016 à 2,99% en 2017.

Nos revenus nets de commissions (192 millions d'euros) se sont accrus de 1%, grâce notamment à l'augmentation des commissions accordées sur les services de gestion d'actifs et à l'impact des cours de change, ce qu'a toutefois partiellement contrebalancé la diminution des commissions sur titres.

Le résultat technique de nos activités d'assurance en République tchèque s'est établi à 130 millions d'euros. En ce qui concerne les assurances dommages, nous avons observé une croissance des recettes de primes de 14%, mais aussi une augmentation des charges techniques de 17%. Le ratio combiné de nos activités d'assurances dommages en

République tchèque s'est par conséquent établi à 97%. La vente d'assurances vie a clôturé l'exercice sur un montant de 0,3 milliard d'euros, en baisse de 4% par rapport à 2016, en raison d'un recul des ventes de produits de la branche 23.

Les autres postes de revenus s'articulaient de la manière suivante : les plus-values réalisées sur la vente d'actions et d'obligations (17 millions d'euros), les revenus du négoce et de juste valeur (222 millions d'euros en 2017, contre 117 millions d'euros en 2016, grâce surtout aux excellents résultats engrangés par la salle des marchés) et les autres revenus (40 millions d'euros, auxquels a contribué la liquidation d'un ancien dossier juridique).

En 2017, les charges ont augmenté de 6% à 646 millions d'euros, sous l'effet notamment du relèvement des cours du change et d'autres éléments divers (entre autres l'augmentation des charges de personnel et informatiques). Le ratio des coûts par rapport aux bénéfices (le ratio charges/produits des activités bancaires) s'est dès lors établi à un très bon 42%, contre 45% en 2016.

En 2017, nous n'avons également dû comptabiliser qu'un montant très réduit en provisions pour crédits (5 millions d'euros, soit 18 millions d'euros de moins qu'en 2016). La part des provisions pour crédits dans le portefeuille des crédits total s'élevait dès lors à seulement 2 points de base en 2017, contre 11 points de base en 2016. La qualité du crédit s'est à nouveau améliorée : fin 2017, quelque 2,4% du portefeuille de crédits de la division ont encore été qualifiés d'*impaired*, contre 2,8% fin 2016. Les crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours constituaient 1,6% du portefeuille de crédits (contre 1,9% en 2016).

Marchés internationaux

Le contexte macro-économique en Slovaquie, Hongrie, Bulgarie et Irlande

Les croissances slovaque et bulgare ont légèrement marqué le pas en 2017. Les deux pays ont respectivement affiché un taux de croissance de 3,4% et 3,9% en 2017, soit un niveau toujours largement supérieur à celui de la zone euro dans son ensemble. Comme pour la plupart des économies de la région, la croissance a été principalement soutenue par la demande intérieure (consommation et investissements). Après une progression plutôt modérée en 2016, la croissance hongroise a grimpé à 3,9% en 2017. En Hongrie, la demande intérieure (consommation et investissements) a également été le principal moteur de croissance. La forte croissance économique s'est également traduite par un développement favorable de la hausse salariale et de l'emploi. Fin 2017, le taux de chômage s'établissait par conséquent en recul de respectivement 1,5 (Slovaquie), 0,5 (Hongrie) et 0,6 (Bulgarie) points de pourcentage par rapport à fin 2016.

Les trois pays ont affiché une inflation positive en 2017. La hausse moyenne annuelle des prix à la consommation en Slovaquie et en Bulgarie s'est ainsi élevée à respectivement

1,4 et 1,3% en 2017. L'inflation en Hongrie a grimpé à 2,4%, ce qui reste néanmoins encore en dessous de l'objectif fixé par la banque nationale hongroise. En 2017, la banque centrale a maintenu sa politique très expansionniste et l'a même encore assouplie.

Pour 2018, nous comptons sur une légère accélération de la croissance du PIB réel en Slovaquie à 3,8%. En Bulgarie, la croissance du PIB réel devrait rester solide pour s'établir à 3,9%. Dans la lignée des excellentes performances régionales en matière de croissance, l'économie hongroise devrait, elle aussi, enregistrer une croissance de 3,8% en 2018.

Fort d'une croissance de 6,5%, l'économie irlandaise faisait également partie, en 2017, des pays à plus forte croissance de la zone euro. Si l'inflation irlandaise est repassée dans le vert en 2017, sa moyenne annuelle ne s'établit qu'à 0,3%. La forte croissance économique persistante a permis d'encore réduire la dette publique irlandaise en 2017 à 68% du PIB. La croissance économique irlandaise devrait ralentir en 2018 pour s'établir à 3,5% ; elle n'en dépasserait pas moins de plus d'un point de pourcentage la croissance attendue pour la zone euro.



En juin 2017, nous avons organisé une *Investor Visit* à Dublin. Les participants ont pu assister à une démonstration d'une appli mobile utilisée en Irlande proposant un nouveau processus d'accueil. Les étapes qu'un nouveau client potentiel doit parcourir pour devenir client ont été ramenées de 26 à 5 seulement. Ils ont également pu découvrir l'utilisation active des drones que DZI Insurance en Bulgarie pratique pour évaluer des déclarations de sinistres dans le secteur de l'agriculture. Dans une Zone d'innovation distincte, KBC a également présenté plusieurs autres solutions novatrices axées sur le client, parmi lesquelles le scanner unique de factures en Slovaquie, permettant de convertir automatiquement des factures en ordres de paiement, ainsi qu'un *Mobile Token* (identification et autorisation) en Hongrie.

Objectifs spécifiques

- Dans les pays d'Europe centrale, nous souhaitons basculer d'un modèle de distribution centré sur les agences vers un modèle omnicanal. En Irlande, nous nous engageons pleinement en faveur du *Digital First* (cf. infra).
- En Hongrie, nous misons également sur la croissance des revenus en fidélisant nombre de clients dans tous les segments bancaires et en intensifiant la vente croisée, afin d'accroître notre part de marché et notre rentabilité. Nous visons une croissance vigoureuse de nos activités d'assurance, à la faveur surtout des ventes dans les agences bancaires et, pour ce qui est des assurances non-vie, par l'intermédiaire de courtiers (en ligne) et d'agents. Nous privilégions aussi la simplification des produits et des procédures.
- En Slovaquie, nous comptons poursuivre la forte croissance enregistrée dans les produits stratégiques (crédits logement, crédits à la consommation, financement PME, leasing, assurances), via notamment la vente croisée aux clients existants du groupe ČSOB tout comme en Hongrie, nous privilégions aussi la simplification des produits et des processus.
- En Bulgarie, nous misons, côté bancaire, sur une forte augmentation de la part de marché des prêts, tous segments confondus, dans un cadre de risque robuste. La reprise de United Bulgarian Bank en juin 2017, grâce à laquelle notre part de marché atteint désormais 10%, doit continuer à soutenir cette croissance. Notre assureur DZI détient déjà une importante part de marché et notre intention reste de surperformer la croissance du marché, tant au niveau des assurances vie que non-vie, que ce soit via le canal bancaire (qui s'est considérablement développé avec UBB) ou par le biais d'autres canaux. Dans ce cadre, KBC a d'ailleurs conclu, fin 2017, un accord concernant l'acquisition par le groupe de la participation restante (40%) de MetLife dans UBB-MetLife Insurance Company AD, lui permettant de pratiquement doubler sa part de marché en assurances vie.
- En Irlande, devenue un pays stratégique à part entière en 2017, nous avons décidé de jouer pleinement la carte d'une stratégie du *Digital First* pour parvenir à une expérience client exceptionnelle. Nous tenons à nous différencier au travers d'une offre instantanée et proactive de services et produits et par une grande accessibilité (entre autres via Mobile et le Contact Center). Le statut de pays stratégique signifie aussi que nous ambitionnons de conquérir une part de marché d'au moins 10% dans les segments retail et micro PME et qu'à l'instar des autres pays stratégiques, nous optons pleinement pour les activités de bancassurance. Nous y proposons les produits d'assurance par l'intermédiaire de partenariats et d'accords de collaboration.
- Dans tous les pays, nous nous engageons dans une démarche socialement responsable. Nos domaines privilégiés sont la Responsabilité à l'égard de l'environnement, la Familiarisation aux questions financières, l'Esprit d'entreprise et la Santé.

Quelques réalisations en 2017



orientation client

De la même manière qu'en Belgique et en République tchèque, nous cherchons constamment à exploiter au mieux les nouvelles technologies afin de répondre plus efficacement aux besoins de notre clientèle en Slovaquie, Hongrie, Bulgarie et Irlande. En Irlande, KBC Bank a ainsi été la première banque à mettre tant *Apple Pay* qu'*Android Pay* à la disposition de ses clients. En Bulgarie, MasterCard et CIBANK ont décidé de s'unir pour lancer sur le marché le premier distributeur automatique de billets acceptant les cartes et appareils pour paiement sans contact. En Hongrie, le *Mobile Wallet* permet d'effectuer des paiements à partir d'appareils mobiles.

KBC Bank Ireland a également décidé d'articuler sa nouvelle stratégie numérique autour du client. Dans le cadre de sa stratégie *Digital First* axée sur le client, KBC Bank Ireland intensifiera ses efforts et ses investissements dans le savoir-faire et les ressources pour se muer en une banque *Digital First* orientée client, tout en continuant à gérer de manière efficace et prudente son portefeuille *legacy*. En matière de distribution et de services, la banque favorisera une politique d'*accessibilité maximale 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7*. Afin d'accélérer son passage au numérique et sa capacité d'innovation, la banque resserrera ses relations de collaboration avec les autres entités du groupe KBC et exploitera les innovations et enseignements qui ont fait leurs preuves sur d'autres marchés stratégiques de KBC. En outre, le nouveau système bancaire de base doté d'une architecture ouverte permettra à KBC Bank Ireland de coopérer avec la communauté fintech et de fournir des services de et à d'autres acteurs du marché.

Pour augmenter l'impact commercial et être préparés pour l'avenir, mais aussi dans le but de maîtriser les coûts et d'augmenter leur efficacité, toutes les banques de la Division Marchés internationaux ont lancé un programme de migration vers une plateforme commune *core banking*. Deux des quatre pays utilisent déjà une partie importante de l'architecture.



croissance durable et profitable

Nos dépôts ont poursuivi leur croissance dans tous les pays stratégiques d'Europe centrale. Le même constat vaut pour les crédits, où nous avons par ailleurs encore renforcé leur qualité grâce notamment à une diminution de la quote-part des crédits *impaired* en portefeuille.

Nous avons enregistré une belle avancée, spécifiquement en Bulgarie, avec la reprise de United Bulgarian Bank et d'Interlease à la mi-2017 et l'accord de reprise de la participation restante dans la compagnie d'assurances vie UBB-MetLife Insurance Company fin 2017. Au travers de ces reprises, nous entendons devenir la référence en matière de bancassurance en Bulgarie, un pays s'appuyant sur de solides fondamentaux

macroéconomiques et recelant un potentiel considérable en matière de services financiers. Cette reprise permet également à KBC de devenir active dans le domaine du leasing, de l'*asset management* et du *factoring* en Bulgarie et de proposer ainsi à ses clients une gamme complète de services financiers. Le prix de la reprise d'UBB et d'Interlease se montait à 0,6 milliard d'euros au total. Nous avons également cédé nos activités restreintes d'*asset management* en Pologne (KBC TFI) car le pays ne présentait pas d'intérêt stratégique sur le plan géographique.



bancassurance

Pour la division dans son ensemble, le nombre de clients de bancassurance (c'est-à-dire les clients ayant souscrit au minimum un produit bancaire et un produit d'assurance auprès de notre groupe) a augmenté de 13% en 2017.

Le nombre de clients de bancassurance stables (c'est-à-dire ayant souscrit au moins 2 produits bancaires et 2 produits d'assurance) a même progressé de 23%. Par ailleurs, nous réalisons de nombreuses synergies commerciales. C'est ainsi par exemple que, pour plus de neuf nouveaux crédits hypothécaires sur dix en Bulgarie et en Slovaquie et pour plus de sept sur dix en Hongrie, nous vendons également une assurance incendie du groupe.



rôle dans la société

Les projets sociétaux s'inscrivent dans les domaines de la Familiarisation aux questions financières, de l'Esprit d'entreprise, de la Responsabilité à l'égard de l'environnement et de la Santé. En Hongrie, K&H soutient depuis 14 ans le *K&H MediMagic program*, qui offre une aide matérielle et financière aux enfants malades. Cette année, l'accent a été mis sur l'achat de matériel médical destiné au traitement d'enfants âgés de 8 à 11 ans. K&H axe également ses efforts sur la culture financière, avec le concours *Ready, Steady Money* et l'*investor club* qui s'adresse aux jeunes investisseurs. En Slovaquie, la *ČSOB Foundation* œuvre surtout à la sécurité et à la santé des enfants, dont elle cherche par ce biais à améliorer la qualité de vie. ČSOB propose également des prêts verts aux ménages qui souhaitent aménager leur logement pour le rendre moins énergivore. En Bulgarie, CIBANK propose, avec la collaboration d'un certain nombre de partenaires, *eStore Solutions*, un programme de développement de boutiques virtuelles destinées aux PME et aux grandes entreprises. Avec *My Finances*, CIBANK fait la part belle à la culture financière. KBC Bank Irlande sponsorise à nouveau *KBC Bank Ireland Bright Ideas*, une plateforme unique sur laquelle les utilisateurs sont invités à poster des idées susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur quartier. KBC Bank Irlande propose également, depuis cette année, *KBC Bank Ireland Bright Business Ideas*, à l'intention des principaux entrepreneurs et acteurs sociaux novateurs.

Contribution de la division Marchés internationaux au résultat du groupe

444 Bénéfice net
millions d'euros (+4%)



Slovaquie
79 millions d'euros (-14%)



Hongrie
146 millions d'euros (+13%)



Bulgarie
50 millions d'euros (-)



Irlande
167 millions d'euros (-9%)

Revenus nets d'intérêts

837 millions d'euros (+13%)

Résultat technique d'assurance*

117 millions d'euros (+11%)

Revenus nets de commissions

232 millions d'euros (+15%)

Charges d'exploitation

837 millions d'euros (+12%)

Réductions de valeur sur crédits

197 millions d'euros de reprise
(42 millions d'euros de reprise)

Ratio charges/produits

72% (64%)

Ratio combiné

93% (94%)

Ratio de pertes sur crédits

-0,74% (-0,16%)

Ratio crédits *impaired*

20% (25%)

Rendement des capitaux propres attribués

22% (22%)

Concerne 2017 ; montants entre parenthèses : (différence par rapport à) 2016. Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultats par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

* Primes acquises - charges techniques + résultat net de la réassurance cédée.



- ČSOB en Slovaquie et K&H Bank en Hongrie : *Best Trade Finance Provider 2017* (Global Finance),
- ČSOB Poist'ovňa : deuxième prix de *Insurance Company of the year* (Trend)
- K&H Bank en Hongrie : *Socially Responsible bank of the year* (prix MasterCard), *Bank of the Year* (the Banker)
- *Banking transaction of the year* (prix décerné pour la reprise de UBB (Bank of the Year Association en Bulgarie).
- KBC Bank Ireland décroche les prix du *Best Value Current Account*, du *Best Value First-time Buyers Mortgage* et du *Best Value Switcher Mortgage* (bonkers.ie awards).
- À cela s'est ajouté pour KBC Bank Ireland le trophée du *Best use of app for mobile* (Accenture Digital Media Award).
- Etc.

La division Marchés internationaux clôt l'exercice 2017 sur un résultat net de 444 millions d'euros, contre 428 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat se décompose comme suit : 146 millions d'euros pour la Hongrie, 79 millions d'euros pour la Slovaquie, 50 millions d'euros pour la Bulgarie et 167 millions d'euros pour l'Irlande.

Les résultats de la division et de la Bulgarie comprennent également les résultats de United Bulgarian Bank et d'Interlease pour le deuxième semestre de 2017. La mention à périmètre comparable s'entend sans l'effet de cette reprise.

Les revenus nets d'intérêts de l'ensemble de la division se sont élevés à 837 millions d'euros en 2017, soit 13% de plus qu'en 2016 – soit également 6% de plus à périmètre comparable, ce qui s'explique principalement par la diminution des coûts de financement et de liquidités en Irlande. S'agissant des volumes, les prêts et avances à la clientèle pour l'ensemble de la division (24 milliards d'euros, hors prises en pension) ont gagné 13% en 2017, soit 4% à périmètre comparable. La baisse en Irlande (-1%, principalement imputable à la réduction des crédits aux entreprises) a été plus que compensée par les hausses en Slovaquie (+8%, grâce notamment aux crédits logement), en Hongrie (+11%) et en Bulgarie (x3 du fait de la reprise d'UBB, ou +11% à périmètre comparable). Les dépôts de la clientèle et les titres de créance de la division (23 milliards d'euros, sans mises en pension) ont progressé de près de 24% (+7% à périmètre comparable). Les dépôts sont orientés à la hausse dans tous les pays : Irlande (+8%), Slovaquie (+6%), Hongrie (+7%) et Bulgarie (x5 du fait de la reprise d'UBB, ou +14% à périmètre comparable). La marge nette d'intérêts moyenne de la division est passée de 2,55% à 2,77%. S'agissant des revenus nets de commissions (232 millions d'euros), nous avons observé une hausse de 15% (4% à périmètre comparable), du fait essentiellement des commissions perçues sur les paiements.

Les activités d'assurance de la division ne concernent que la Hongrie, la Slovaquie et la Bulgarie (en Irlande, nous avons recours à des partenariats). Le résultat technique de ces activités d'assurance s'élevait à 117 millions d'euros en 2017. En ce qui concerne les assurances dommages, nous avons observé une croissance des recettes de primes de 13% (avec une croissance dans tous les pays), une augmentation de 32% de la sinistralité (essentiellement en Hongrie et en Bulgarie) et une amélioration du résultat des réassurances cédées (Bulgarie). Le ratio combiné des activités d'assurances dommages s'est établi à 93% pour la division. La vente des assurances vie (y compris les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire non repris dans les chiffres IFRS) s'est établie à 120 millions d'euros, c'est-à-dire un peu moins qu'en 2016, du fait surtout du ralentissement des ventes de produits de la branche 23 en Hongrie.

Les autres postes de revenus s'articulaient de la manière suivante : les plus-values réalisées sur la vente d'actions et d'obligations (3 millions d'euros), les revenus du négoce et de juste valeur (95 millions d'euros) et les autres revenus (-112 millions d'euros). Ce dernier poste a reculé de manière significative par rapport à 2016, car il a été influencé négativement en 2017 par la constitution de 116 millions d'euros dans le cadre de la révision, menée à l'échelon du secteur, des *Tracker Mortgages* souscrits en Irlande avant 2009 (cf. Annexe 3.6 de la partie Comptes annuels consolidés).

Les coûts ont augmenté en 2017 de 12%, pour atteindre 837 millions d'euros ; cette envolée de 6% à périmètre comparable se situe essentiellement en Irlande (augmentation des taxes bancaires, des dépenses informatiques, des

commissions professionnelles et des dépenses de personnel, cette dernière engendrée par la forte expansion). Le ratio des coûts par rapport aux bénéfices des activités bancaires de la division s'est dès lors établi à 72%, contre 64% en 2016.

S'agissant des provisions pour crédits, nous avons comptabilisé une reprise nette de 197 millions d'euros en 2017 (avec influence positive sur le résultat), contre une reprise nette de 42 millions d'euros en 2016. Cette évolution favorable en 2017 peut être essentiellement attribuée à l'Irlande, avec une reprise nette de 215 millions d'euros en 2017, due majoritairement à une hausse de l'indice des loyers moyens à 9 mois, à une embellie sur le front du portefeuille de crédits problématiques et à des changements de modèles. Par rapport à l'ensemble de notre portefeuille de crédits, les provisions pour crédits de l'ensemble de la division se sont élevées à -74 points de base, contre -16 points de base l'année précédente (un chiffre négatif indique une reprise nette de réductions de valeur (*impairments*), ce qui a donc une incidence positive sur le résultat). Par pays, ce montant se chiffre à -170 points de base pour l'Irlande, -22 points de base pour la Hongrie, 16 points de base pour la Slovaquie et 83 points de base pour la Bulgarie. La qualité du crédit s'est à nouveau améliorée : fin 2017, quelque 20% du portefeuille de crédits de la division ont encore été qualifiés d'*impaired*, contre 25% fin 2016. Ce pourcentage encore relativement élevé s'explique essentiellement par le chiffre élevé en Irlande (qui a déjà toutefois nettement diminué). Fin 2017, les crédits *impaired* y représentaient 35%, contre 43% encore l'année précédente. Les crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours constituaient 11% du portefeuille de crédits de la division (contre 13% en 2016).

Centre de groupe

Pour notre reporting financier, nous distinguons outre les trois divisions un Centre de groupe. Le Centre de groupe clôt l'exercice 2017 sur un résultat net de -146 millions d'euros, contre -29 millions d'euros l'année précédente. Il comprend

- les éléments traditionnels, comme les coûts opérationnels des activités de holding du groupe, certains coûts afférents à la gestion du capital et la trésorerie et les coûts (de financement) liés au maintien de participations : -91 millions d'euros en 2017, -135 millions d'euros en 2016 ;
- les résultats des entreprises appelées à être désinvesties, dont l'ancienne Banque Diamantaire Anversoise, KBC Finance Ireland, etc. : 91 millions d'euros en 2017, 33 millions d'euros en 2016. Notons que le chiffre pour 2017 a été influencé positivement par la comptabilisation de

66 millions d'euros d'actifs d'impôts différés liés à la liquidation d'IIB Finance ;

- autres éléments : -147 millions d'euros en 2017, 74 millions d'euros en 2016. Le chiffre de 2017 comprend -126 millions d'euros liés à la modification de l'impôt des sociétés en Belgique et principalement à l'effet *upfront* induit par l'annonce de l'allègement de la fiscalité des entreprises, sur les impôts différés actés au bilan (voir l'Annexe 3.12 de la partie Comptes annuels consolidés ; la partie liée aux activités *legacy* est attribuée au Centre de groupe).

Vous trouverez un aperçu détaillé du compte de résultats par division et par pays dans la partie Comptes annuels consolidés, à l'Annexe 2.2 Résultats par segment.

Comment gérons-nous nos risques ?

Nos activités étant principalement axées sur la banque, l'assurance et l'*asset management*, nous nous exposons à certains risques typiques du secteur tels que les risques de crédit, fluctuations des taux d'intérêt et de change, risques de liquidité, risques techniques d'assurance, risques opérationnels, etc.

La présente section porte plus particulièrement sur notre modèle de gouvernance des risques et sur les risques sectoriels les plus significatifs auxquels nous sommes exposés. Les risques généraux (liés au contexte macroéconomique, à la concurrence, aux réglementations, etc.) sont décrits dans la section Notre modèle d'entreprise.

Nos commissaires aux comptes ont vérifié les informations figurant dans le présent chapitre, qui font partie des comptes annuels établis selon les normes IFRS, à savoir :

- la section Gouvernance des risques ;
- certaines parties de la section Risque de crédit, à savoir l'introduction, Gestion du risque de crédit au niveau des transactions, Gestion du risque de crédit au niveau du portefeuille, le tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque, les restructurations de crédit (*forbearance measures*), le tableau Autres risques de crédit liés aux activités bancaires, le tableau Portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC et le tableau Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque ;
- certaines parties de la section Risque de marché des activités de trading, à savoir l'introduction, Suivi du risque de marché et Analyse des risques et quantification ;
- certaines parties de la section Risque de marché des activités autres que de trading, à savoir l'introduction, Suivi du risque de marché des activités autres que de trading, Risque de taux d'intérêt (à l'exception des tableaux Impact d'une hausse parallèle de la courbe des swaps de 10 points de base pour le groupe KBC et Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances), le tableau Exposition aux obligations d'État et Risque de change ;
- certaines parties de la section Risque de liquidité : l'introduction, les parties Gestion du risque de liquidité et Analyse des échéances ;
- la section Risque technique d'assurance.

Gouvernance des risques

Principaux éléments de notre modèle de gouvernance des risques :

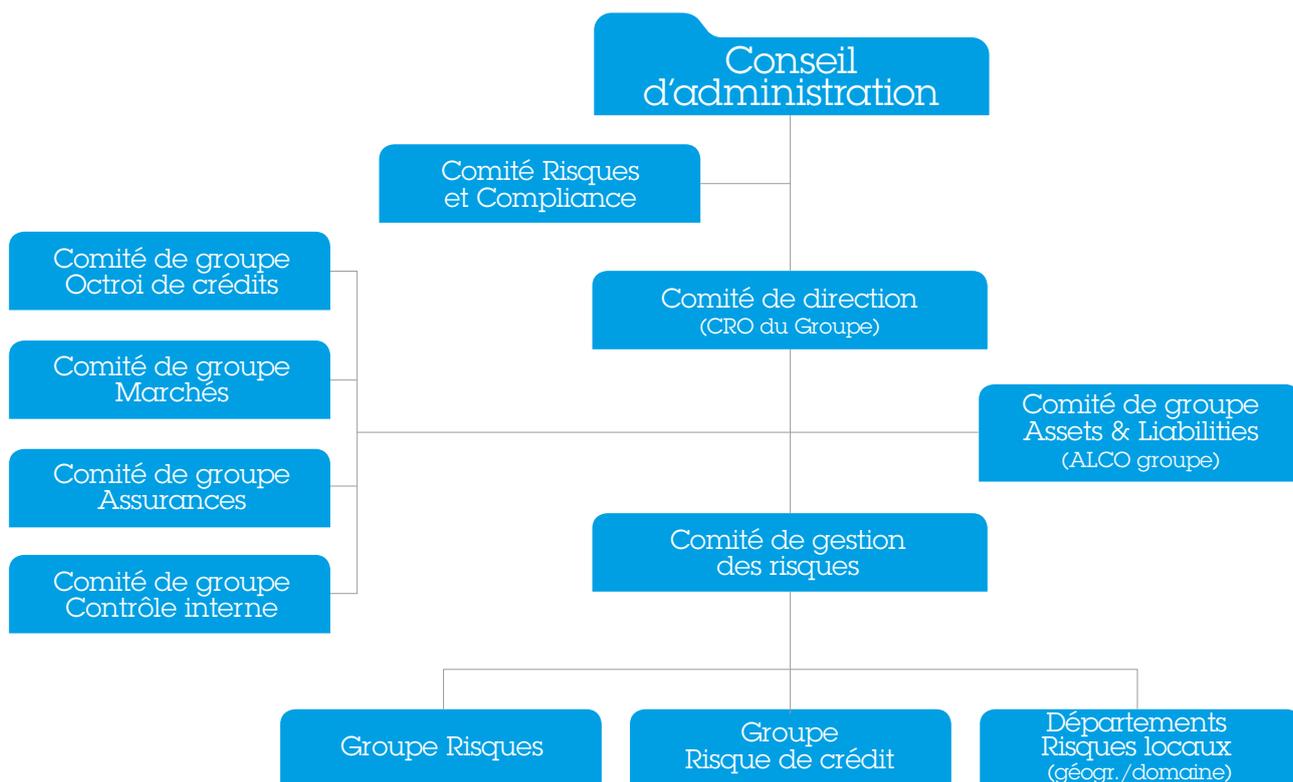
- Le Conseil d'administration (assisté du Comité Risques et Compliance – CRC) qui, chaque année, établit et surveille la propension au risque, y compris la stratégie en matière de risques. Il prend également en charge le développement d'une culture du risque responsable et cohérente à l'échelle du groupe, sur la base d'une pleine compréhension des risques auxquels le groupe est confronté et de la façon de les gérer, en tenant compte de la propension au risque du groupe.
- Une approche intégrée, centrée sur le Comité de direction, qui lie propension au risque, stratégie et fixation des objectifs de performance.
- Le Comité de gestion des risques (*Risk Management Committee*) et des comités de gestion des risques par domaine d'activité mandatés par le Comité de direction.
- Les personnes en charge du business et conscientes des risques, qui constituent la première ligne de défense d'une saine gestion des risques du groupe.
- Une fonction risque unique et indépendante, qui inclut le *Chief Risk Officer Groupe* (CRO Groupe), les CRO locaux, les fonctions risque locales et la fonction risque Groupe. La fonction risque constitue (une partie de) la seconde ligne de défense, et l'Audit interne la troisième.

Organes de gestion des risques et fonctions de contrôle :

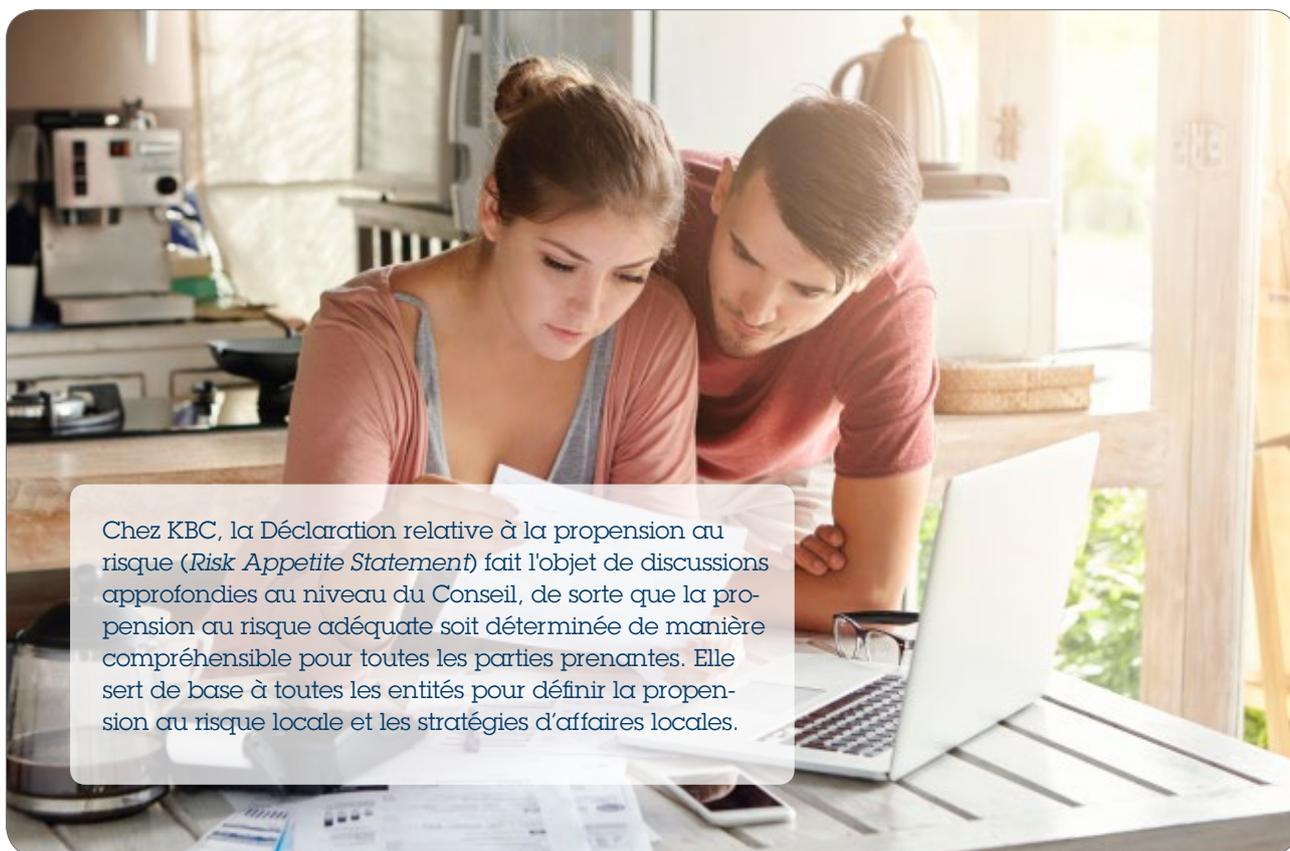
- Comité de direction :
 - il fait au Conseil d'administration des propositions en matière de stratégie du risque et du capital, de propension au risque, ainsi que concernant le concept général du cadre de gestion des risques ;
 - il prend les décisions relatives aux cadres de gestion des risques intégrés et spécifiques aux types de risques et surveille leur mise en œuvre au niveau du groupe ;
 - il alloue du capital aux activités en vue de maximiser le rendement corrigé du risque ;
 - il est le principal comité risques, traitant les questions importantes, qui sont canalisées par les comités risques spécifiques ou le Comité ALCO Groupe ;
 - il surveille l'exposition du groupe aux risques majeurs afin d'assurer la conformité avec la propension au risque.
- Comité ALCO Groupe :
 - ce comité business assiste le Comité de direction dans le domaine de la gestion (intégrée) du bilan au niveau du groupe. Il traite des matières liées au risque ALM et liquidité.

- Comités risques :
 - Le Comité de gestion des risques (*Risk Management Committee*) épaulé le Comité de direction pour évaluer l'adéquation du Cadre de gestion des risques de KBC de même que la conformité à ce dernier, et il définit et met en œuvre la vision, la mission et la stratégie pour les services CRO du groupe KBC.
 - Les Comités de gestion des risques du Groupe par domaine d'activité (respectivement les prêts, les marchés et l'assurance) assistent le Comité de direction en matière de fixation et de surveillance des limites pour lesdites activités au niveau du groupe. Les problèmes de liquidité et ALM liés à ces activités sont traités par le Comité ALCO Groupe.
 - Le Comité de contrôle interne Groupe (*Group Internal Control Committee* – GICC) aide le Comité de direction à surveiller et à renforcer la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne de KBC.
- Afin d'augmenter le poids de la fonction risque et de garantir que les organes décisionnels des entités commerciales prennent en compte de manière appropriée les aspects de gestion des risques et bénéficient de conseils d'experts, KBC a nommé des *Chief Risk Officers* (CRO) indépendants dans l'ensemble du groupe, selon une segmentation logique basée sur l'entité et/ou la division. Une collaboration étroite avec les entités commerciales est assurée par leur participation au processus décisionnel local, et elles disposent d'un droit de veto, si nécessaire. L'indépendance des CRO repose sur le fait qu'ils font directement rapport au CRO Groupe.
- Le Risque Groupe et le Risque crédit Groupe (connus sous le nom de fonction risque Groupe) sont notamment chargés de surveiller les risques globaux au niveau du groupe, de développer des modèles de risque et de capital (alors que les modèles commerciaux sont généralement développés par le business), de valider de manière indépendante tous les modèles de risque et de capital, de développer des cadres de risque et de formuler des avis/présenter des rapports sur les questions traitées par le Comité de direction et les Comités risques. Si nécessaire, des groupes de travail dédiés sont composés de représentants des entités Risque et Business afin d'aborder les risques émergents ou les évolutions imprévues de manière intégrée (couvrant tous les types de risques).

La performance est évaluée annuellement dans le cadre de la déclaration sur le contrôle interne (*Internal Control Statement*).



Un schéma simplifié de notre modèle de gouvernance des risques est présenté ci-dessus.



 **Vous trouverez davantage d'informations** sur notre gestion des risques dans notre Risk Report consultable sur le site www.kbc.com, rubrique Investor Relations, Rapports, Rapports sur les risques.

Propension au risque

Les responsabilités de la gestion globale d'une institution financière peuvent être définies comme étant la gestion du capital, des liquidités, des rendements (revenus/coûts) et des risques, découlant en particulier de la situation spéciale des banques et assureurs en tant qu'agents de transformation des risques. Prendre et transformer des risques fait partie intégrante des opérations des institutions financières et il s'agit donc d'une conséquence inévitable de leur activité. KBC ne cherche dès lors pas à éliminer tous les risques impliqués (*risk avoidance*) mais souhaite identifier, contrôler et gérer l'ensemble des risques afin d'utiliser son capital de manière optimale (prise de risque en tant qu'outil de création de valeur).

La notion de propension au risque désigne l'ampleur des risques que le Groupe KBC peut supporter ainsi que sa tolérance au risque. Il s'agit de l'un des principaux instruments de gestion globale (des risques) du Groupe KBC, car il nous permet de mieux comprendre et gérer les risques en exprimant explicitement, de manière qualitative et quantitative, le niveau et le type de risques pouvant être pris.

KBC définit la propension au risque comme étant le niveau et le type de risques que la société peut et est disposée à accepter dans le cadre de la poursuite de ses objectifs stratégiques.

La capacité à accepter les risques (également appelée Capacité de prise de risque) est limitée à la fois par des contraintes financières (capital disponible, profil de liquidité, etc.) et non financières (p. ex. réglementaires, légales, etc.), tandis que la disposition à accepter les risques dépend des intérêts de différentes parties

prenantes (actionnaires, créanciers, employés, direction, autorités de contrôle, clients, etc.).

L'une des principales composantes de la définition de la propension au risque est dès lors la connaissance des principales parties prenantes de l'organisation et la compréhension de leurs attentes.

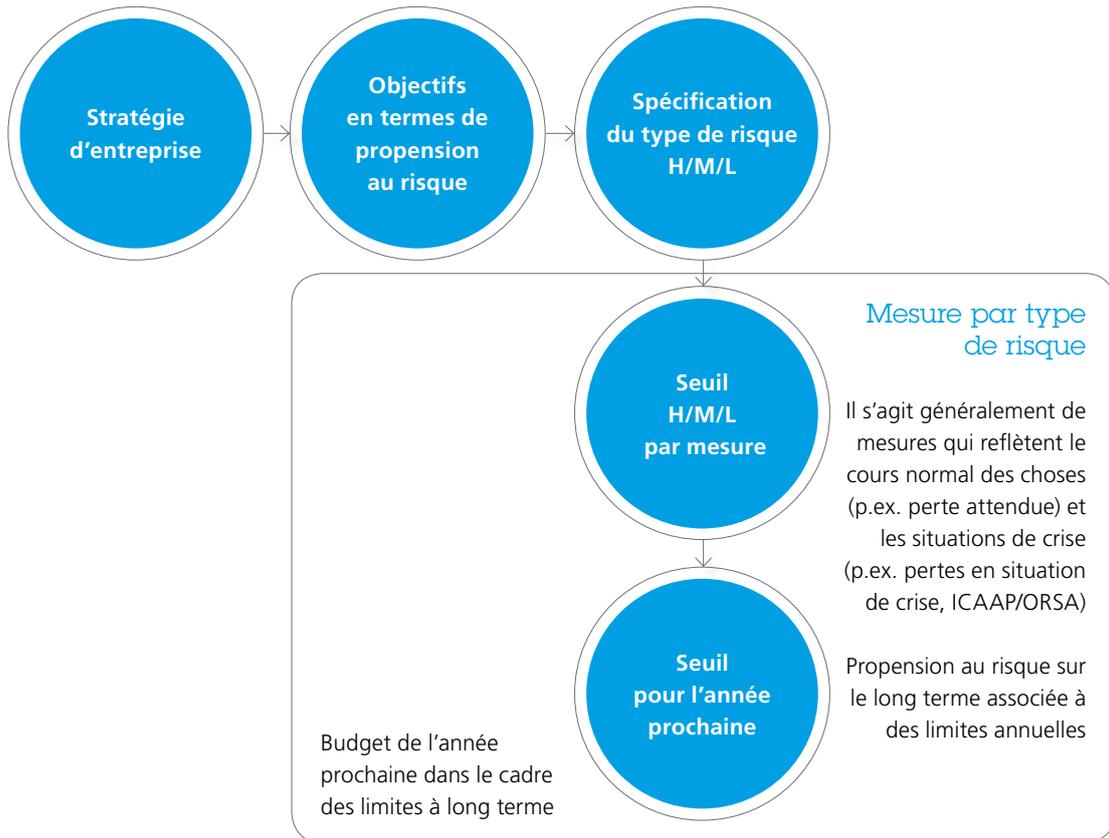
Chez KBC, la propension au risque est explicitée via une Déclaration relative à la propension au risque (*Risk Appetite Statement*) établie aux niveaux du Groupe et local. La Déclaration relative à la propension au risque reflète l'opinion du Conseil d'administration et de la direction générale sur la prise de risque en général, ainsi que sur le niveau acceptable et la composition des risques garantissant la cohérence avec le rendement désiré. La déclaration commence par les objectifs d'appétit pour le risque directement liés à la stratégie d'entreprise et fournit une description qualitative de la portée des activités du Groupe KBC. Ces objectifs généraux de propension au risque sont encore précisés dans des déclarations qualitatives et quantitatives pour chacun des différents types de risques. La propension au risque à long terme est définie comme étant Élevée (H), Moyenne (M) ou Faible (L) en fonction des mesures et des seuils énoncés dans l'exercice de soutien de la propension au risque effectué pour les principaux types de risques. La spécification de la propension au risque et des seuils associés par mesure définit la limite supérieure à long terme pour KBC. Les limites spécifiques pour 2018 par type de risque respectent la limite supérieure à long terme, mais peuvent être abaissées. Ces limites sont également répercutées aux échelons inférieurs par le biais de limites (principales) imposées par le Groupe à ses entités.



Pour obtenir
de plus
amples
informations,

consultez le Risk Report de
KBC sur www.kbc.com.

Planification à long terme et détermination de la propension au risque



Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier dû à un défaut de paiement ou à un défaut d'exécution de la part d'une partie contractante (par exemple emprunteur) résultant de son insolvabilité, de son incapacité ou de sa mauvaise volonté à payer ou à exécuter et aussi de mesures des autorités politiques ou monétaires ou d'événements survenus dans un pays déterminé (risque-pays). Le risque de crédit comporte non seulement le risque de défaillance et le risque-pays, mais aussi le risque migratoire (le risque de changements défavorables des ratings).

Nous gérons notre risque de crédit au niveau des transactions et au niveau du portefeuille. Gérer le risque de crédit au niveau des transactions implique l'existence de pratiques, de processus et d'outils pertinents pour identifier et quantifier les risques avant et après l'acceptation de positions individuelles en risque de crédit. Des limites et délégations sont établies afin de déterminer les risques de crédit maximum permis et le niveau auquel des décisions d'acceptation doivent être prises. Gérer le risque au niveau du portefeuille suppose notamment de quantifier et analyser et/ou rapporter périodiquement le risque intégré dans les portefeuilles consolidés de crédits et d'investissement, surveiller la gestion des limites, piloter le *stress testing* dans différents scénarios et prendre des mesures d'atténuation du risque.

Nous avons établi des politiques et des procédures d'acceptation solides pour tous les types de risques de crédit. La description ci-dessous se limite aux risques liés aux crédits traditionnels aux entreprises et aux particuliers, qui constituent la plus grande part des risques de crédit du groupe.

Gestion du risque de crédit au niveau des transactions

Les prêts aux particuliers (par exemple les prêts hypothécaires) sont soumis à une procédure standardisée, qui comporte des modèles de *scoring* dont les résultats sont déterminants dans la procédure d'acceptation. Les crédits aux entreprises sont soumis à une procédure d'acceptation qui intègre aussi la gestion de la relation, les comités d'acceptation de crédits et les résultats de la modélisation.

Nous révisons les crédits aux grandes entreprises au moins une fois l'an, avec au minimum une actualisation du rating interne. Les ratings qui ne sont pas actualisés à temps entraînent un supplément de capital (*capital add-on*). Les crédits aux petites et aux moyennes entreprises, de même que les crédits aux particuliers, sont réexaminés périodiquement, en tenant compte de toutes les informations disponibles (paiements en arriéré, nouvelles informations financières ou modification significative de la classe de risques). Cet examen mensuel peut déboucher sur une révision plus large ou sur la prise de mesures à l'égard du client.

Gestion du risque de crédit au niveau du portefeuille

Dans le cadre du contrôle sur la base du portefeuille, le portefeuille de crédits consolidé fait notamment l'objet d'un rapport mensuel et/ou trimestriel, afin de vérifier la conformité à la politique de crédit et aux limites. Le suivi des principales concentrations de risques se base aussi sur des rapports périodiques et de circonstance. Des limites sont appliquées au niveau des débiteurs/garants, émetteurs ou contreparties, au niveau des secteurs, ainsi que pour des activités spécifiques ou des zones géographiques. Des *stress tests* sont par ailleurs appliqués à certains types de crédits, ainsi qu'au champ d'application du risque de crédit dans son ensemble.

Alors que certaines limites sont exprimées en termes notionnels, nous utilisons par ailleurs des mesures plus poussées telles que la perte attendue (*expected loss*) et la perte en cas de défaillance (*loss given default*). Avec le risque

de défaut (*probability of default*) et l'exposition au défaut (*exposure at default*), ces concepts servent de base au calcul des fonds propres réglementaires pour le risque de crédit, KBC ayant opté pour l'approche *Internal Rating Based* (IRB). Fin 2017, les principales entités du groupe et certaines entités plus petites avaient adopté l'approche *IRB Advanced*, à l'exception de CIBANK/United Bulgarian Bank en Bulgarie (*Standardised approach*) et ČSOB en Slovaquie (approche *IRB Foundation*). Les entités secondaires continueront à adhérer à l'approche standardisée (*Standardised approach*).

Modélisation des risques

Le suivi des principaux types de risques de crédit est en grande partie déterminé par la classe de risque, où l'on distingue le risque de défaut (*Probability of Default* ou *PD*) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou *LGD*). Cette dernière reflète la perte estimée qui serait encourue en cas de défaillance d'un débiteur.

Pour déterminer la classe de risque, nous avons développé différents modèles de rating afin de mesurer la solvabilité des débiteurs et d'évaluer la perte attendue des différents types de transactions. Des modèles communs à l'ensemble du groupe (notamment pour les pouvoirs publics, les banques et les grandes entreprises) sont utilisés, alors que d'autres sont destinés à des marchés géographiques spécifiques (PME, particuliers, etc.) ou à un type de transactions. L'échelle de rating interne est la même pour tout le groupe.

En fonction des résultats de ces modèles, nous répartissons le portefeuille de crédits en règle en classes allant de 1 (risque le plus faible) à 9 (risque le plus élevé) pour la PD. Un débiteur qui manque à ses engagements reçoit un rating interne allant de PD 10 à PD 12. La classe PD 12 est attribuée si la banque met

fin à l'une des facilités de crédit du débiteur ou si une ordonnance du tribunal impose la reprise en possession de la garantie. La classe PD 11 comprend les débiteurs qui présentent un arriéré ou un dépassement de plus de 90 jours, mais qui ne répondent pas aux critères de PD 12. La classe PD 10 est réservée aux débiteurs dont il y a lieu de penser qu'ils ne payeront pas (à temps), mais qui ne remplissent pas les critères de classification comme PD 11 ou PD 12. Le statut *defaulted* équivaut en tous points aux statuts *non-performing* et *impaired*. Les débiteurs des classes PD 10, 11 et 12 sont donc désignés sous le terme de crédits *defaulted* ou *impaired*. De même, le statut *performing* équivaut en tous points aux statuts *non-defaulted* et *non-impaired*.

Sur les crédits liés aux débiteurs en défaut des classes PD 10, 11 et 12, nous appliquons des réductions de valeur sur la base d'une estimation de la valeur actuelle nette du montant recouvrable. Nous procédons au cas par cas, et en appliquant des méthodes statistiques pour les crédits moins importants. De plus, pour les crédits en règle des classes PD 1 à 9, nous enregistrons des réductions de valeur sur la base du portefeuille, en appliquant une formule basée sur les modèles *Internal Ratings Based avancés* (*IRB advanced*) utilisés en interne ou une autre méthode si un modèle *IRB advanced* adéquat n'est pas encore disponible.

À compter de 2018, les réductions de valeur seront enregistrées conformément aux exigences de la norme IFRS9 (avec, pour les débiteurs en défaut, un calcul des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et, pour les débiteurs qui ne sont pas en défaut, un calcul des pertes de crédit attendues pour une année ou la durée de vie, selon que la détérioration du risque de crédit est ou non passée de *niveau 1* à *niveau 2*, au moyen de modèles spécifiques prévus par la norme IFRS9.

2017

154

milliards d'euros
de portefeuille de crédits
en cours

97%

Europe

6%

de crédits *impaired*

-0,06%

Ratio de coût du crédit

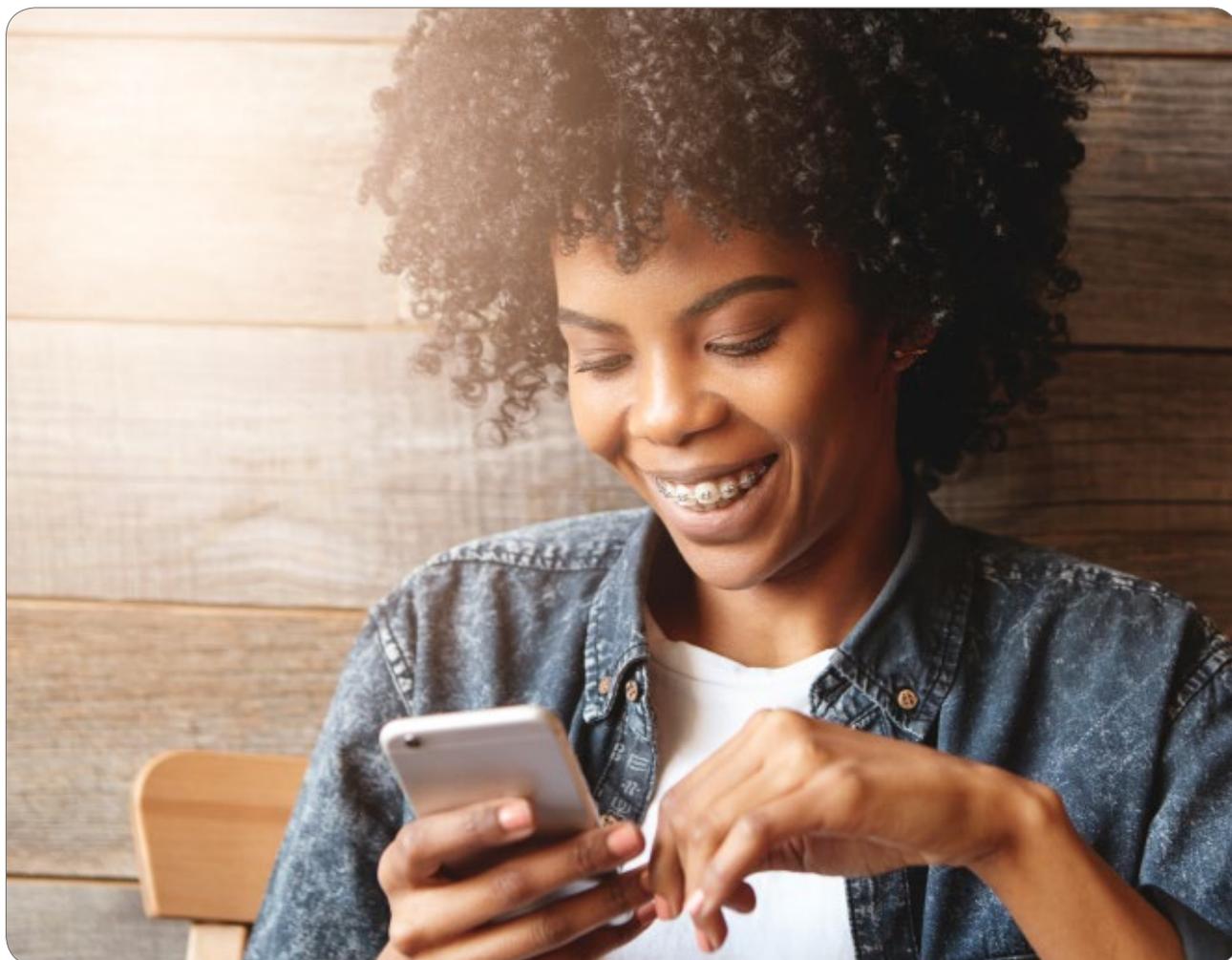
Risques de crédit des activités bancaires

Dans les sections suivantes, nous étudierons plus en détail le risque de crédit des entités du groupe KBC.

Des risques de crédit apparaissent dans les activités tant bancaires que d'assurances du groupe. Au niveau des activités bancaires, le portefeuille de crédits et d'investissement constitue la principale source de risque de crédit. Ce portefeuille est essentiellement le résultat des activités de crédit pures traditionnelles. Il comprend tous les crédits aux particuliers, tels que les crédits hypothécaires et les crédits à la consommation, tous les crédits aux entreprises, comme les lignes de crédits (engagés et non engagés) de fonds de roulement, les crédits d'investissement, les crédits de garantie

et les dérivés de crédit (protection vendue), ainsi que tous les titres de créance autres que publics dans le portefeuille d'investissement des entités bancaires du groupe. Le tableau exclut les autres risques de crédit, comme l'exposition aux activités de trading (risque émetteur), le risque de contrepartie sur des transactions professionnelles, le financement du commerce international (crédits documentaires, etc.) et les obligations d'État. Nous décrivons ces éléments séparément ci-dessous.

Le portefeuille de crédits et d'investissement tel que défini ici diffère donc considérablement du poste Prêts et avances à la clientèle de l'Annexe 4.1 des Comptes annuels consolidés. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le Glossaire des ratios et termes financiers.



Portefeuille de crédits et d'investissement, banque
31-12-2017
31-12-2016

Portefeuille total de crédits (en milliards d'EUR)		
Montant octroyé	191	181
Encours	154	148
Portefeuille de crédits selon la division (en pourcentage du portefeuille de crédits en cours) ¹		
Belgique	63%	65%
République tchèque	16%	15%
Marchés internationaux	18%	17%
Centre de groupe	3%	3%
Total	100%	100%
Portefeuille de crédits selon le secteur de la contrepartie (en pourcentage du portefeuille de crédits en cours) ¹		
Particuliers	42%	42%
Finance et assurance	5%	6%
Pouvoirs publics	3%	3%
Grandes entreprises	50%	49%
Services	12%	12%
Distribution	8%	8%
Immobilier	7%	7%
Construction	4%	4%
Agriculture, élevage, pêche	3%	3%
Automobile	2%	2%
Autres ²	14%	14%
Total	100%	100%
Portefeuille de crédits selon la région (en pourcentage du portefeuille de crédits en cours) ^{1, 6}		
Europe occidentale	71%	73%
Europe centrale et orientale	26%	23%
Amérique du Nord	1%	2%
Autres	2%	2%
Total	100%	100%
Portefeuille de crédits selon la classe de risque (part du portefeuille, en pourcentage du portefeuille de crédits en cours) ^{1, 3}		
PD 1 (risque le plus faible, risque de défaut de 0,00% à 0,10% non compris)	29%	30%
PD 2 (0,10% – 0,20%)	9%	9%
PD 3 (0,20% – 0,40%)	18%	17%
PD 4 (0,40% – 0,80%)	15%	14%
PD 5 (0,80% – 1,60%)	12%	12%
PD 6 (1,60% – 3,20%)	8%	9%
PD 7 (3,20% – 6,40%)	4%	5%
PD 8 (6,40% – 12,80%)	2%	2%
PD 9 (risque le plus élevé, ≥ 12,80%)	2%	2%
Total	100%	100%

Portefeuille de crédits et d'investissement, banque
31-12-2017
31-12-2016

Crédits <i>impaired</i>⁴ (PD 10 + 11 + 12 ; en millions d'EUR ou en pourcentage)		
Crédits <i>impaired</i> ⁵	9 186	10 583
Réductions de valeur spécifiques	4 039	4 874
Réduction de valeur sur la base du portefeuille (soit PD 1 à 9)	237	288
Ratio de coût du crédit		
Division Belgique	0,09%	0,12%
Division République tchèque	0,02%	0,11%
Division Marchés internationaux	-0,74%	-0,16%
Irlande	-1,70%	-0,33%
Slovaquie	0,16%	0,24%
Hongrie	-0,22%	-0,33%
Bulgarie	0,83%	0,32%
Centre de groupe	0,40%	0,67%
Total	-0,06%	0,09%
Ratio de crédits <i>impaired</i>		
Division Belgique	2,8%	3,3%
Division République tchèque	2,4%	2,8%
Division Marchés internationaux	19,7%	25,4%
Centre de groupe	9,8%	8,8%
Total	6,0%	7,2%
Crédits <i>impaired</i> en souffrance depuis plus de 90 jours (PD 11 + 12 ; en millions d'EUR ou en pourcentage)		
Crédits <i>impaired</i> en souffrance depuis plus de 90 jours	5 242	5 711
Réductions de valeur spécifiques pour crédits <i>impaired</i> en souffrance depuis plus de 90 jours	3 361	3 603
Ratio de crédits <i>impaired</i> en souffrance depuis plus de 90 jours		
Division Belgique	1,4%	1,7%
Division République tchèque	1,6%	1,9%
Division Marchés internationaux	11,3%	13,4%
Centre de groupe	7,3%	5,8%
Total	3,4%	3,9%
Ratio de couverture [Réductions de valeur spécifiques sur crédits] / [crédits <i>impaired</i>]		
Total	44%	46%
Total (hors crédits hypothécaires)	54%	54%

La division Belgique comprend également le petit réseau de 11 agences KBC Bank implantées dans le reste de l'Europe, aux États-Unis et en Asie du Sud-Est. Ces agences, qui mettent l'accent sur les activités et clients en relation avec les principaux marchés de KBC, possèdent un portefeuille de crédit total avoisinant les 6 milliards d'euros.

1 Chiffres non audités.

2 La part individuelle des secteurs n'excédant pas 3%.

3 Échelle de notation interne.

4 L'écart entre ces chiffres et ceux figurant à l'Annexe 4.2 des Comptes annuels consolidés s'explique par des différences de périmètre.

5 Ventilation des chiffres de fin d'année : la baisse de 1 397 millions d'euros entre les chiffres de 2016 et 2017 s'explique par une diminution de 393 millions d'euros dans la division Belgique, de 41 millions d'euros dans la division République tchèque et de 982 millions d'euros dans la division Marchés internationaux (dont 1 433 millions d'euros pour l'Irlande) et par une augmentation de 19 millions d'euros au niveau du Centre de groupe.

6 *Quarterly Report* 4Q2017 de KBC - disponible sur www.kbc.com, contient un aperçu par pays plus détaillé.

Nous avons communiqué les informations supplémentaires suivantes pour le portefeuille de crédits et d'investissement en Irlande et en Bulgarie.

Détails du portefeuille de crédits et d'investissement de KBC Bank Ireland*	31-12-2017	31-12-2016
Encours total du portefeuille (en milliards d'EUR)	12	13
Ventilation selon le type de crédit		
Crédits immobiliers et autres prêts personnels	90%	86%
Crédits aux PME et aux grandes entreprises	5%	7%
Investissement immobilier et promotion immobilière	5%	7%
Ventilation selon la classe de risque		
Normal (PD 1-9)	65%	57%
Impaired (PD 10)	18%	22%
Impaired (PD 11+12)	17%	21%
Ratio de coût du crédit	-1,70%	-0,33%
Ratio de couverture	36%	43%
Détails du portefeuille de crédits et d'investissement de United Bulgarian Bank (à compter de 2017) et CIBANK*	31-12-2017	31-12-2016
Encours total du portefeuille (en milliards d'EUR)	3,3	0,9
Ventilation selon le type de crédit		
Crédits immobiliers et autres prêts personnels	39%	38%
Crédits aux PME et aux grandes entreprises	55%	54%
Investissement immobilier et promotion immobilière	6%	8%
Ventilation selon la classe de risque		
Normal (PD 1-9)	78%	84%
Impaired (PD 10)	3%	3%
Impaired (PD 11+12)	19%	13%
Ratio de coût du crédit	0,83%	0,32%
Ratio de couverture	57%	41%

* Définition : voir Risques de crédit des activités bancaires (avec exclusion notamment des obligations d'État).

Restructurations de crédit (*forbearance measures*)

Nous pouvons décider, en accord avec les directives de politique interne, de renégocier certains prêts et d'appliquer des restructurations de crédits (*forbearance measures*) afin d'éviter une situation de défaut de paiement aux crédités en difficultés financières.

Les restructurations de crédits sont des concessions accordées à un emprunteur rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés financières. Ces mesures peuvent être les suivantes :

- Réduire ou reporter les paiements d'intérêts ou de commissions ;
- Prolonger la durée du crédit afin d'alléger le schéma de remboursement ;
- Capitaliser les arriérés ;
- Instaurer un moratoire (suspension provisoire des remboursements du principal et/ou des paiements d'intérêts) ;
- Accorder une remise de dette.

Lorsqu'une mesure de restructuration a été décidée, à des fins d'identification, de suivi et de reporting, une étiquette *forbearance* est attachée au dossier dans les systèmes de crédit.

Un client dont le crédit a été restructuré (*forborne loan*) se verra en principe attribuer une classe PD supérieure à celle qu'il avait avant cette négociation, compte tenu du risque plus élevé qu'il représente. En vertu de la norme IFRS9 et à compter du 1^{er} janvier 2018, une facilité avec mention de crédit restructuré (*forborne*) sera systématiquement catégorisée en *niveau 2* (uniquement pour les clients qui ne sont pas en défaut, puisque les clients en défaut sont toujours catégorisés en *niveau 3*).

Si un client/une facilité s'est vu(e) attribuer le statut *defaulted* (avant ou lors de l'octroi de mesures de restructuration), le client/la facilité restructurée (selon que le statut *defaulted* est attribué au niveau du client ou de la facilité) doit conserver le statut *defaulted* pendant au moins un an. Le client/la facilité

pourra de nouveau être classé(e) dans la catégorie *non-defaulted* uniquement s'il/si elle respecte certaines conditions très strictes. Une facilité restructurée portant le statut *non-defaulted* portera toutefois l'étiquette *forbearance* pendant au moins deux ans ou jusqu'à ce que le client/la facilité soit à nouveau considéré(e) comme étant en règle ; cette étiquette ne pourra être retirée que lorsque des critères supplémentaires très stricts seront remplis (pas en situation de défaut de paiement, remboursements réguliers, etc.).

En tant qu'indicateur objectif (*impairment trigger*) pour évaluer la nécessité d'une réduction de valeur, toutes les restructurations de crédits (*forbearance measures*) sont soumises à un test de réduction de valeur (*impairment test*).

Fin 2017, les crédits restructurés (*forborne*) représentaient quelque 4% de notre portefeuille total de crédits. Par rapport à fin 2016, l'exposition aux crédits restructurés a diminué de 17,5%, essentiellement du fait des régularisations et, dans une moindre mesure, des remboursements et dépréciations. En Irlande, la baisse est de 24,8%.

Expositions au bilan faisant l'objet de mesures de restructuration de crédit (en millions d'EUR) – mouvements entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture

Valeur comptable brute	Bilan d'ouverture	Mouvements					Bilan de clôture
		Crédits devenus <i>forborne</i>	Crédits qui ne sont plus considérés comme <i>forborne</i>	Remboursements	Dépréciations	Autres ¹	
2017							
Total	7 083	954	-1 677	-375	-478	335	5 841
Dont : KBC Bank Ireland	5 083	167	-787	-220	-419	0	3 824
2016							
Total	7 794	1 379	-1 054	-861	-192	17	7 083
Dont : KBC Bank Ireland	5 383	320	-201	-296	-123	0	5 083
Réductions de valeur	Bilan d'ouverture	Mouvements					Bilan de clôture
		Réduction de valeur existante sur les crédits devenus <i>forborne</i>	Baisse de la réduction de valeur du fait de crédits qui ne sont plus <i>forborne</i>	Hausse de la réduction de valeur sur les crédits <i>forborne</i>	Baisse de la réduction de valeur sur les crédits <i>forborne</i>	Autres ²	
2017							
Total	1 967	75	-586	222	-284	28	1 422
Dont : KBC Bank Ireland	1 511	0	-537	92	-227	0	838
2016							
Total	2 203	213	-427	292	-276	-38	1 967
Dont : KBC Bank Ireland	1 607	0	-134	228	-190	0	1 511

1 Inclut notamment les effets de change pour les crédits accordés dans une devise autre que la devise locale, les variations de la portion prélevée/non prélevée des facilités, les augmentations de la valeur comptable brute des crédits restructurés existants et les acquisitions ou cessions dans le cadre des regroupements d'entreprises).

2 Inclut le recours à la réduction de valeur dans le cas de dépréciations et d'acquisitions ou cessions dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Crédits restructurés	En pourcentage de l'encours du portefeuille	Ventilation selon la classe PD (en pourcentage du portefeuille de crédits restructurés de l'entité)			
		PD 1-8	PD 9	PD 10	PD 11-12
				(impaired, en souffrance depuis moins de 90 jours)	(impaired, en souffrance depuis 90 jours ou plus)
31-12-2017					
Total	4%	9%	13%	49%	28%
Dont : KBC Bank Ireland	32%	0%	18%	55%	27%
Par segment de clientèle ¹					
Particuliers ²	6%	8%	18%	53%	21%
PME	1%	25%	11%	32%	32%
Grandes entreprises ³	3%	8%	4%	47%	42%
31-12-2016					
Total	5%	9%	13%	52%	26%
Dont : KBC Bank Ireland	39%	1%	16%	56%	27%
Par segment de clientèle ¹					
Particuliers ²	8%	9%	18%	54%	19%
PME	1%	32%	10%	36%	21%
Grandes entreprises ³	4%	4%	5%	50%	41%

¹ Non audité.

² 99% du total des crédits restructurés (*forborne*) concernent des crédits hypothécaires en 2017 (99% en 2016).

³ 47% du total des crédits restructurés (*forborne*) concernent des crédits d'immobilier commercial en 2017 (47% en 2016).

Autres risques de crédit liés aux activités bancaires

Les principaux autres risques de crédit liés aux activités bancaires sont repris ci-après :

Transactions commerciales à court terme. Les transactions commerciales à court terme sont liées au financement d'exportations ou d'importations (crédits documentaires, préfinancements d'exportations, postfinancements d'importations, etc.) et comportent essentiellement l'exposition à des organismes financiers. Nous gérons les risques liés à cette activité sur la base de limites par établissement financier et par pays ou groupe de pays.

Titres du portefeuille de trading. Ces titres comportent un risque émetteur (perte potentielle résultant d'une défaillance de l'émetteur). Nous mesurons le risque sur la base de la valeur

de marché des titres. Le risque émetteur est cependant limité par l'utilisation de limites par émetteur et par classe de rating.

Transactions professionnelles (dépôts auprès de contreparties professionnelles et négoce de produits dérivés). Ces transactions comportent un risque de contrepartie. Les montants figurant dans le tableau sont les risques *pre-settlement* du groupe, mesurés sur la base de la valeur actuelle de remplacement (positive) (*mark-to-market*) d'une transaction et du supplément applicable (*add-on*). Les risques sont limités par l'utilisation de limites par contrepartie. Nous appliquons également les techniques de *close-out netting* et sûretés. Les sûretés financières ne sont prises en considération que si les actifs concernés sont susceptibles de limiter le risque dans le calcul du capital réglementaire.

Autres risques de crédit, banque (en milliards d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Transactions commerciales à court terme	3,0	3,3
Risque émetteur ¹	0,2	0,1
Risque de contrepartie sur transactions professionnelles ²	8,3	9,6

¹ À l'exclusion d'une liste nominative de gouvernements centraux et de toutes les expositions aux institutions de l'UE et aux banques multilatérales de développement.

² Après déduction des sûretés obtenues et compensation.

Titres publics dans le portefeuille d'investissement des entités bancaires. Nous mesurons l'exposition aux pouvoirs publics en termes de valeur nominale et comptable. Elle se situe principalement au niveau de l'Union européenne (particulièrement la Belgique, la France et la République tchèque). Nous avons établi des plafonds pour ce type de risques de crédit en ce qui concerne l'exposition aux obligations souveraines des marchés domestiques et non domestiques. L'exposition aux obligations d'État des activités bancaires et d'assurances combinées fait l'objet d'une section distincte ci-après.

Risques de crédit des activités d'assurances

Pour les activités d'assurances, les risques de crédit se situent principalement au niveau du portefeuille d'investissement (émetteurs de titres de créances) et des réassureurs. Des directives visant à maîtriser le risque de crédit du portefeuille d'investissement régissent entre autres la composition du portefeuille et les ratings.

Portefeuille d'investissement des entités d'assurance du groupe KBC

(en millions d'EUR, valeur de marché)¹

	31-12-2017	31-12-2016
Par poste du bilan		
Titres	20 697	22 211
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 259	20 890
Détenus jusqu'à l'échéance	6 140	6 550
Disponibles à la vente	13 064	14 286
À la juste valeur par le biais du compte de résultats et détenus à des fins de transaction	2	5
Comme prêts et créances	53	48
Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	1 437	1 321
Disponibles à la vente	1 434	1 317
À la juste valeur par le biais du compte de résultats et détenus à des fins de transaction	4	3
Autres	0	0
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	352	332
Contrats d'investissement Branche 23 ²	14 421	13 693
Autres	2 246	1 831
Total	37 715	38 066
Détail des obligations et titres assimilés		
Selon le rating externe ³		
<i>Investment grade</i>	98%	96%
<i>Non-investment grade</i>	2%	4%
Sans rating	0%	0%
Selon le secteur ³		
Pouvoirs publics	63%	61%
Finance ⁴	23%	25%
Autres	14%	14%
Selon la durée résiduelle ³		
Maximum 1 an	11%	12%
Entre 1 et 3 ans	19%	19%
Entre 3 et 5 ans	14%	15%
Entre 5 et 10 ans	31%	31%
Plus de 10 ans	25%	23%

¹ Le total de la valeur comptable était de 36 540 millions d'euros fin 2017 et atteignait 36 619 millions d'euros au 31 décembre 2016.

² Représentent les actifs du produit branche 23 et est totalement équilibré au passif. Aucun risque de crédit pour KBC Assurances.

³ À l'exclusion des investissements dans le cadre des activités Vie branche 23. Dans certains cas, basés sur des extrapolations et des estimations.

⁴ Y compris les *covered bonds* et les sociétés financières non bancaires.

Nous courons également un risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs si le (ré)assureur n'est plus en état de remplir ses obligations découlant des contrats d'assurances ou réassurances. Nous quantifions ce type particulier de risque de crédit au moyen d'une approche nominale (la perte maximale), de la perte attendue (*Expected Loss*) et d'autres techniques.

Des limites de concentration de noms sont appliquées. La PD – et par extension l'*Expected Loss* – est calculée en utilisant des ratings internes ou externes. Nous déterminons l'*Exposure at Default* en additionnant les réserves pour pertes nettes et les primes, le *loss given default* étant fixé quant à lui à 50%.

**Risque de crédit à l'égard des (ré)assureurs, par classe de risque¹ :
Exposure at Default (EAD) et Expected Loss (EL)² (en millions d'EUR)**

	EAD 2017	EL 2017	EAD 2016	EL 2016
AAA à A- compris	191	0,08	186	0,08
BBB+ à BB- compris	14	0,02	12	0,02
Inférieur à BB-	0	0	0	0
Sans rating	2	0,04	2	0,04
Total	206	0,13	200	0,13

¹ Basé sur des ratings internes.

² EAD : chiffres audités ; EL : chiffres non audités.

Exposition aux obligations d'État (portefeuilles banque et assurance combinés)

Nous détenons un important portefeuille d'obligations d'État, essentiellement en raison de notre forte position d'excédent de liquidités et du réinvestissement des réserves d'assurances dans des instruments à revenu fixe. Une ventilation par pays avec l'impact d'une hausse de 100 points de base du *spread* est présentée au chapitre Risque de marché autre que de trading, sous Risque d'écart de taux (*credit spread*).

Risques de crédits structurés (portefeuilles banque et assurance)

À 1,0 milliard d'euros, le portefeuille net total (c'est-à-dire excluant les positions ne représentant plus de risques) de produits de crédit structurés (constitué principalement de créances hypothécaires résidentielles (RMBS) européennes) était inférieur de 0,4 milliard d'euros à son niveau de fin 2016, en raison des demandes de rachat. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements en 2017.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires pour le risque de crédit sont passés de 5 944 millions d'euros fin 2016 à 6 213 millions fin 2017, dans l'approche *phased-in*. Dans l'approche *fully loaded*, les fonds propres réglementaires sont passés de 6 017 millions d'euros fin 2016 à 6 248 millions d'euros fin 2017. Cette hausse des risques de crédit pondérés en 2017 résulte en grande partie de l'acquisition de United Bulgarian Bank (UBB). Pour de plus amples détails, nous vous renvoyons à la section *Credit Risk* dans le Risk Report de KBC, disponible sur www.kbc.com.

Risque de marché des activités de trading

Définition

Le risque de marché se définit comme l'écart négatif potentiel par rapport à la valeur attendue d'un instrument financier (ou d'un portefeuille d'instruments de ce type) à la suite de modifications du niveau ou de la volatilité des prix du marché, notamment des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions ou des matières premières. Le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque actions des positions bancaires autres que de trading et des positions de l'assureur sont repris intégralement dans les risques ALM.

Nous sommes exposés au risque de marché à travers le portefeuille de trading de nos salles de marché en Belgique, République tchèque, Slovaquie et Hongrie et du fait d'une présence mineure au Royaume-Uni et en Asie. Des activités de trading limitées sont également menées au sein de United Bulgarian Bank (UBB), une banque bulgare récemment acquise par le groupe KBC (les fonds propres réglementaires pour le risque de marché s'élevaient à 6 millions d'euros à fin 2017). Les salles des marchés concentrent leurs activités sur le négoce d'instruments de taux d'intérêt. Les activités sur les marchés des changes sont traditionnellement limitées. La plupart des limites et des risques concernent la Belgique. Toutes les salles des marchés sont spécialisées dans les services à la clientèle (produits des marchés monétaires et des capitaux) et le financement des activités bancaires.

Concernant l'activité *legacy CDO*, les petites positions restantes ont été totalement liquidées en avril 2017, ce qui s'est traduit par l'arrêt total et définitif de cette activité. Les activités de prêts hypothécaires inversés et produits dérivés d'assurance ont été transférées de KBC Investments Limited à KBC Bank SA, car il ne reste qu'un faible nombre de contrats (environ 1% du total des exigences réglementaires de fonds propres liées au risque de marché indiqué dans le tableau à la fin de cette section). L'activité *legacy* dérivés de fonds a été quasiment liquidée, ce qui signifie que KBC Investments Limited sera dissoute dans un avenir proche.

Suivi du risque de marché

L'objectif de la gestion du risque de marché est de quantifier, de faire rapport et de conseiller sur le risque de marché de la position de trading globale au niveau du groupe, en tenant compte des principaux facteurs de risque et en incluant les risques spécifiques, et ce afin de garantir la cohérence entre les activités du groupe et sa propension au risque. Cette fonction comporte des aspects d'anticipation et de réaction.

Dans son rôle d'anticipation, la fonction Risque analyse les résultats des calculs de valeur et de risque, l'évolution des marchés, les tendances dans le secteur, les nouvelles informations obtenues par modélisation, les changements de réglementations, etc. et formule des avis à l'intention du Comité Marchés Groupe en vue d'affiner les méthodes d'évaluation, les limites, les méthodes de couverture ou les positions. Le rôle de réaction consiste à établir les rapports externes et internes nécessaires, émettre des avis sur les propositions d'affaires, suivre les risques associés aux positions et formuler des conseils à cet égard.

Nous suivons et gérons les risques des positions au moyen :

- d'un cadre de limitation du risque comprenant une hiérarchie des limites et des indicateurs d'alerte précoce ;
- d'un cadre de *stress test* complet ;
- de limites *stop loss* journalières ou mensuelles au niveau d'un desk et des différents traders ;
- d'évaluations internes ;
- d'un large éventail de contrôles (test des paramètres, processus de rapprochement quotidiens et analyses de l'impact substantiel des valeurs d'approximation, entre autres).

En ce qui concerne le cadre de risque, pour calculer et suivre les risques de marché dans le portefeuille de trading, nous utilisons principalement la méthode *Historical Value-at-Risk* (HVaR). La VaR est une estimation de la perte de valeur économique qu'un portefeuille donné est susceptible de subir en raison du risque de marché, sur une période de détention définie et à un niveau de confiance donné. Le calcul prend en compte le risque de marché du portefeuille actuel. Nous appliquons la méthode de simulation historique, conformément aux normes de CRD IV (99% d'intervalle de confiance unilatéral, période de détention de dix jours, historique des données de 250 jours ouvrables au moins,

qu'après analyse, nous avons choisi de porter à 500 jours). Cela implique que la HVaR utilisée pour gérer le risque de marché recourt à une durée de détention et à un niveau de confiance identiques à l'HVaR utilisée pour les modèles internes approuvés mentionnés au paragraphe Fonds propres réglementaires ci-après. La méthode HVaR n'est pas basée sur des hypothèses de répartition des fluctuations des cours ou sur des corrélations, mais bien sur les données historiques couvrant les deux années précédentes. La HVaR est calculée et suivie au niveau du desk et de l'entité, ainsi qu'au niveau du groupe KBC.

Notons que, comme tout modèle, ce système présente certaines incertitudes/imperfections. Le modèle est toutefois révisé et affiné régulièrement. En 2017, plusieurs améliorations mineures ont été mises en œuvre afin d'accroître la précision des calculs du modèle HVaR, mais l'impact total sur le résultat de la HVaR s'est avéré limité. Le département Modélisation a également focalisé son attention sur les adaptations nécessaires en vue de se conformer aux dispositions réglementaires futures et aux normes de qualité auxquelles il faudra répondre lorsque les exigences prévues par la *Version fondamentale révisée du Portefeuille de trading* entreront en vigueur.

Certains instruments composites et/ou non liquides, qui ne sont pas modélisables dans un contexte HVaR, sont soumis à des limites nominales et/ou en scénario.

Nous suivons les concentrations de risques au moyen d'une série de limites secondaires, telles que les limites de concentration d'actions, les limites de concentration de change et les limites de *Basis-Point-Value* pour le risque de taux d'intérêt et le risque de base. Le risque spécifique lié à un émetteur ou un pays particulier est également soumis à des limites de concentration. Certaines limites sont liées à des analyses de scénarios, voire le cas échéant, à des scénarios de stress intégrant de multiples modifications des facteurs de risque sous-jacents. Des limites secondaires permettent également de contrôler les risques inhérents aux options (*greeks*).

Le cadre de limitation du risque est complété par des *stress tests* élargis. Alors que le modèle HVaR capte les pertes potentielles dans des conditions de marché normales, les *stress tests* montrent l'impact de circonstances et événements exceptionnels à faible probabilité. Les scénarios historiques et hypothétiques de *stress tests* incorporent le risque de marché, de même que les aspects liquidité liés aux perturbations des marchés. En 2017, le Comité Marchés Groupe a approuvé

l'ajout d'un facteur volatilité des taux d'intérêt aux scénarios hypothétiques de *stress tests* existants pour les marchés de taux d'intérêt, ainsi que de nouveaux scénarios hypothétiques de *stress tests* pour les marchés des changes afin de pouvoir mieux apprécier les scénarios de désarrimage monétaire. Ces *stress tests* ont été ajoutés au rapport du Comité Marchés Groupe et sont examinés – de même que les autres *stress tests* – lors des réunions du Comité Marchés Groupe afin que les membres de ce comité puissent se faire une idée des éventuelles faiblesses dans les positions prises par le groupe. Pour plus d'informations concernant le *stress testing*, veuillez consulter le paragraphe correspondant de la section Market risk dans le Risk Report de KBC, disponible sur le site www.kbc.com.

Une saine gestion des risques suppose une évaluation prudente. Le *middle office* effectue ainsi une évaluation indépendante quotidienne des positions du *front office*. Si le caractère indépendant ou la fiabilité du processus de valorisation n'est pas garanti, nous procédons mensuellement à une revue des paramètres. Si nécessaire, nous appliquons des ajustements à la juste valeur pour refléter des coûts de liquidation, des ajustements de valeur *mark-to-model*, des risques de contrepartie et des risques de liquidité.

Outre la revue des paramètres, nous procédons périodiquement à des contrôles des risques, qui incluent toutes les vérifications qui n'impliquent pas un test des paramètres ou du compte de résultats – comme c'est le cas dans la revue des paramètres – mais qui sont nécessaires à une bonne gestion des risques. Par ailleurs, nous organisons un *business case* pour chaque nouveau produit ou activité, afin d'évaluer les risques et la façon dont ceux-ci seront gérés.

Analyse des risques et quantification

Le tableau ci-après présente le modèle *Historical Value-at-Risk* de KBC (HVaR ; 99% d'intervalle de confiance, période de détention de dix jours, simulation historique), utilisé pour les positions linéaires et non linéaires de l'ensemble des salles des marchés du groupe KBC.

Risque de marché (HVaR) (en millions d'EUR)

Période de détention : 10 jours

	2017	2016
Moyenne du 1er trimestre	19	16
Moyenne du 2e trimestre	26	15
Moyenne du 3e trimestre	27	15
Moyenne du 4e trimestre	22	14
Au 31 décembre	18	20
Maximum sur l'année	31	20
Minimum sur l'année	15	11

Une ventilation moyenne des facteurs de risque dans le modèle HVaR de KBC est présentée dans le tableau ci-après. Notons que le risque actions provient de l'activité *European equity derivatives business*, ainsi que de KBC Securities.

Ventilation selon le facteur de risque de la HVaR trading pour le groupe KBC

(en millions d'EUR)

	Moyenne pour 2017	Moyenne pour 2016
Risque de taux d'intérêt	23,8	15,2
Risque de change	2,2	2,0
Risque options sur devises	0,9	1,1
Risque actions	1,0	1,9
Effet de diversification	-4,2	-4,8
HVaR totale	23,6	15,3

Nous contrôlons quotidiennement la fiabilité du modèle VaR au moyen d'un *back test*, qui consiste à comparer la VaR un jour au P&L quotidien. Ce test est effectué tant au niveau du groupe que des différentes entités et desks. Pour plus d'informations concernant le *back-testing*, veuillez consulter le paragraphe correspondant de la section Market risk dans le Risk Report de KBC, disponible sur le site www.kbc.com.

Vous trouverez un aperçu des produits dérivés à l'Annexe 4.10 des Comptes annuels consolidés.

Fonds propres réglementaires

Tel qu'indiqué dans le tableau, les exigences de fonds propres réglementaires sont calculées pour environ 90% à l'aide des modèles internes approuvés. Les années précédentes, il s'agissait de la somme des exigences de fonds propres réglementaires calculée à l'aide des modèles internes approuvés de KBC Bank SA, KBC Investments Limited – ces deux modèles étaient approuvés par les autorités de contrôle belges – et ČSOB en République tchèque, dont le modèle était approuvé par les autorités de contrôle tchèques. En juin 2017,

la BCE a approuvé l'intégration des activités de trading sur dérivés sur actions européennes (la seule activité de trading dans le modèle interne approuvé de KBC Investments Limited) au modèle interne approuvé de KBC Bank, ce qui fait qu'il n'existe plus que deux modèles internes approuvés au lieu de trois (réduction des coûts et simplification). Les deux modèles internes approuvés servent aussi à calculer la *Stressed VaR* (SVaR), l'une des exigences réglementaires en matière de fonds propres (CRD III) entrées en vigueur fin 2011. Le calcul d'une SVaR est basé sur les calculs de la VaR normale et suit les mêmes hypothèses méthodologiques, mais est établi comme si les facteurs pertinents du marché subissaient une période de stress. La période de stress est recalibrée au moins une fois par an en identifiant la période de 250 jours entre 2006 et le jour (alors) présent qui génère les pertes les plus lourdes pour les positions concernées.

Les exigences de fonds propres qui en résultent pour le risque de trading à la clôture 2016 et 2017 figurent dans le tableau ci-après. Ce tableau indique les exigences de fonds propres réglementaires par type de risque, évaluées par le modèle

interne. Les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le risque de trading des entités locales de KBC ou pour des raisons de pertinence, l'autorisation d'utiliser un modèle interne pour le calcul des fonds propres n'a pas été sollicitée auprès des autorités de contrôle et les activités qui ne

sont pas incluses dans les calculs de la VaR sont mesurées conformément à l'approche standardisée (*Standardised approach*) et, de même, indiquées pour les différents types de risques.

Exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le trading, selon le type de risque
(en millions d'EUR)

		Risque de taux d'intérêt	Risque actions	Risque de change	Risque produits de base	Retitrisation	Total
31-12-2017							
Risques de marché évalués par modèle interne	HVaR	77	3	5	–	–	235
	SVaR	129	7	14	–	–	
Risques de marché évalués selon la <i>Standardised approach</i>		18	6	9	0	0	33
Total		225	16	28	0	0	269
31-12-2016							
Risques de marché évalués par modèle interne	HVaR	57	2	7	–	–	156
	SVaR	74	2	14	–	–	
Risques de marché évalués selon la <i>Standardised approach</i>		18	4	13	0	1	37
Total		150	8	34	0	1	193

Les exigences de fonds propres totales au 31 décembre 2017 étaient supérieures de 76 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016. Cette évolution est due principalement à une augmentation des exigences de fonds propres sur la base du modèle interne pour ČSOB. Cette augmentation est moins le fait d'un réajustement des positions que d'une prise en compte de scénarios plus volatils dans les fourchettes de HVaR et de SVaR utilisées pour calculer les exigences en matière d'actifs pondérés par le risque. Les exigences de fonds propres

relevant de la *Standardized approach* sont demeurées stables et le risque de change a diminué après les ajustements apportés au modèle de HVaR courant 2017, qui prend désormais en compte l'ensemble des risques de change du portefeuille de trading et des risques liés aux options sur devises. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Market risk dans le Risk Report de KBC, disponible sur le site www.kbc.com.

Risques non financiers

Risque opérationnel

Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du dysfonctionnement des processus et des systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs soudains d'origine humaine ou naturelle. Les risques opérationnels incluent les risques non financiers tels que les risques d'information et de *compliance*, mais excluent le risque d'entreprise, le risque stratégique et le risque de réputation.

Suivi du risque opérationnel

Nous disposons d'un cadre global unique pour la gestion du risque opérationnel dans l'ensemble du groupe.

La fonction risque Groupe est avant tout responsable de l'élaboration du cadre de gestion des risques opérationnels. Le développement et la mise en œuvre de ce cadre s'appuient sur un vaste modèle de gouvernance des risques opérationnels qui couvre toutes les entités du groupe.

Le Centre de compétences pour le risque opérationnel a pour missions principales :

- de prévoir et de réaliser des vérifications indépendantes des contrôles internes pour le compte de la direction ;

- de surveiller l'efficacité des contrôles mis en place pour réduire le risque opérationnel et d'offrir un degré raisonnable de certitude à cet égard ;
- d'informer la direction et les comités de surveillance du profil de risque opérationnel ;
- de définir le cadre de gestion des risques opérationnels et l'approche du groupe en la matière ;
- de créer un environnement où des spécialistes du risque (dans différents domaines, tels que la gestion du risque d'information, la continuité des activités et la reprise après sinistre (*business continuity & disaster recovery*), la *compliance*, la lutte anti-fraude, le droit, la fiscalité et la comptabilité) peuvent collaborer (fixation des priorités, utilisation du même langage et des mêmes outils, reporting uniforme, etc.). Il est assisté par les départements locaux de gestion des risques – eux aussi indépendants du business.



Le responsable en première ligne de la prise et de la gestion des risques est le business lui-même. En outre, les cadres-dirigeants du business président des réunions consacrées aux nouveaux produits et à leur profil risque/rendement respectif.

Modules de gestion des risques opérationnels

Depuis 2011, une attention spéciale est accordée à la structuration de contrôles clés du groupe et de tolérances zéro (*Group Key Controls and Zero Tolerances*), qui ne sont pas négociables. Ces objectifs de contrôle de base, du sommet vers la base, permettent d'atténuer les risques majeurs et fatals inhérents aux processus adoptés par les entités KBC. Ils constituent un élément essentiel du cadre de gestion des risques opérationnels et du système de contrôle interne. L'éventail actuel des contrôles clés du groupe couvre l'ensemble des processus du groupe. Des cycles d'exams structurels fondés sur le risque sont instaurés afin de gérer l'univers des processus, de combler les écarts, d'éliminer les chevauchements et d'optimiser les risques et contrôles à l'échelle du groupe. Outre ce niveau minimal, d'autres contrôles clés sont en place dans les unités opérationnelles pour la gestion des autres risques locaux ou le renforcement de l'environnement de contrôle.

Le business et les fonctions de contrôle (locales) évaluent les contrôles clés du groupe. Les autoévaluations du risque sont consolidées au niveau de la fonction risque Groupe. Elles garantissent la cohérence des relations entre (i) processus, (ii) risques, (iii) activités de contrôle et (iv) scores d'évaluation. Un outil a été mis en place à l'échelle du groupe pour documenter, évaluer et établir des rapports sur l'environnement de contrôle interne dans toutes les entités et les processus importants, et à des fins de comparaison entre les différentes entités. Il consolide toutes les informations relatives aux risques opérationnels issues des fonctions Business, Risque, Audit et Compliance.

En conformité avec les autres types de risques, nous définissons une série de modules (*building blocks*) à l'échelle du groupe afin de garantir une gestion adéquate des risques opérationnels :

- Identification des risques : plusieurs sources sont utilisées pour identifier les risques opérationnels, et notamment le suivi de la législation, le *New and Active Product Process*, la scanographie des risques, les *Key Risk Indicators*, les *Deep Dives* et les signaux de risques.
- Évaluation du risque : le risque opérationnel étant intégré à tous les aspects de notre organisation, une évaluation est donc effectuée à l'échelle de chaque entité, de chaque processus et de chaque risque opérationnel individuel dans le processus afin de quantifier le profil de risque. Une échelle uniforme au niveau du groupe est utilisée pour l'évaluation du degré de mise en œuvre des contrôles opérationnels

individuels. Les pertes ponctuelles ou agrégées sont saisies et mesurées pour chaque contrôle défaillant ou non existant.

- Définir et décliner la propension au risque : la propension au risque opérationnel est déterminée conformément aux exigences globales définies dans notre Cadre de gestion des risques global.
 - Reporting : la qualité de l'environnement de contrôle interne et de l'exposition aux risques y afférente est communiquée au senior management de KBC en utilisant un tableau de bord de gestion, à la Banque nationale de Belgique et à la FSMA au travers de l'*Internal Control Statement*.
 - Réponse face au risque et suivi : une approche uniforme, largement basée sur la responsabilité de la première ligne de défense et l'examen critique par les deuxième et troisième lignes de défense, est en place avec un suivi fondé sur le risque aussi bien au niveau local qu'au niveau du groupe.
- *Stress testing* : un *stress test* annuel est réalisé pour évaluer l'adéquation du capital pour le risque opérationnel pilier 1.

Exigences de fonds propres réglementaires

Nous utilisons l'approche standardisée pour le risque opérationnel selon la réglementation Bâle III. Au niveau du groupe KBC, le capital pour le risque opérationnel totalisait 812 millions d'euros fin 2016 contre 876 millions d'euros fin 2017. Cette hausse résulte en grande partie de l'acquisition de United Bulgarian Bank (UBB).

Focus sur la gestion du risque d'information

Le Centre de compétences Groupe pour la gestion du risque d'information (IRM) met l'accent sur la sécurité de l'information et les risques informatiques, notamment la cybercriminalité.

La gestion du risque d'information, y compris la fonction *Group Information Security Officer*, est désormais pleinement intégrée au Centre de compétences (Groupe), sous la direction du Directeur général Risques Groupe (deuxième ligne), ce qui est un gage d'indépendance de l'examen critique et des avis formulés. Elle met l'accent sur les risques d'information, et notamment les problématiques de sécurité de l'information, la cybercriminalité, les risques opérationnels liés à l'informatique, aux sous-traitants et tiers, au cloud, etc. Elle détermine le cadre relatif au risque d'information, assure une fonction de surveillance, permet la gouvernance des risques et aide les entités du groupe à renforcer leurs compétences en matière de risque.

Risque de réputation

Définition

Le risque de réputation est le risque que la perception négative de la part des clients, contreparties, actionnaires, investisseurs, détenteurs d'obligations, analystes de marché, autres parties concernées ou régulateurs n'affecte la capacité d'une institution financière à maintenir des relations d'affaires existantes ou à en établir de nouvelles, ainsi que sa capacité à obtenir un accès continu à des sources de financement (notamment par le marché interbancaire et le marché de la titrisation).

Le risque de réputation est le plus souvent un risque secondaire ou dérivé, dans le sens où il est généralement lié à un autre risque dont dépend sa réalisation.

Le Cadre de gestion du risque de réputation est cohérent avec le Cadre de gestion des risques global de KBC. La gestion proactive et réactive du risque de réputation relève du business, qui bénéficie du soutien de plusieurs entités

spécialisées (notamment Communication Groupe et Compliance Groupe).

Dans l'approche du pilier 2 en matière de fonds propres, l'impact du risque de réputation sur l'activité courante est couvert en premier lieu par le capital immobilisé pour les risques primaires (risques de crédit, risques opérationnels, etc.).

Risque d'entreprise et risque stratégique

Définition

Le risque d'entreprise est le risque que la variation de facteurs exogènes (contexte macroéconomique, réglementations, comportement du client, paysage concurrentiel, contexte sociodémographique, etc.) affecte la demande et/ou la rentabilité de nos produits et services. Le risque stratégique est le risque qui résulte de l'absence de décision stratégique, d'un processus de prise de décision stratégique inadéquat ou d'une mauvaise implémentation de la stratégie.

Le monde évolue constamment. Dans sa quête d'opportunités sur le marché, KBC doit également se préparer aux risques potentiels qui découlent de l'évolution du comportement des clients, de la mutation rapide du paysage concurrentiel, ainsi que du changement climatique et, plus généralement, de l'épuisement du capital naturel. Ces derniers sont considérés comme de nouveaux facteurs qui changent significativement la donne, non seulement pour les banques, mais aussi pour leurs clients. Par conséquent, des contrôles sont régulièrement menés pour détecter les nouveaux risques d'entreprise et, le cas échéant, les examiner et les analyser de manière approfondie.

Le risque d'entreprise et le risque stratégique sont évalués dans le cadre du processus de planification, sur la base d'analyses structurées qui permettent d'identifier les principaux risques financiers et non financiers. L'exposition au risque d'entreprise et au risque stratégique fait l'objet d'un suivi continu. Outre ces analyses, les risques d'entreprise et stratégiques font l'objet d'un suivi permanent, par le transfert des signaux de risque à la haute direction. Ils font partie intégrante du processus de planification alignée et sont quantifiés lors des différents scénarios de *stress test* et évaluations des résultats à long terme.



Dans l'approche du pilier 2 en matière de fonds propres, le risque d'entreprise est intégré en réalisant un *stress test* d'un an sur le compte de résultat.

En ce qui concerne les risques nouveaux liés au climat, KBC prépare activement la transition vers une économie à faible intensité de carbone. L'évolution des préférences des clients, les exigences de reporting, les pressions exercées par les parties prenantes, les litiges, l'impact des conditions météorologiques extrêmes sur le métier d'assureur et l'évolution de la législation sont quelques-uns des risques liés au climat auxquels un bancassureur doit être capable de faire face.

Nous communiquons déjà des informations sur le thème du climat dans le cadre de l'initiative *Carbon Disclosure Project* et surveillons comme il se doit l'impact de nos opérations propres sur le climat. Nous avons mis en place des politiques strictes pour limiter l'impact sur l'environnement de nos activités de crédit, d'investissement et d'assurance. Nous aurons une idée encore plus précise de notre exposition aux risques liés au climat avec le lancement en 2018 d'un projet sur la finance durable.



Des informations sur les litiges sont fournies à l'Annexe 5.7 des Comptes annuels consolidés.

Risque de marché des activités autres que de trading

Définition

La gestion de notre exposition structurelle aux risques de marché (notamment le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier, le risque de change et le risque d'inflation) est également dénommée *Asset-Liability Management (ALM)*.

Par exposition structurelle, on entend toutes les expositions inhérentes à notre activité commerciale ou à nos positions à long terme (banque et assureur). Les activités de trading sont donc exclues. Les expositions structurelles peuvent aussi être décrites comme étant la combinaison :

- d'inadéquations, au niveau des activités bancaires, entre la collecte de dépôts par le réseau d'agences et leur affectation (notamment via l'octroi de crédit) ;
- d'inadéquations, au niveau des activités d'assurances, entre les obligations liées aux activités vie et non vie et les portefeuilles d'investissement qui leur servent de couverture ;
- des risques liés à la détention d'un portefeuille d'investissement servant au réinvestissement des capitaux propres (la *position stratégique*) ;
- du risque de change structurel découlant des activités à l'étranger (participations en devises, résultats actés des sièges étrangers, risque de change lié à l'inadéquation de devises entre engagements et investissements chez l'assureur).

Suivi du risque de marché des activités autres que de trading

La gestion de la stratégie de risque ALM au sein de KBC relève du Comité de direction du Groupe. Il est épaulé par l'ALCO Groupe, dans lequel les fonctions Risque et Business sont représentées.

La gestion quotidienne du risque ALM commence par une bonne sensibilisation au risque au sein du Groupe et des fonctions de trésorerie locales. Les départements de trésorerie mesurent et gèrent le risque de taux d'intérêt en respectant le champ d'application défini par la propension au risque. Ils prennent en compte la mesure du risque de remboursement anticipé et d'autres risques liés aux options au sein du portefeuille bancaire de KBC et gèrent un portefeuille d'investissement équilibré. Les limites ALM de KBC sont approuvées à deux niveaux. Les limites primaires sur le risque de taux d'intérêt, le risque actions et le risque immobilier pour les entités consolidées sont approuvées par le Conseil d'administration. Les limites secondaires sur le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque immobilier et le risque de change par entité sont approuvées au niveau du Comité de direction. Ces deux ensembles de limites forment le champ d'application de la première ligne de défense solide de KBC en matière de risque ALM.

Les fonctions de risque locales et la fonction Risque Groupe constituent la seconde ligne de défense de KBC. Leur principale tâche consiste à mesurer les risques ALM et à donner des signaux sur les positions de risque actuelles et futures. La mise en place d'un règlement commun et d'infrastructures de mesure partagées au sein du groupe assure une quantification cohérente à l'échelle du groupe. L'*ALM Risk Rulebook* est rédigé par le Risque Groupe.

Le cadre de gestion des risques ALM de KBC comporte les éléments suivants :

- Un vaste éventail de méthodes d'évaluation des risques telles que *Basis-Point-Value (BPV)*, l'analyse d'écarts et les sensibilités économiques.
- Des simulations des revenus nets d'intérêts réalisées dans une multitude de scénarios de marché. Des simulations portant sur une période de plusieurs années sont utilisées dans le cadre de la budgétisation et des procédures en matière de risques.
- Les sensibilités capitalistiques découlant des positions bancaires qui influencent le capital réglementaire disponible (ex. obligations disponibles à la vente).
- Le *stress testing* et l'analyse de sensibilité.

Risque de taux d'intérêt

La principale technique utilisée pour quantifier les risques de taux d'intérêt est la méthode 10 BPV. Elle indique la variation de valeur du portefeuille en cas de hausse de dix points de base sur toute la courbe des *swaps* (les chiffres négatifs

reflètent une baisse de la valeur du portefeuille). Nous utilisons également d'autres techniques telles que l'analyse d'écart, l'approche de la *duration*, l'analyse de scénarios et les *stress tests* (tant à l'égard des fonds propres réglementaires que des revenus nets).

Impact d'une hausse parallèle de la courbe des *swaps*² de 10 point^e de base pour le Groupe KBC (en millions d'EUR)

Impact sur la valeur¹

	2017	2016
Banque	-76	-83
Assurances	12	5
Total	-64	-79

1 Pleine valeur de marché, indépendamment de la classification comptable ou des règles de réduction de valeur.

2 Conformément à l'évolution des normes de marché, les données de sensibilité se basent sur une courbe sans risque (courbe des *swaps*)

Nous gérons les positions de taux d'intérêt ALM des entités bancaires selon une formation interne des prix orientée vers le marché pour les produits liés à des durées et selon une technique de *replicating portfolio*, pour les produits non liés à des durées (notamment les comptes à vue et comptes d'épargne).

La banque détient des positions de taux d'intérêt principalement sur des obligations d'État, dans le but d'acquérir des revenus d'intérêts, par le biais d'un portefeuille obligataire servant au réinvestissement des capitaux propres et d'un portefeuille obligataire financé par des fonds à court terme. Le tableau indique le risque de taux d'intérêt de la banque en termes de 10 BPV.

BPV *swap* (10 points de base) du livre ALM, activités bancaires* (en millions d'EUR)

2017 2016

Moyenne du 1er trimestre	-79	-24
Moyenne du 2e trimestre	-74	-35
Moyenne du 3e trimestre	-73	-50
Moyenne du 4e trimestre	-76	-83
Au 31 décembre	-76	-83
Maximum sur l'année	-79	-83
Minimum sur l'année	-73	-24

* Chiffres non audités, sauf la ligne au 31 décembre.

Conformément aux directives de Bâle, nous procédons régulièrement à un *stress test* de 200 points de base, qui compare le risque total de taux d'intérêt du portefeuille bancaire (pour un mouvement parallèle des taux de 2%) au total des capitaux propres. Au niveau du portefeuille bancaire du groupe KBC, ce risque s'établit à 1,97% du total des capitaux propres fin 2017, soit bien en dessous du seuil de 20% surveillé par la Banque nationale de Belgique.

Le tableau suivant présente les écarts de sensibilité aux taux d'intérêt (*interest sensitivity gap*) du portefeuille bancaire ALM. Pour déterminer les écarts de sensibilité, la valeur comptable des actifs (montant positif) et passifs (montant négatif) est répartie en fonction de la première date contractuelle – de *repricing* ou d'échéance – servant à définir la période pour laquelle les intérêts sont fixes. Les produits dérivés, qui servent essentiellement à limiter le risque résultant de fluctuations des taux d'intérêt, ont été inclus en fonction de leur montant notionnel et de la date de *repricing*.

Écarts de sensibilité aux taux d'intérêt, livre ALM, y compris les produits dérivés, activités bancaires (en millions d'EUR)

	≤ 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	Non productif d'intérêts	Total
31-12-2017	-624	-7 114	4 165	5 656	4 540	2 120	-8 743	0
31-12-2016	-3 218	-2 698	7 941	6 631	7 421	2 780	-18 856	0

Les écarts de sensibilité aux taux d'intérêt indiquent que nous détenons une position longue au niveau du risque de taux d'intérêt. Le plus souvent, les actifs ont une durée plus longue que les passifs, ce qui signifie qu'une courbe normale des taux est favorable aux revenus nets d'intérêts. La valeur économique du groupe KBC est surtout sensible aux fluctuations à l'extrémité longue de la courbe des taux.

Une analyse des revenus nets d'intérêts est effectuée en mesurant l'impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une période d'un an, à bilan constant. Pour les activités bancaires, l'analyse montre que les revenus nets d'intérêts vont rester sous pression au cours de l'année à venir du fait du contexte de taux bas. Si les taux d'intérêt augmentent de 1%, nous pouvons tabler sur une amélioration des revenus nets d'intérêts comprise entre 1,5% et 2%.

Pour ce qui est des activités d'assurances du groupe, les investissements à revenu fixe des réserves non-vie sont déterminés par le schéma prospectif des paiements. Le schéma prospectif des paiements de dommages est basé sur des analyses actuarielles extensives.

L'activité Vie branche 21 combine une garantie de rendement et une participation discrétionnaire aux bénéfices qui est déterminée par la compagnie d'assurances. Les principaux risques auxquels l'assureur s'expose dans ce genre d'activités sont le risque de taux bas (le risque que le rendement des investissements descende sous le niveau de taux garanti) et le risque que le revenu des investissements ne permette pas d'assurer une participation aux bénéfices concurrentielle. Le risque de taux bas est géré par une politique de *cashflow matching* appliquée à la partie des portefeuilles Vie qui est couverte par des titres à revenu fixe. Les investissements dans le cadre des activités Vie branche 23 ne sont pas commentés ici, vu que cette activité ne comporte aucun risque de marché pour KBC.

Le tableau ci-après donne un aperçu du risque de taux d'intérêt dans la branche Vie de KBC. Les actifs et passifs d'assurances vie avec garantie de taux sont répartis en fonction du moment prévu des flux de trésorerie.

Flux de trésorerie attendus (non actualisés), branche Vie (en millions d'EUR)

	0-5 ans	5-10 ans	10-15 ans	15-20 ans	> 20 ans	Total
31-12-2017						
Actifs à revenu fixe destinés à couvrir les obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	8 118	4 943	2 548	1 766	1 079	18 453
Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	7 675	3 800	2 385	1 799	2 841	18 500
Écart des flux de trésorerie attendus	443	1 143	163	-33	-1 763	-47
Duration moyenne des actifs						6,57 ans
Duration moyenne des passifs						7,92 ans
31-12-2016						
Actifs à revenu fixe destinés à couvrir les obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	9 248	5 097	2 340	1 560	1 147	19 391
Obligations découlant de la garantie de taux d'intérêt	8 832	3 836	2 316	1 767	2 818	19 570
Écart des flux de trésorerie attendus	416	1 260	24	-207	-1 672	-179
Duration moyenne des actifs						6,50 ans
Duration moyenne des passifs						7,90 ans

Comme mentionné ci-dessus, le principal risque de taux d'intérêt réside dans une baisse des taux. Nous adoptons une approche ALM visant à atténuer le risque de taux d'intérêt conformément à la propension au risque de KBC. Pour les

risques résiduels de taux d'intérêt, nous menons une politique qui tient compte de l'impact négatif éventuel d'une baisse persistante des taux d'intérêt et avons constitué des réserves supplémentaires adéquates.

Répartition des réserves pour la branche 21 par taux d'intérêt garanti, activités d'assurances	31-12-2017	31-12-2016
5,00% et plus ¹	3%	2%
Plus de 4,25% à 4,99%	9%	9%
Plus de 3,50% à 4,25%	5%	5%
Plus de 3,00% à 3,50%	10%	9%
Plus de 2,50% à 3,00%	10%	19%
2,50% et moins ²	60%	52%
0,00%	2%	2%
Total	100%	100%

1 Concerne des contrats en Europe centrale et orientale.

2 Depuis 2016, les rendements futurs de certains contrats d'assurance de droit belge sont indexés sur le marché, avec un seuil de 1,75%.

Risque d'écart de taux (*credit spread*)

Nous gérons le risque d'écart de taux (*credit spread*) du portefeuille Souverains, notamment, en surveillant dans quelle mesure la valeur des obligations d'État se modifierait si les

écarts de taux augmentaient de 100 points de base sur toute la courbe. Cette sensibilité économique est illustrée dans le tableau ci-dessous avec une ventilation par pays.



Les *Risk Officers* travaillent quotidiennement aux côtés des employés Business pour leur donner l'envie et les moyens de viser l'excellence dans la gestion du profil risque/rendement de leurs activités. Cette approche contribue à créer une solide culture de la gestion des risques afin que cette dernière fasse partie de l'ADN de chaque employé de KBC.

Exposition aux obligations d'État au 31-12-2017, valeur comptable¹ (en millions d'EUR)

Total (par portefeuille)

	Disponibles à la vente	Détenus jusqu'à l'échéance	Évalués à la juste valeur	Prêts et créances	Détenus à des fins de transaction	Total	Pour compa- raison : total au 31 dé- cembre 2016	Impact éco- nomique de +100 points de base ³
Marchés clés de KBC								
Belgique	5 227	11 889	0	0	357	17 474	20 886	-935
Rép. tchèque	1 992	4 697	0	6	42	6 737	7 543	-354
Hongrie	752	1 415	0	46	193	2 406	2 358	-97
Slovaquie	1 239	1 643	0	0	0	2 881	2 953	-178
Bulgarie	782	117	0	0	260	1 159	487	-72
Irlande	448	838	0	0	0	1 286	1 207	-62
Europe du Sud								
Grèce	0	0	0	0	0	0	0	0
Portugal	360	36	0	0	0	396	359	-22
Espagne	2 708	249	0	0	0	2 957	3 017	-157
Italie	2 066	111	0	0	1	2 178	2 250	-116
Autres pays								
France	2 500	3 779	0	0	0	6 280	6 924	-471
Pologne	1 290	407	0	0	10	1 707	1 515	-82
Allemagne	352	584	0	0	1	936	850	-47
Autriche	342	460	0	0	0	803	796	-51
Pays-Bas	116	371	0	0	1	488	502	-27
États-Unis	0	976	0	0	0	976	772	-40
Reste ²	2 133	1 523	0	0	90	3 746	3 470	-94
Total de la valeur comptable	22 307	29 096	0	52	955	52 410	55 889	-
Valeur nominale totale	19 633	27 625	0	52	913	48 223	51 048	-

1 La valeur comptable renvoie au montant que la société a dans ses livres pour un actif ou un passif : il s'agit du montant à la juste valeur pour les instruments disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et détenus à des fins de transaction, et du montant du coût amorti pour les instruments détenus jusqu'à l'échéance. Le tableau exclut les risques à l'égard d'entités supranationales des pays sélectionnés. Aucune réduction de valeur significative sur les obligations d'État en portefeuille.

2 Total des pays dont l'exposition individuelle est inférieure à 0,5 milliard d'euros au 31 décembre 2017.

3 Impact économique théorique, en termes de juste valeur, d'une hausse parallèle de 100 points de base du *spread* sur toute la structure d'échéances (en millions d'euros). Notons que cet impact ne se reflète que partiellement dans le compte de résultats et/ou les capitaux propres. Les chiffres concernent des positions souveraines non trading de la banque et de l'assureur (l'impact sur le *trading book* est très limité, à savoir -10 millions d'euros au 31 décembre 2017)

Principaux changements en 2017 :

- La valeur comptable de l'exposition totale aux obligations souveraines a diminué de 3,5 milliards d'euros. Une nette hausse a été observée au niveau de l'exposition aux obligations émises par la Bulgarie (+0,7 milliard d'euros), contre une baisse de l'exposition à la Belgique (-3,4 milliards d'euros), la République tchèque (- 0,8 milliard d'euros) et la France (-0,6 milliard d'euros).

Réserve de réévaluation pour actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2017 :

- La valeur comptable du portefeuille total d'obligations d'État disponibles à la vente comportait une réserve pour réévaluation de 1,5 milliard d'euros avant impôts. Elle se répartit comme suit : 424 millions d'euros pour la Belgique, 180 millions d'euros pour l'Italie, 167 millions d'euros pour l'Espagne, 163 millions d'euros pour la France et 582 millions d'euros pour les autres pays combinés.

Portefeuille d'obligations d'État belges :

- Les obligations d'État belges représentaient 33% du portefeuille d'obligations d'État global fin 2017, en raison de l'importance que revêt pour KBC la Belgique, premier marché clé du groupe. L'importance de la Belgique se reflète également, de manière générale, dans le tableau Portefeuille de crédits et d'investissements figurant au début de la section Risque de crédit, dans la contribution de ce pays au bénéfice du groupe et dans les différentes composantes du résultat (voir Annexes relatives à l'information par segment des Comptes annuels consolidés).

- Fin 2017, les ratings de solvabilité attribués à la Belgique par les trois principales agences de notation internationales étaient Aa3 chez Moody's, AA chez Standard & Poor's et AA- chez Fitch. Des informations détaillées sur la performance macroéconomique de la Belgique figurent au chapitre consacré à ce pays. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter les sites Internet des agences de notation.

- Outre le risque de taux d'intérêt, le principal risque pour notre portefeuille d'obligations d'État belges réside dans un élargissement de l'écart de taux (*spread*). Impact potentiel d'une hausse de 100 points de base du *spread* (au 31 décembre 2017) :

- Impact économique total théorique (voir tableau ci-avant) : l'impact sur le compte de résultats IFRS est très limité, vu que la plus grande part du portefeuille d'obligations d'État belges était classée comme Disponibles à la vente (30%, impact uniquement en cas de réalisation) et Détenus jusqu'à l'échéance (68%, aucun impact sur le compte de résultats) ; l'impact sur les plus-values IFRS non réalisées sur des actifs disponibles à la vente est de -207 millions d'euros (après impôts) pour une hausse de 100 points de base.
- Impact sur la liquidité : un élargissement de l'écart de taux affecte le ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio* - LCR), mais le groupe dispose d'une réserve de liquidités suffisamment importante.

Outre le portefeuille d'obligations d'État, le groupe KBC détient un portefeuille d'obligations non souveraines (banques, entreprises, sociétés supranationales). La sensibilité de la valeur de ce portefeuille à une variation de 100 points de base de l'écart de taux est indiquée dans le tableau suivant.

Exposition aux obligations non gouvernementales en fin d'exercice, par notation : impact économique de +100 points de base (en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Obligations avec un rating AAA	-158	-191
Obligations avec un rating AA+, AA, AA-	-161	-196
Obligations avec un rating A+, A, A-	-140	-156
Obligations avec un rating BBB+, BBB, BBB-	-80	-100
Obligations <i>non-investment grade</i> et sans rating	-82	-53
Total de la valeur comptable	13 168	15 220
Valeur nominale totale	12 921	14 582

Risque actions

Le principal risque actions se situe dans le pôle assurance. Les stratégies ALM sont basées sur une évaluation risque/rendement, qui prend en compte le risque de marché des positions ouvertes en actions. Il convient de noter qu'une grande partie du portefeuille d'actions est détenue en vue de la participation discrétionnaire aux bénéfices résultant des

obligations d'assurance (en particulier la participation aux bénéfices sur le marché belge). Hormis les entités d'assurance, des portefeuilles d'actions plus réduits sont détenus par d'autres entités du groupe, notamment KBC Bank et KBC Asset Management. Vous trouverez dans les tableaux ci-après de plus amples informations sur les risques totaux sur actions non trading chez KBC.

Portefeuille d'actions du groupe KBC (par secteur, en %)	Activités bancaires		Activités d'assurances		Groupe	
	31-12-2017	31-12-2016	31-12-2017	31-12-2016	31-12-2017	31-12-2016
Finance	47%	60%	24%	21%	27%	28%
Biens de consommation non cycliques	0%	0%	8%	13%	7%	11%
Communication	0%	0%	2%	2%	2%	1%
Énergie	0%	0%	6%	7%	5%	6%
Industrie	37%	26%	39%	34%	38%	33%
Entreprises d'utilité publique	0%	0%	1%	2%	1%	2%
Biens de consommation cycliques	8%	5%	15%	15%	14%	13%
Matériaux	0%	0%	6%	6%	5%	5%
Autres et indéterminé	8%	9%	0%	1%	1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
En milliards d'EUR	0,25	0,26	1,47	1,35	1,72*	1,6
Dont non cotés	0,2	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1

* Outre quelques différences mineures dans le périmètre de consolidation, les principales différences entre le montant de 1,72 milliard d'euros mentionné dans ce tableau et les 2,2 milliards d'euros repris comme Instruments de capitaux propres dans le tableau de l'Annexe 4.1 des Comptes annuels consolidés sont les suivantes :

- (a) Les actions dans le portefeuille de trading (0,5 milliard d'euros) sont exclues ci-dessus, mais sont intégrées dans le tableau figurant à l'Annexe 4.1.
- (b) Les participations immobilières non consolidées sont définies comme Investissements dans l'immobilier dans ce tableau, mais classées comme Actions dans le tableau figurant à l'Annexe 4.1 (du fait qu'elles ne sont pas consolidées).
- (c) La plupart des Investissements dans des fonds sont traités selon le principe de la transparence (*look-through*) (conformément à la composition de l'actif sous-jacent du fonds et donc partiellement classés comme Instruments à revenu fixe), tandis qu'ils sont repris comme Actions dans le tableau de l'Annexe 4.1.

Impact d'une baisse de 25% des cours des actions (en millions d'EUR)

	Impact sur la valeur	
	2017	2016
Activités bancaires	-69	-64
Activités d'assurances	-366	-329
Total	-436	-393

Risque actions non trading (en millions d'EUR)

	Bénéfice net réalisé (dans le compte de résultats)		Bénéfice net non réalisé à la clôture de l'exercice (en capitaux propres)	
	31-12-2017	31-12-2016	31-12-2017	31-12-2016
Activités bancaires	89	113	60	123
Activités d'assurances	81	53	401	375
Total*	170	165	468	503

* Le total inclut les bénéfices de certaines positions en actions directement attribuables au groupe KBC.

Risque immobilier

Le groupe possède un portefeuille limité d'investissements immobiliers. KBC Assurances possède également un portefeuille immobilier diversifié, qui est détenu à des fins d'investissement des réserves non-vie et vie à long terme.

L'immobilier sert à couvrir les risques d'inflation sur le long terme et à optimiser le profil risque/rendement de ces portefeuilles. Le tableau donne un aperçu de la sensibilité de la valeur économique aux fluctuations des marchés immobiliers.

Impact d'une baisse de 25% des prix de l'immobilier (en millions d'EUR)

Impact sur la valeur 2017 2016

Portefeuilles bancaires	-100	-92
Portefeuilles des assurances	-67	-55
Total	-167	-146

Risque d'inflation

L'inflation est un paramètre économétrique qui influe indirectement et de différentes manières sur la vie d'une entreprise, à l'instar d'autres paramètres tels que la croissance économique ou le taux de chômage. Elle n'est pas facilement quantifiable en termes de risque de marché. Mais certains instruments ou produits financiers sont directement liés à l'inflation, et leur valeur sera directement affectée par l'évolution des prévisions de marché. Chez KBC, ce risque concerne en particulier l'activité d'assurance accidents du travail. S'agissant des incapacités longue durée ou permanentes, une allocation sous forme d'annuités est versée à l'assuré. La loi prévoit que ces annuités soient indexées sur l'inflation. KBC Assurances cherche à atténuer en partie ces risques en investissant dans des obligations indexées sur l'inflation, de manière à ce que toute augmentation des engagements due à une hausse de l'inflation puisse être compensée par une hausse de la valeur des obligations. Mais ces engagements à long terme dépassent largement l'horizon d'investissement des obligations indexées. C'est pourquoi KBC Assurances complète son programme de couverture de l'inflation par des investissements sur les marchés actions et immobilier, dès lors que ces actifs sont traditionnellement corrélés à l'inflation, sans aucune limite dans le temps.

En 2017, la valeur non actualisée des flux de trésorerie sensibles à l'inflation, estimée à 607 millions d'euros, était couverte à hauteur de 401 millions d'euros par des obligations indexées. Il est prévu d'accroître les investissements en obligations indexées sur l'inflation dans les années à venir. L'activité bancaire ne supporte pas de risque d'inflation significatif.

Risque de change

Dans la gestion des positions de change structurelles, nous appliquons une politique prudente qui vise essentiellement à écarter le risque de change. Les positions de change dans les livres ALM des entités bancaires avec un portefeuille de trading sont transférées dans le portefeuille de trading, où elles sont gérées dans les limites de trading attribuées. Les positions de change des entités bancaires sans portefeuille de trading, des entités d'assurance et d'autres entités doivent être couvertes si elles sont importantes. Les actions détenues en devises autres que l'euro et qui font partie du portefeuille d'investissement ne doivent pas être protégées. En principe, les participations en devises sont financées à hauteur de l'actif net hors goodwill par un emprunt dans la devise concernée.



Le monde évolue constamment. Par conséquent, des contrôles sont régulièrement menés pour détecter de nouveaux risques et, le cas échéant, les examiner et les analyser de manière approfondie. Les risques liés au climat sont considérés comme de nouveaux facteurs qui changent significativement la donne, non seulement pour les banques, mais aussi pour leurs clients. Il va sans dire que KBC assumera ses responsabilités en la matière.

Impact d'une baisse de 10% des cours des devises (en millions d'EUR)	Impact sur la valeur Banque		Impact sur la valeur Assurances	
	31-12-2017	31-12-2016	31-12-2017	31-12-2016
USD	-0,63	-1,37	-30,35	-33,39
GBP	0,14	-0,01	-14,52	-14,42
CZK	-0,96	-0,68	0,21	0,30
CHF	0,02	0,01	-6,46	-7,87
DKK	-0,01	-0,00	-1,17	-0,95
RON	-5,13	-2,08	0,00	-0,00
SEK	0,00	0,03	-2,23	-1,83

Exposition présentée pour les devises pour lesquelles l'impact au titre de l'activité d'un secteur dépasse 0,5 million d'euros.

Sensibilité du capital aux évolutions du marché

Le capital disponible est affecté par les tensions survenant sur les marchés. Ces tensions peuvent résulter de plusieurs paramètres : hausse des taux de *swap* ou des *spreads* obligataires, baisse des cours des actions, etc. Chez KBC, la sensibilité du capital nous sert de dénominateur commun pour mesurer la vulnérabilité du portefeuille bancaire aux différents types de chocs sur le marché.

Le capital *common equity Tier 1* (CET1) est le plus sensible à la hausse parallèle des *spreads* obligataires. Cette sensibilité résulte des investissements dans des titres de dette souveraine et d'entreprises dont la composante *spread* n'est pas couverte. La perte enregistrée au niveau du capital disponible en cas de baisse des cours des actions résulte principalement des positions dans les fonds de pension qui seraient affectés par un tel choc.

Sensibilité du capital CET1 aux principaux moteurs du marché (méthode du compromis danois), Groupe KBC (en % du CET1)

Impact IFRS découlant	31-12-2017	31-12-2016
d'un mouvement parallèle des taux de +100 points de base	-0,2%	-0,2%
d'un mouvement parallèle des <i>spreads</i> de +100 points de base	-0,7%	-0,9%
d'une baisse des cours des actions de -25%	-0,2%	-0,3%
d'un scénario concomitant	-1,2%	-1,3%

Risque de liquidité

Définition

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme ne soit pas en mesure de remplir ses engagements et obligations en temps voulu sans encourir des charges plus élevées que prévu.

Notre gestion des liquidités a surtout pour but de financer le groupe et de permettre la poursuite des activités stratégiques du groupe, même si les conditions sont défavorables. Depuis la crise financière, la gestion du risque de liquidité fait l'objet d'une plus grande attention dans le secteur ; elle a été renforcée par les normes de liquidités minimales définies par le comité de Bâle et transposées dans la législation européenne par le biais de CRR/CRD IV.

Gestion du risque de liquidité

Un cadre de gestion du risque de liquidité est en place au niveau du groupe pour définir l'échiquier des risques.

La gestion des liquidités elle-même est organisée au sein de la fonction Trésorerie Groupe, qui constitue la première ligne de défense et assure la gestion globale des liquidités et de la collecte de fonds du groupe KBC. La Trésorerie Groupe surveille et oriente le profil de liquidité sur une base journalière. Elle établit les politiques et les mécanismes d'orientation pour la gestion du financement (financement interne du groupe, tarification du transfert de fonds). Ces politiques incitent le management local à adopter un profil de financement sain. De plus, la Trésorerie Groupe suit de près le *collateral* au niveau du groupe et est chargée de dresser le plan d'urgence en matière de liquidités (*liquidity contingency plan*), qui détermine les stratégies pour faire face à des pénuries de liquidités dans les situations d'urgence.

Notre cadre de gestion du risque de liquidité repose sur les principes suivants :

- *Risque de liquidité contingency*. Le risque de liquidité *contingency* est évalué sur la base de plusieurs *liquidity stress tests*, qui mesurent la manière dont la réserve de liquidités des banques du groupe KBC évolue dans des scénarios extrêmes. Cette réserve est basée sur des suppositions en termes de sorties de liquidités (comportement du client particulier, comportement du client professionnel, prélèvement de lignes de crédit engagées, etc.) et en termes d'entrées résultant d'actions visant à

accroître les liquidités (mise en pension du portefeuille obligataire, réduction des prêts interbancaires non garantis, etc.). La réserve de liquidités doit suffire à couvrir les besoins de liquidités (sorties nettes d'espèces et de sûretés) pendant (i) la période nécessaire au rétablissement de la confiance du marché dans le groupe à la suite d'un événement impliquant spécifiquement KBC, (ii) la période nécessaire à la stabilisation des marchés à la suite d'un événement qui touche les marchés en général, et (iii) un scénario combiné qui prend en considération un événement impliquant spécifiquement KBC aussi bien qu'un événement qui touche les marchés en général. L'objectif global du cadre de liquidité est de rester suffisamment liquide en situation de tensions aiguës sans recourir à des actions visant à accroître les liquidités, qui sont coûteuses ou qui interfèrent avec les activités bancaires stratégiques du groupe.

- *Risque de liquidité structurel*. Nous gérons la structure de financement du groupe de façon à maintenir une diversification substantielle, à minimiser les concentrations de financement en *time buckets* et à limiter le niveau de dépendance à l'égard du financement *wholesale* à court terme. Nous gérons la position de financement structurelle dans le cadre du processus de planification stratégique intégré, dont le financement – en plus du capital, des bénéfices et des risques – constitue l'un des éléments clés. Actuellement, notre objectif stratégique est de conserver des réserves suffisamment élevées en vertu des exigences LCR et NSFR, grâce à un cadre de gestion du financement, qui fixe des objectifs de financement clairs pour les filiales (financement propre, dépendance du financement interne du groupe) et qui fournit des incitations supplémentaires à travers un système de tarification interne au groupe pour les filiales en rupture de financement (*funding mismatch*). Pour illustrer le risque de liquidité structurel, nous avons regroupé dans le tableau ci-après les actifs et passifs en fonction de la durée résiduelle (jusqu'à l'échéance contractuelle). La différence entre les entrées et les sorties de liquidités constitue l'écart net de financement (*net funding gap*). À la clôture de 2017, KBC avait drainé

34 milliards d'euros de financement brut en provenance du marché professionnel interbancaire et avec mises en pension.

- *Risque de liquidité opérationnel.* La gestion de liquidité opérationnelle incombe aux départements de trésorerie et repose sur des évaluations des besoins de financement. Les

tendances au niveau de la liquidité de financement et des besoins de financement à l'échelle du groupe sont suivies quotidiennement par la fonction Trésorerie Groupe, afin de s'assurer qu'il existe à tout moment une réserve suffisante pour faire face à des événements de liquidité extrêmes pour lesquels un financement *wholesale* ne peut être reconduit.

Analyse des échéances

Risque de liquidité (sans les transactions interentreprises)* (en milliards d'EUR)

	≤ 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	5-10 ans	> 10 ans	À vue	Non déterminé	Total
31-12-2017									
Total des entrées	34	13	17	65	46	32	28	22	256
Total des sorties	45	18	8	41	7	1	112	25	256
Financement professionnel	18	8	1	5	0	0	1	0	34
Financement client	21	9	4	8	1	0	111	0	153
Certificats de dette	3	1	3	28	6	1	0	0	41
Autres	3	-	-	-	-	-	-	25	28
Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés)	-12	-5	10	24	39	31	-84	-3	0
Engagements non prélevés	-	-	-	-	-	-	-	-36	-
Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-	-10	-
Écart net de financement (y compris les engagements non prélevés)	-12	-5	10	24	39	31	-84	-50	-46
31-12-2016									
Total des entrées	22	8	19	56	50	33	19	32	239
Total des sorties	39	12	14	31	14	1	103	26	239
Financement professionnel	17	7	1	6	1	0	0	0	32
Financement client	19	5	6	9	1	0	102	0	143
Certificats de dette	1	0	6	16	11	1	0	0	36
Autres	3	-	-	-	-	-	-	26	29
Écart de liquidité (sans les engagements non prélevés)	-18	-4	5	26	37	32	-84	7	0
Engagements non prélevés	-	-	-	-	-	-	-	-34	-
Garanties financières	-	-	-	-	-	-	-	-10	-
Écart net de financement (y compris les engagements non prélevés)	-18	-4	5	26	37	32	-84	-38	-44

* En accord avec les rapports de liquidité internes et réglementaires, les flux de liquidités n'intègrent pas les flux de taux d'intérêt. Les entrées/sorties provenant d'appels de marge versés/reçus pour des positions en produits dérivés MtM sont reprises dans la colonne Non déterminé. Le financement professionnel inclut tous les dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement, ainsi que les mises en pension (repo). Les instruments sont classés en fonction de la première date de remboursement. Certains instruments sont valorisés à la juste valeur (sur une base actualisée), tandis que d'autres sont évalués sur une base non actualisée (pour des raisons de rapprochement avec l'Annexe 4.1 des Comptes annuels consolidés). Vu leur profil d'échéance incertain, les engagements non prélevés et les garanties financières sont repris dans la colonne Non déterminé. Dans le Total des sorties, la catégorie Autres contient des fonds propres, des positions *short*, des provisions pour risques et charges, des passifs d'impôts et d'autres passifs.

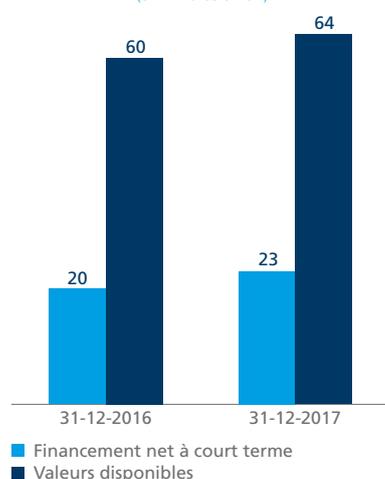
L'activité bancaire d'un groupe de bancassurance se caractérise par le fait que les actifs à long terme sont financés dans une large mesure par les passifs à court terme, ce qui crée un écart de liquidité négatif au niveau des courtes durées et un écart de liquidité positif au niveau des longues durées. Une position de ce type fait courir un risque de liquidité si nous ne sommes plus en mesure de renouveler notre financement à court terme. Dans le cadre de liquidité de KBC, la stratégie de financement veille à ce que le risque de liquidité demeure dans les limites de la tolérance aux risques du groupe.

Réserve de liquidités

Nous détenons une solide position de liquidités. À la clôture 2017, le groupe KBC détenait 64 milliards d'euros d'actifs non grevés éligibles auprès de la Banque centrale, dont 54 milliards d'euros sous forme d'obligations d'État liquides (84%). Le restant des actifs liquides disponibles est essentiellement composé d'autres obligations éligibles auprès de la BCE/FED (15%) et de créances privées admises en nantissement (1%). La plupart des actifs liquides sont libellés en euros, couronnes tchèques et forints hongrois (les devises de nos marchés domestiques). Les actifs liquides disponibles représentaient près de trois fois le montant du financement *wholesale* net à court terme, le financement provenant des marchés non *wholesale* étant dû au financement stable des principaux segments de clientèle sur nos marchés domestiques.

Financement à court terme non couvert par rapport aux valeurs disponibles

(en milliards d'EUR)



Informations sur le financement

Nous disposons d'une solide base de dépôts de particuliers et d'entreprises de taille intermédiaire, ce qui nous assure un éventail de financement stable. Une part significative du financement provient de nos principaux marchés et segments de clientèle.

L'éventail de financement du groupe KBC se présente comme suit (situation au 31 décembre 2017) :

- Financement provenant de la clientèle (environ 156 milliards d'euros, soit 70% du total), consistant en dépôts à vue, dépôts à terme, carnets de dépôt, autres dépôts, bons de caisse et émissions obligataires placées dans le réseau. Quelque 59% du financement auprès de la clientèle proviennent de particuliers et de PME.
- Émissions obligataires placées auprès d'investisseurs institutionnels (15 milliards d'euros, soit 7% du total), soit principalement des émissions obligataires IFIMA (2,3 milliards d'euros), des *covered bonds* (6,6 milliards d'euros), des contingent capital notes émises en janvier 2013 (1 milliard d'USD), des instruments de dette *Tier 2* (2 milliards d'euros) et de la dette sénior du Groupe KBC (3,5 milliards d'euros).
- Financement interbancaire net non garanti (22,8 milliards d'euros, soit 10% du total).
- Financement net garanti (-14,3 milliards d'euros de financement de mises en pension (*repo*), soit -6% du total) et certificats de dépôt (22,6 milliards d'euros, soit 10% du total). Le financement net garanti est négatif, car KBC a effectué fin 2017 davantage de prises en pension que de mises en pension.
- Total des capitaux propres (18,8 milliards d'euros, 9% du total, dont des instruments de dette additionnels *Tier 1* de 1,4 milliard d'euros).

Remarques :

- En novembre 2012, nous avons annoncé notre programme d'obligations garanties par des créances hypothécaires résidentielles belges (*covered bonds*). Ce programme de 10 milliards d'euros permet à KBC d'accéder au marché des *covered bonds*, de diversifier sa structure de financement et de réduire le coût du financement à long terme. Depuis, nous avons chaque année émis des *covered bonds* (0,5 milliard d'euros en 2017).



- En 2016 et en 2017, nous avons par ailleurs emprunté 4,2 milliards d'euros et 2,3 milliards d'euros, respectivement, à la BCE au titre des opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO II).
- Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2017 tiennent compte des contingent capital notes (CoCo émises en janvier 2013 avec une échéance initiale au 25 janvier 2023), qui ont été remboursées par anticipation le 25 janvier 2018.

LCR et NSFR

La définition des ratios *Liquidity Coverage* (LCR) et *Net Stable Funding* (NSFR) figure dans le Glossaire des ratios et termes financiers utilisés. Au 31 décembre 2017, nos NSFR et LCR moyen pour 2017 s'établissaient respectivement à 134% et 139%.

Le LCR est calculé sur la base des dispositions contenues dans l'acte délégué. À compter du 31 décembre 2017, KBC commence à publier le LCR moyen à 12 mois conformément aux orientations de l'Autorité bancaire européenne relatives à la publication du LCR.

Le NSFR est calculé sur la base des dernières propositions d'amendement du CRR (Règlement UE n° 575/2013).

Risque technique d'assurance

Définition

Les risques techniques en matière d'assurances découlent de l'incertitude quant à la fréquence d'apparition de sinistres assurés d'une part, et de l'ampleur des sinistres d'autre part. La maîtrise de ces risques s'appuie, d'une part, sur une politique adéquate du management en ligne en matière d'acceptation, de tarification, de constitution de réserves pour sinistres, de réassurance et de maîtrise des dommages et, d'autre part, sur une gestion indépendante des risques d'assurance.

Suivi du risque technique d'assurance

La fonction risque Groupe définit et établit un cadre de gestion des risques d'assurance au niveau du groupe. Sa mission consiste, d'une part, à soutenir la mise en œuvre au plan local et, d'autre part, à guider le fonctionnement du processus de gestion du risque d'assurance des filiales d'assurances.

Le cadre de gestion du risque d'assurance s'appuie sur les éléments suivants :

- Identification et analyse adéquates des risques d'assurance les plus significatifs, notamment en analysant les nouveaux risques émergents, les risques de concentration ou d'accumulation et en mettant au point des signaux d'alerte rapide.
- Mesures appropriées des risques et utilisation de ces mesures pour développer des applications destinées à guider la société vers une création de valeur maximale pour l'actionnaire. À titre d'exemples, citons les évaluations des passifs d'assurance sur la base des hypothèses considérées comme les plus probables (*best estimate valuations*), les analyses de rentabilité économique *ex post*, la modélisation des risques de catastrophes naturelles et d'autres risques vie, non-vie et santé, le *stress testing* et les calculs du capital interne requis.
- Fixation des limites de risque d'assurance, contrôles de conformité et remise d'avis sur les programmes de réassurance.

Modélisation des risques

Nous développons des modèles *bottom-up* pour toutes les obligations d'assurance importantes du groupe, à savoir (i) les futurs sinistres qui se produiront sur un horizon de temps préétabli, ainsi que le mode de règlement de ces sinistres ; (ii) le futur règlement des sinistres (déjà déclarés à l'assureur ou non) qui se sont produits dans le passé mais qui n'ont pas

encore été réglés totalement ; (iii) l'impact du programme de réassurance sur les sinistres précités. Nous utilisons ces modèles pour piloter les entités d'assurance du groupe afin de créer davantage de valeur pour l'actionnaire, en utilisant des applications pour déterminer le capital interne (modèle ICM), étayer des décisions de réassurance, calculer la rentabilité *ex post* de portefeuilles partiels spécifiques et prendre en compte le capital interne requis et sa rémunération dans les tarifs des polices d'assurance.

Réassurance

Les portefeuilles d'assurances sont protégés par voie de réassurance contre l'influence de sinistres importants ou contre l'accumulation de sinistres (par exemple à la suite d'une concentration des risques assurés). Nous répartissons les programmes de réassurance en trois grands blocs (assurances de dommages, assurances de responsabilité et assurances de personnes), que nous réévaluons et renégocions chaque année.

La grande majorité de nos contrats de réassurance étant conclus sur une base non proportionnelle, l'impact de sinistres ou faits dommageables importants est couvert. La gestion indépendante des risques d'assurance a aussi une mission de conseil sur la restructuration des programmes de réassurance. Cette approche a permis d'optimiser la rétention du groupe KBC, particulièrement au niveau de son exposition aux risques de catastrophes naturelles, mais également au niveau d'autres lignes d'activité.

Adéquation des provisions techniques

Les études poussées effectuées à intervalles réguliers dans le cadre du contrôle indépendant des risques d'assurance par la fonction risque Groupe confirment, avec un haut degré de probabilité, que les provisions techniques non-vie constituées sont suffisantes au niveau des filiales. De plus, pour les

provisions techniques vie, différentes sociétés du groupe effectuent des tests de suffisance (*Liability Adequacy Tests*) qui répondent aux exigences IFRS et aux exigences locales. Nos calculs se basent sur des méthodes prospectives (projections de flux de trésorerie intégrant des rachats éventuels et un taux d'escompte fixé pour chaque entité d'assurance en fonction des conditions macroéconomiques et réglementations locales). Des marges de valeur de marché supplémentaires sont incorporées pour intégrer l'incertitude de certains paramètres de calcul. Aucun déficit n'ayant été enregistré fin 2017, il n'a pas été nécessaire de constituer une *deficiency reserve* au sein du groupe KBC.

Le tableau reprend les données de règlement de sinistres non-vie des dernières années pour KBC Assurances SA, ČSOB Pojišť'ovna (République tchèque), ČSOB Poist'ovňa (Slovaquie),

DZI Insurance, K&H Insurance et KBC Group Re. Toutes les provisions pour sinistres à régler à la fin de l'exercice 2017 sont incluses. Les données sur le dénouement intègrent tous les montants imputables à des sinistres individuels, y compris les provisions *Incurring But Not Reported* (IBNR) et *Incurring But Not Enough Reserved* (IBNER) et les frais administratifs externes pour règlement de sinistres, mais pas les frais internes de règlement de sinistres et les provisions pour récupérations attendues. Les chiffres des provisions sont repris avant réassurance et n'ont pas été apurés des montants entre sociétés du groupe. La première ligne du tableau donne la charge totale des sinistres (paiements + provisions) survenus au cours d'une année déterminée, telle qu'elle a été estimée à la fin de l'année de survenance. Les autres lignes reproduisent la situation à la fin des années civiles suivantes. Les montants ont été recalculés aux taux de change de fin 2017.

Triangles de règlement des sinistres, KBC Assurances
(en millions d'EUR)

	Année de survenance 2008	Année de survenance 2009	Année de survenance 2010	Année de survenance 2011	Année de survenance 2012	Année de survenance 2013	Année de survenance 2014	Année de survenance 2015	Année de survenance 2016	Année de survenance 2017
Estimation à la fin de l'année de survenance	800	830	879	816	856	923	1 001	957	1 056	1 010
1 an plus tard	761	726	781	716	748	777	890	810	921	-
2 ans plus tard	731	674	729	660	712	706	835	763	-	-
3 ans plus tard	718	656	726	641	687	683	815	-	-	-
4 ans plus tard	713	639	720	629	673	679	-	-	-	-
5 ans plus tard	706	631	711	622	667	-	-	-	-	-
6 ans plus tard	680	624	705	619	-	-	-	-	-	-
7 ans plus tard	676	621	705	-	-	-	-	-	-	-
8 ans plus tard	669	613	-	-	-	-	-	-	-	-
9 ans plus tard	660	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Estimation actuelle	660	613	705	619	667	679	815	763	921	1 010
Paiements cumulatifs	613	544	624	537	551	569	656	553	564	384
Provisions actuelles	47	69	81	82	116	110	159	210	356	627

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est l'une des principales fonctions de contrôle définies dans le cadre réglementaire Solvency II. Ce dernier requiert la mise en place d'une fonction actuarielle dans chaque entité d'assurance et au niveau du groupe d'assurance. Elle est chargée de garantir que le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance de la société est pleinement informé, et ce de manière indépendante. Pour ce faire, elle peut par exemple :

- fournir des conseils sur le calcul des provisions techniques (en ce compris l'adéquation des méthodologies, l'adéquation et la qualité des données utilisées et l'analyse de l'expérience) ;
- exprimer une opinion sur la politique de souscription globale ;
- exprimer une opinion sur l'adéquation des dispositions de réassurance ;
- contribuer à l'implémentation efficace du système de gestion des risques (modélisation du risque sous-jacente aux calculs de capital de solvabilité requis, aide à l'élaboration du modèle interne, contribution au processus ORSA) ;
- se charger du reporting et de la formulation de recommandations pour l'organisme de contrôle de l'entité.

Résultats Solvency II

Pour les résultats Solvency II, nous vous renvoyons au chapitre Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées de la section Comment gérons-nous notre capital, avec le détail de l'évolution des ratios au cours de l'exercice 2017.

Brexit

Les négociations entre le Royaume-Uni et ses partenaires de l'UE n'ont pas permis, à l'issue de la phase initiale, d'aboutir à des décisions importantes sur les conditions de retrait du Royaume-Uni. Le Brexit continue de poser un risque certain à long terme pour l'économie européenne. S'agissant des risques les plus importants pour KBC (risque de crédit et risque ALM), l'impact a été limité en 2017. Un constat similaire est attendu pour 2018.

Il subsiste un degré élevé d'incertitude quant à la nature précise des relations futures du Royaume-Uni avec l'UE et, par conséquent, il est presque impossible de prévoir l'impact précis de Brexit sur l'Irlande. Toutefois, la nature ouverte de l'économie irlandaise et ses liens étroits avec le Royaume-Uni sous-tendent l'opinion générale selon laquelle, dans l'ensemble, l'impact devrait être négatif. Les effets sur l'ensemble de l'économie peuvent varier considérablement. Le Brexit aura des conséquences positives et négatives imprévisibles, qui seront inégalement réparties entre les secteurs et les régions du pays. Jusqu'à présent, KBC Irlande n'a toutefois constaté aucun impact significatif sur ses activités.

Pour les entreprises situées en dehors du Royaume-Uni qui dépendent fortement des importations et des exportations britanniques, KBC a déjà procédé à une analyse de portefeuille au sein de ses entités corporate banking (à l'échelle du groupe) afin d'évaluer les effets secondaires sur les commandes. Les résultats de l'étude montrent que le portefeuille corporate de KBC n'est que peu exposé.

KBC a reçu en fin d'année de la PRA (l'Autorité de régulation prudentielle britannique) les recommandations nécessaires sur la manière d'exercer ses activités au Royaume-Uni. Dans ce cadre, la succursale de KBC Bank à Londres, actuellement considérée comme une *succursale de l'Espace économique européen avec passeport-in*, deviendra une *succursale pays tiers* directement autorisée par la PRA/la FCA (la *Financial Conduct Authority*). Le fonctionnement sera comparable à celui des succursales des banques américaines ou asiatiques qui opèrent au Royaume-Uni. Chaque trimestre, le Comité de direction est informé des conséquences du Brexit au moyen de l'Integrated Risk Report.



Des informations spécifiques concernant les activités d'assurance du groupe figurent dans les Comptes annuels consolidés, Annexes

3.7 et 5.6. Vous trouverez une répartition des primes d'assurances acquises et des charges techniques d'assurance par division dans les Annexes relatives à l'information par segment.



Comment gérons-nous notre capital ?

Le risque lié à l'adéquation des fonds propres – aussi appelé risque de solvabilité – est le risque que la base de capital du groupe, de la banque ou de l'assureur atteigne un niveau qui ne soit plus acceptable.

Solvabilité au niveau du groupe KBC

Nous établissons le rapport du calcul de solvabilité des activités au niveau du groupe, des activités bancaires et des activités d'assurance sur la base des données IFRS et conformément aux directives fixées en la matière par l'organe de contrôle. Pour le groupe KBC, cela implique de calculer ses ratios de solvabilité selon les règles CRR/CRD IV. Ce règlement est entré progressivement en vigueur le 1er janvier 2014 et sera pleinement mis en œuvre au 1er janvier 2022.

Les ratios de solvabilité minimums en vertu des règles CRR/CRD IV sont de 4,5% pour le ratio *common equity Tier 1* (CET1), 6% pour le ratio *Capital Tier 1* et 8% pour le ratio de capital total (soit les ratios minimums du pilier 1).

Du fait de son processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (SREP), l'autorité de contrôle compétente (dans le cas de KBC, la BCE) peut exiger de maintenir des ratios minimums plus élevés (exigences du pilier 2), notamment si tous les risques ne sont pas correctement reflétés dans les calculs du pilier 1 réglementaire. À la suite du SREP pour 2017, la BCE a formellement informé KBC de sa décision (applicable à compter du 1er janvier 2018) de maintenir une exigence du pilier 2 (P2R) de 1,75% du ratio CET1 et une recommandation du pilier 2 (P2G) de 1% du ratio CET1.

L'exigence de capital globale pour KBC est non seulement déterminée par la BCE, mais également par les décisions des

autorités locales compétentes dans ses principaux marchés. La décision des autorités tchèques et slovaques compétentes d'augmenter progressivement l'exigence de *countercyclical buffer* à 1,25% correspond à une exigence CET1 supplémentaire de 0,2% au niveau du groupe KBC (portant ainsi le *countercyclical buffer* au niveau du groupe KBC à environ 0,35%).

Pour les organismes financiers belges d'importance systémique, la BNB avait déjà communiqué précédemment le montant des réserves de fonds propres applicables. Pour le groupe KBC, cela signifie qu'une réserve de fonds propres supplémentaires à hauteur de 1,5% du ratio CET1 est requise en 2018. Enfin, le *conservation buffer* s'établit actuellement à 1,875% pour 2018, et doit atteindre 2,5% en 2019.

L'exigence CET1 *fully loaded* (compromis danois) s'établit ainsi globalement à 10,6% (4,5% (pilier 1) + 1,75% (P2R) + 2,5% (*conservation buffer*) + 1,5% (*systemic buffer*) + 0,35% (*countercyclical buffer*)), avec un P2G supplémentaire de 1%. KBC dépasse largement cet objectif : au 31 décembre 2017, le ratio CET1 *fully loaded* s'élevait à 16,3%, soit une réserve de capital de 5 309 millions d'euros par rapport à l'exigence minimale de 10,6%. Par ailleurs, étant donné qu'une partie des exigences de capital doit être progressivement relevée d'ici 2019, les exigences correspondantes (en vertu du compromis danois) pour 2018 sur une base *phased-in* s'élèvent à 9,875% du ratio CET1 (4,5% (pilier 1) + 1,75% (P2R) + 1,875% (*conservation buffer*) + 1,5% (*systemic buffer*) + 0,25% (*countercyclical buffer*)). Les objectifs de solvabilité minimums réglementaires ont été largement dépassés sur l'ensemble de l'exercice.



La règle générale sous CRR/CRD IV est que la participation détenue dans l'entité d'assurance doit être déduite du capital-actions (*common equity*) au niveau du groupe, à moins que les autorités compétentes ne permettent d'appliquer une pondération des risques (compromis danois). Le groupe KBC y ayant été autorisé par les autorités de contrôle, il appliquera une pondération de 370% aux participations dans des instruments de fonds propres de la compagnie d'assurance (= 2 469 millions d'euros), après avoir déconsolidé KBC Assurances des comptes consolidés du groupe.

En plus des ratios de solvabilité selon CRD IV, KBC doit – en tant que conglomérat financier – publier également sa position de solvabilité selon la directive sur les conglomérats financiers (FICOD, 2002/87/CE). Cela signifie que le capital disponible sera calculé sur la base de la position consolidée du groupe et des éléments entrant en considération qui sont considérés comme tels dans les prescriptions sectorielles, à savoir CRD IV pour la banque et Solvency II pour l'assurance. Le capital disponible qui en résulte doit être comparé à une exigence de capital exprimée sous la forme d'un montant d'actifs pondérés par le risque. Pour ce dernier, les exigences de capital pour l'assurance (selon Solvency II) sont multipliées par 12,5 pour obtenir un équivalent d'actifs pondérés par les risques (au lieu de la pondération du risque de 370% de la participation dans la compagnie d'assurance appliquée selon le compromis

danois). Au 31 décembre 2017, le ratio *common equity phased* (sous FICOD) s'élevait à 15,2%.

KBC ambitionne de figurer parmi les établissements financiers les mieux capitalisés d'Europe. Par conséquent, nous évaluons chaque année les ratios *common equity* d'un groupe de banques européennes concurrentes s'adressant aux particuliers, aux PME et aux grandes entreprises. Nous nous situons ensuite par rapport au ratio CET1 *fully loaded* médian de ce groupe. Cette politique se traduit par un objectif de capital propre, à savoir un ratio *common equity* de 14%. De plus, KBC souhaite conserver une réserve supplémentaire flexible représentant jusqu'à 2% de ratio CET1, à affecter à des fusions et acquisitions (F&A) supplémentaires éventuelles sur nos marchés stratégiques. Toute opportunité de F&A sera dûment évaluée en fonction de critères financiers et stratégiques très stricts. Cette réserve s'ajoute à l'objectif de capital propre du groupe KBC, le tout constituant la *Position de Capital de Référence*, qui s'élève à 16%.

Un calcul détaillé des ratios de solvabilité du groupe KBC selon la méthode du compromis danois figure ci-dessous, de même qu'un résumé des calculs pour les méthodes FICOD et de déduction.

Solvabilité du groupe (consolidé ; sous CRR/CRD IV, méthode du compromis danois) (en millions d'EUR)	31-12-2017 Phased-in	31-12-2017 Fully loaded	31-12-2016 Phased-in	31-12-2016 Fully loaded
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice	18 725	18 706	17 887	17 571
Capital Tier 1	16 549	16 504	15 473	15 286
Common equity¹	15 131	15 104	14 033	13 886
Capitaux propres des actionnaires de la société mère (après déconsolidation de KBC Assurances)	16 841	16 841	15 500	15 500
Immobilisations incorporelles, y compris impact des impôts différés (-)	-475	-475	-400	-400
Goodwill de consolidation, y compris impact des impôts différés (-)	-604	-604	-483	-483
Intérêts de tiers	0	0	0	0
Réserve de réévaluation pour actifs disponibles à la vente (-) ³	-117	-	-206	-
Réserve pour couverture, couvertures des flux de trésorerie (-)	1 339	1 339	1 356	1 356
Écarts de valorisation dans le passif financier à la juste valeur – risques de crédit propres (-)	-1	-1	-18	-18
Ajustement de valeur découlant des exigences de valorisation prudente (-) ²	-111	-124	-109	-140
Dividendes payés (-)	-837	-837	-753	-753
Rémunération d'instruments AT1 (-)	-2	-2	-2	-2
Déduction liée au financement fourni à des actionnaires (-)	-91	-91	-91	-91
Provision insuffisante IRB (-)	-268	-268	-203	-203
Actifs d'impôts différés sur des pertes reportées (-)	-542	-672	-557	-879
Additional going-concern capital	1 418	1 400	1 440	1 400
Instruments hybrides innovants Tier 1 bénéficiant de droits acquis (<i>grandfathered</i>)	18	0	40	0
Instruments hybrides non innovants Tier 1 bénéficiant de droits acquis (<i>grandfathered</i>)	0	0	0	0
Instruments AT1 conformes à CRR	1 400	1 400	1 400	1 400
Intérêts de tiers à inclure dans l' <i>additional going-concern capital</i>	0	0	0	0
Capital Tier 2	2 176	2 202	2 414	2 285
Provision excédentaire IRB (+)	316	316	362	367
Dettes subordonnées	1 860	1 886	2 053	1 918
Prêts subordonnés entités non consolidées du secteur financier (-)	0	0	0	0
Intérêts de tiers à inclure dans le capital Tier 2	0	0	0	0
Volume total des risques pondérés	91 972	92 410	86 878	87 782
Banque	82 679	83 117	77 579	78 482
Assurances	9 133	9 133	9 133	9 133
Activités du holding	202	202	198	198
Élimination des transactions interentreprises	-43	-43	-32	-32
Ratios de solvabilité				
Ratio <i>common equity</i>	16,5%	16,3%	16,2%	15,8%
Ratio Tier 1	18,0%	17,9%	17,8%	17,4%
Ratio de capital total	20,4%	20,2%	20,6%	20,0%

1 Chiffres audités (à l'exclusion de Provision insuffisante IRB et Ajustement de valeur découlant des exigences de valorisation prudente).

2 Le CRR impose qu'une valorisation prudente se reflète dans le calcul du capital disponible. Cela implique que la juste valeur de tous les actifs mesurés à la juste valeur qui influencent le capital disponible (par le biais des variations de juste valeur dans le compte de résultats ou les capitaux propres) doit être ramenée à sa valeur prudente. La différence entre la juste valeur et la valeur prudente (également dénommée correction de valeur supplémentaire ou *Additional Value Adjustment/AVA*) doit être déduite du ratio CET1.

3 Fait référence au filtre prudentiel pour les réserves de réévaluation positives des fonds propres.

Solvabilité du groupe (consolidé ; méthode FICOD)
(en millions d'EUR)

	31-12-2017 <i>Phased-in</i>	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>	31-12-2016 <i>Phased-in</i>	31-12-2016 <i>Fully loaded</i>
Common equity	16 015	15 988	14 794	14 647
Volume total des risques pondérés	105 625	106 062	100 136	101 039
Ratio common equity	15,2%	15,1%	14,8%	14,5%

Solvabilité du groupe (consolidé ; CRR/CRD IV, méthode de déduction)
(en millions d'EUR)

	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>	31-12-2016 <i>Fully loaded</i>
Common equity	14 146	12 806
Volume total des risques pondérés	87 052	82 120
Ratio common equity	16,3%	15,6%

Informations complémentaires concernant le calcul de la solvabilité selon CRR/CRD IV (méthode du compromis danois, *fully loaded*) :

- Capitaux propres des actionnaires de la société mère : voir État consolidé des variations des capitaux propres dans les Comptes annuels consolidés.
- Impact de la première application de la norme IFRS 9 : voir l'Annexe 1.1 dans les Comptes annuels consolidés.
- Instruments additionnels *Tier 1* conformes à CRR : comprend un instrument additionnel *Tier 1* conforme à CRR émis en 2014 pour un montant de 1,4 milliard d'euros.
- Nous avons remboursé la note convertible subordonnée (contingent convertible note de la CoCo) en janvier 2018. Par conséquent, la valeur en capital de la CoCo a déjà été exclue du capital *Tier 2*. L'impact du remboursement de la CoCo a été largement compensé par le succès d'une émission benchmark *Tier 2* de 500 millions d'euros en septembre 2017.
- Volume total des risques pondérés : depuis sa mise en œuvre en 2008, l'approche *Internal Rating Based* (IRB) a essentiellement été utilisée par KBC pour calculer ses actifs

pondérés en fonction des risques. Basée sur la pleine application des règles CRR/CRD IV, elle est utilisée pour près de 92% des risques de crédit pondérés, dont environ 86% sont calculés selon l'approche *Advanced* et 6% selon l'approche *Foundation*. Les autres risques de crédit pondérés (environ 8%) sont calculés selon l'approche standardisée. L'augmentation des risques pondérés en 2017 est imputable, entre autres, à la première consolidation de United Bulgarian Bank et Interlease en Bulgarie et à une augmentation des volumes dans d'autres marchés clés.

Au 31 décembre 2017, notre *leverage ratio* au niveau du groupe (*fully loaded*) s'établissait à 6,1% (voir tableau ci-dessous), soit un niveau inchangé en rythme annuel, dès lors que l'augmentation de l'exposition totale a été intégralement compensée par le niveau plus élevé du capital *Tier 1*. Vous trouverez des informations plus détaillées, notamment une description des processus utilisés pour gérer le risque de levier excessif, dans le Risk Report de KBC, consultable sur le site www.kbc.com (le Risk Report n'a pas été vérifié par le commissaire aux comptes).

Leverage ratio Groupe KBC (consolidé ; sous CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)
(en millions d'EUR)

	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>	31-12-2016 <i>Fully loaded</i>
Capital Tier 1	16 504	15 286
Total des expositions	272 373	251 891
Total des actifs	292 342	275 200
Déconsolidation de KBC Assurances	-32 802	-32 678
Ajustement pour produits dérivés	-3 908	-5 784
Ajustement pour modifications réglementaires dans l'établissement du capital <i>Tier 1</i>	-2 235	-2 197
Ajustement pour risques de cession temporaire de titres	816	1 094
Expositions hors bilan	18 160	16 256
Leverage ratio	6,1%	6,1%

Outre la supervision exercée sur KBC par la BCE et la Banque nationale de Belgique sur la base du principe de continuité d'exploitation, KBC est également soumis aux exigences établies par le *Single Resolution Board* (SRB). Le SRB élabore des plans de résolution pour les grandes banques de la zone euro. Ces plans ont vocation à décrire l'approche adoptée par les autorités de résolution dans le cadre de la résolution d'une banque en faillite (ou susceptible de faillite) afin de préserver ses fonctions critiques, les fonds publics et la stabilité financière. Cette approche prend en compte les spécificités de la banque et est personnalisée. L'une des principales caractéristiques du plan de résolution est de déterminer le niveau d'intervention des autorités de résolution compétentes. Un choix doit être effectué entre une autorité de résolution unique, chargée de la résolution du groupe dans son ensemble (*Single Point of Entry* ou SPE), et différentes autorités qui résolvent séparément les parties du groupe relevant de leur juridiction (*Multiple Point of Entry* ou MPE).

KBC a annoncé sa préférence pour une approche SPE au niveau du groupe, avec le renflouement interne (*bail-in*) en tant qu'outil de résolution principal. Le *bail-in* implique de recapitaliser et de stabiliser la banque en dépréciant certains de ses éléments de passifs non garantis et en émettant de nouvelles actions pour les anciens créanciers à titre de compensation. Nous avons une préférence pour une approche SPE au niveau du groupe car notre modèle d'entreprise repose en grande partie sur l'intégration, à la fois commerciale (par exemple la banque et l'assurance) et organisationnelle (par exemple, risques, finance, trésorerie, etc.). Les titres de créance admissibles au *bail-in* seront émis par KBC Groupe SA. Cette approche garantit l'intégrité du groupe dans le cadre de la résolution et préserve le modèle de bancassurance en pleine activité.

Il est primordial de disposer d'éléments de passifs adéquats éligibles au *bail-in*. Ce paramètre est mesuré à l'aide de l'exigence minimale pour les fonds propres et les éléments de passif éligibles (MREL). Fin 2017, le MREL basé sur les instruments émis par KBC Groupe SA s'élevait à 24,0% des actifs pondérés par les risques (approche *point of entry*).

MREL : basé sur les instruments émis par KBC Groupe SA (en millions d'EUR)

	31-12-2017 <i>Fully loaded</i>	31-12-2016 <i>Fully loaded</i>
Fonds propres et éléments de passif éligibles	22 207	18 467
Capital CET1 (consolidé ; CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)	15 104	13 886
Instruments AT1	1 400	1 400
Instruments T2 (montant nominal, échéance résiduelle > 1 an)	2 182	1 681
Dettes sénior (montant nominal, échéance résiduelle > 1 an)	3 521	1 500
Actifs pondérés par les risques (consolidés ; CRR/CRD IV, méthode du compromis danois)	92 410	87 782
Ratio MREL	24,0%	21,0%

L'approche évoquée ci-dessus est plus restrictive que la définition du MREL actuellement appliquée par le SRB, qui

inclut aussi certains autres instruments émis par des niveaux subalternes du groupe (approche consolidée).

Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées

Certaines informations relatives à la solvabilité de KBC Bank et de KBC Assurances sont fournies séparément dans le tableau ci-contre. Vous trouverez des informations plus détaillées dans leurs Comptes annuels consolidés et le Risk Report de KBC, consultables sur le site www.kbc.com (le Risk Report n'a pas été vérifié par le commissaire aux comptes).

La solvabilité de KBC Bank est calculée, comme pour le groupe KBC, sur la base de CRR/CRD IV. La solvabilité de KBC Assurances est calculée sur la base des règles Solvency II.

Solvabilité de KBC Bank

(CRR/CRD IV, fully loaded, en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice	15 756	16 229
Capital Tier 1	13 484	12 625
Dont common equity	12 077	11 219
Capital Tier 2	2 273	3 604
Total des risques pondérés	83 117	78 482
Ratio common equity	14,5%	14,3%
Ratio Tier 1	16,2%	16,1%
Ratio de capital total	19,0%	20,7%

Solvabilité de KBC Assurances (y compris ajustement de la volatilité)

Solvency II (en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Fonds propres	3 865	3 637
Tier 1	3 365	3 137
Capitaux propres des actionnaires de la société mère selon IFRS	3 051	2 936
Dividendes payés	-8	-103
Déduction des immobilisations incorporelles et goodwill (après impôts)	-128	-123
Écarts de valorisation (après impôts)	403	349
Ajustement de la volatilité	43	120
Autres	3	-42
Tier 2	500	500
Dettes subordonnées	500	500
Capital de solvabilité requis (SCR)	1 823	1 791
Ratio Solvency II	212%	203%
Excédent de solvabilité au-delà du SCR	2 042	1 846

ICAAP et ORSA

L'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) de KBC comporte de nombreux processus d'activité et de risque qui contribuent conjointement à l'objectif d'évaluer et de s'assurer à tout moment que nous sommes adéquatement capitalisés au vu de notre profil de risque et de la qualité de notre environnement de contrôle et de gestion des risques. À cet effet, nous avons mis en place un modèle interne de capital afin de compléter les modèles de capital réglementaire existants. Ce modèle permet par exemple de mesurer la performance ajustée du risque, d'étayer et fixer les limites de risque et d'évaluer l'adéquation du capital. Il est complété par un cadre d'évaluation des bénéfices visant à identifier les vulnérabilités concernant la durabilité à long terme de notre modèle commercial.

L'un des processus clés de notre ICAAP est l'alignement des cycles de planification (APC). Ce processus annuel vise à mettre en place une planification intégrée sur 3 ans prenant conjointement en compte les perspectives stratégiques, financières, de trésorerie et de risque. Dans ce processus, la propension au risque du groupe est définie et déclinée dans chaque entité grâce à l'établissement de limites de risque à ce niveau.

L'APC ne porte pas uniquement sur la planification mais vise également à suivre de près l'exécution des plans dans tous ses aspects (compte de résultat, actifs pondérés par les risques, liquidité). Ce suivi se traduit par l'établissement de rapports dédiés établis par les différentes fonctions du groupe.

Outre l'approche intégrée au niveau du groupe, KBC Assurances et ses sociétés d'assurance et de réassurance ont régulièrement procédé à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment, ORSA*), comme exigé par Solvency II. Comme dans l'ICAAP, l'objectif de l'ORSA est d'assurer un contrôle et de veiller à ce que le business soit conduit de manière saine et prudente, et à ce que le groupe KBC Assurances soit suffisamment capitalisé au vu de son profil de risque et de la qualité de son environnement

Stress testing

Le *stress testing* constitue un outil important de gestion des risques qui crée de la valeur tant pour les processus stratégiques que pour la gestion quotidienne des risques (identification des risques, propension au risque et établissement de limites, etc.). À ce titre, il fait partie intégrante du Cadre de gestion des risques et constitue un élément essentiel de nos processus ICAAP et ORSA.

Nous définissons le *stress testing* comme étant un processus d'aide à la prise de décisions de la direction comprenant différentes techniques permettant d'évaluer l'impact négatif potentiel d'un ou de plusieurs événement(s) spécifique(s) et/ou d'une évolution des facteurs de risque allant de plausible à extrême, exceptionnelle ou improbable sur la situation (financière) de KBC.

Il s'agit donc d'un outil important pour identifier les sources de vulnérabilité et donc pour évaluer l'adéquation de notre capital pour couvrir les risques auxquels nous pouvons être exposés. C'est la raison pour laquelle l'APC inclut également des sensibilités aux hypothèses critiques utilisées dans le scénario de base. L'APC est par ailleurs complété par des *stress tests* intégrés dédiés effectués en parallèle. Ces sensibilités et *stress tests* visent à garantir que :

- les décisions relatives au plan financier, à la propension au risque et à la limitation du risque ne reposent pas seulement sur un scénario de base, mais tiennent également compte de l'impact de conditions macroéconomiques et de marché financier plus sévères ;

de gestion et de contrôle des risques. L'ORSA recourt en grande partie à des processus clés identiques à ceux de l'ICAAP, tels que l'APC, la détermination de la propension au risque et les processus de gestion de l'entreprise, du risque et du capital. Ces processus sont adaptés si nécessaire afin de prendre en compte la nature spécifique des activités d'assurance/réassurance et de répondre aux exigences de Solvency II.

- les niveaux de capital et de liquidités au niveau du Groupe restent acceptables dans des conditions défavorables.

Les ratios de capital qui en résultent sont comparés aux objectifs internes et réglementaires de capital.

D'autres scénarios et sensibilités encore plus extrêmes sont calculés dans le contexte d'un Plan de redressement (*Recovery Plan*). Ces scénarios portent sur des événements entraînant une violation des exigences réglementaires en matière de fonds propres. Le Plan de redressement offre ainsi une autre perspective sur les principales vulnérabilités du groupe et les mesures d'atténuation des risques susceptibles d'être mises en œuvre par la direction en cas de concrétisation du scénario concerné.

De nombreux autres *stress tests* sont réalisés au sein de KBC, qui offrent de précieuses informations pour évaluer l'adéquation de capital du groupe. Parmi ceux-ci figurent notamment les *stress tests* réglementaires, les *stress tests* ad hoc intégrés et par type de risque ou spécifiques à un portefeuille, au niveau du groupe et au niveau local. Les impacts significatifs des *stress tests* sont des données utiles pour définir les sensibilités dans la planification APC.



Nous avons la ferme conviction que les cadres et les politiques de gestion des risques ne sont efficaces que s'ils s'appuient sur une culture du risque adéquate préconisant d'aborder les questions relatives aux risques de façon proactive et d'accorder toute l'attention nécessaire aux manquements à la politique définie.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Les principaux aspects de la politique en matière de gouvernance d'entreprise sont exposés dans la Charte de gouvernance d'entreprise de KBC Groupe SA (ci-après désignée par la Charte, disponible à l'adresse www.kbc.com). Nous utilisons à cet égard le Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009 (le Code), disponible à l'adresse www.corporategovernancecommittee.be. La présente Déclaration de gouvernance énonce une série d'informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise et sur l'application d'un certain nombre de dispositions légales.

Sauf mention contraire, la période considérée court du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Les termes recensés ici sont abrégés comme suit dans ce chapitre : Conseil d'administration : Conseil ; Comité de direction : CD ; Comité d'audit : CA ; Comité Risques et Compliance : CRC.

Composition du Conseil et de ses comités

La composition du Conseil et de ses comités au 31 décembre 2017* est exposée dans le tableau ci-dessous. La liste des mandats externes ainsi qu'un curriculum vitae succinct de chacun des membres du Conseil sont disponibles à l'adresse www.kbc.com. Le nombre de réunions des comités auxquelles chaque membre a assisté est renseigné dans la colonne correspondante.

Nom	Fonction principale	Période passée au sein du Conseil en 2017		Fin du mandat actuel	Nombre de présences aux réunions du Conseil	Administrateurs non exécutifs	Représentants des actionnaires de référence	Administrateurs indépendants	CD	CA	GRC	Comité de nomination	Comité de rémunération
		Année passée	Année suivante										
Nombre de réunions en 2017													
Thomas Leysen	Président du Conseil	Année complète	2019	10	10	■		■		6	9	3	4
Philippe Vlerick	Vice-président du Conseil CEO de Vlerick Group	Année complète	2021	10	10	■	■					3 (p)	4 (p)
Johan Thijs	Président du CD et administrateur délégué KBC	Année complète	2020	10	10				■ (p)				
Alain Bostoën	CEO de Christeyns Groep	Année complète	2019	9	9	■	■						
Katelijn Callewaert	Administrateur délégué de Cera et de KBC Ancora	Année complète	2021	10	10	■	■						
Sonja De Becker	Président de MRBB	Année complète	2020	9	9	■	■					3	
Franky Depickere	Administrateur délégué / CEO de Cera et de KBC Ancora	Année complète	2019	10	10	■	■				9 (p)	3	
Frank Donck	Administrateur délégué de 3D	Année complète	2019	9	9	■	■			5	8		
Júlia Király	Professeur à l'International Business School de Budapest	Année complète	2018	10	10	■	■	■		6			4
Walter Nonneman	Professeur émérite d'Economie à l'Université d'Anvers, Administrateur de Cera	Année complète	2021	10	10	■	■						
Vladimira Papirnik	Senior Partner, Squire Patton Boggs (US) LLP	Année complète	2020	10	10	■	■	■		6	9	3	
Theodoros Roussis	CEO du groupe Ravago	Année complète	2020	8	8	■	■						
Hendrik (Rik) Scheerlinck	Administrateur délégué KBC	Depuis le 5 mai 2017	2021	6	6				■				
Christine Van Rijsseghem	Administrateur délégué KBC	Année complète	2018	10	10				■				
Matthieu Vanhove	Administrateur-directeur de Cera	Année complète	2021	10	10	■	■						
Marc Wittemans	Administrateur délégué / CEO de MRBB	Année complète	2018	10	10	■	■			6 (p)	9		

Commissaire : PricewaterhouseCoopers (PwC), représentée par Roland Jeanquart et Tom Meuleman.

Secrétaire du Conseil : Johan Tyteca.

* Luc Popelier a assuré les fonctions d'administrateur délégué jusqu'au 4 mai 2017. Il a participé à quatre assemblées.

(p) Président de ce comité.

Remaniements au sein du Conseil en 2017

- Lors de l'assemblée générale du 4 mai 2017, Philippe Vlerick a été réélu administrateur pour un nouveau mandat de quatre ans, Katelijn Callewaert, Walter Nonneman et Matthieu Vanhove ont été nommés définitivement comme administrateurs pour un mandat de quatre ans, et Hendrik Scheerlinck a été nommé comme administrateur pour un mandat de quatre ans (il est devenu administrateur exécutif suite à sa nomination comme membre du CD); il a remplacé Luc Popelier après sa démission comme administrateur.

Propositions de remaniement au sein du Conseil, qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale du 3 mai 2018

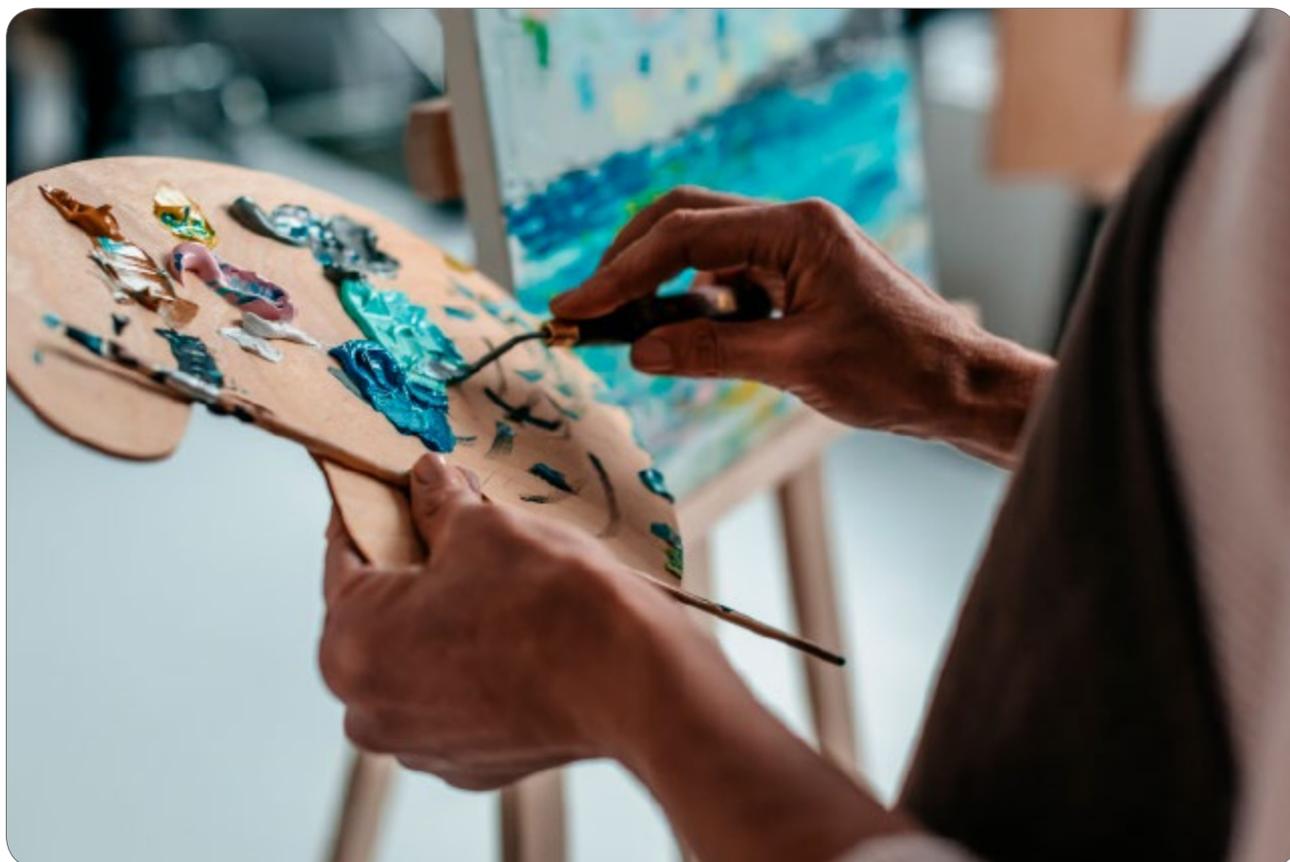
- Sur avis du Comité de nomination, le Conseil propose de reconduire Júlia Király dans ses fonctions d'administratrice indépendante pour un nouveau mandat de quatre ans de même que Marc Wittemans et Christine Van Rijsseghem comme administrateurs.



Vous souhaitez en savoir davantage ?

Consultez la Charte de gouvernance d'entreprise à l'adresse www.kbc.com, sous l'intitulé Gouvernement d'entreprise.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale du 3 mai 2018 est disponible à l'adresse www.kbc.com.



Le Comité de direction du Groupe



Composition du CD fin 2017

Johan Thijs °1965 Belge Licencié en Sciences (Mathématiques appliquées) et en Sciences actuarielles (KU Leuven) En service depuis 1988* CEO (Chief Executive Officer) du groupe	Daniel Falque °1963 Belge Licencié en Relations internationales (Université catholique de Louvain) En service depuis 2009* CEO division Belgique	John Hollows °1956 Britannique Licencié en Droit et en Économie (Université de Cambridge) En service depuis 1996* CEO division Tchèque	Erik Luts °1960 Belge Licencié en Pédagogie (KU Leuven) En service depuis 1988* CIO (Chief Innovation Officer)	Luc Popelier °1964 Belge Licencié en Sciences économiques appliquées (UFSIA) En service depuis 1988* CEO Marchés internationaux	Hendrik Scheerlinck °1956 Belge Licencié en Droit (KU Leuven) En service depuis 1984* CFO (Chief Financial Officer)	Christine Van Rijsseghem °1962 Belge Licenciée en Droit (UGent) En service depuis 1987* CRO (Chief Risk Officer)

* En service depuis : chez KBC Groupe SA, dans les sociétés du groupe ou dans les entités avant la fusion (Kredietbank, Cera, ABB, etc.).

Les modifications suivantes ont été opérées au sein du CD depuis le 5 mai 2017 :

- Luc Gijssens a démissionné comme membre du CD et Hendrik Scheerlinck et Erik Luts ont été nommés membres du CD par le Conseil.
- En ce qui concerne la composition, les modifications suivantes ont été opérées : Hendrik Scheerlinck est devenu CFO, Erik Luts est devenu Chief Innovation Officer et Luc Popelier est devenu CEO de la Division Marchés internationaux.



Vous trouverez de plus amples informations, dont les CV, sur www.kbc.com.

Politique en matière de diversité

Le Conseil d'administration a mis en place une politique relative à la diversité souhaitée dans la composition du Conseil et du CD. Cette politique vise avant tout à garantir la diversité en matière de connaissance, d'expérience, de sexe et de bagage géographique. Son objectif est de veiller à ce que tant le Conseil que le CD disposent d'une large base de compétences et d'un savoir-faire pertinents, et qu'ils reçoivent différents avis et idées pour leur processus décisionnel.

La politique stipule que le Conseil doit être composé de manière équilibrée, de sorte qu'il dispose dans son ensemble d'une expertise adéquate en matière de bancassurance, de l'expérience nécessaire dans la gestion exécutive et d'une conscience sociale et technologique approfondie.

La politique stipule par ailleurs que :

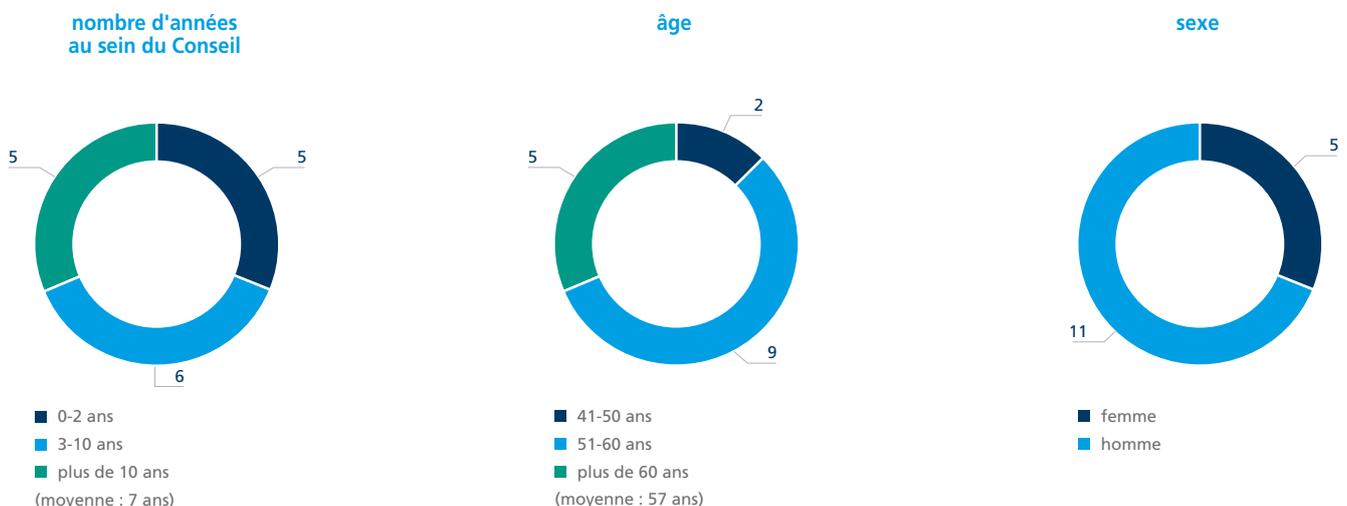
- un tiers au moins des membres du Conseil doit être de sexe différent par rapport aux autres membres ;
- le Conseil doit avoir des membres de différentes nationalités, compte tenu notamment des différentes zones géographiques dans lesquelles KBC est active ;

- trois administrateurs au moins doivent être indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 526ter du Code belge des sociétés ;
- trois membres du CD doivent également être membres du Conseil d'administration (conformément à la loi belge relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit).

La composition du Conseil tient compte de la spécificité de la structure de l'actionnariat et plus particulièrement, de la présence des actionnaires de référence.

La politique stipule également que le CD doit être composé de manière équilibrée, de sorte qu'il dispose, dans son ensemble, d'une vaste connaissance du secteur financier, et plus particulièrement du savoir-faire général requis dans tous les domaines dans lesquels KBC est active.

Composition du Conseil d'administration



La politique stipule par ailleurs que :

- un membre au moins du CD doit être de sexe différent par rapport aux autres membres ;
- le CD vise une composition diversifiée en termes de nationalité et d'âge ;
- tous les membres du CD doivent disposer des connaissances financières, de l'intégrité professionnelle et de l'expérience requises en termes de management mais doivent avoir un parcours de carrière différent.

Sur avis du Comité de nomination, le Conseil veillera à l'application correcte de cette politique de diversité lorsqu'il décide du profil d'un nouvel administrateur ou d'un nouveau membre du CD pour les postes vacants et lorsqu'il fait des propositions pour une nomination au sein du Conseil.

Le Comité de nomination a contrôlé régulièrement l'application de cette politique et a constaté qu'elle était effectivement appliquée en 2017. Dans les années à venir, nous comptons continuer à accroître la diversité au niveau de la composition du CD.

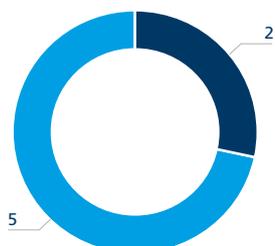
En ce qui concerne le Conseil, il convient de souligner que le Conseil d'administration du Groupe KBC se réunit régulièrement avec le Conseil d'administration de KBC Bank et celui de KBC Assurances. Les deux administrateurs indépendants supplémentaires au sein des deux conseils assurent une expertise et une diversité complémentaires.

Un CV complet de chaque membre du Conseil et du CD est publié sur www.kbc.com, sous Gouvernement d'entreprise / leadership. Dans le chapitre Notre modèle d'entreprise, nous présentons les diplômes des membres du Conseil.

Voici les différentes nationalités autres que belges représentées au sein des Conseils d'administration de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances : hongroise, tchèque/américaine, irlandaise, suédoise, danoise et française.

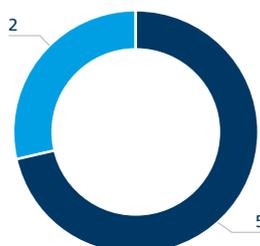
Composition du Comité de direction

nombre d'années
au sein du CD



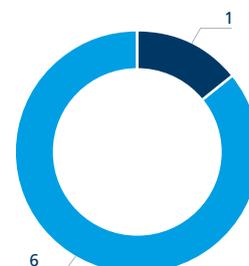
■ 0-2 ans
■ 3-10 ans
(moyenne : 5 ans)

âge



■ 51-60 ans
■ plus de 60 ans
(moyenne : 56 ans)

sexe



■ femme
■ homme

CA : application de l'article 96 § 1, 9° du Code des sociétés

Deux administrateurs indépendants au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 526ter du Code des sociétés et par le Code siège au CA en date du 31 décembre 2017 ; il s'agit de :

- Vladimira Papirnik : administratrice indépendante, docteure en Droit (Northwestern University, USA, 1982), a été senior partner du cabinet d'avocats Squire Patton Boggs (tant à Prague qu'à Chicago) jusqu'en juin 2017. Elle continue de collaborer à certains projets pour l'entreprise et ses clients. Elle est spécialisée en droit bancaire international, en financement de projets et en droit des sociétés (fusions et acquisitions, gouvernance d'entreprise).
- Júlia Király : administratrice indépendante, diplômée de la University of Economics de Budapest (1980). Júlia Király a obtenu un doctorat en Economie à l'Académie des sciences hongroise. Elle a enseigné pendant 15 ans les Sciences financières à l'Université Corvinus de Budapest ; elle est spécialisée en gestion et mesure des risques, dans les principes de Bâle (tant en théorie qu'en pratique), en planification des capitaux et en gestion financière au sein de la sphère bancaire. Júlia Király a été responsable de la gestion des risques à la Banque centrale hongroise. Elle est actuellement cheffe de département de l'International Business School de Budapest et *Research Associate of the Centre for Economic and Regional Studies* de l'Académie des sciences hongroise.

Les autres membres du CA sont :

- Marc Wittemans : administrateur non exécutif, licencié en Sciences économiques appliquées, gradué en Sciences fiscales et en Sciences actuarielles, il est administrateur délégué de MRBB SCRL, société holding du Boerenbond, et président du CA.
- Frank Donck : administrateur non exécutif, licencié en Droit (Université de Gand) et en Sciences financières (Vlerick School voor Management, à Gand). Il est administrateur délégué de 3D SA, président d'Atenor Group SA et de Tele Columbus AG et administrateur indépendant de Barco SA et d'Elia System Operator SA.

Compte tenu des profils et des compétences de ses membres, il est permis d'affirmer que le CA est composé conformément aux spécifications de la Charte et de l'article 526bis, § 2, du Code des sociétés, et dispose des aptitudes et de l'expérience exigées par lesdites spécifications.

CRC : application du point 6.3.6 de la Charte

Un administrateur indépendant au sens des et conformément aux critères fixés par l'article 526ter du Code des sociétés et par le Code siège au CRC de KBC Groupe SA en date du 31 décembre 2017. Il s'agit de :

- Vladimira Papirnik (CV : voir ci-dessus).

Les autres membres du CRC sont :

- Franky Depickere : administrateur non exécutif, licencié en Sciences commerciales et financières (UFSIA, Anvers) et master en Gestion financière (VLEKHO Business School). Franky Depickere a été auditeur interne à la Banque CERA et

a exercé des fonctions et mandats au sein de plusieurs organismes financiers. Il est actuellement administrateur délégué de Cera et de KBC Ancora. Franky Depickere est président du CRC.

- Frank Donck (CV : voir ci-dessus)
- Marc Wittemans (CV : voir ci-dessus)

Compte tenu de ces profils et compétences, il est permis d'affirmer que le CRC dans son ensemble et chacun de ses membres individuellement dispose des aptitudes et de l'expérience requises.

Dérogations aux dispositions du Code

La Déclaration de gouvernance d'entreprise versée au rapport annuel doit également contenir la liste des dispositions du Code auxquelles il est dérogé, ainsi que les motifs de ces dérogations (principe de *Comply or explain*). Voici les dispositions auxquelles il est dérogé :

La disposition 5.2/4 de l'Annexe C du Code stipule que la majorité au moins des membres du Comité d'audit doit être indépendante. La disposition 5.3/1 de l'Annexe D du Code ordonne au Conseil de constituer un Comité de nomination composé majoritairement d'administrateurs non exécutifs indépendants.

En date du 31 décembre 2017, le CA était composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont deux sont indépendants et deux représentent l'actionnariat de référence. Les administrateurs indépendants ne sont donc pas majoritaires au sein du CA.

À cette même date, le Comité de nomination était composé de cinq administrateurs : le président du Conseil, également administrateur indépendant, un deuxième administrateur indépendant et trois représentants de l'actionnariat de référence. Ce comité compte désormais deux administrateurs indépendants. En outre, un administrateur indépendant de KBC Bank SA est invité à toutes les assemblées de ce comité : trois administrateurs indépendants sont ainsi impliqués dans les travaux du Comité de nomination.

Comme pour le Conseil, la composition du CA et du Comité de nomination tient compte de la spécificité de la structure de l'actionnariat et plus particulièrement, de la présence des actionnaires de référence. Le Conseil a jugé souhaitable, à la lumière de leur engagement à long terme, d'impliquer les actionnaires de référence de manière adéquate dans les activités des comités, par le biais de leurs représentants au Conseil.

Commissaire

PricewaterhouseCoopers (PwC) est représentée par Roland Jeanquart et Tom Meuleman.

La rémunération du commissaire est exposée sous l'intitulé Comptes annuels consolidés, Note 6.4.

Rapport d'activité du Conseil et de ses comités pour l'exercice 2017

Conseil d'administration (Conseil)

Outre les missions que lui assigne le Code des sociétés, la constatation des résultats trimestriels et la prise de connaissance des activités du CA, du CRC, du Comité de nomination et du Comité de rémunération, le traitement des dossiers soumis par ces comités et la prise des décisions y afférentes, le Conseil a traité les points suivants, notamment :

- la stratégie KBC,
- la stratégie pour l'Irlande,
- la stratégie en matière d'assurances,
- la stratégie et les activités en Tchéquie, Belgique et Slovaquie,
- l'impact de la numérisation,
- la politique en matière de ressources humaines,
- le rapport ICAAP-ILAAP 2017,
- la Déclaration relative à l'appétence au risque,
- les *Risk Reports*,

- le *KBC Group Recovery Plan 2017*,
- le rapport annuel de la fonction Compliance du Groupe.

Le CD a par ailleurs rédigé les rapports mensuels consacrés à l'évolution des résultats et au déroulement des affaires au sein des diverses divisions du groupe. Il s'est également régulièrement penché sur la stratégie et sur les défis propres aux différents domaines d'activité.

Le Tableau de bord Durabilité KBC permet de suivre l'implémentation de la stratégie de durabilité de KBC. Ce tableau de bord reprend des paramètres de durabilité permettant de voir où le Groupe KBC se situe et d'ainsi procéder aux éventuelles adaptations nécessaires. Le Conseil évalue deux fois par an l'évolution de ces paramètres.

Comité d'audit (CA)

Au sein du Conseil, le CA rend notamment son avis sur l'intégrité des rapports financiers et l'efficacité du processus de contrôle interne et de la gestion des risques. Il pilote la fonction d'audit interne et supervise les activités du réviseur externe.

Le CA s'est réuni en présence du président du CD, du CRO du Groupe, du CFO du Groupe, de l'auditeur interne, du *Compliance Officer* et des réviseurs agréés. En plus de prendre connaissance des comptes annuels consolidés et non consolidés, du rapport annuel et des chiffres semestriels et trimestriels, d'approuver le communiqué de presse y afférent et de s'entretenir des constatations du réviseur, le CA examine les rapports trimestriels de l'auditeur interne.

Le CA s'est également entretenu des matières suivantes :

- la Déclaration de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne et le suivi des plans d'actions qui en découlent
- les conflits d'intérêts intragroupe
- la Politique d'externalisation des ressources de KBC
- la mise en œuvre de l'IFRS 9
- les résultats des inspections exécutées par les autorités de surveillance et des plans d'actions formulés par le management

Comité Risques et Compliance (CRC)

Le CRC fournit des recommandations au Conseil à propos de la tolérance au risque actuelle et future et de la stratégie de gestion des risques, et aide le Conseil à surveiller l'exécution de ladite stratégie par le CD. Le CRC veille à ce que les prix des actifs et des passifs et les prix des catégories de produits qui ne figurent pas au bilan et qui sont proposés à la clientèle tiennent compte des risques auxquels est soumis l'établissement, compte tenu de son modèle d'exploitation et de sa stratégie de gestion des risques - en l'occurrence, les risques, et tout particulièrement les risques de réputation, susceptibles de dériver des types de produits proposés à la clientèle. Le CRC surveille les fonctions Compliance et Gestion des risques.

Le CRC s'est réuni en présence du président du CD, du CRO du Groupe, du CFO du Groupe, de l'auditeur interne, du *Compliance Officer* et des réviseurs agréés. En plus de s'entretenir des rapports périodiquement établis par la fonction Gestion des risques et par le *Compliance Officer* (dont les rapports annuels), le CRC s'est penché sur les rapports des services d'inspection juridique, fiscale et des agences.

Il a également traité les rapports spéciaux suivants :

- la Déclaration de la direction effective concernant l'évaluation du contrôle interne et le suivi des plans d'actions qui en découlent
- le Rapport KBC ICAAP/ILAAP 2017
- le Rapport KBC ORSA 2017
- le KBC Recovery Plan 2017
- la Déclaration relative à l'appétence au risque
- l'*Anti-Money-Laundering Risk Appetite*
- l'*Information Security and Cyber risk*
- la mise en œuvre de la GDPR
- les éléments liés au risque de la politique de rémunération et de la tarification des produits proposés à la clientèle
- les résultats des inspections exécutées par les autorités de surveillance et des plans d'action formulés par le management

Comité de nomination

Remarque : le Comité de nomination de KBC Groupe SA assume ce rôle également pour KBC Assurances et pour KBC Bank.

Principaux sujets traités :

- les nominations et reconductions au sein du Conseil
- la composition du Conseil et des comités consultatifs
- la politique en matière de diversité

Comité de rémunération

Le Comité de rémunération s'est systématiquement réuni en la présence du président du CRC et, souvent, du président du CD. Remarque : le Comité de rémunération de KBC Groupe SA assume ce rôle également pour KBC Assurances et KBC Bank.

Principaux sujets traités :

- Examen des critères d'évaluation du CD pour 2016
- Critères d'évaluation du CD pour 2017
- Analyse annuelle des rémunérations
- Rémunération des administrateurs non exécutifs au sein du *Related Party Lending Committee*
- Pension de Luc Gijssens et statut financier des nouveaux membres du CD
- Quelques indemnités individuelles de départ et/ou de réversion
- Rémunération des membres du CD

Le lecteur trouvera une description générale du fonctionnement du Conseil et de ses comités aux chapitres 5 et 6 de la Charte de gouvernance d'entreprise de KBC Groupe SA, disponible à l'adresse www.kbc.com.

Principales caractéristiques du processus d'évaluation du Conseil, de ses comités et de ses membres

Le Conseil cherche en permanence à optimiser son fonctionnement, qu'il évalue pour cette raison chaque année, sous la direction de son président. À cela s'ajoutent les aspects suivants : composition du Conseil, sélection, nomination et formation des membres, fonctionnement pratique (ordre du jour, réunions, présidence, secrétariat), informations au Conseil, culture au sein du Conseil, exécution des tâches, rémunération, relations avec le CD, avec les actionnaires et les autres parties prenantes, comités du Conseil, propositions de sujets à traiter et propositions de formations.

À l'initiative du président, une évaluation individuelle des administrateurs concernés est effectuée avant que leur mandat soit renouvelé, l'accent étant mis sur leur engagement et sur leur efficacité au sein du Conseil. La façon dont le rôle de président ou de membre d'un comité du Conseil est assumé peut également être examinée. L'évaluation individuelle est

effectuée par le président. Le Conseil a également pour tâche d'évaluer le président.

Les administrateurs non exécutifs procèdent une fois l'an à une évaluation de leur interaction avec le management exécutif. À cet effet, les administrateurs non exécutifs se réunissent une fois par an au moins en dehors de la présence des administrateurs exécutifs.

Chaque comité du Conseil évalue régulièrement ses propres composition et fonctionnement. Il en fait rapport au Conseil et formule au besoin des propositions.

Une fois l'an, à l'initiative de son président, l'ensemble du CD discute de ses objectifs et évalue ses performances. Chaque année, le président du CD procède à une évaluation individuelle des membres du CD. L'évaluation du président du CD lui-même est effectuée par le président.

Politique régissant les transactions conclues entre la société et ses administrateurs, qui échappent à la réglementation légale sur les conflits d'intérêts

Le Conseil a élaboré une réglementation qui régit les transactions et autres relations contractuelles conclues entre la société (sociétés liées incluses) et ses administrateurs, qui échappent à la réglementation sur les conflits d'intérêts

énoncée à l'article 523 ou 524ter du Code des sociétés. Cette réglementation est coulée dans la Charte. Au cours de l'exercice 2017, aucune transaction n'a nécessité l'application de cette réglementation.

Mesures de lutte contre le délit d'initié et l'abus de marché

Le *Dealing Code* traite de l'établissement d'une liste de collaborateurs-clés, de la fixation des périodes d'embargo annuelles et de la notification, à l'Autorité des services et

marchés financiers (FSMA), des transactions effectuées par des personnes exerçant un poste de direction et des personnes qui leur sont liées.

Conflits d'intérêts au sens de l'article 523, 524 ou 524ter du Code belge des sociétés

Aucun conflit d'intérêts requérant l'application de l'article 523 ou 524ter du Code des sociétés n'a été constaté au cours de l'exercice 2017.

En janvier, le Comité de trois administrateurs indépendants a pris une décision en application de la décision-cadre (prise par le Conseil le 25 novembre 2005, dans le respect de l'intégralité de la procédure de l'art. 524 C. Soc.) autorisant ce comité à

examiner a priori toute future opération neutre au niveau consolidé (droit patrimonial) entre des sociétés liées à KBC Groupe SA afin de déterminer s'il est bien nécessaire d'appliquer de nouveau la procédure prévue dans l'art. 524 C. Soc. Le comité a en particulier examiné l'opération de reprise par CBC Banque SA d'une partie du portefeuille de leasing mobilier de KBC Lease Belgium SA. Le comité a estimé que la

méthode d'évaluation était conforme au marché et que l'opération n'avait aucune conséquence dommageable pour KBC Groupe SA. Le comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire d'appliquer une nouvelle fois la procédure de l'art. 524 C. Soc. et qu'une simple notification de l'opération au Conseil pouvait suffire. Le Conseil en a pris connaissance lors de sa réunion du 19 janvier 2017.

Principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques

Partie 1 : principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques au sein de KBC

Une stratégie, une structure organisationnelle et une répartition des compétences clairement définies constituent le fondement d'une saine gestion d'entreprise

La stratégie et la structure organisationnelle de KBC Groupe sont commentées dans les parties intitulées Notre modèle d'entreprise et Notre stratégie du présent rapport annuel.

La structure de management du Groupe KBC est une structure fonctionnelle duale de type belge :

- La stratégie et la politique générale sont définies par le Conseil. Le Conseil assume toutes les responsabilités et tous les actes que lui attribue le Code des sociétés. Le Conseil décide, sur proposition du CD, du niveau d'exposition au risque (appétence au risque).
- Le CD est chargé de la gestion opérationnelle de la société, dans les limites de la stratégie et de la politique générales approuvées par le Conseil. Pour assumer ses responsabilités spécifiques en matière de gestion financière et de gestion des risques, le CD a désigné parmi ses membres un *Chief Financial Officer* (CFO) et un *Chief Risk Officer* (CRO).

La Charte définit les compétences de ces deux organes de gestion, leur composition, leur fonctionnement et les qualifications dont leurs membres doivent pouvoir se prévaloir. Les informations concrètes sur la composition et le fonctionnement de ces organes figurent ailleurs dans le présent chapitre.

Culture d'entreprise et politique d'intégrité

Déontologie et intégrité sont deux composantes essentielles de la bonne gouvernance. Honnêteté, correction, transparence,

confidentialité et maîtrise des risques mûrement réfléchie font partie des strictes normes d'éthique appliquées – conformément à la lettre et à l'esprit de la réglementation – par KBC. C'est la raison pour laquelle KBC traite tous ses clients d'une manière à la fois raisonnable, honnête et professionnelle.

Ces principes sont repris dans la Politique d'intégrité ainsi que, notamment, dans divers codes, instructions et codes de déontologie spécifiques. Ils font également l'objet de formations et de campagnes spécialement conçues pour le personnel. Notre communication relative aux politiques et codes de conduite clés se veut la plus transparente possible et est à retrouver à l'adresse www.kbc.com, sous Durabilité de l'entreprise.

La politique d'intégrité se penche également sur le risque de comportement (*conduct risk*), une notion relativement récente qui considère le risque comme la conséquence d'une fourniture non conforme de services financiers. KBC a mis sur pied pour appréhender ce risque une stratégie complète, qui s'articule autour de la prévention, du contrôle et de l'édition de rapports. Des campagnes de communication et des formations à la gestion des dilemmes organisées à l'échelon du Groupe visent à sensibiliser tous les membres du personnel à la question. La politique d'intégrité a été actualisée en 2017 afin d'être conforme aux nouvelles évolutions réglementaires (blanchiment d'argent, protection des données), aux nouveaux développements dans le monde numérique, avec un accent particulier sur les valeurs, y compris le placement du client au centre des priorités.

La politique d'intégrité de KBC se concentre principalement sur les domaines suivants, pour lesquels des règles de compliance ont été, selon le cas, énoncées à l'échelon du Groupe :

- la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le respect des embargos,

- la politique de prévention fiscale et plus particulièrement, les mécanismes spéciaux d'évasion fiscale,
- la protection de l'investisseur, en ce compris le respect des règles de conduites applicables pour les services d'investissement et la distribution de services financiers, la prévention des conflits d'intérêts (MiFID) et l'abus de marché, dont le délit d'initié ;
- la protection de la vie privée, la confidentialité des informations et le secret professionnel ;
- la protection du titulaire d'assurance ;
- les règles relatives aux pratiques de marché et à la protection du consommateur ;
- les aspects de gouvernance CRD IV, Solvabilité II et/ou la législation locale, en ce compris l'incompatibilité de mandats, la politique de rémunération, les exigences *Fit & Proper*, les conflits d'intérêts et la fourniture de conseils relatifs à l'externalisation.

La politique d'intégrité accorde en outre une attention toute particulière à la déontologie et à la lutte contre la fraude :

- À travers ses campagnes et formations ciblées, KBC cherche à ancrer cette déontologie dans l'ADN de chacun de ses collaborateurs. Les détails de cette politique font partie intégrante du Code de déontologie et de diverses autres politiques stratégiques traitées dans cette section.
- Plusieurs services, comme Compliance, Inspection et Audit interne mais aussi, le business, s'occupent activement de la prévention et de la détection des fraudes. Les dossiers de fraude complexes et les questions ayant un impact au niveau du Groupe font l'objet d'enquêtes menées et/ou coordonnées par le service Compliance du Groupe, en sa qualité de centre de compétences du Groupe spécialement affecté à la détection des fraudes.
- La Politique de protection des dénonciateurs protège les membres du personnel qui dénoncent, de bonne foi, des fraudes ou des pratiques condamnables graves (voir infra).
- Conformément au *UK Modern Slavery Act*, KBC publie un *Modern Slavery Act Statement* dans lequel elle reconnaît la lutte contre toute forme d'esclavage moderne dans ses activités.

Le Code de déontologie de KBC est un document général inspiré des valeurs du Groupe, qui recommande à tous les collaborateurs de privilégier un comportement conforme à ces valeurs. Il sert de fondement à l'élaboration de lignes de conduite spécialisées visant des groupes-cibles et des politiques stratégiques spécifiques au niveau du Groupe. Il inspire les campagnes de sensibilisation et les formations.

Lutte contre la corruption et la subornation

La politique de lutte contre la corruption confirme la volonté de KBC de lutter contre la corruption et de la prévenir dans l'exercice de ses activités ; elle intègre une description des mesures prises et à prendre à cet effet. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs, entités, activités, opérations, contreparties et fournisseurs de KBC et porte par conséquent sur tous les agissements du personnel de KBC ainsi que sur toutes les personnes ou entités effectuant des activités pour KBC ou représentant KBC en quelque qualité que ce soit.

Les principaux risques, liés à la corruption et à la subornation, concernent les faits d'influence, les conflits d'intérêts, la fixation de prix non objective, l'attribution subjective de contrats, etc. Compte tenu des possibles conséquences et en particulier de l'influence sur la réputation du groupe, KBC applique une tolérance zéro à l'égard de la fraude et des pratiques condamnables graves.

La lutte contre la corruption et la prévention de conflits d'intérêts en général font partie d'une formation ex cathedra à laquelle 338 collaborateurs en Belgique ont participé en 2017. Ce sujet fait également partie d'un e-learning, suivi par plus de 1 000 collaborateurs en Belgique en 2017. Dans les entités du groupe en Europe centrale, la formation en matière de lutte contre la corruption et la subornation s'inscrit dans le cadre de la formation relative à la conformité. Cette formation se fait soit en présentiel, soit via e-learning. Dans trois banques, il s'agit d'une obligation pour tous les collaborateurs (ČSOB Bank en République tchèque, avec plus de 7 000 formations de type e-learning suivies, ČSOB Bank en Slovaquie avec une participation de plus de 2 000 collaborateurs et K&H Bank en Hongrie, avec une participation d'environ 4 000 collaborateurs). Chez CIBANK/UBB, des formations sont données aux collaborateurs existants et plus récents. En Irlande, cette formation est intégrée dans le e-learning *compliance ethics*, une formation dispensée chaque année. Près de 1 200 collaborateurs ont suivi la formation.

La Politique anticorruption comprend aussi notamment une politique relative aux cadeaux, dons et parrainages ; KBC tient en effet à protéger ses collaborateurs, tout comme ses contreparties, en fixant des règles destinées à promouvoir un comportement rationnel et transparent. Cette politique implique que les cadeaux, dons ou invitations, dont la contrevaletur dépasse un certain montant (en base annuelle) doivent être signalés et approuvés par la direction. En 2017, 16 notifications ont été enregistrées à ce sujet en Belgique. Dans les entités d'Europe centrale, les cadeaux dont la valeur

dépasse un certain montant doivent également être signalés (58 signalements en Tchéquie, 8 en Hongrie et aucun en Slovaquie et en Bulgarie).

KBC dispose d'une politique relative aux lanceurs d'alerte. KBC attend de ses collaborateurs qu'ils se montrent attentifs dans l'exercice de leur travail aux indices d'abus, de violations graves des règles ou prescrits ou aux autres pratiques condamnables dans le chef du personnel ou des clients. Chaque collaborateur a l'obligation morale élémentaire de signaler tout soupçon qu'il pourrait avoir à l'égard d'un tel comportement. KBC encourage chaque collaborateur à utiliser les lignes de reporting habituelles et de discuter en premier chef de tous les sujets de préoccupation spécifiques avec la ligne hiérarchique. Quand cela s'avère impossible, les collaborateurs peuvent se référer aux possibilités de reporting prévues dans la politique en matière de protection des lanceurs d'alerte.

Dans le cadre de cette politique, KBC garantit de préserver l'anonymat des lanceurs d'alerte et de les protéger de toutes les conséquences négatives éventuelles du signalement de bonne foi d'une suspicion, conformément aux dispositions prévues par les règlements internes. Conformément à ces principes, KBC protège et respecte également les droits de la personne visée par le signalement. Le département Compliance du Groupe veille à la mise en œuvre de cette politique. En principe, la fonction Compliance locale fonctionne comme une entité centralisée où sont rassemblés tous les rapports et dossiers. La fonction Compliance locale doit faire rapport de l'ensemble des dossiers de lanceurs d'alerte à la Cellule Ethique et Fraude du département Compliance du Groupe. La politique en matière de lanceurs d'alerte doit faire l'objet d'une publication interne et externe. Vous trouverez le document *Policy for the protection of whistleblowers* au sein du groupe KBC sur www.kbc.com, sous Durabilité de l'entreprise.

Le Modèle de défense tripartite vise à armer KBC contre les risques susceptibles de compromettre la réussite de ses objectifs

Pour être mieux armé contre les risques auxquels il est exposé dans l'exécution de sa mission, le CD a déployé, sous sa propre responsabilité et sous le contrôle du Conseil, un système de contrôle interne étagé. Ce système est communément appelé Modèle de défense tripartite (*Three Lines of Defense model*).

1 Le business assume la responsabilité de la maîtrise des risques qui lui sont propres

Le business est responsable de la détection des risques dans son domaine d'activité et de la mise en place de contrôles efficaces. Le business assure à cet égard que les contrôles

adéquats sont exécutés comme il se doit, que les autoévaluations qu'il effectue sont suffisamment qualitatives, qu'il existe une prise de conscience suffisante des risques et qu'une priorité/capacité suffisante est accordée aux thèmes relatifs aux risques.

2 En leur qualité de fonctions de contrôle indépendantes, Risque, Compliance et, pour certains points, Finance, Affaires juridiques et fiscales et Protection de l'information forment la deuxième ligne de défense

Indépendantes du business, les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne émettent leur propre avis sur les risques auxquels KBC est confrontée. Les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne garantissent ainsi dans une mesure suffisante que la fonction de contrôle de première ligne contrôle bien ses risques, sans toutefois reprendre la responsabilité initiale de la première ligne. La mission des fonctions de deuxième ligne est d'identifier et de mesurer les risques et de faire rapport à leur sujet. Pour garantir que son avis soit pris en considération, la fonction Risque dispose d'un droit de veto. Les fonctions de risque et de contrôle de deuxième ligne soutiennent également la mise en œuvre de la politique de risque et de son cadre dans l'ensemble du Groupe. Elles veillent par ailleurs à leur application.

Compliance est une fonction indépendante au sein de KBC Groupe. Cette indépendance est préservée par le statut spécial qui lui est conféré (exposé dans la *Compliance Charter*), par la place qu'elle occupe dans l'organigramme (elle relève du CRO, avec une ligne de communication fonctionnelle en direction du président du CD) et par ses lignes de communication (elle répond au CRC, son supérieur hiérarchique le plus élevé, voire, dans certains cas, au Conseil). Elle a pour principal objectif d'empêcher toute exposition de KBC au risque de compliance et aux préjudices qui y sont liés du fait du non-respect des lois, réglementations, directives ou règles internes applicables et relevant des compétences de la fonction Compliance ou des domaines que le Comité de direction lui a confiés. C'est pourquoi la fonction Compliance accorde une importance particulière au respect de la politique d'intégrité.

3 En tant que contrôle de troisième ligne indépendant, l'Audit interne soutient le CD, le CA et le CRC dans leur mission de supervision de l'efficacité du système interne de contrôle et de gestion des risques

En tant que contrôle de troisième ligne indépendant, l'Audit interne est responsable du contrôle de la qualité des processus de contrôle internes existants. Il effectue des audits de risque et des audits généraux pour garantir l'efficacité du système interne de contrôle et de gestion des risques, en ce compris la

Gouvernance d'entreprise et la Politique de risque ; il vérifie la présence de mesures et processus stratégiques mais aussi leur application cohérente au sein du Groupe afin de garantir la continuité des activités.

Les responsabilités, les caractéristiques, la structure organisationnelle et les lignes de communication, le champ d'application, la méthodologie en matière d'audit, la collaboration entre les divers départements d'audit interne au sein du Groupe et la sous-traitance d'activités d'audit interne sont décrits et commentés dans la Charte d'audit de KBC Groupe SA.

Conformément aux normes professionnelles internationales en matière d'audit, une partie externe analyse à intervalles réguliers la fonction d'audit. Le dernier examen a été pratiqué en 2014. Ses résultats ont été soumis au CD et au CA.

Le CA et le CRC jouent un rôle prépondérant dans la surveillance du système interne de contrôle et de gestion des risques

Le CD vérifie chaque année que le système interne de contrôle et de gestion des risques demeure conforme aux exigences, et fait rapport au CA et au CRC à ce sujet.

Ces comités surveillent au nom du Conseil l'intégrité et l'efficacité des mesures de contrôle internes et des mesures de gestion des risques placées sous la responsabilité du CD, en accordant une attention toute particulière à l'exactitude des rapports financiers. Ils s'assurent également que les procédures instaurées par la société sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Leur rôle, leur composition et leur fonctionnement, de même que la qualification de leurs membres, sont définis dans leurs chartes respectives, lesquelles font partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise. Ces comités sont évoqués dans d'autres sections encore.

Partie 2 : principales caractéristiques des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques dans le cadre du processus d'édition des rapports financiers

Les parties prenantes internes aussi bien qu'externes doivent pouvoir disposer de rapports financiers précis, clairs et établis en temps opportun. Le processus qui sous-tend l'édition de ces rapports doit donc être suffisamment robuste.

La publication de rapports périodiques à l'échelon de la société est le résultat d'un processus comptable bien documenté. Il existe un guide des procédures comptables et du processus d'édition des rapports financiers. Les états financiers périodiques sont établis à partir du grand livre directement. Les comptes comptables sont comparés aux inventaires sous-jacents. Le résultat de ces contrôles est vérifiable. Les états financiers périodiques sont établis conformément aux règles d'évaluation locales. Les rapports périodiques sur les capitaux propres sont établis conformément aux résolutions les plus récentes de la Banque nationale de Belgique.

Les principales sociétés liées disposent d'une organisation comptable et administrative adaptée et de procédures de contrôle financier interne. Le processus de consolidation est détaillé dans un document descriptif. Le système et le processus de consolidation sont opérationnels depuis longtemps et comportent de nombreux contrôles de cohérence.

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes IFRS, applicables à toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation. Les directions financières (les CFO) responsables des filiales certifient l'exactitude et l'exhaustivité des états financiers présentés, conformément aux règles d'évaluation du Groupe. Le Comité d'approbation (*Approval commission*), présidé par les directeurs de *Financial Insight and Communication* et de *Experts, Reporting & Accounting*, s'assure du respect des normes IFRS.

Comme l'impose la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit du 25 avril 2014, le CD de KBC Groupe SA a évalué le système de contrôle interne relatif au processus d'édition de rapports financiers et a fait rapport à ce sujet.

Le déploiement à l'échelon du Groupe des procédures de clôture accélérée (*Fast Close*), le suivi des transactions entre sociétés du Groupe (transactions interentreprises) et le suivi permanent d'un certain nombre d'indicateurs de risques, de performances et de qualité (*Key Risk Indicators / Key Performance Indicators*), contribuent en permanence à améliorer la qualité du processus comptable et du processus d'édition des rapports financiers.

Le contrôle interne du processus comptable s'appuie depuis 2006 sur des normes de vérifications comptables définies à l'échelon du Groupe (*Group Key Control Accounting and External Financial Reporting*). Ces règles, destinées à maîtriser les principaux risques du processus comptable, régissent la

mise en place et la maintenance de l'architecture du processus comptable : rédaction et suivi des règles d'évaluation et des schémas comptables, respect des règles d'autorisation et de séparation des fonctions dans le cadre de l'enregistrement comptable des opérations et mise en place d'un système adéquat de gestion des comptes de première et de deuxième ligne.

Le *Challenger Framework* (2012) et le *Data Management Framework* (2015) définissent ce qu'est une gouvernance adéquate et décrivent clairement les rôles et les responsabilités des acteurs intervenant dans le processus d'édition des rapports financiers, le but étant de réduire de manière drastique les risques d'édition de rapports en remettant en cause les données disponibles et en améliorant l'analyse, et donc, la compréhension des chiffres rapportés.

Chaque année, les entités juridiques doivent vérifier elles-mêmes, en vue de préparer l'*Internal Control Statement* aux organes de contrôle, qu'elles répondent aux normes du *Group Key Control Accounting and External Financial Reporting*. Le

résultat de cette autoévaluation est enregistré dans le *Group Risk Assessment Tool* de la fonction Risque. Des techniques de *Business Process Management* (BPM) sont utilisées à cet égard, techniques qui s'appuient sur des inventaires de procédures, des descriptions de procédures (*Turtle Diagrams*) et des analyses de risques potentiels dans les procédures (*Failure Mode & Effects Analysis (FMEA)*), en plus d'un questionnaire complété par le CFO. Les CFO confirment ainsi formellement et d'une manière circonstanciée qu'au sein de leur entité, tous les rôles et responsabilités relatifs au processus complet de l'édition de rapports financiers externes sont adéquatement assumés. La véracité de cette confirmation peut être à tout moment contrôlée par les parties prenantes internes et externes.

Le département Audit interne de KBC Groupe SA procède à un audit intégral du processus comptable et du processus d'édition de rapports financiers externes, statutaires comme consolidés.

Pour le contrôle exercé par le CA, voir les paragraphes qui précèdent.

Publication en exécution de l'article 34 de l'AR belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé

1 Structure du capital en date du 31 décembre 2017

Le capital social est entièrement libéré ; il est représenté par 418 597 567 parts sociales sans valeur nominale. Le lecteur trouvera plus d'informations sur le capital du Groupe dans la partie intitulée Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.

2 Dispositions légales ou statutaires restreignant les transferts de titres

Chaque année, KBC Groupe SA procède à une augmentation de capital, dont la souscription est réservée au personnel du Groupe et de certaines de ses filiales belges. Si le prix d'émission des nouvelles actions affiche une décote par rapport au cours de clôture, les nouvelles actions ne pourront pas être transférées pendant les deux ans qui suivront la date du paiement, sauf en cas de décès du membre du personnel

durant cette période. Les actions auxquelles le personnel a souscrit dans le cadre de l'augmentation de capital décidée le 15 novembre 2017 par le Conseil d'administration sont bloquées jusqu'au 19 décembre 2019 inclus. Les actions émises lors de l'augmentation de capital de 2016 demeurent elles aussi bloquées (jusqu'au 19 décembre 2018).

Les options sur actions de KBC Groupe SA attribuées à des membres du personnel de sociétés de KBC Groupe dans le cadre de plans d'options élaborés à diverses dates, ne sont pas cessibles entre vifs. Les nombres d'options sur actions réservées au personnel sont renseignés dans la Note 3.8 de la partie Comptes annuels consolidés.

3 Détenteurs de titres assortis de droits de contrôle spéciaux

Néant.

4 Mécanisme de contrôle des plans d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel directement

Néant.

5 Dispositions légales ou statutaires restreignant l'exercice du droit de vote

Les droits de vote liés aux actions détenues par KBC Groupe SA et ses filiales directes et indirectes sont suspendus. Au 31 décembre 2017, il s'agissait de 64 847 titres.

6 Accords entre actionnaires, connus de KBC Groupe SA et susceptibles de restreindre les transferts de titres et/ou l'exercice du droit de vote

Les actionnaires de référence de KBC Groupe SA sont KBC Ancora SCA, sa maison-mère Cera SCRL, MRBB SCRL et un groupe de personnes morales et de personnes physiques désignées par *Autres actionnaires de référence*.

Actionnariat, calculé sur la base des notifications les plus récentes adressées par les actionnaires de référence :

• KBC Ancora SCA :	77 516 380
• Cera SCRL :	11 127 166
• MRBB SCRL :	47 887 696
• Autres actionnaires de référence :	31 109 379

Les actionnaires de référence détiennent donc au total 167 640 621 actions de KBC Groupe SA, lesquelles représentent autant de droits de vote, soit 40,05% du total des droits de vote au 31 décembre 2017.

En vue de contribuer à la stabilité de l'actionnariat et à la continuité de KBC Groupe SA, de même que pour soutenir et coordonner la politique générale de KBC Groupe SA, les actionnaires de référence ont conclu une convention d'actionnaires. Dans le cadre de cette convention, les actionnaires de référence se concertent lors de l'assemblée générale de KBC Groupe SA et sont représentés en Conseil d'administration de KBC Groupe SA.

La convention prévoit la formation d'un syndicat contractuel d'actionnaires. Elle expose les règles régissant les actions syndiquées, la gestion du syndicat d'actionnaires, les assemblées du syndicat, les droits de vote au sein du syndicat, les droits de préemption en cas de cession de certaines actions syndiquées, la sortie de la convention et la durée de celle-ci. Sauf pour un nombre restreint de décisions, l'assemblée

réunissant les membres du syndicat statue, en l'absence de consensus, à la majorité des deux tiers, étant entendu qu'aucun des groupes d'actionnaires ne peut bloquer de décision. La convention a été reconduite pour une nouvelle période de dix ans prenant cours le 1er décembre 2014.

7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres de l'organe d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de KBC Groupe SA

Nomination et remplacement des membres du Conseil :

La nomination de candidats administrateurs et la reconduction des mandats d'administrateur sont, après notification à ou approbation par l'organe de surveillance, soumises à l'approbation de l'Assemblée générale par le Conseil. Chaque proposition est accompagnée d'une recommandation documentée exprimée par le Conseil, qui lui-même se base sur l'avis du Comité de nomination. Sans préjudice des dispositions légales, les propositions de nomination sont communiquées au moins trente jours avant l'Assemblée générale, sous la forme d'un point distinct de l'ordre du jour.

En cas de nomination d'un administrateur indépendant, le Conseil précise si le (la) candidat(e) satisfait aux critères d'indépendance stipulés dans le Code des sociétés.

L'Assemblée générale nomme les administrateurs à la majorité simple des voix. Le Conseil élit parmi ses membres non exécutifs un président, ainsi éventuellement qu'un ou plusieurs vice-président(s). Le mandat des administrateurs démissionnaires peut toujours être prorogé.

Si, dans le courant d'un exercice, un mandat d'administrateur se libère à la suite d'un décès, d'une démission ou pour une autre raison, les autres administrateurs peuvent provisoirement pourvoir le poste en nommant un nouvel administrateur.

L'Assemblée générale procède alors à une nomination définitive lors de sa réunion suivante. L'administrateur nommé en remplacement d'un administrateur dont le mandat n'a pas été achevé termine ce mandat, sauf si l'Assemblée générale attribue lors de sa nomination définitive une autre durée au mandat.

Modifications statutaires :

Sauf disposition contraire, l'Assemblée générale a le droit d'apporter des modifications aux statuts. L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer et statuer sur des modifications aux statuts que si l'objet des modifications proposées est précisé dans la convocation et si les personnes qui assistent à l'Assemblée représentent la moitié au moins du capital social.

Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée est convoquée et délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents. Toute modification n'est alors admise qu'à condition d'avoir obtenu les trois quarts des votes (art. 558 du Code des sociétés).

Si la modification statutaire porte sur l'objet social, une justification détaillée de la modification proposée doit être exposée par le Conseil dans un rapport annoncé dans l'ordre du jour. À ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société, arrêté à une date ne remontant pas à plus de trois mois. Les commissaires font rapport distinct sur cet état. Un exemplaire de ces rapports peut être obtenu conformément à l'article 535 du Code des sociétés. L'absence des rapports entraîne la nullité de la décision de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale ne peut alors valablement délibérer et statuer sur la modification de l'objet social que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social (...). Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation sera nécessaire. Pour que la nouvelle assemblée délibère valablement, il suffit qu'une portion quelconque du capital y soit représentée. Toute modification n'est alors admise qu'à condition d'avoir obtenu les trois quarts des votes (art. 559 du Code des sociétés).

8 Pouvoirs d'émission et de rachat d'actions dévolus au Conseil

L'Assemblée générale a mandaté jusqu'au 20 mai 2018 inclus le Conseil pour majorer le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant total de 700 millions d'euros, en espèces ou en nature, par l'émission d'actions. Le Conseil est en outre mandaté jusqu'à la même date pour décider de l'émission en une ou plusieurs fois d'obligations convertibles subordonnées ou non ou de warrants liés ou non à des obligations subordonnées ou non, pouvant donner lieu à des augmentations de capital, dans les limites du montant de 700 millions d'euros précité. Dans ce cadre, le Conseil peut supprimer le droit préférentiel de souscription ou le réduire, dans les limites des dispositions légales et statutaires en vigueur.

Le 15 novembre 2017, le Conseil a décidé de faire usage du capital autorisé pour pratiquer, au profit du personnel, une augmentation du capital non assortie du droit préférentiel de souscription. Moyennant un prix de souscription de 59,60 euros par action et un maximum de 58 actions par

membre du personnel, le capital social souscrit a été augmenté, au 21 décembre 2017, de 784 687,80 euros, représentés par 225 485 nouvelles actions. Les conséquences de l'exclusion du droit préférentiel sont exposées dans les annexes aux comptes annuels non consolidés.

Au 31 décembre 2017, le capital autorisé représentait par conséquent 694 326 862,24 euros. Compte tenu du pair comptable du titre au 31 décembre 2017, le mandat permet d'émettre encore jusqu'à 199 519 213 nouvelles actions, soit 47,66% du nombre d'actions en circulation à cette date.

L'Assemblée générale du 2 mai 2013 a délégué au Conseil la compétence, avec possibilité de sous-délégation, d'acquérir au maximum 250 000 actions sur une période de cinq ans. L'acquisition peut se faire moyennant une rémunération par action qui ne peut être ni supérieure au cours de clôture, sur Euronext Bruxelles, qui a précédé la date d'acquisition, majoré de 10%, ni inférieure à 1 euro. Dans le respect des conditions légales, cette autorisation vaut pour toutes les acquisitions à titre onéreux au sens le plus large du terme, en Bourse ou non.

Les Conseils de KBC Groupe SA et les filiales directes sont également mandatés pour aliéner, en Bourse ou hors Bourse, les actions de KBC Groupe SA en leur possession, dans le second cas (hors Bourse) moyennant une rémunération qui ne peut être inférieure au cours de Bourse à la date de l'aliénation, diminué de 10%. Au 31 décembre 2017, KBC Groupe SA et ses filiales *directes* détiennent 64 847 actions de KBC Groupe SA.

9 Accords importants auxquels KBC Groupe SA est partie et qui prendront effet, seront modifiés ou prendront fin en cas de changement de contrôle de KBC Groupe SA à la suite d'une offre publique d'acquisition

Néant.

10 Accords entre KBC et ses administrateurs ou les membres de son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent renoncer à leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'acquisition

Néant.

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2017

Des notifications relatives à l'actionnariat ont été adressées à KBC :

- en vertu de la loi du 2 mai 2007,
- en vertu de la loi sur les offres publiques d'acquisition,
- spontanément.

Le chapitre intitulé Rapport du Conseil d'administration - Notre modèle d'entreprise contient une synthèse des notifications les plus récentes.

Il convient de souligner que les données renseignées ci-après peuvent s'écarter des chiffres actuellement disponibles, dans la mesure où l'évolution du nombre d'actions détenues ne fait pas toujours l'objet d'une notification.

Structure de l'actionnariat telle qu'elle ressort des notifications reçues en vertu de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé

L'article 10bis des statuts de KBC Groupe SA fixe le seuil à partir duquel une participation doit être rendue publique. KBC publie les notifications reçues sur www.kbc.com. Le tableau donne un aperçu de l'actionnariat à la fin de l'année 2017, sur la base de toutes les notifications reçues jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. La partie intitulée Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires contient la liste des notifications reçues en 2017 (ainsi qu'aux mois de janvier et février 2018).

Actionnariat au 31/12/2017, selon les notifications les plus récentes, conformément à la loi du 2 mai 2007

	Adresse	Nombre d'actions KBC/ de droits de vote (par rapport au total actuel)	La notification porte sur la situation au...
KBC Ancora SCA	Muntstraat 1, 3000 Leuven, Belgique	77 516 380 (18,52%)	1er décembre 2014
Cera SCRL	Muntstraat 1, 3000 Leuven, Belgique	11 127 166 (2,66%)	1er décembre 2014
MRBB SCRL	Diestsevest 40, 3000 Leuven, Belgique	47 889 864 (11,44%)	1er décembre 2014
Autres actionnaires de référence	P.a. Ph. Vlerick, Ronsevaalstraat 2, 8510 Bellegem, Belgique	32 020 498 (7,65%)	1er décembre 2014
Sociétés du groupe KBC	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique	300 (0,00%)	16 octobre 2012
Blackrock Inc.*	55 East 52nd Street, New York, NY 10055, États-Unis	20 982 248 (5,01%)	28 novembre 2017
Parvus Asset Management Europe Ltd.	Clifford Street 7, W1S 2FT, Londres, Royaume-Uni	12 341 146 (2,95%)	13 février 2015

* Sans le *voting rights that may be acquired if the instrument is exercised* indiqué dans la partie B de la notification de transparence (disponible sur www.kbc.com).

Notifications reçues en vertu de l'article 74 de la loi belge relative aux offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de ladite loi, KBC Groupe SA a reçu en date du 28 août 2017 une notification mise à jour. Les personnes mentionnées interviennent en concertation mutuelle.

A Notifications faites par :

a des personnes morales ;

b des personnes physiques détenant 3% ou plus des titres assortis d'un droit de vote¹

Actionnaire	Participation, nombre	En pour cent ²	Actionnaire	Participation, nombre	En pour cent ²
KBC Ancora SCA	77 516 380	18,52	Beluval SA	420 558	0,10
MRBB SCRL	47 887 696	11,44	Dufinco SPRL	400 002	0,10
CERA SCRL	11 127 166	2,66	Cecan Invest SA	397 563	0,09
Ravago Finance SA	4 380 500	1,05	Robor SA	359 606	0,09
SAK AGEV	4 282 454	1,02	Sereno SA	321 408	0,08
VIM SCRL	3 884 500	0,93	Rodep SCA	304 181	0,07
3D SA	2 491 893	0,60	Bareldam SA	260 544	0,06
Almafin SA	1 621 589	0,39	Efiga Invest SPRL	230 806	0,06
De Berk SPRL	1 138 208	0,27	Gavel SCA	220 024	0,05
Algimo SA	1 040 901	0,25	Promark International SA	199 008	0,05
SAK PULA	981 450	0,23	Ibervest	190 000	0,05
Rainyve SA	941 958	0,23	SAK Iberanfra	120 107	0,03
Alia SA	937 705	0,22	Agrobos	45 000	0,01
Fondation Amici Almae Matris	912 731	0,22	Willig	41 646	0,01
Ceco SCA	591 249	0,14	Fondation Filax	38 529	0,01
Niramore International SA	544 131	0,13	Hendrik Van Houtte SCA	25 920	0,01
Van Holsbeeck SA	502 822	0,12	Isarick SA	8 885	0,00
Nascar Finance SA	485 620	0,12	Vobis Finance SA	685	0,00
Cecan SA	466 002	0,11			

B Notifications faites par des personnes physiques détenant moins de 3% des titres assortis d'un droit de vote (ces notifications n'ont pas à mentionner l'identité des personnes physiques concernées)

Participation, nombre	En pour cent ²						
861 395	0,21	159 100	0,04	89 562	0,02	40 000	0,01
285 000	0,07	107 744	0,03	89 562	0,02	20 836	0,00
182 826	0,04	107 498	0,03	70 500	0,02	3 431	0,00
166 200	0,04	91 000	0,02	46 540	0,01		

¹ Aucune notification de ce type n'a été reçue.

² Le calcul en pourcentage du nombre total d'actions existantes est basé sur le nombre total d'actions recensées au 31 décembre 2017.

Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2017

Procédures d'élaboration de la politique de rémunération et de fixation de la rémunération des administrateurs et des membres du CD

Généralités : la politique de rémunération du Conseil et du CD tient compte de la législation en vigueur, du Code de gouvernance d'entreprise et du marché. La multitude de dispositions légales et réglementaires imposées aux établissements financiers créent un cadre très strict qui ne laisse que peu de place à une politique propre à cet égard. Elle est surveillée par le Comité de rémunération - lui-même assisté par des collaborateurs spécialisés en la matière - et régulièrement confrontée aux évolutions de la législation, au Code et aux pratiques et tendances constatées sur le marché. Le président du Comité de rémunération renseigne le Conseil sur les travaux du Comité et lui adresse des recommandations quant aux adaptations à apporter à la politique de rémunération et à son exécution concrète. Le texte intégral des rapports du Comité de rémunération est transmis au Conseil qui en prend connaissance. Le Conseil peut aussi, d'initiative ou sur proposition du CD, charger le Comité de rémunération d'étudier la possibilité de remanier la politique de rémunération et de conseiller le Conseil dans ce domaine. Si la loi l'impose, le Conseil soumet à son tour à l'approbation de l'Assemblée générale des propositions d'adaptation de la politique de rémunération.

Le CRC assiste le Conseil dans la mise en œuvre d'une saine politique de rémunération et vérifie aussi chaque année si cette politique et la pratique sont cohérentes par rapport à une gestion des risques saine et efficace et si les stimulateurs des systèmes de rémunération n'entraînent pas des risques.

Conseil : sur avis du Comité de rémunération, le Conseil statue sur les propositions de modification du régime de rémunération de ses membres et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

CD : sur avis du Comité de rémunération et sur la base de la politique de rémunération fixée, le Conseil détermine et évalue régulièrement la rémunération des membres du CD. Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie liée aux résultats/performances.

Cadre général

La politique de rémunération des membres de la direction (Conseil, CD, membres de la direction et *risk takers*) est

exposée sous l'intitulé Politique de rémunération, qui fixe certains principes applicables à tout le Groupe, essentiellement pour ce qui concerne la rémunération variable. Les principaux sont les suivants :

- La rémunération variable doit toujours être constituée d'une part liée aux résultats, dont 10% au moins sont basés sur les résultats du groupe KBC (compte tenu de l'interdiction formelle exprimée par la Banque centrale tchèque, cette mesure ne s'applique pas aux collaborateurs de ČSOB en République tchèque) et d'une part liée aux performances.
- 40% au moins de la rémunération variable de la haute direction (le *Key Identified Staff* - KIS) sont payés non pas immédiatement, mais en trois ans. Pour les membres du CD et les directeurs généraux, il s'agit de 50% (ou même 60% si la rémunération variable dépasse les 200 000 euros), dont le paiement est échelonné sur cinq ans.
- Pour le KIS, la moitié de la rémunération variable totale est versée sous la forme d'instruments liés à des actions (*phantom stocks*) de sorte que les conséquences à long terme de la politique sur la valeur du Groupe KBC influencent aussi la rémunération variable.
- Aucune avance n'est accordée sur la rémunération variable et une possibilité de *clawback/holdback* est prévue.
- La rémunération variable ne peut jamais excéder la moitié de la rémunération fixe.
- La rémunération variable est plafonnée à 750 000 euros (montant nominal).
- Les critères d'appréciation des performances du membre du CD responsable de la fonction Risque ne comportent aucune référence aux résultats de KBC Groupe.
- Un au moins des critères d'appréciation des performances de la haute direction est toujours lié au risque.
- Au moins 10% de la rémunération variable de la haute direction dépendent en outre de la réalisation d'un objectif individuel se rapportant à la politique du groupe en matière de durabilité.

La rémunération variable liée aux résultats est déterminée par un critère de rentabilité de l'entreprise corrigé par le risque (*Risk-Adjusted Profit* ou *RAP*). Pour certaines catégories de *key identified staff* pour lesquelles le RAP, en tant que mécanisme d'adaptation au risque, a été jugé inefficace par l'organe de contrôle compétent, ce cadre est complété par des indicateurs de prestation supplémentaires qui constituent des critères de risque plus pertinents.

Dispositions relatives à la récupération

Comme précisé ci-dessus, le versement de la rémunération annuelle variable totale est non seulement étalé dans le temps, mais aussi effectué pour moitié sous la forme de *phantom stocks* affectées d'une période de rétention d'un an (en d'autres termes, elles ne peuvent être réalisées qu'un an après leur octroi). La rémunération variable (en ce compris sa partie différée) n'est acquise que si la situation financière de l'institution dans son ensemble le permet et que les performances de KBC Groupe et du CD le justifient.

Le paiement des montants différés non encore acquis peut être contrecarré (malus) dans les cas suivants :

- en cas d'écart de conduite ou de faute grave avéré(e) de la part du membre du personnel (par exemple, violation du Code de déontologie ou d'autres règles internes, en particulier relatives aux risques) ;
- en cas de recul d'au moins 50%, soit du résultat net hors bénéfice non récurrent, soit du bénéfice (sous-jacent) corrigé en fonction des risques de KBC Groupe et/ou de l'entité KBC sous-jacente entre l'année qui a précédé l'année d'acquisition et l'année d'octroi ; un malus est alors appliqué sur les montants reportés mais non encore acquis se rapportant à l'année d'octroi, sauf si le Comité de rémunération de KBC Groupe soumet au Conseil un avis circonstancié dans lequel il propose de ne pas appliquer de malus. Le Comité de rémunération de KBC Groupe s'exprime également sur le degré du malus (le pourcentage à appliquer). La décision finale appartient au Conseil ;
- Si, pendant l'année qui précède l'année d'acquisition, le résultat net hors bénéfice non récurrent ou le bénéfice corrigé en fonction des risques de KBC Groupe est négatif, aucun des montants reportés mais non encore payés, censés être acquis dans l'année qui suit celle du résultat négatif, ne sera attribué ; ces montants seront par conséquent perdus.

Le Conseil tranche, après consultation du Comité de rémunération.

La rémunération variable acquise est remboursable (*clawback*) dans les cas exceptionnels suivants :

- fraude avérée ;
- (utilisation d') informations mensongères.

Rémunération des administrateurs non exécutifs

- La rémunération des administrateurs non exécutifs se compose exclusivement d'une rémunération annuelle fixe non liée aux performances et aux résultats, et d'un jeton de présence par réunion à laquelle ils ont assisté. Les jetons de présence constituent la majeure partie de la rémunération. Pour les réunions organisées conjointement avec les réunions du Conseil d'administration de KBC Bank et/ou KBC Assurances, un seul jeton de présence est accordé aux administrateurs qui siègent dans plusieurs de ces Conseils. Compte tenu de sa fonction, le vice-président perçoit une rémunération fixe majorée.
- Étant donné le temps considérable qu'il consacre à sa fonction de responsable de la surveillance permanente de la bonne marche du groupe KBC, le président du Conseil bénéficie d'un régime de rémunération distinct, exclusivement constitué d'une rémunération fixe dont le montant est défini par le Comité de rémunération et soumis à l'approbation du Conseil.
- Les administrateurs siégeant au CA ou au CRC perçoivent une indemnité supplémentaire fixe qui rémunère les prestations fournies dans ce cadre. La règle veut là aussi que pour les membres qui siègent également au CA ou au CRC de KBC Bank et/ou KBC Assurances, la rémunération ne soit versée qu'une seule fois pour les assemblées communes. Les présidents du CA et du CRC perçoivent une rémunération fixe plus élevée. Les administrateurs qui siègent au Comité de nomination ou au Comité de rémunération ne perçoivent aucune indemnité supplémentaire pour ces prestations.
- La participation aux réunions du Conseil exigeant beaucoup de temps de la part des membres qui ne résident pas en Belgique, il a été décidé de leur octroyer une indemnité supplémentaire (jetons de présence) pour chaque réunion à laquelle ils assistent.
- KBC Groupe SA n'accorde aucun crédit aux administrateurs. Des crédits et garanties peuvent leur être accordés par les filiales bancaires de KBC Groupe SA, conformément à l'article 72 de la loi bancaire du 25 avril 2014. En d'autres termes, les administrateurs peuvent obtenir, moyennant approbation du Conseil, des crédits aux conditions *clientèle*.

Rémunérations versées sur une base individuelle aux administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA

Conformément au système de rémunération en vigueur, les administrateurs non exécutifs de KBC Groupe SA et, le cas échéant, d'autres sociétés du Groupe KBC en Belgique ou à

l'étranger ont perçu les montants reproduits dans le tableau ci-dessous. Les membres du CD qui sont membres du Conseil

en tant qu'administrateurs délégués ne perçoivent ni rémunération fixe, ni jetons de présence.

Rémunération par administrateur (chiffres consolidés, en EUR)

	Rémunération (pour l'exercice 2017)	Rémunération des membres du CA et du CRC (pour l'exercice 2017)	Jetons de présence (pour l'exercice 2017)
Thomas Leysen	500 000	–	–
Alain Bostoën	30 000	–	45 000
Katelijin Callewaert	40 000	–	50 000
Sonja De Becker	40 000	–	45 000
Franky Depickere	65 000	130 000	56 250
Frank Donck	30 000	30 000	45 000
Júlia Király	20 000	30 000	75 000
Walter Nonneman	40 000	–	50 000
Vladimira Papirnik	20 000	30 000	75 000
Theodoros Roussis	30 000	–	40 000
Matthieu Vanhove	40 000	–	50 000
Philippe Vlerick	60 000	–	50 000
Marc Wittemans	40 000	60 000	50 000

Politique de rémunération des deux prochains exercices

KBC n'a pas l'intention de modifier la rémunération des administrateurs non exécutifs. En 2016, une nouvelle comparaison a été établie avec les entreprises du BEL 20 et un vaste échantillon d'établissements financiers d'Europe continentale. Il ressort de cette étude qu'aucune modification du niveau de rémunération ne s'impose.

Rémunération du président et des membres du CD

- Conformément à la politique de rémunération du groupe KBC, la rémunération individuelle des membres du CD se compose des éléments suivants :
 - une rémunération mensuelle fixe,
 - une rémunération annuelle variable, qui est fonction des performances du CD dans son ensemble et des performances de l'établissement (évaluées sur la base de critères préalablement convenus),
 - une rémunération individuelle annuelle variable, qui est fonction des performances individuelles et du respect de la fonction d'exemple en ce qui concerne les valeurs du groupe de chaque membre du CD individuellement,

- la rémunération éventuelle des mandats exercés pour le compte de KBC Groupe SA (exceptionnel).
- La rémunération variable est déterminée par un mécanisme quantitatif d'adaptation du risque (appelé *risk gateway*). Ce mécanisme comporte des paramètres relatifs aux fonds propres et aux liquidités, qu'il convient de valider avant qu'une quelconque rémunération variable puisse être octroyée. Les paramètres sont fixés chaque année par le Conseil. Si un seul d'entre eux n'est pas atteint, aucune rémunération variable n'est octroyée et le paiement des montants différés relatifs aux années précédentes est de surcroît supprimé.
- La rémunération individuelle variable des membres du CD est définie en fonction d'une évaluation des performances du membre du CD concerné. Sur avis du Comité de rémunération (qui tient compte de l'évaluation par le président du CD), le Conseil attribue à chaque membre du CD un score pour chacun des cinq éléments de notre culture d'entreprise (PEARL : *Performance, Empowerment, Accountability, Responsiveness en Local embeddness*) et l'élément *respectueux*. Le score total pour ces six éléments

détermine au final l'ampleur de la rémunération variable individuelle.

- La rémunération individuelle variable liée aux performances des membres du CD est définie par le Conseil sur avis du Comité de rémunération en fonction d'une évaluation de critères convenus au préalable et mesurant les performances tant du CD que de l'entreprise. Ces critères s'articulent autour de quatre grands thèmes : le déploiement de la stratégie, la réalisation du planning financier, le renforcement du contexte de risque et enfin la satisfaction de toutes les parties prenantes (personnel, clients, Conseil d'administration et société). Les performances du CD dans chacun de ces quatre thèmes déterminent chacune pour 25% l'ampleur de la rémunération variable liée aux performances.

- En ce qui concerne le déploiement de la stratégie, outre certains objectifs spécifiques éventuels, l'accent porte surtout sur la mise en œuvre du placement du client au centre des priorités, la durabilité et l'encouragement d'un comportement responsable et l'innovation (la préparation de la révolution numérique).
- Les critères d'évaluation de la réalisation du planning financier sont composés de plusieurs paramètres financiers (rendement, bénéfice, capital, coût des crédits) mais aussi d'une évaluation des avancées enregistrées en termes de déploiement du modèle de bancassurance et de diversification des revenus.
- Le renforcement du contexte de risque est évalué à la lumière des critères de liquidité, de capital et de funding préétablis, de la mise en œuvre des recommandations d'audit et de l'organisme de contrôle et enfin, du degré d'amélioration de la qualité des données.
- La satisfaction des parties prenantes est évaluée en fonction des résultats des enquêtes de satisfaction de la clientèle et du personnel et des avancées enregistrées en matière de durabilité.

Le résultat de l'évaluation par rapport à tous ces critères est traduit en un pourcentage compris entre 0 et 100% appliqué sur le montant maximum de la rémunération variable liée aux performances. L'ampleur de la rémunération variable ne dépend donc que pour un infime pourcentage de l'obtention de résultats financiers. La maîtrise du risque, la gestion des parties prenantes et la durabilité sont au moins tout aussi importantes.

- La détermination de la rémunération variable du CRO ne tient pas compte des prestations accomplies en rapport avec la réalisation du planning financier mais la pondération relative des critères liés au risque est multipliée par deux.

- Le statut financier des membres du CD ne prévoit pas de bonus à long terme.
- Les membres bénéficient en outre d'un régime de pension de retraite et de survie qui prévoit une pension complémentaire de vieillesse ou – si l'assuré décède en service actif en laissant un conjoint – une pension de survie ainsi qu'une garantie invalidité.

Dispositions relatives aux indemnités de départ des administrateurs exécutifs et des membres du CD de KBC Groupe SA, sur une base individuelle

L'indemnité est fixée à 12 mois de rémunération pour les membres du CD ayant maximum 6 ans d'ancienneté dans le Groupe, à 15 mois pour les membres ayant entre 6 et 9 ans d'ancienneté et à 18 mois pour les anciennetés de plus de 9 ans. Dans ce contexte, par *rémunération*, il convient d'entendre la rémunération fixe de l'année en cours et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la fin du mandat.

Importance relative des composantes de la rémunération

La composante variable de la rémunération s'articule autour d'une rémunération variable liée aux performances et d'une rémunération variable individuelle. Pour le président du CD, la rémunération variable liée aux performances se situe entre 0 et 420 000 euros et la rémunération variable individuelle, entre 0 et 140 000 euros. Pour les membres du CD, ces montants sont plafonnés à 245 000 et 85 000 euros respectivement. Comme indiqué ci-avant, le montant est définitivement fixé par le Conseil, à la lumière de l'avis formulé par le Comité de rémunération sur la base du résultat de l'évaluation des performances individuelles et collectives de l'exercice écoulé.

Caractéristiques des primes de prestation en actions, options ou autres droits d'acquies des actions

Depuis le 1er janvier 2017, le paiement de la rémunération annuelle variable totale (individuelle et liée aux performances) des membres du CD est étalé sur six ans : 40% de la somme sont versés la première année, le solde étant également réparti sur les cinq années qui suivent. Le versement de ces sommes différées est subordonné aux dispositions de récupération esquissées ci-dessus. En outre, 50% de la rémunération annuelle variable totale sont octroyés sous la forme d'instruments liés à des actions, plus précisément des *phantom stocks* (sauf en République tchèque, où sont utilisés des *virtual investment certificates*), dont la valeur est liée au cours de l'action de KBC Groupe SA. Les *phantom stocks* sont soumises

à une période de rétention d'un an à compter de leur attribution. À l'instar de la composante en espèces de la rémunération variable, l'attribution des actions fantômes est répartie sur six ans. Le calcul du nombre de *phantom stocks* auquel chaque membre du CD a droit est basé sur le cours moyen de l'action KBC au cours des trois premiers mois de l'exercice. Un an plus tard, les *phantom stocks* sont converties en espèces, sur la base du cours moyen de l'action KBC durant les trois premiers mois de l'exercice. Les *phantom stocks* sont soumises aux conditions d'octroi et d'acquisition exposées sous l'intitulé Dispositions relatives à la récupération.

Couvertures de pension, de décès et d'invalidité

Pour les membres du CD, il s'agit d'un plan à contributions définies qui est entièrement financé par KBC. Le plan tient compte du fait que la carrière de membre (et en particulier, de président) du CD est plus courte qu'une carrière d'employé moyen. C'est pourquoi la constitution de la pension complémentaire est essentiellement concentrée sur les 10 premières années d'activité au sein du CD. La dotation de KBC au plan de pension représente 32% de la cotisation fixe (40% pour le CEO) durant les 10 premières années, 7% pendant les 5 années suivantes (3% pour le CEO) et 3% à partir de la 16e année d'adhésion. Les contributions produisent un rendement minimum garanti de 0% et le rendement est plafonné à 8,25%. Étant donné la structure spécifique de ce nouveau plan de pension, son financement n'est pas uniformément réparti sur l'ensemble de la carrière. Pendant les 10 premières années, le niveau des contributions au fonds de pension est relativement élevé mais à partir de la onzième année et surtout à partir de la seizième, la charge de financement décroît pour ne plus représenter qu'une fraction de son niveau des années précédentes.

Le plan est applicable à tout membre admis au CD, pour autant qu'il soit domicilié en Belgique. Pour les membres du CD qui étaient déjà membres du CD avant le 1er janvier 2016, les réserves constituées acquises au 31 décembre 2015 (dans l'ancien plan de pension) ont été transférées dans le nouveau plan.

Conformément au règlement de pension une contribution de 484 416 euros a été versée pour Johan Thijs dans le fonds de pension en 2017. Pour les autres membres du CD, une dotation de 1 436 559 euros a été versée en 2017.

Le plan de pension comprend également une couverture décès, qui est portée à quatre fois la rémunération fixe (ou, si supérieur, le montant des réserves accumulées au moment du décès). Une contribution éventuelle pour orphelins est

également prévue ; elle consiste en un capital unique de 185 000 euros et une rente de 6 000 euros par an. L'indemnité d'invalidité prévue dans le plan s'élève à 700 000 euros environ.

Rémunération fixe 2017

La rémunération fixe du CEO (Johan Thijs) pour 2017 était de 1 160 000 euros. Celle des autres membres du CD s'élève à 815 000 euros.

Rémunération variable 2017

La rémunération variable des membres du CD est fixée selon les modalités exposées ci-avant.

Sur avis du Comité de rémunération, le Conseil a décidé d'attribuer aux membres du CD pour l'exercice 2017 une rémunération variable liée aux performances de 96,46%. Le même pourcentage vaut également pour le CRO.

Rémunération variable Johan Thijs : conformément au système de rémunération exposé ci-dessus, Johan Thijs perçoit pour 2017 une rémunération variable liée aux performances de 405 132 euros et une rémunération variable individuelle de 133 000 euros. La moitié de cette rémunération est versée en espèces, l'autre moitié est attribuée sous la forme de *phantom stocks*. Une part de 40% (107 626 euros) de la rémunération en espèces est versée en 2018. Le versement de la part restante de 60% est réparti uniformément sur les cinq années suivantes (32 288 euros par an de 2019 à 2023).

Rémunération variable des autres membres du CD : conformément au système de rémunération exposé ci-dessus, les autres membres du CD perçoivent pour 2017 une rémunération variable liée aux performances de 236 327 euros. (pour Erik Luts et Hendrik Scheerlinck, calculée bien entendu en fonction de la période depuis leur nomination au CD.) La rémunération variable individuelle des membres du CD s'élève à 72 250 euros pour Daniel Falque et Luc Popelier, 75 081 euros pour Christine Van Rijseghem et John Hollows, 46 280 euros pour Erik Luts et 44 387 euros pour Hendrik Scheerlinck. La moitié de la rémunération variable est versée en espèces, l'autre moitié est attribuée sous la forme de *phantom stocks*. Une part de 40% de la rémunération en espèces est versée en 2018. Le versement de la part restante de 60% est réparti uniformément sur les cinq années suivantes (de 2019 à 2023). Ces chiffres comprennent la rémunération variable pour les cinq membres du CD sur l'ensemble de l'année 2017 et la rémunération variable pour la période allant de mai à décembre pour les deux membres du CD qui siègent

au CD depuis mai 2017. Ils ne sont dès lors pas comparables avec ceux qui figurent dans le rapport annuel de 2016.

Phantom stocks 2017 : le nombre de stocks est calculé sur la base du cours moyen du titre KBC au cours du premier trimestre 2018. Une part de 40% est attribuée en 2018 et les 60% restants sont uniformément répartis sur les cinq années

suivantes. Compte tenu de la période de rétention d'un an applicable aux *phantom stocks*, ceux-ci sont chaque fois versés en espèces un an après leur attribution. Il en résulte donc que le versement est étalé sur la période 2019-2024. Le tableau ci-dessous reproduit les montants pour lesquels des *phantom stocks* ont été attribués de cette manière en 2017.

Montants octroyés sous la forme de *phantom stocks* (en euro)

	Total	Octroi 2018	Octroi 2019	Octroi 2020	Octroi 2021	Octroi 2022	Octroi 2023
Johan Thijs	269 066	107 626	32 288	32 288	32 288	32 288	32 288
Daniel Falque	154 289	61 715	18 515	18 515	18 515	18 515	18 515
John Hollows*	155 704	62 282	18 684	18 684	18 684	18 684	18 684
Erik Luts	101 916	40 766	12 230	12 230	12 230	12 230	12 230
Luc Popelier	154 289	61 715	18 515	18 515	18 515	18 515	18 515
Hendrik Scheerlinck	100 969	40 388	12 116	12 116	12 116	12 116	12 116
Christine Van Rijsseghem	155 704	62 282	18 684	18 684	18 684	18 684	18 684

* VIC (*Virtual Investment Certificates*) en lieu et place de *phantom stocks*.

Rémunérations variables des exercices précédents

Parmi les rémunérations variables versées à Johan Thijs pour les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016, un montant de 86 046 euros sera versé en 2018 à titre de rémunération variable liée au résultat et un montant de 27 367 euros sera versé à titre de rémunération variable individuelle. Pour les autres membres du CD, ces montants sont de 57 364 euros et 16 112 euro pour Daniel Falque, 57 364 euros et 20 860 euros pour John Hollows, 57 364 euros et 18 301 euros pour Luc Popelier et 38 322 euros et 11 585 euros pour Christine Van Rijsseghem.

Une partie des *phantom stocks* attribués en 2012, 2013, 2014 et 2015 a été convertie en espèces en avril 2017 au cours de 60,47 euros.

Les montants suivants ont été payés (en euros) :

- Johan Thijs: 240 126
- Luc Popelier: 166 897
- John Hollows: 160 465 (partiellement sous forme de VIC)
- Daniel Falque: 143 677
- Christine Van Rijsseghem: 92 519

Autres avantages

Tous les membres du CD disposent d'une voiture de fonction dont l'usage à titre privé est taxé conformément à la réglementation en vigueur. Les membres du CD bénéficient encore d'autres avantages, notamment une assurance hospitalisation et une assurance assistance et accidents. Pour Johan Thijs, la valeur de ces avantages peut être chiffrée à 15 556 euros et pour les autres membres du CD ensemble à 68 764 euros. L'indemnité de frais forfaitaires de 400 euros par mois que perçoivent tous les membres du CD n'est pas comprise dans ce montant.

Rémunération du CD de KBC Groupe SA, 2017	CEO Johan Thijs		Autres membres du CD (ensemble)	
	octroyée	versée	octroyée	versée
Statut		indépendant		indépendants
Rémunération fixe de base	1 160 000	1 160 000	4 346 667	4 346 667
Rémunération variable individuelle pour l'exercice - <i>cash</i>	66 500	26 600	192 664	77 066
Rémunération variable individuelle pour l'exercice - <i>phantom stocks</i>	66 500	0	192 664	0
Rémunération variable liée aux performances pour l'exercice - <i>cash</i>	202 566	81 026	630 205	252 082
Rémunération variable liée aux performances pour l'exercice - <i>phantom stocks</i>	202 566	0	630 205	0
Rémunération variable individuelle pour les exercices précédents	–	27 367	–	66 858
Rémunération variable liée aux performances pour les exercices précédents	–	86 046	–	210 415
<i>Phantom stocks</i> pour les exercices précédents	–	240 126	–	563 558
Total	1 698 132	1 621 165	5 992 405	5 516 645
Autres avantages		15 556		68 764
Plan de pension complémentaire de type à contributions définies		484 416		1 436 559

Politique de rémunération des deux prochains exercices

Compte tenu notamment de l'inflation et des solides prestations individuelles et collectives du CD et après avoir pris connaissance du résultat de l'étude qui est faite chaque année de la rémunération du top management des sociétés du BEL 20 ainsi que d'un vaste groupe d'établissements financiers d'Europe, le Conseil a décidé, sur avis de Comité de rémunération, de porter, à dater du 1^{er} janvier 2018 :

- la rémunération fixe de Johan Thijs à 1 220 000 euros par an et la rémunération variable maximum à 610 000 euros (450 000 euros de rémunération variable liée aux

prestations et 160 000 euros de rémunération variable individuelle)

- de porter la rémunération fixe des autres membres du CD à 835 000 euros par an et la rémunération variable maximum à 375 000 euros (275 000 euros de rémunération variable liée aux prestations et 100 000 euros de rémunération variable individuelle).

A la suite de la nouvelle réglementation fiscale, le forfait pour le remboursement des frais est ramené au 1^{er} janvier 2018 de 400 à 335 euros par mois.

Déclaration concernant les informations non financières

Conformément à notre objectif de reporting intégré, nous avons repris nos informations non financières dans les différents chapitres de ce rapport.

Vous trouverez les informations requises par la loi en matière d'informations non financières dans :

- Modèle d'entreprise : chapitre Notre modèle d'entreprise
- Collaborateurs : chapitre Notre modèle d'entreprise, sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations
- Environnement, droits de l'homme, autres questions sociales : chapitre Notre stratégie, sous Notre rôle dans la société et Le client est au centre de notre culture d'entreprise. Le chapitre Notre rôle dans la société inclut également les autres aspects de notre approche du développement durable et fait donc partie intégrante de la Déclaration concernant les informations non financières.
- Lutte contre la corruption et la subornation : chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise, sous Lutte contre la corruption et la subornation et Culture d'entreprise et politique d'intégrité.

Nous tenons compte, dans la mesure du possible, des directives de l'*International Integrated Reporting Council*, et nous nous basons sur les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) pour notre déclaration non financière. L'application complète des normes GRI (option *Core*) ainsi que le *GRI Content Index* sont à retrouver dans le Sustainability Report, publié sur www.kbc.com.





Comptes annuels consolidés



Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)

	Annexe	2017	2016
Revenus nets d'intérêts	3.1	4 121	4 258
Revenus d'intérêts	3.1	6 337	6 642
Charges d'intérêts	3.1	-2 216	-2 384
Assurances non-vie (avant réassurance)	3.7	706	628
Primes acquises	3.7	1 491	1 410
Charges techniques	3.7	-785	-782
Assurances vie (avant réassurance)	3.7	-58	-152
Primes acquises	3.7	1 271	1 577
Charges techniques	3.7	-1 330	-1 728
Résultat net de la réassurance cédée	3.7	-8	-38
Revenus de dividendes	3.2	63	77
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.3	856	540
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	199	189
Revenus nets de commissions	3.5	1 707	1 450
Revenus de commissions	3.5	2 615	2 101
Charges de commissions	3.5	-908	-651
Autres revenus nets	3.6	114	258
TOTAL DES PRODUITS		7 700	7 211
Charges d'exploitation	3.8	-4 074	-3 948
Charges de personnel	3.8	-2 303	-2 252
Frais généraux administratifs	3.8	-1 505	-1 449
Amortissements sur actifs immobilisés	3.8	-266	-246
Réductions de valeur	3.10	30	-201
sur prêts et créances	3.10	87	-126
sur actifs financiers disponibles à la vente	3.10	-12	-55
sur goodwill	3.10	0	0
sur autres	3.10	-45	-20
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	3.11	11	27
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		3 667	3 090
Impôts	3.12	-1 093	-662
Résultat net après impôts des activités abandonnées	-	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS		2 575	2 428
Attribuable à des participations minoritaires	-	0	0
<i>Dont lié aux activités abandonnées</i>	-	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	-	2 575	2 427
<i>Dont lié aux activités abandonnées</i>	-	0	0
Bénéfice par action (en EUR)			
Ordinaire	3.13	6,03	5,68
Dilué	3.13	6,03	5,68

• Les principales composantes du compte de résultats sont commentées dans la partie Rapport du Conseil d'administration, aux chapitres Notre rapport financier et Nos divisions. Le commissaire n'a pas réalisé l'audit de ces chapitres.

• Les résultats de United Bulgarian Bank et Interlease, rachetés mi-2017, sont repris dans les résultats 2017 du groupe à compter du second semestre (contribution au bénéfice net pour cette période : 27 millions d'EUR). Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à l'Annexe 6.6. plus loin dans ce rapport.

Résultats consolidés réalisés et non réalisés (comprehensive income)

(en millions d'EUR)

	2017	2016
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	2 575	2 428
Attribuable à des participations minoritaires	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	2 575	2 427
RÉSULTATS NON RÉALISÉS, TRAITÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	4	-196
Variation nette de la réserve pour réévaluation des actions	-31	-57
Ajustements à la juste valeur avant impôts	108	83
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	5	1
Transfert de la réserve au résultat net	-145	-141
Réductions de valeur	11	31
Profits/pertes nets sur cessions	-155	-185
Impôts différés	0	14
Variation nette de la réserve pour réévaluation des obligations	38	26
Ajustements à la juste valeur avant impôts	-56	102
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	158	-30
Transfert de la réserve au résultat net	-64	-46
Réductions de valeur	0	0
Profits/pertes nets sur cessions	-36	-30
Proratisation et réduction de valeur sur la réserve pour réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente à la suite de la reclassification en Prêts et créances et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-50	-40
Impôts différés	22	24
Variation nette de la réserve pour réévaluation des autres actifs	0	0
Ajustements à la juste valeur avant impôts	0	0
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	0	0
Transfert de la réserve au résultat net	0	0
Réductions de valeur	0	0
Profits/pertes nets sur cessions	0	0
Impôts différés	0	0
Variation nette de la réserve de couverture (flux de trésorerie)	8	-201
Ajustements à la juste valeur avant impôts	220	-379
Impôts différés sur les variations de la juste valeur	-245	122
Transfert de la réserve au résultat net	33	56
Montant brut	51	80
Impôts différés	-18	-24
Variation nette des écarts de conversion	-7	20
Montant brut	87	-16
Impôts différés	-93	36
Variation nette liée aux entreprises associées et coentreprises	-3	4
Montant brut	-5	5
Impôts différés	2	-1
Autres mutations	-2	11
RÉSULTATS NON RÉALISÉS, NON TRAITÉS DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	80	-231
Variation nette des régimes à prestations définies	86	-231
Variations	118	-336
Impôts différés sur les variations	-32	104
Variation nette du risque de crédit propre	-6	0
Variations (Risque de crédit)	-8	0
Impôts différés sur les variations	3	0
Transfert au Résultat reporté : montant brut	0	0
Transfert au Résultat reporté : impôts différés	0	0
Variation nette liée aux entreprises associées et coentreprises	0	0
Variations	0	0
Impôts différés sur les variations	0	0
TOTAL DES RÉSULTATS RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS	2 658	2 000
Attribuable à des participations minoritaires	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	2 658	2 000

Bilan consolidé

ACTIF (en millions d'EUR)	Annexe	31-12-2017	31-12-2016
Trésorerie, soldes avec les banques centrales et autres dépôts à vue auprès d'établissements de crédit	-	29 727	20 686
Actifs financiers	4.0	254 753	246 298
Détenus à des fins de transaction	4.0	7 431	9 683
Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.0	14 484	14 184
Disponibles à la vente	4.0	34 156	36 708
Prêts et créances	4.0	167 458	151 615
Détenus jusqu'à l'échéance	4.0	30 979	33 697
Dérivés de couverture	4.0	245	410
Part des réassureurs dans les provisions techniques, assurance	5.6	131	110
Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-	- 78	202
Actifs d'impôts	5.2	1 625	2 312
Actifs d'impôts exigibles	5.2	82	66
Actifs d'impôts différés	5.2	1 543	2 246
Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	5.11	21	8
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	5.3	240	212
Immeubles de placement	5.4	485	426
Immobilisations corporelles	5.4	2 721	2 451
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	5.5	1 205	999
Autres actifs	5.1	1 512	1 496
TOTAL DE L'ACTIF		292 342	275 200
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en millions d'EUR)	Annexe	31-12-2017	31-12-2016
Passifs financiers	4.0	251 260	234 300
Détenus à des fins de transaction	4.0	6 998	8 559
Considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.0	15 034	16 553
Au coût amorti	4.0	227 944	207 485
Dérivés de couverture	4.0	1 284	1 704
Provisions techniques avant réassurance	5.6	18 641	19 657
Variation de la juste valeur des positions couvertes dans le cadre de la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-	- 86	204
Passifs d'impôts	5.2	582	681
Passifs d'impôts exigibles	5.2	148	188
Passifs d'impôts différés	5.2	434	493
Passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	5.11	0	0
Provisions pour risques et charges	5.7	399	238
Autres passifs	5.8	2 743	2 763
TOTAL DU PASSIF		273 540	257 843
Total des capitaux propres	5.10	18 803	17 357
Capitaux propres des actionnaires	5.10	17 403	15 957
Instruments AT1 (<i>additional Tier 1</i>) au sein des capitaux propres	5.10	1 400	1 400
Intérêts de tiers	-	0	0
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		292 342	275 200

- Changement dans la présentation de ce bilan : voir Annexe 1.1.
- Le bilan au 31 décembre 2017 inclut United Bulgarian Bank et Interlease, rachetés mi-2017. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à l'Annexe 6.6. plus loin dans ce rapport.

État consolidé des variations des capitaux propres

	Capital social		Réserve pour réévaluation financière		Réserve de couverture (couvertures des flux de trésorerie)		Variation des régimes à prestations définies		Risque de crédit propre		Réserves reportées		Écart de conversion		Capitaux propres des actionnaires		Instruments AT1 au sein des capitaux propres		Intérêts de tiers		Total des capitaux propres		
	libéré	Prime d'émission	Actions propres	disponibles à la vente	financiers	flux de trésorerie	des régimes à prestations définies	de crédit propre	et résultat	reporté	conversion	Intérêts de tiers	Capitaux propres des actionnaires	Intérêts de tiers	Capitaux propres des actionnaires	Intérêts de tiers	Intérêts de tiers	Intérêts de tiers	Intérêts de tiers	Intérêts de tiers	Intérêts de tiers	Intérêts de tiers	Intérêts de tiers
2017																							
Solde au début de l'exercice	1 455	5 453	0	1 756	-1 347	-138	-4	8 751	31	15 957	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 357
Résultat net pour la période	0	0	0	0	0	0	0	2 575	0	2 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 575
Résultats non réalisés reconnus dans les capitaux propres	0	0	0	-5	8	86	-6	-2	2	84	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84
Sous-total des résultats réalisés et non réalisés	0	0	0	-5	8	86	-6	2 573	2	2 658	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 658
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	-1 171	0	-1 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 171
Coupons sur les instruments AT1 au sein des capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	-52	0	-52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-52
Augmentation de capital	1	15	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Achat d'actions propres	0	0	-5	0	0	0	0	0	0	-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5
Vente d'actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des intérêts de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modifications du scope	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des variations	1	15	-5	-5	8	86	-6	1 350	2	1 446	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 446
Solde au terme de l'exercice	1 456	5 467	-5	1 751	-1 339	-52	-10	10 101	33	17 403	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 803
Dont réserve pour réévaluation d'instruments de capitaux propres	-	-	-	460	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont réserve pour réévaluation d'obligations	-	-	-	1 292	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont liés à l'application de la méthode de mise en équivalence	-	-	-	14	0	0	0	0	0	16	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30
2016																							
Solde au début de l'exercice	1 454	5 437	0	1 782	-1 146	94	-	6 779	11	14 411	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 811
Résultat net pour la période	0	0	0	0	0	0	-	2 427	0	2 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 428
Résultats non réalisés reconnus dans les capitaux propres	0	0	0	-26	-201	-231	-	11	20	-427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-427
Sous-total des résultats réalisés et non réalisés	0	0	0	-26	-201	-231	-	2 439	20	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
Dividendes	0	0	0	0	0	0	-	-418	0	-418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-418
Coupons sur les instruments AT1 au sein des capitaux propres	0	0	0	0	0	0	-	-52	0	-52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-52
Augmentation de capital	1	15	0	0	0	0	-	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
Achat d'actions propres	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vente d'actions propres	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations des intérêts de tiers	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modifications du scope	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des variations	1	15	0	-26	-201	-231	-	1 969	20	1 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 546
Solde au terme de l'exercice	1 455	5 453	0	1 756	-1 347	-138	-	8 747	31	15 957	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 357
Dont réserve pour réévaluation d'instruments de capitaux propres	-	-	-	490	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont réserve pour réévaluation d'obligations	-	-	-	1 266	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont liés à l'application de la méthode de mise en équivalence	-	-	-	26	0	0	-	0	7	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32

- Structure de l'actionariat : voir la partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires, à l'Annexe 3, et partie Rapport du Conseil d'administration, au chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise.
- Augmentations de capital, instruments AT1 et nombre d'actions : voir Annexe 5.10.
- Le poste Dividendes en 2017 (1 171 millions d'euros) comprend le dividende final de 1,80 euro par action pour 2016 (payé en mai 2017) et un dividende intérimaire de 1 euro par action en guise d'avance sur le dividende final pour 2017 (qui sera versé en 2018). Le poste Dividende en 2016 (418 millions d'euros) ne comprend qu'un dividende intérimaire de 1 euro par action (418 millions d'euros) en guise d'avance sur le dividende total pour 2016. À titre d'information : sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des Actionnaires, le dividende total pour 2017 s'élèvera à 3 euros par action (dont 1 euro par action a donc déjà été distribué comme dividende intérimaire), avant précompte mobilier. Un rachat de 2,7 millions d'actions propres (environ 0,2 milliard d'euros) sera en outre proposé à l'Assemblée générale des Actionnaires.
- Variation nette de la réserve de réévaluation pour les instruments de capitaux propres : la baisse de 31 millions d'euros en 2017 s'explique en grande partie par le transfert vers le résultat net (plus-values en cas de vente), partiellement compensé par des variations positives de la valeur de marché ; la baisse de 57 millions d'euros en 2016 s'explique pour une large part par la vente des actions Visa Europe suite à l'offre publique de Visa Inc.
- En 2017, la baisse annoncée du taux d'imposition en Belgique (voir Annexe 3.12) conjointement avec l'effet compensatoire de la hausse des taux à long terme a eu l'impact suivant : variation nette de la réserve de réévaluation pour les obligations : +26 millions d'euros, variation nette de la réserve de couverture (couvertures de flux de trésorerie) : +8 millions d'euros et variation nette des régimes à prestations définies : +86 millions d'euros (qui a également subi l'effet positif du rendement effectif des fonds d'investissement plus élevé que le rendement prévu). En 2016, la baisse des taux à long terme a eu l'impact suivant : variation nette de la réserve de réévaluation pour les obligations : +31 millions d'euros, variation nette de la réserve de couverture (couvertures de flux de trésorerie) : -201 millions d'euros et variation nette des régimes à prestations définies : -231 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'EUR)

	Renvoi ¹	2017	2016
Activités opérationnelles			
Résultat avant impôts	Compte de résultats consolidé	3 667	3 090
Ajustements pour :			
résultat avant impôts relatifs aux activités abandonnées	Compte de résultats consolidé	0	0
réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in)corporelles, immeubles de placement et titres	3.10, 4.2, 5.4, 5.5	340	341
profit/perte réalisé sur la cession d'investissements	-	-16	-11
variation des réductions de valeur sur prêts et avances	3.10	-87	126
variation des provisions techniques avant réassurance	5.6	-149	391
variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	5.6	-18	17
variation des autres provisions	5.7	121	-7
autre bénéfice ou perte non réalisé	-	-621	-104
résultat provenant des entreprises associées et coentreprises	3.11	-11	-27
Flux de trésorerie liés au bénéfice d'exploitation avant impôts et variations des actifs et passifs d'exploitation	-	3 227	3 815
Variations des actifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	-	694	-3 676
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.1	2 751	707
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.1	-299	657
Actifs financiers disponibles à la vente	4.1	2 927	-909
Prêts et créances	4.1	-4 854	-4 226
Dérivés de couverture	4.1	165	104
Actifs d'exploitation liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés et autres actifs	-	4	-9
Variations des passifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	-	9 464	18 345
Dépôts au coût amorti	4.1	7 468	15 044
En dettes représentées par un titre au coût amorti	4.1	5 874	11 728
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.1	-1 345	175
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	4.1	-1 543	-7 355
Dérivés de couverture	4.1	-200	-867
Provisions techniques avant réassurance ³	5.6	-867	-267
Passifs d'exploitation liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés et autres passifs	-	78	-114
Impôts sur le résultat payés	3.12	-523	-470
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles		12 863	18 014

Tableau des flux de trésorerie consolidés (suite)

(en millions d'EUR)

	Renvoi ¹	2017	2016
Activités d'investissement			
Achat de titres détenus jusqu'à l'échéance	4.1	-2 096	-2 365
Produits du remboursement de titres échus détenus jusqu'à l'échéance	4.1	4 685	1 683
Acquisition d'une filiale ou d'une unité commerciale, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6.6	185	0
Produits de la cession d'une filiale ou d'une unité commerciale, nets de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	-	7	0
Achat d'actions dans des entreprises associées et coentreprises	-	0	0
Produits de la cession d'actions dans des entreprises associées et coentreprises	-	0	0
Dividendes perçus d'entreprises associées et coentreprises	-	26	26
Acquisition d'immeubles de placement	5.4	-37	-35
Produits de la vente d'immeubles de placement	5.4	19	32
Acquisition d'immobilisations incorporelles (hors goodwill)	5.5	-206	-158
Produits de la vente d'immobilisations incorporelles (hors goodwill)	5.5	6	9
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.4	-793	-713
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	5.4	152	269
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement		1 947	-1 252
Activités de financement			
Achat ou vente d'actions propres	État consolidé des variations des capitaux propres	-5	0
Émission ou remboursement de billets à ordre et autres titres de créance	4.1	-657	-140
Produits ou remboursement de dettes subordonnées	4.1	120	-428
Paiements en principal relatifs aux obligations de location-financement	-	0	0
Produits de l'émission de capital social	État consolidé des variations des capitaux propres	15	16
Remboursement de titres de capital de base sans droit de vote	État consolidé des variations des capitaux propres	0	0
Produits de l'émission d'actions privilégiées	État consolidé des variations des capitaux propres	0	0
Dividendes versés	État consolidé des variations des capitaux propres	-1 223	-470
Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		-1 750	-1 022
Mutation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Augmentation ou diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	13 060	15 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	-	26 747	10 987
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	606	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	-	40 413	26 747
Informations complémentaires			
Intérêts versés ³	3.1	-2 216	-2 384
Intérêts perçus ³	3.1	6 337	6 642
Dividendes perçus (y compris entreprises mises en équivalence)	3.2, 5.3	89	103
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et soldes avec les banques centrales	Bilan consolidé	29 727	20 148
Prêts et avances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de trois mois	4.1	20 118	11 622
Dépôts à vue de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement	4.1	-9 431	-5 023
Trésorerie et équivalents de trésorerie inclus dans les groupes d'actifs destinés à être cédés	-	0	0
Total	-	40 413	26 747
Dont indisponibles	-	0	0

¹ Les annexes auxquelles il est fait référence ne comportent pas toujours les montants exacts tels que repris dans le Tableau des flux de trésorerie étant donné que des corrections sont notamment apportées à ces montants dans le cadre d'acquisitions/de cessions de filiales ainsi que le prévoit la norme IAS 7.

² Dans ce relevé, les intérêts versés et perçus sont assimilés aux charges et revenus d'intérêts, comme mentionné dans le compte de résultats consolidé. Compte tenu de la quantité de contrats sous-jacents à la base des charges et revenus d'intérêts, une détermination exacte des flux de trésorerie effectifs nécessiterait un effort administratif très important. Il est en outre raisonnable de supposer que pour un bancassureur, les flux de trésorerie effectifs ne diffèrent pas largement des charges et revenus d'intérêts proratisés étant donné que la plupart des produits de taux d'intérêt comportent un versement d'intérêts périodique dans l'année.

³ Mode de présentation adapté : à partir de 2017, les mouvements de trésorerie dans les provisions techniques avant réassurance sont séparés lors des modifications des passifs d'exploitation (précédemment repris dans 'autre bénéfice ou perte non réalisé'). Les chiffres de 2016 ont été adaptés à ce nouveau mode de présentation.

- Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont rapportés selon la méthode indirecte.
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie augmentent de manière substantielle en 2017, en raison surtout d'un montant plus élevé de prises en pension et des avoirs détenus auprès des banques centrales. Ceci a été financé à partir des flux de trésorerie nets dans les activités opérationnelles à la faveur de dépôts plus élevés.
- Émission ou remboursement de billets à ordre et autres titres de créance : en 2017, KBC Ifima, KBC Groupe SA, ČSOB (Tchéquie) et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant.

- L'évolution en 2017 a essentiellement trait aux 2,6 milliards d'euros d'émissions ainsi qu'aux 3,0 milliards d'euros de remboursements auprès de ces sociétés. En 2016, KBC Ifima, KBC Groupe SA, ČSOB Bank (Tchéquie) et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant. L'évolution en 2016 était essentiellement liée aux 2,9 milliards d'euros d'émissions ainsi qu'aux 3 milliards d'euros de remboursements auprès de ces sociétés.
- Produits ou remboursement de dettes subordonnées : en 2017, KBC Ifima, KBC Groupe SA, ČSOB Bank (Tchéquie) et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant. L'évolution en 2017 est

essentiellement liée à des émissions de 0,5 milliard d'euros et à des remboursements de 0,3 milliard d'euros. En 2016, KBC Ifima, KBC Groupe SA, ČSOB Bank (Tchéquie) et KBC Bank SA ont contribué à la majeure partie du montant. L'évolution en 2016 était essentiellement liée à des remboursements.

- KBC a remboursé en janvier 2018 les *contingent capital notes* (CoCo) émises en janvier 2013 pour un montant de 1 milliard de dollars américains. La valeur en capital des CoCo a déjà été retirée du capital Tier 2 du 31-12-2017. L'influence du remboursement des CoCo a été largement compensée par l'émission réussie d'un indice de référence Tier 2 de 500 millions d'euros en septembre 2017.

- En 2016, il n'y a pas eu d'acquisitions ou de cessions importantes d'entreprises du groupe ou d'activités. En 2017, nous avons racheté 99,9% de United Bulgarian Bank (UBB) et 100% d'Interlease (voir Annexe 6.6). L'impact du prix d'acquisition sur les flux de trésorerie, en ce qui concerne les activités d'investissement, le prix étant entièrement payé avec la trésorerie, s'élève à -0,6 milliard d'euros ; ce qui revient en termes nets, après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis, à +0,2 milliard d'euros. Le 12 décembre 2017, PKO Bank Polski Group a finalisé l'acquisition de 100% des actions de KBC TFI en Pologne. L'influence sur le résultat et les flux de trésorerie de KBC est cependant négligeable.

1.0 Annexes aux méthodes comptables

Annexe 1.1 : attestation de conformité

Le Conseil d'administration a approuvé la publication des comptes annuels consolidés de KBC Groupe SA, y compris toutes les annexes, le 15 mars 2018. Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'approuvées par l'UE (*endorsed IFRS*), et présentent des informations comparatives sur une année. Tous les montants sont exprimés et arrondis en millions d'euros (sauf stipulation contraire).

Les normes IFRS nouvelle mouture suivantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 mais elles n'ont pas eu d'influence sur les comptes annuels de KBC :

- modifications de la norme IFRS 12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) : explication de la portée des obligations d'information dans la norme IFRS 12 à partir des améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- modifications de la norme IAS 12 (Impôts sur les revenus) : comptabilisation des créances fiscales reportées pour les pertes non réalisées.

Les IFRS nouvelle mouture suivantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont eu une influence sur les comptes annuels de KBC :

- modifications de la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie) : l'initiative concernant les informations à fournir (*Disclosure Initiative*) est entrée en vigueur en 2017. Par conséquent, les informations du tableau des flux de trésorerie ont été élargies aux informations sur les principales modifications des obligations financières relatives aux activités de financement.

Les modifications suivantes opérées dans la présentation et les fondements du reporting financier ont été appliquées en 2017 :

- En matière de passifs financiers, IFRS 9 modifie la présentation des gains et des pertes engendrés par le risque crédit propre pour les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Pour cette partie, KBC a appliqué la norme IFRS 9 anticipativement, à partir du 1^{er} janvier 2017, date à partir de laquelle les bénéfices et les pertes générés par le risque de crédit propre sont repris dans les Résultats non réalisés. L'influence de cette application anticipée est minime étant donné l'influence limitée du risque de crédit propre.

- La présentation des Revenus nets de commissions a été modifiée. Afin d'obtenir une ventilation plus transparente des Revenus nets de commissions, ce poste a été scindé comme suit à partir de 2017 (les références chiffrées sont adaptées conformément) : (i) services de gestion de fortune : comprend les revenus et les frais relatifs aux frais d'entrée et commissions de gestion, (ii) services bancaires : comprend les revenus et les frais relatifs aux commissions liées aux crédits ou garanties, les commissions pour services payants et les commissions liées aux titres et (iii) distribution : comprend les revenus et les frais relatifs à la distribution de fonds communs de placement et de produits de bancassurance.
- En vue d'un alignement avec le cadre du reporting financier consolidé (FINREP) de l'Autorité bancaire européenne, nous avons adapté légèrement la présentation du bilan. À partir de 2017, la Trésorerie et soldes comprend également les autres dépôts à vue auprès des établissements de crédit. Le nom a donc été modifié comme suit : Trésorerie, soldes avec les banques centrales et autres dépôts à vue auprès des établissements de crédit. Les références chiffrées ont été recalculées (ce qui a donné lieu à un glissement de 538 millions d'euros, principalement à partir des Prêts et créances). Les modifications concernent le bilan et les annexes y afférentes sous 4.0.
- Suite à une modification au niveau des règles de valorisation, il a été décidé de libérer la provision d'indexation dans les assurances dommages. Le Conseil d'administration a approuvé cette modification en août 2017. Les comptes annuels n'ont pas été adaptés de manière rétroactive selon la norme IAS 8, étant donné que l'influence est considérée comme négligeable (un impact ponctuel de +26 millions d'euros avant impôts).

Les normes IFRS suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore d'application au 31 décembre 2017. KBC appliquera ces normes dès qu'elle y sera tenue.

- IFRS 9
 - En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 (Instruments financiers) portant sur la classification et l'évaluation des instruments financiers en remplacement des exigences en la matière dans la norme IAS 39 actuelle (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). La date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 est le 1^{er} janvier 2018. KBC a lancé un projet dans ce domaine depuis un certain temps déjà et la mise en œuvre des systèmes et des procédures a en grande partie été finalisée en 2017. KBC appliquera également la norme IFRS 9 dans ses entités

- d'assurance et ne recourra donc pas à la possibilité offerte par l'IAS Board de reporter provisoirement l'introduction de la norme IFRS 9. KBC aura par contre recours aux mesures transitoires pour les informations comparatives à la date de la première application.
- Classification et valorisation : pour les actifs financiers, la classification et la valorisation selon la norme IFRS 9 dépendent du modèle d'entreprise spécifique et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument. Le principal impact attendu de la première application est la conséquence d'un glissement au sein du portefeuille *treasury* (de Disponible à la vente vers Au coût amorti), la comptabilisation des bénéfices et pertes non réalisés sur quelques investissements limités qui n'ont pas réussi le test relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, et la reprise des Réserves disponibles à la vente gelées. Ces réserves disponibles à la vente gelées existaient sous la norme IAS 39 en raison des reclassifications historiques de Disponibles à la vente vers Détenus jusqu'à l'échéance ou vers Prêts et créances mais doivent être inversées suite au passage à la norme IFRS 9. Pour les instruments de capitaux propres non destinés aux activités commerciales, issus principalement de nos activités d'assurance, KBC appliquera l'approche *overlay* pour les instruments de capitaux propres éligibles et poursuivra l'approche IAS 39 de façon transparente. L'IASB propose l'approche *overlay* pendant la période transitoire entre l'application de la norme IFRS 9 et celle de la norme IFRS 17 pour garantir un *level playing field* avec les autres assureurs et bancassureurs.
 - Réductions de valeur sur instruments financiers : les instruments financiers soumis à des réductions de valeur sont scindés en trois catégories, à savoir : Étape (ou *stage*) 1 : *performing* ; Étape 2 : *underperforming* (où les pertes de crédit attendues pendant la durée résiduelle doivent être calculées) et Étape 3 : *non-performing* ou *impaired*. KBC a défini des pratiques et des procédures afin d'établir à la fin de chaque période de rapport si le risque de crédit a augmenté de façon significative et exige donc par conséquent un *staging* (passage d'une étape à la suivante). Pour le portefeuille de crédits, ce passage à l'étape suivante se fait selon une approche plurielle, sur la base d'une note de crédit interne, de restructurations de crédit, d'une évaluation collective et du nombre de jours d'impayés. Une approche plurielle similaire sera appliquée au portefeuille d'investissement à la différence près que KBC souhaite faire usage de la dispense relative au faible risque de crédit. Cela signifie que l'on part du principe que toutes les obligations avec une notation de type *investment grade* se trouvent à l'étape 1 sauf si d'autres facteurs donnent une autre indication. Pour les étapes 1 et 2, KBC comptabilise sur la base de la norme IAS 39 les réductions de valeur *incurred but not reported* (IBNR) qui sont influencées par les périodes d'émergence. Sous la norme IFRS 9, les réductions de valeur sur actifs financiers sont calculées sur la base de la perte de crédit attendue sur 12 mois pour l'étape 1 et sur la base de la perte de crédit attendue sur la durée résiduelle pour l'étape 2. Par conséquent, les réductions de valeur devraient augmenter. Aussi bien les critères de fixation des étapes que le calcul des pertes de crédit attendues se basent sur des informations prospectives. Divers facteurs macro-économiques sont pris en compte et, pour évaluer une série de résultats probables, KBC utilise trois scénarios. L'impact de la première application a été influencé favorablement par le contexte macroéconomique positif. Les réductions de valeur sous IFRS 9 différeront des exigences prudentielles actuelles pour les raisons suivantes : i) application d'une évaluation *through-the-cycle* pour des motifs prudentiels par rapport à une évaluation *point-in-time* sous IFRS 9 ; ii) application d'une évaluation d'un PD de 12 mois pour des motifs prudentiels par rapport à un PD *lifetime* sous IFRS 9 (aux étapes 2 et 3) et iii) ajout de seuils prudentiels et d'adaptations à la baisse des évaluations de PD, EAD et LGD pour des motifs prudentiels.
 - Comptabilité de couverture : KBC continuera à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilité de couverture et à attendre l'IASB pour les développements futurs relatifs au *macro hedging*.
 - KBC n'appliquera pas de mesure transitoire pour l'influence de la norme IFRS 9 sur le capital. Par conséquent, les capitaux propres, le capital et le *leverage ratio* offriront une transparence totale sur l'influence de la norme IFRS 9.
 - Au total, la première application de la norme IFRS 9 aura une influence négative estimée à environ 41 points de base sur le capital *common equity Tier 1*, en raison surtout des reclassifications d'une partie du portefeuille obligataire dit *treasury*. Conformément à la norme IFRS, KBC indiquera les *transition disclosures* dans le rapport du premier trimestre 2018.
- IFRS 15 :
 - En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients) relative à la comptabilisation des recettes. IFRS 15 est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. L'analyse d'impact a été effectuée en 2017. KBC a identifié les contrats concernés et les a examinés par rapport au nouveau modèle pour la comptabilisation des recettes selon l'approche en cinq étapes, en mettant l'accent sur (i) l'identification des obligations de prestations et (ii) la rémunération variable de quelques conventions de gestion patrimoniale. Comme attendu, aucun effet important n'a été identifié.
 - IFRS 16 :
 - En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 (Contrats de location) applicable à dater du 1er janvier 2019. La nouvelle norme ne modifie guère le traitement comptable du leasing pour les prestataires de leasing et, selon les attentes, les conséquences comptables pour KBC resteront limitées (dans la mesure où KBC est essentiellement fournisseur de leasing en non preneur). L'analyse d'impact est en cours.
 - IFRS 17
 - En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 (Contrats d'assurance), une nouvelle norme comptable englobante pour les contrats d'assurance reprenant les fondements pour la comptabilisation et la valorisation, la présentation et la fourniture d'informations. Une fois que la norme IFRS 17 entre en vigueur, elle remplace l'IFRS 4 (Contrats d'assurance) publiée en 2005. IFRS 17 vaut pour tous les types de contrats d'assurance (vie, dommages, assurance directe, réassurance), quel que soit le type d'entité qui les émet, et pour certaines garanties et instruments financiers avec participation bénéficiaire discrétionnaire. Quelques exceptions ont été prévues. L'objectif général de la norme IFRS 17 est d'offrir un modèle comptable pour les contrats d'assurance plus utile et plus consistant pour les assureurs. Contrairement aux obligations de la norme IFRS 4, essentiellement basée sur le principe de

grandfathering des anciennes méthodes comptables locales, la norme IFRS 17 propose un modèle complet pour les contrats d'assurance qui reprend tous les aspects comptables pertinents. Le cœur de l'IFRS 17 est le modèle général, complété par une adaptation spécifique pour les contrats avec participation bénéficiaire directe (l'approche de la rémunération variable) et une approche simplifiée (l'approche de l'allocation de prime) surtout pour les contrats de courte durée. L'IFRS vaudra pour les périodes de reporting commençant à partir du 1er janvier 2021 (sous réserve d'approbation par l'UE) ; des chiffres comparatifs sont requis. Une étude d'impact fait partie du projet IFRS 17 actuellement en cours chez KBC.

- Autres :
 - Dans le courant de l'année 2017, l'IASB a publié quelques adaptations minimales aux normes IFRS existantes. Leur application sera mise en œuvre dès que cela sera obligatoire, mais l'impact est jusqu'ici jugé négligeable.

Annexe 1.2 : principales méthodes comptables

a Critères de consolidation et d'inclusion dans les comptes consolidés selon la méthode de mise en équivalence

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les entités (importantes) (y compris les *structured entities*) sur lesquelles la société consolidante exerce, directement ou indirectement, un contrôle (ainsi que le définit la norme IFRS 10).

Les entreprises (importantes) sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). La méthode de mise en équivalence est également appliquée aux participations (importantes) dans des sociétés associées (sociétés sur la gestion desquelles KBC exerce une influence déterminante). Ainsi que l'autorise la norme IAS 28, des participations détenues par des sociétés à capital-risque sont classifiées comme étant détenues à des fins de transaction (évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats). Les changements de direction dans une participation (qui ne débouchent pas sur une perte de contrôle) sont traités comme une mutation au sein des capitaux propres et n'ont aucune influence sur le goodwill et le résultat.

b Effets des variations de change

Les actifs et passifs monétaires, libellés dans des monnaies étrangères, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change au comptant en vigueur à la date de clôture des comptes. Les écarts d'évaluation positifs et négatifs, à l'exception de ceux qui se rapportent au financement d'actions et de participations dans des entreprises consolidées, en monnaies étrangères, sont inscrits dans le compte de résultats. Les éléments non monétaires, évalués sur la base de leur coût historique, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de la date de transaction. Les éléments non monétaires, évalués à la juste valeur, sont convertis sur la base du cours au comptant en

vigueur le jour où la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont présentés conjointement avec les fluctuations de la juste valeur. Les produits et charges en monnaies étrangères sont pris en résultat au cours en vigueur au moment de leur intégration.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis dans la monnaie du rapport (euro) au cours au comptant en vigueur à la date de clôture des comptes (à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique). Le compte de résultats est converti au cours moyen de l'exercice, en tant que meilleure approche du cours de change de la date de transaction. Les écarts résultant de l'utilisation d'un cours différent pour les éléments de l'actif et du passif, d'une part, et les éléments des capitaux propres, d'autre part, sont imputés (conjointement avec les écarts de cours – après impôts différés – sur les emprunts conclus en vue du financement des participations en monnaies étrangères), pour la part de KBC, aux capitaux propres.

c Actifs et passifs financiers (IAS 39)

Un actif ou un passif financier est porté au bilan au moment où KBC devient une partie concernée au niveau des provisions contractuelles des instruments. L'acquisition et la vente de tous les actifs financiers réglés selon les conventions de marché standard sont inscrites au bilan à la date de règlement.

Tous les actifs et passifs financiers – y compris les dérivés – doivent être inscrits au bilan sur la base des classifications fixées par la norme IAS 39. Chaque classification exige une évaluation spécifique.

La norme IAS 39 reconnaît les classifications suivantes :

- *Prêts et créances* : tous les actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- *Investissements détenus jusqu'à l'échéance* : tous les actifs financiers non dérivés avec une échéance finale déterminée et des paiements fixes ou déterminables que KBC a la ferme intention et la capacité financière de conserver jusqu'à leur échéance.
- *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats* : cette catégorie comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que tout autre actif financier considéré dès le début comme évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat (JV ; abrégé dans les diverses annexes en *Évalué à la juste valeur*). Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers détenus en vue d'une vente à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs de cette catégorie. Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction sauf s'ils ont été qualifiés d'instruments de couverture effectifs. Les actifs JV sont évalués de la même manière que les actifs financiers détenus à des fins de transaction. KBC peut appliquer cette

option de la juste valeur lorsque celle-ci procure des informations plus pertinentes. Ceci permet en effet d'éliminer ou de limiter considérablement les incohérences d'évaluation ou d'inclusion (aussi appelées inadéquation comptable), qui proviendraient de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de l'intégration des bénéfices ou pertes réalisés sur ceux-ci, sur des bases différentes. L'option de la juste valeur peut également être appliquée aux actifs financiers avec instruments financiers dérivés incorporés.

- *Actifs financiers disponibles à la vente* : tous les actifs financiers non dérivés qui n'entrent pas dans l'une des catégories précitées. Ces actifs sont évalués à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la réalisation des actifs ou jusqu'au moment où surviennent des réductions de valeur. Dans ce cas, les résultats de réévaluation sont cumulés dans le compte de résultats.
- *Passifs financiers détenus à des fins de transaction* sont des dettes détenues dans l'intention d'un rachat à court terme. Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement négative sont considérés comme des passifs détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été qualifiés de dérivés de couverture effectifs. Ces passifs sont évalués à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats.
- *Passifs financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats (JV)* : ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats, à l'exception des bénéfices et des pertes générés par le risque de crédit propre, qui sont comptabilisés dans les résultats non réalisés comptabilisés dans les capitaux propres. L'option de la juste valeur peut être utilisée de la même manière que pour les actifs JV. En outre, cette catégorie peut être utilisée pour le traitement comptable des composantes dépôt (décomposées) (passifs financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire), ainsi que le prévoit la norme IFRS 4.
- *Autres passifs financiers* : toutes les autres dettes financières non dérivées qui n'appartiennent pas à l'une des catégories précitées. Ces passifs sont évalués au coût amorti.
- *Dérivés de couverture* : dérivés utilisés en tant qu'instruments de couverture.

Les instruments financiers sont proposés au *dirty price*. Cela signifie que les intérêts proratisés sont présentés dans le même poste que les instruments financiers pour lesquels ces intérêts ont été proratisés.

KBC applique les règles générales suivantes :

- *Créances classifiées en tant que Prêts et créances*. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, y compris les frais de transaction. Les

prêts avec échéance fixe sont ensuite évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire le taux d'intérêt qui actualise tous les flux de trésorerie futurs escomptés de la créance à la valeur comptable nette. Ce taux d'intérêt tient compte de tous les frais de transaction et rémunérations y afférents. Les prêts sans échéance fixe sont évalués au coût amorti.

Les réductions de valeur sont comptabilisées pour les créances pour lesquelles – soit individuellement, soit sur la base du portefeuille – des réductions de valeur ont été constatées à la date de clôture des comptes. Cette indication est déterminée à l'aide de la *Probability of Default* (PD). Les caractéristiques des crédits telles que le type de crédit, la branche d'activité à laquelle appartient l'emprunteur, la situation géographique de l'emprunteur et d'autres caractéristiques essentielles pour le profil de risque d'un emprunteur, sont utilisées pour la détermination de la PD. Les crédits qui partagent une même PD affichent par conséquent un profil de risque de crédit similaire.

- Les prêts et créances affichant une PD de 12 (crédits douteux individuels présentant la PD la plus élevée) sont testés individuellement sur une réduction de valeur (et éventuellement amortis individuellement). Le montant de la réduction de valeur est déterminé comme étant la différence entre la valeur comptable des prêts et leur valeur actuelle nette.
- Les prêts et créances affichant une PD de 10 ou 11 sont également considérés comme des crédits douteux individuels. Les prêts importants sont testés individuellement. Le montant de la réduction de valeur est déterminé comme étant la différence entre la valeur comptable des prêts et leur valeur actuelle. Les prêts moins importants sont testés sur une base statistique. Le montant de la réduction de valeur selon la méthode statistique est basé sur les modèles AIRB (*Advanced Internal Rating Base*) (PD x LGD x EAD).
- Les prêts et créances affichant une PD inférieure à 10 sont considérés comme des crédits normaux. Les pertes *Incurring but not reported* (IBNR) sont reprises pour les crédits affichant une PD de 1 à 9 inclus. Ces pertes IBNR sont essentiellement basées sur les modèles AIRB (*Advanced Internal Rating Base*) (PD x LGD x EAD) avec corrections de tous les paramètres afin de refléter le caractère *point in time* des pertes IBNR. La correction majeure porte sur la PD : l'horizon de temps de la PD est écourté sur la base de la période d'*émergence*. La période d'*émergence* est la période entre l'apparition d'un événement qui entraînera une réduction de valeur et le moment où KBC découvre cet événement. Elle est fonction de la fréquence de révision, de la situation et de la relation avec les contreparties. La période d'*émergence* se situe entre 1 et 12 mois pour les portefeuilles *retail* et ces limites s'élèvent à respectivement 1 et 11 mois pour les portefeuilles *corporate*. En moyenne, les périodes d'*émergence* sont plus courtes pour les portefeuilles *corporate* que pour les portefeuilles *retail*.

- Dans le cas d'une réduction de valeur, la valeur comptable du prêt est diminuée par le biais d'un compte spécifique pour réductions de

valeur et la perte est inscrite au compte de résultats. Si, par la suite, le montant des réductions de valeur estimées augmente ou diminue en raison d'un événement qui s'est produit après que les réductions de valeur ont été reconnues, la réduction de valeur actée auparavant est majorée ou diminuée par le biais de l'ajustement du compte spécifique des réductions de valeur. Les prêts et montants connexes repris sur les comptes spécifiques pour réductions de valeur sont amortis lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de récupération future ou lorsque le prêt fait l'objet d'une remise de dette. Un prêt renégocié continue de faire l'objet d'un test de dépréciation, celle-ci étant calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Pour les passifs hors bilan (crédits d'engagement) qui sont classés comme étant incertains ou non recouvrables et douteux, des provisions sont portées au bilan si les conditions générales de la norme IAS 37 ont été remplies et si le critère de la *prépondérance des probabilités* a été respecté. Ces provisions sont ensuite comptabilisées à leur valeur actuelle nette. Les intérêts sur les crédits auxquels des réductions de valeur ont été appliquées sont calculés sur la base du taux d'intérêt contractuel servant à calculer la réduction de valeur.

- *Titres* : en fonction du fait qu'ils ont été ou non négociés sur un marché actif et de l'intention à l'acquisition, les titres sont classifiés en tant que Prêts et créances, Investissements détenus jusqu'à l'échéance, Actifs financiers détenus à des fins de transaction, Actifs JV ou Actifs financiers disponibles à la vente.
 - Les titres classifiés en tant que Prêts et créances ou Investissements détenus jusqu'à l'échéance sont initialement évalués à la juste valeur, y compris les frais de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti. La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est comptabilisée en tant qu'intérêts et prise en résultat sur la durée des titres restant à courir. La prise en résultat s'effectue sur une base actuarielle, calculée sur le taux d'intérêt effectif à l'acquisition. Des réductions de valeur individuelles sur des titres classifiés en tant que Prêts et créances ou en tant que Titres détenus jusqu'à l'échéance sont – selon la même méthode que pour les créances susmentionnées – comptabilisées si des réductions de valeur ont été constatées à la date de clôture du bilan.
 - Les titres classifiés en tant qu'Actifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement évalués à la juste valeur hors frais de transaction et ensuite à la juste valeur, toutes les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultats.
 - Les titres classifiés en tant qu'Actifs JV qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués de la même manière que les Actifs financiers détenus à des fins de transaction.
 - Les titres classifiés en tant qu'Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement évalués à leur juste valeur, y compris les frais de transaction, et ensuite à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur faisant l'objet d'un poste séparé dans les capitaux propres jusqu'à la vente des titres ou jusqu'au moment où ils accusent une réduction de valeur. Dans ce cas, les résultats de réévaluation

cumulatifs sont transférés des capitaux propres au résultat de l'exercice. Les réductions de valeur sont comptabilisées lorsqu'elles ont été constatées. En ce qui concerne les actions cotées et les autres titres à revenu variable, une indication de réduction de valeur est déterminée sur la base d'une baisse notable (plus de 30%) ou durable (plus d'un an) de la juste valeur. En ce qui concerne les titres à revenu fixe, la réduction de valeur est déterminée sur la base de la récupérabilité de la valeur d'acquisition. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice. En ce qui concerne les actions et autres titres à revenu variable, les reprises de réductions de valeur s'effectuent par le biais d'un poste séparé des capitaux propres. Les reprises de réductions de valeur sur des titres à revenu fixe s'effectuent par le biais du compte de résultats. Toutefois, lorsqu'il ne peut pas être démontré objectivement que l'origine de la réduction de valeur durable n'existe plus (l'événement qui est à l'origine de la réduction de valeur n'a pas totalement disparu), chaque augmentation de la juste valeur est reprise aux capitaux propres. La comptabilisation en capitaux propres cesse lorsque l'indication de réduction de valeur n'existe plus. La réduction de valeur est alors totalement reprise au résultat avec comptabilisation aux capitaux propres de chaque variation de la juste valeur.

- *Dérivés* : tous les dérivés sont classifiés en tant qu'actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, sauf s'ils ont été qualifiés de dérivés de couverture effectifs. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat de l'exercice. Les dérivés détenus à des fins de transaction ayant une valeur de remplacement positive et négative sont portés respectivement à l'actif du bilan et au passif du bilan.
- *Montants dus* : les dettes qui découlent de dépôts ou d'emprunts de fonds sont portés au bilan au coût amorti. La différence entre les fonds mis à disposition et la valeur nominale est portée au compte de résultats *pro rata temporis*. L'intégration s'effectue sur une base actualisée en fonction du pourcentage d'intérêt réel.
- *Dérivés incorporés dans les contrats* : les dérivés incorporés dans les contrats qui sont évalués sur une *base pro rata temporis* (Investissements détenus jusqu'à l'échéance, Prêts et créances, Autres passifs financiers) ou qui sont évalués à la juste valeur avec fluctuations de la juste valeur dans les capitaux propres (Actifs financiers disponibles à la vente) sont séparés du contrat et évalués à la juste valeur (les fluctuations de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat de l'exercice) si, au moment où KBC acquiert le contrat, l'on juge que le risque du produit dérivé incorporé n'est pas étroitement lié au risque du contrat de base. Le risque ne peut être réévalué par la suite, sauf dans le cas de modifications des conditions du contrat, ayant un impact substantiel sur les flux de trésorerie du contrat. Les contrats avec dérivés incorporés sont toutefois essentiellement classifiés en tant qu'actifs JV, de sorte qu'une

séparation de l'instrument financier dérivé incorporé devient inutile étant donné que le corps de l'instrument financier est évalué à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites dans le résultat de l'exercice.

- **Comptabilité de couverture (hedge accounting)** : KBC applique la comptabilité de couverture si toutes les conditions exigées ont été remplies (selon les exigences en matière de *comptabilité de couverture* qui n'ont pas été supprimées dans la version modifiée de la norme IAS 39, la version *carve-out* telle qu'approuvée par l'UE). Les conditions sont les suivantes : la présence d'une documentation formelle de la relation de couverture dès le début de la couverture ; la très grande efficacité attendue de la couverture ; la possibilité de mesurer l'efficacité de la couverture de manière fiable ; et la mesure continue pendant la période de rapport pendant laquelle la couverture peut être qualifiée d'efficace. En ce qui concerne les couvertures à la juste valeur, tant les dérivés de couverture de risque que les positions couvertes sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. Les intérêts proratisés des *swaps* de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. La transaction de couverture est interrompue si les conditions régissant les transactions de couverture ne sont plus remplies ou si l'instrument de couverture échoit ou est vendu. Dans ce cas, les résultats de réévaluation de la position couverte (dans le cas d'instruments financiers à revenu fixe) sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice sur une base *pro rata temporis* jusqu'à l'échéance finale.

KBC applique les transactions de couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille afin de couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille de prêts et de dépôts d'épargne par des *swaps* de taux d'intérêt. Les *swaps* de taux d'intérêt sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. Les intérêts proratisés de ces *swaps* de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. Le montant couvert des prêts est également évalué à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites au compte de résultats. La juste valeur du montant couvert fait l'objet d'un poste séparé dans les actifs inscrits au bilan. KBC applique la version modifiée de l'IAS 39 afin d'éviter toute inefficacité consécutive aux remboursements anticipés, tant qu'il est question d'une sous-couverture (*underhedging*). En cas de couverture inefficace, la fluctuation cumulée de la juste valeur du montant couvert sera amortie dans le compte de résultats, et ce sur la durée résiduelle des actifs couverts, ou immédiatement sortie du bilan si l'inefficacité provient du fait que les prêts concernés ne sont plus reconnus. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés de couverture des risques sont évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur imputables à la part efficace de la couverture faisant l'objet d'un poste séparé dans les capitaux propres. Les intérêts proratisés des *swaps* de taux d'intérêt sont repris dans les revenus nets d'intérêts. La part inefficace de la couverture

est comptabilisée dans le compte de résultats. La transaction de couverture est interrompue si les conditions régissant la comptabilité de couverture ne sont plus remplies. Dans ce cas, les dérivés sont considérés en tant que dérivés détenus à des fins de transaction et sont évalués comme tels.

Le financement en monnaies étrangères de l'actif net d'une participation étrangère est traité comme une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère. Cette forme de comptabilité de couverture est appliquée aux participations qui ne sont pas libellées en euros. Les écarts de conversion (tenant compte des impôts différés) sur le financement sont inscrits aux capitaux propres, conjointement avec les écarts de conversion sur l'actif net.

- Un *contrat de garantie financière* est un contrat sur la base duquel l'émetteur est contraint d'effectuer certains paiements afin de compenser le titulaire d'une perte subie par lui parce qu'un débiteur déterminé ne respecte pas son obligation de paiement en vertu des conditions initiales ou révisées d'une reconnaissance de dette. Initialement évalué à la juste valeur, un contrat de garantie financière est ensuite évalué au plus élevé des deux montants suivants :
 - montant déterminé conformément à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; et
 - montant initialement comptabilisé, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulatif imputé conformément à la norme IAS 18 Produits des activités ordinaires.
- **Ajustements de la juste valeur (market value adjustments)** : les ajustements de la juste valeur sont comptabilisés sur tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, les fluctuations de la juste valeur étant inscrites dans le compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ces ajustements de la juste valeur comprennent tous les frais de dénouement, les corrections pour instruments ou marchés moins liquides, les corrections associées aux valorisations *mark-to-model*, les corrections consécutives au risque de contrepartie et les corrections pour coûts de financement.

d Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill est considéré comme la part des frais d'acquisition en plus de la juste valeur des actifs identifiables acquis, du passif et du passif conditionnel, tels qu'estimés à la date d'acquisition. Il est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle et évalué à son coût minoré des réductions de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel au minimum ou si des indications internes ou externes existent en ce sens. Des réductions de valeur sont appliquées si la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie auxquelles appartient le goodwill est supérieure à sa valeur récupérable. Les réductions de valeur sur goodwill ne peuvent pas être reprises. Pour chaque nouveau regroupement d'entreprises, KBC doit faire un choix en ce qui concerne l'évaluation des participations minoritaires, soit à la juste valeur, soit selon leur part proportionnelle dans les capitaux propres. Le choix d'opérer détermine le montant du goodwill.

Les logiciels sont – si les conditions de comptabilisation en tant qu’actif sont remplies – comptabilisés dans les immobilisations incorporelles. Les logiciels de système sont portés à l’actif et suivent le rythme d’amortissement du matériel (soit trois ans) à partir du moment où ils sont utilisables. Les logiciels standard, de même que les logiciels sur mesure développés par des tiers, sont portés à l’actif et sont amortis linéairement sur cinq ans à partir du moment où ils sont utilisables. Les frais de développement internes et externes de logiciels de projets d’investissement générés en interne sont portés à l’actif et sont amortis linéairement sur cinq ans et sur huit ans pour les systèmes essentiels ayant une durée de vie économique plus longue. Les projets d’investissement sont des projets à grande échelle qui introduisent ou remplacent un objectif ou modèle d’entreprise important. Les frais de recherche internes et externes liés à ces projets ainsi que tous les frais des autres projets ICT relatifs aux logiciels générés en interne (autres que des projets d’investissement) sont immédiatement comptabilisés dans le résultat de l’exercice.

e Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d’acquisition (y compris les frais d’acquisition directement attribuables), déduction faite des amortissements cumulatifs et réductions de valeur. Les taux d’amortissement sont déterminés sur la base de la durée de vie économique prévue et sont appliqués selon la méthode linéaire dès que les actifs sont prêts à l’emploi. Des réductions de valeur sont comptabilisées s’il y a des indications de réduction de valeur et si la valeur comptable des actifs est supérieure à leur valeur récupérable (soit la valeur la plus élevée de la valeur d’exploitation ou du prix de vente moins les frais de vente). Les réductions de valeur comptabilisées peuvent être reprises par le biais du compte de résultats. En cas de vente d’immobilisations corporelles, les pertes ou bénéfices réalisés sont immédiatement portés au résultat de l’exercice. En cas de destruction, le montant restant à amortir est immédiatement porté au compte de résultats. Les règles comptables régissant les immobilisations corporelles s’appliquent également aux immeubles de placement.

Les coûts de financement externes qui sont directement attribuables à l’acquisition d’un actif sont portés à l’actif en tant qu’élément des charges de cet actif. Tous les autres coûts de financement sont imputés en tant que charges pendant la période au cours de laquelle ils ont été contractés. Il y a inscription à l’actif dès que des charges sont contractées pour un actif, que des coûts de financement sont contractés et que des activités sont exercées afin de préparer l’actif à l’usage visé ou à la vente. Si le processus est interrompu, les coûts de financement ne sont plus portés à l’actif. L’inscription à l’actif des coûts de financement cesse lorsque toutes les activités visant à préparer l’actif à l’usage visé ou à la vente sont terminées.

f Provisions techniques

Provision pour primes non acquises et risques en cours

En ce qui concerne l’assurance directe, la provision pour primes non acquises est en principe calculée journalièrement sur la base des primes brutes. Pour la réassurance reçue, la provision pour primes non acquises est déterminée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant, complétées si nécessaire en fonction de la perception propre du risque dans le temps. La provision pour primes non acquises relatives aux activités d’assurance vie est comptabilisée en tant que provision pour le groupe d’activités des assurances vie.

Provision pour assurances vie

Cette provision est calculée, à l’exception des produits de la branche 23, selon les principes actuariels en vigueur, la provision pour primes non acquises, la provision pour vieillissement, la provision pour intérêts encore à verser mais non échus, etc. étant prises en compte. En principe, cette provision est calculée séparément pour chaque contrat d’assurance. Pour les assurances acceptées, une provision est constituée pour chaque contrat séparément sur la base des informations communiquées par le cédant, complétées si nécessaire en fonction des perceptions propres.

Outre les règles mentionnées ci-dessous, une provision complémentaire est constituée conformément aux dispositions légales. Les règles suivantes sont d’application :

- *Évaluation selon la méthode prospective* : cette méthode est appliquée aux provisions pour assurances vie de la branche 21 classiques et pour assurances vie de la branche 21 modernes avec taux garanti sur les primes futures, ainsi qu’aux provisions pour avantages complémentaires octroyés aux employés en ce qui concerne les taux appliqués. Le calcul selon les formules actuarielles prospectives s’appuie sur les dispositions techniques des contrats.
- *Évaluation selon la méthode rétrospective* : cette méthode est appliquée à la provision pour assurances vie de la branche 21 modernes et aux provisions pour avantages complémentaires octroyés aux employés en vue du paiement de nouvelles primes complémentaires. Les calculs selon les formules actuarielles rétrospectives reposent sur les dispositions techniques des contrats, mais ne tiennent pas compte des versements futurs.

Provision pour sinistres

La provision pour sinistres déclarés est en principe calculée par sinistre, sur la base des éléments connus du dossier, à concurrence des sommes encore dues aux victimes ou aux bénéficiaires et est majorée des charges externes nécessaires au règlement des sinistres. Lorsque des dommages-intérêts doivent être versés sous la forme d’un paiement périodique, les montants à réserver à cet effet sont calculés sur la base des méthodes actuarielles reconnues.

Une provision IBNR est constituée pour les sinistres IBNR (*incurred but not reported*) à la date de clôture des comptes. Pour les affaires

directes, cette provision IBNR est basée sur une somme forfaitaire par branche d'assurance en fonction des expériences passées et de l'évolution du portefeuille assuré. La provision IBNR est majorée de montants supplémentaires pour événements exceptionnels.

Une provision IBNER est constituée pour sinistres IBNER (*incurred but not enough reserved*) à la date de clôture des comptes si les procédures démontrent que les autres provisions pour sinistres sont insuffisantes pour les obligations futures. Cette provision comprend les montants pour sinistres qui ont déjà été rapportés mais qui, pour des raisons techniques, n'ont pas encore été inscrits au dossier des sinistres. Le cas échéant, une provision est constituée par prudence en vue d'obligations éventuelles liées à des sinistres déjà clôturés.

Une provision pour coûts internes de règlement des sinistres est calculée au pourcentage déterminé sur la base des expériences passées. En outre, des provisions complémentaires, telles que les provisions pour accidents du travail, sont constituées sur la base des dispositions légales.

Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes

Ce poste comprend la provision pour participations aux bénéficiaires déjà réparties mais pas encore attribuées à la clôture de l'exercice pour les groupes d'activités Vie et Non-vie.

Test de suffisance du passif

Un test de suffisance du passif (*liability adequacy test*) est effectué afin d'évaluer les dettes en cours, de détecter d'éventuels déficits et de les porter au compte de résultats.

Réassurance cédée et rétrocession

L'impact des réassurances cédées et des rétrocessions est porté à l'actif, calculé pour chaque contrat séparément et est complété si nécessaire en fonction des perceptions propres du risque dans le temps.

g Contrats d'assurance valorisés selon la norme IFRS 4 – phase 1

Les règles de *deposit accounting* s'appliquent aux instruments financiers sans participation bénéficiaire discrétionnaire et à la composante dépôt des contrats d'assurance de la branche 23. Cela signifie que la composante dépôt et la composante assurances sont évaluées séparément. Par le biais du *deposit accounting*, la part des primes liée à la composante dépôt – à l'instar de l'imputation du passif qui en résulte – n'est pas comptabilisée dans le compte de résultats. Les frais administratifs et les commissions sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultats. En cas de fluctuations ultérieures des cours des investissements de la branche 23, tant la fluctuation de l'actif que la fluctuation du passif qui en résulte sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultats. Après l'intégration initiale, la composante dépôt est par conséquent évaluée à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Cette juste valeur correspond au nombre d'unités multiplié par la valeur de l'unité, basée sur la juste valeur des instruments financiers sous-jacents. Les versements liés à la composante

dépôt ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats mais entraînent une réduction de la valeur comptable du passif.

Les instruments financiers avec participation bénéficiaire discrétionnaire et la composante assurances des contrats d'assurance de la branche 23 (liés à un fonds d'investissement) sont évalués comme des contrats d'assurance qui ne sont pas liés à un fonds d'investissement (voir Provisions techniques). La composante dépôt des instruments financiers avec participation bénéficiaire discrétionnaire n'est donc pas scindée de la composante assurances. À la date de clôture des comptes, un test de suffisance du passif (*liability adequacy test*) permet d'établir l'adéquation des passifs résultant des instruments financiers ou des contrats d'assurance. Si le montant de ces passifs est inférieur à leurs flux de trésorerie futurs escomptés, le déficit est comptabilisé dans le compte de résultats moyennant une augmentation du passif.

h Obligations en matière de prestations de retraite

Les obligations en matière de prestations de retraite sont comptabilisées sous les Autres passifs et portent sur les engagements en matière de pensions de retraite et de survie, de prépensions et d'autres pensions ou rentes similaires. Les régimes à prestations définies sont des plans par lesquels KBC a une obligation légale ou constructive de verser des contributions complémentaires au fonds de pension si ce fonds détient des actifs insuffisants au paiement de toutes les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Les passifs de pension résultant de ces plans pour le personnel sont calculés selon la norme IAS 19 à l'aide de la *Projected Unit Credit Method*, prévoyant que chaque période de prestation de services donne un droit complémentaire à la pension. Les mouvements d'actifs ou de passifs nets en matière de régimes à prestations définies sont traités dans les charges d'exploitation (charges de retraite attribuées à l'année de services), les charges d'intérêts (charges d'intérêts nettes) et les résultats non réalisés comptabilisés dans les capitaux propres (nouveaux calculs).

i Passifs d'impôt

Ce poste comprend les passifs d'impôts exigibles et différés.

- Les passifs d'impôts exigibles sont déterminés sur la base du montant à payer estimé, calculé aux taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'actif et du passif. Ils sont calculés aux taux d'imposition en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou des passifs sur lesquels ils portent et qui reflètent les conséquences fiscales de la manière dont l'entité prévoit de récupérer ou de liquider la valeur comptable des actifs ou passifs sous-jacents à la date du bilan. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles, sur lesquels il sera possible d'imputer ces différences temporelles déductibles.

j Provisions

Les provisions sont portées au bilan :

- s'il existe une obligation (contraignante en droit ou de fait) à la date du bilan basée sur un événement passé ; et
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- si le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

k Capitaux propres

Les capitaux propres sont l'actif net après déduction de tous les passifs. La norme IAS 32 opère une distinction entre les instruments de capitaux propres et les instruments financiers.

- Les frais d'acquisition d'actions propres de KBC Groupe SA sont déduits des capitaux propres. Les résultats de la vente, de l'émission ou de la destruction d'actions propres sont directement comptabilisés dans les capitaux propres.
- Les transactions sur dérivés d'actions KBC sont également comptabilisées dans les capitaux propres, sauf en cas de règlement net en espèces.
- Les options sur actions KBC tombant sous le champ d'application de la norme IFRS 2 sont évaluées à la juste valeur à leur date

d'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée dans le compte de résultats en tant que frais de personnel répartis sur la période de prestation de services et fait l'objet d'un poste séparé dans les capitaux propres.

- Les résultats de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à la cession ou à la réduction de valeur des actifs. Les résultats de réévaluation cumulés sont transférés au résultat de l'exercice.

Les options *put* sur participations minoritaires (et, si d'application, les combinaisons d'options *put* et d'options *call* dans les contrats *forward*) sont actées en tant que passifs financiers à la valeur actuelle de leur prix d'exercice. La participation minoritaire correspondante est sortie des capitaux propres. En cas de modification de la part dans les capitaux propres détenue par les participations minoritaires, KBC adapte la valeur comptable des participations majoritaires et minoritaires afin de refléter les variations dans leurs intérêts relatifs dans les sociétés consolidées. KBC impute aux capitaux propres toute différence entre le montant de la variation des participations minoritaires et la juste valeur de la rémunération payée ou reçue et l'attribue au détenteur de la participation majoritaire.

l Taux de change utilisés*

	Taux de change au 31-12-2017		Moyenne de taux de change en 2017	
	1 EUR = monnaie étrangère	Variation par rapport au 31-12-2016 Positive : appréciation face à l'EUR Négative : dépréciation face à l'EUR	1 EUR = monnaie étrangère	Variation par rapport à la moyenne de 2016 Positive : appréciation face à l'EUR Négative : dépréciation face à l'EUR
BGN	1,95580	0%	1,95580	0%
CZK	25,535	6%	26,351	3%
GBP	0,88723	-3%	0,87443	-6%
HUF	310,33	0%	309,29	1%
USD	1,1993	-12%	1,1310	-2%

* Chiffres arrondis.

Annexe 1.3 : estimations importantes et jugements significatifs

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés et de l'application des méthodes comptables de KBC, la direction doit porter des jugements et faire des estimations ou suppositions qui ont un impact sur les montants de l'actif, du passif, des produits et des coûts rapportés. Une certaine dose d'incertitude est inhérente à la majorité des montants rapportés. Les estimations se fondent sur l'expérience et

les suppositions dont la direction de KBC estime qu'elles sont raisonnables à l'instant où le rapport annuel est préparé.

L'ajustement des estimations comptables est acté au cours de la période où celles-ci sont revues et pour chaque période consécutive qui en est affectée. Vous trouverez notamment dans les annexes suivantes les estimations et jugements importants dans l'application des bases utilisées pour le rapport financier les plus déterminants pour les montants repris dans les comptes annuels consolidés : 3.3, 3.7, 3.10, 4.2, de 4.4 à 4.7 inclus, 5.2, de 5.4 à 5.7 inclus et 5.9.

2.0 Annexes relatives à l'information par segment

Annexe 2.1 : segmentation selon la structure de direction

Vous trouverez de plus amples informations sur la structure de direction du groupe et les résultats par segment au chapitre Nos divisions (le commissaire n'a pas audité le présent chapitre). Conformément à l'IFRS 8, KBC a identifié le Comité de Direction et le Conseil d'administration du groupe comme *chief operating decision makers*, responsables de l'attribution des ressources et de l'évaluation des performances des différents composants de l'entreprise. Les segments opérationnels sont basés sur les rapports financiers internes remis à ces organes de gestion et sur l'emplacement des activités de l'entreprise, ce qui débouche sur une segmentation géographique.

Les trois segments opérationnels sont (de manière simplifiée) :

- Division Belgique (toutes les activités en Belgique)
- Division Tchèque (toutes les activités en République tchèque)
- Division Marchés internationaux (activités en Irlande, en Hongrie, en Slovaquie et en Bulgarie), rapportées ensemble conformément à la norme IFRS 8.16.

Il existe en outre, à des fins de reporting, un Centre de groupe (résultats du holding, éléments non attribués aux autres divisions, résultats des sociétés à céder).

Rapport par segment

- Les organes de gestion analysent les performances des segments selon une série de critères, le Résultat après impôts étant le principal indicateur de résultat. Les données relatives aux segments sont entièrement basées sur l'IFRS, sans adaptations.
- Une société du groupe est en principe entièrement attribuée au même segment/division. Des exceptions ne sont consenties que pour les charges qui ne sont pas attribuables de manière univoque à un segment déterminé, telles que les frais d'arrangements des prêts subordonnés (mentionnés sous Centre de groupe).
- Les coûts de financement des participations sont attribués au Centre de groupe. Les coûts de financement éventuels relatifs au *leveraging* au niveau de KBC Groupe SA sont également repris dans le Centre de groupe.
- Les transactions entre segments sont présentées *at arm's length*.
- Dans l'information par segment, les revenus nets d'intérêts sont mentionnés sans répartition en revenus d'intérêts et charges d'intérêts, ce qui est autorisé par les normes IFRS. La majorité des produits des segments consiste en effet en intérêts et le management se base surtout sur les revenus nets d'intérêts pour l'évaluation et la gestion des divisions.
- Aucune information n'est fournie à propos des produits de la vente aux clients externes, par groupe de produits ou services, étant donné que les informations au niveau consolidé sont établies surtout par division, et non par groupe de clients ou de produits.
- Pour l'influence de United Bulgarian Bank et Interlease (Bulgarie) rachetés mi-2017 : voir Annexe 6.6.

Annexe 2.2. : résultats par segment

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division Tchéquie	Division Marchés internationaux	Division Marchés internationaux Dont :				Centre de groupe	Groupe KBC
				Hongrie	Slovaquie	Bulgarie	Irlande		
COMPTE DE RÉSULTATS 2017									
Revenus nets d'intérêts	2 394	888	837	244	211	104	278	1	4 121
Assurances non-vie (avant réassurance)	526	86	83	35	25	23	0	11	706
Primes acquises	1 043	216	224	100	36	88	0	8	1 491
Charges techniques	-516	-130	-141	-64	-12	-65	0	3	-785
Assurances vie (avant réassurance)	-132	48	25	7	12	5	0	1	-58
Primes acquises	927	260	85	16	49	20	0	0	1 271
Charges techniques	-1 059	-212	-60	-9	-36	-15	0	1	-1 330
Résultat net de la réassurance cédée	-15	-4	9	-1	-2	12	0	1	-8
Revenus de dividendes	52	0	1	0	0	0	0	10	63
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	539	222	95	62	15	13	5	-1	856
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	123	17	3	2	0	1	0	56	199
Revenus nets de commissions	1 290	192	232	161	51	18	-1	-6	1 707
Autres revenus nets	174	40	-112	3	8	-4	-116	11	114
TOTAL DES PRODUITS	4 953	1 490	1 173	514	320	172	167	84	7 700
Charges d'exploitation ^a	-2 452	-646	-837	-346	-204	-96	-188	-140	-4 074
Réductions de valeur	-116	-24	190	8	-13	-20	215	-20	30
sur prêts et créances	-87	-5	197	11	-11	-17	215	-18	87
sur actifs financiers disponibles à la vente	-11	-1	-1	0	0	-1	0	0	-12
sur goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sur autres	-18	-18	-7	-3	-1	-2	0	-2	-45
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	-13	21	4	0	0	0	0	0	11
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 372	842	529	176	103	56	193	-75	3 667
Impôts	-797	-140	-85	-29	-24	-6	-26	-71	-1 093
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	1 575	702	444	146	79	50	167	-146	2 575
Attribuable à des participations minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	1 575	702	444	146	79	50	167	-146	2 575
a Dont éléments sans effet de trésorerie	-58	-54	-68	-29	-14	-10	-15	-91	-271
Amortissements sur actifs immobilisés	-57	-54	-65	-29	-15	-7	-15	-90	-266
Autres	-1	1	-3	0	0	-4	0	-1	-5
Acquisition d'immobilisations*	488	213	219	48	114	27	30	116	1 036

* Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées et goodwill et autres immobilisations incorporelles.

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division Tchéquie	Division Marchés interna- tionaux	Dont :				Centre de groupe	Groupe KBC
				Hongrie	Slovaquie	Bulgarie	Irlande		
COMPTE DE RÉSULTATS 2016									
Revenus nets d'intérêts	2 701	849	740	231	216	48	244	-32	4 258
Assurances non-vie (avant réassurance)	440	78	91	33	21	37	0	18	628
Primes acquises	1 012	190	198	82	32	83	0	10	1 410
Charges techniques	-572	-112	-107	-49	-12	-46	0	8	-782
Assurances vie (avant réassurance)	-208	36	20	4	12	4	0	0	-152
Primes acquises	1 217	271	89	16	51	22	0	0	1 577
Charges techniques	-1 425	-234	-69	-12	-39	-18	0	0	-1 728
Résultat net de la réassurance cédée	-12	-4	-6	-2	-1	-3	0	-17	-38
Revenus de dividendes	61	0	0	0	0	0	0	15	77
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	329	117	89	66	15	2	6	6	540
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	90	48	38	19	16	4	0	13	189
Revenus nets de commissions	1 070	191	201	157	45	-4	-1	-11	1 450
Autres revenus nets	208	18	-1	2	6	-5	-4	33	258
TOTAL DES PRODUITS	4 680	1 333	1 173	509	330	84	246	25	7 211
Charges d'exploitation ^a	-2 432	-608	-750	-338	-199	-56	-154	-158	-3 948
Réductions de valeur	-179	-24	34	12	-16	-6	44	-32	-201
sur prêts et créances	-113	-23	42	15	-15	-3	45	-32	-126
sur actifs financiers disponibles à la vente	-58	3	0	0	0	0	0	0	-55
sur goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0
sur autres	-8	-4	-7	-3	0	-3	-1	0	-20
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	0	23	0	0	0	0	0	4	27
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 070	724	457	183	115	22	136	-161	3 090
Impôts	-637	-128	-29	-54	-23	0	49	132	-662
Résultat net après impôts des activités abandonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	1 433	596	428	130	92	22	184	-29	2 428
Attribuable à des participations minoritaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	1 432	596	428	130	92	22	184	-29	2 427
a Dont éléments sans effet de trésorerie	-62	-48	-55	-27	-12	-3	-12	-81	-246
Amortissements sur actifs immobilisés	-57	-49	-56	-27	-13	-3	-12	-85	-246
Autres	-5	1	0	0	0	0	0	4	1
Acquisition d'immobilisations*	448	260	132	36	37	38	21	102	942

* Actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés, immeubles de placement, immobilisations corporelles, participations dans des entreprises associées et goodwill et autres immobilisations incorporelles.

Annexe 2.3 : informations sur le bilan par segment

Le tableau ci-dessous présente une ventilation par segment de plusieurs produits importants du bilan.

(en millions d'EUR)	Division Belgique	Division Tchéquie	Division Marchés internationaux	Division Marchés internationaux Dont :				Centre de groupe	Groupe KBC
				Hongrie	Slovaquie	Bulgarie	Irlande		
BILAN 31-12-2017									
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	132 881	30 246	22 663	7 302	6 066	3 903	5 392	7 918	193 708
Dépôts à vue	42 757	19 582	11 267	5 484	3 058	1 920	805	0	73 606
Comptes d'épargne	44 416	7 668	4 609	942	1 227	837	1 603	0	56 692
Dépôts à terme	12 493	712	6 192	844	1 379	1 105	2 864	0	19 397
Titres de créance	31 186	1 792	331	31	178	0	121	7 918	41 227
Autres	2 028	492	264	0	223	41	0	0	2 784
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	94 495	22 303	24 201	4 217	6 574	2 716	10 694	0	140 999
Prêts à terme	48 325	8 104	5 411	1 936	2 158	568	749	0	61 839
Prêts hypothécaires	34 468	10 653	15 503	1 556	2 943	1 100	9 905	0	60 625
Autres	11 701	3 546	3 287	726	1 473	1 049	40	0	18 535
BILAN 31-12-2016									
Dépôts de la clientèle et titres de créance, hors mises en pension	125 074	26 183	18 344	6 814	5 739	792	4 999	7 820	177 421
Dépôts à vue	38 953	16 214	8 260	4 438	2 916	358	549	0	63 427
Comptes d'épargne	42 289	7 222	3 817	944	1 195	113	1 565	0	53 328
Dépôts à terme	15 505	672	5 759	1 404	1 215	322	2 819	0	21 936
Titres de créance	26 338	1 625	289	29	194	0	67	7 793	36 044
Autres	1 989	450	219	0	219	0	0	27	2 686
Prêts et avances à la clientèle, hors prises en pension	91 804	19 552	21 496	3 802	6 094	835	10 765	4	132 856
Prêts à terme	46 130	7 375	5 203	1 762	2 124	273	1 043	0	58 707
Prêts hypothécaires	34 265	9 077	13 993	1 451	2 608	234	9 700	0	57 335
Autres	11 408	3 100	2 300	588	1 363	328	22	4	16 813

3.0 Annexes relatives au compte de résultats

Annexe 3.1 : revenus nets d'intérêts

(en millions d'EUR)	2017	2016
Total	4 121	4 258
Revenus d'intérêts	6 337	6 642
Actifs disponibles à la vente	650	703
Prêts et créances	3 819	3 805
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	853	981
Autres actifs, non évalués à la juste valeur	166	79
<i>Sous-total des revenus d'intérêts d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	<i>5 488</i>	<i>5 568</i>
<i>Dont revenus d'intérêts d'actifs financiers pour lesquels des réductions de valeur ont été constituées</i>	<i>22</i>	<i>64</i>
Actifs détenus à des fins de transaction	570	661
Dérivés de couverture	274	288
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	5	124
Charges d'intérêts	-2 216	-2 384
Passifs au coût amorti	-955	-870
Autres, non évalués à la juste valeur	-102	-33
<i>Sous-total des charges d'intérêts de passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	<i>-1 057</i>	<i>-903</i>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-643	-771
Dérivés de couverture	-479	-564
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-29	-139
Charges nettes d'intérêts relatives aux régimes à prestations définies	-8	-6

Annexe 3.2 : revenus de dividendes

(en millions d'EUR)	2017	2016
Total	63	77
Actions détenues à des fins de transaction	11	12
Actions considérées dès le début comme évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	1
Actions disponibles à la vente	53	63

Annexe 3.3 : résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

(en millions d'EUR)	2017	2016
Total	856	540
Instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les intérêts et fluctuations de la valeur de marché des dérivés détenus à des fins de transaction)	336	687
Autres instruments financiers considérés dès le début comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	10	-6
<i>Dont : bénéfice/perte sur risque de crédit propre</i>	-	8
Transactions de change	589	-94
Résultats du traitement des transactions de couverture	-79	-47
Répartition des transactions de couverture		
Micro couverture couvertures de juste valeur	-5	-5
Variations de juste valeur des instruments couverts	-49	295
Variations de juste valeur des dérivés de couverture, y compris la cessation	44	-300
Couvertures des flux de trésorerie	1	-2
Variations de juste valeur des instruments de couverture, part inefficace	1	-2
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère, part inefficace	0	0
Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	8	-2
Variations de juste valeur des instruments couverts	-102	101
Variations de juste valeur des dérivés de couverture, y compris la cessation	110	-104
Arrêt de la comptabilité de couverture en cas de couverture à la juste valeur	-17	0
Arrêt de la comptabilité de couverture en cas de couverture de flux de trésorerie	-65	-37

- Résultats des transactions de change : concernent les écarts de change totaux, à l'exception de ceux comptabilisés sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.
- Impact des variations du risque de crédit propre : voir Annexes 1.1. et 4.8.
- Dérivés ALM : les intérêts des dérivés ALM sont repris sous Revenus nets d'intérêts. Les variations de juste valeur des dérivés ALM, à l'exception de ceux auxquels s'applique une relation de couverture de flux de trésorerie efficace, sont indiquées sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Il est également important de souligner que les variations de juste valeur des actifs couverts dans le cadre d'une transaction de couverture de la juste valeur sont reprises au même poste et qu'un prélèvement est effectué ici dans la mesure où il s'agit d'une couverture efficace.
- Efficacité des couvertures : l'efficacité est déterminée sur la base des méthodes suivantes :
 - Pour les micro-couvertures de juste valeur, la méthode *dollar offset* est utilisée sur une base trimestrielle, les variations de la juste valeur de la position couverte et les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture devant se compenser mutuellement dans une fourchette de 80% à 125%.
 - Pour les couvertures des flux de trésorerie, l'instrument de couverture désigné est comparé avec une couverture parfaite des flux de trésorerie couverts. Cette comparaison est prospective (par le biais de la mesure de la BPV) et rétrospective (comparaison de la juste valeur de l'instrument de couverture désigné avec la couverture parfaite). L'efficacité des deux tests doit se situer dans une fourchette de 80% à 125%.
 - Pour les transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, l'efficacité est évaluée selon les règles prescrites dans la version européenne de la norme IAS 39 (*carve out*). Les normes IFRS ne permettent pas d'indiquer des positions nettes comme des positions couvertes, mais elles autorisent toutefois d'attribuer les instruments de couverture à la position brute des actifs (ou éventuellement la position brute des passifs). Concrètement, le volume d'actifs (ou de passifs) dans chaque tranche d'échéance doit être supérieur au volume des instruments de couverture attribué à cette même tranche d'échéance.
- Bénéfices jour 1 : lorsque le prix de transaction sur un marché non actif diffère de la juste valeur des autres transactions de marché observables dans le même instrument ou de la juste valeur basée sur une technique d'évaluation dont les variables ne comportent que des données de marché observables, la différence entre le prix de transaction et la juste valeur (un bénéfice jour 1) est inscrite au compte de résultats. Si ce n'est pas le cas (donc, si les variables ne comportent pas uniquement des données de marché observables), le bénéfice jour 1 est réservé et inscrit au compte de résultats pendant la durée et au plus tard à l'échéance finale de l'instrument financier. L'impact pour KBC est négligeable.
- Les variations de juste valeur (consécutives à la réévaluation *marked-to-market*) d'une grande partie des instruments de couverture ALM (qui sont traités comme des instruments de trading) sont également reprises sous Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur, tandis que la plupart des actifs concernés ne sont pas comptabilisés à la juste valeur (c'est-à-dire *marked-to-market*).
- Principales fluctuations entre 2017 et 2016 : la progression du Résultat net d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'explique surtout par le niveau substantiellement plus élevé des revenus des activités de salles de marché, surtout en Belgique et en République tchèque, et par une influence plus positive de différents ajustements de la valeur de marché.

Annexe 3.4 : résultat net réalisé sur des actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'EUR)

	2017	2016
Total	199	189
Titres à revenu fixe	29	24
Actions	170	165

- Le résultat net réalisé comprend entre autres en 2016 la plus-value réalisée sur la vente d'actions Visa Europe (suite à l'offre publique sur Visa Europe) de 99 millions d'euros (84 millions d'euros après impôts).

Annexe 3.5 : revenus nets de commissions

(en millions d'EUR)

	2017	2016
Total	1 707	1 450
Commissions perçues	2 615	2 101
Commissions versées	-908	-651
Ventilation selon le type		
Services de gestion de fortune	1 232	1 013
Commissions perçues	1 289	1 050
Commissions versées	-57	-37
Services bancaires	764	718
Commissions perçues	1 267	998
Commissions versées	-502	-280
Distribution	-290	-281
Commissions perçues	59	54
Commissions versées	-349	-335

- Modification de la présentation : voir Annexe 1.1.
- La grande majorité des provisions liées à l'octroi de crédits est reprise sous Revenus nets d'intérêts (dans le cadre du calcul du taux d'intérêt effectif).

Annexe 3.6 : autres revenus nets

(en millions d'EUR)

	2017	2016
Total	114	258
Dont des plus- ou moins-values consécutives aux éléments suivants :		
la vente de prêts et créances	3	2
la vente d'actifs détenus jusqu'à l'échéance	3	4
le rachat de passifs financiers au coût amorti	0	-7
autres, parmi lesquels :	109	259
revenus des activités de leasing (essentiellement opérationnelles), groupe KBC Lease	73	78
revenus du Groupe VAB	64	69
impact du rachat d'un contrat réassuré	1	25
liquidation ancien dossier juridique (Tchéquie)	14	0
provision pour <i>tracker mortgage review</i>	-116	-4

- Impact du rachat en 2016 d'un contrat réassuré : des plus-values sur investissements ont été réalisées à l'occasion du rachat d'un important contrat d'épargne réassuré (reprises sous Autres revenus nets) Ces plus-values ont été intégralement rétrocédées au client via les charges techniques assurance vie et n'ont donc eu aucun impact sur le Résultat net.
- Provision pour *tracker mortgage review* en 2017 : de la même manière que tous les grands fournisseurs de crédits en Irlande, KBC Ireland a proposé des prêts hypothécaires *tracker mortgages* (entre 2003 et 2008). En décembre 2015, la Banque centrale irlandaise (CBI) a demandé au secteur bancaire irlandais, y compris à KBC Bank Ireland, de mener une vaste investigation à la recherche des problèmes concernant les prêts hypothécaires *tracker mortgages*. L'objet de cette enquête (la *tracker mortgage review*) consistait à

identifier les cas dans lesquels les droits contractuels des clients dans le cadre de leur convention hypothécaire n'ont pas été entièrement respectés et/ou les fournisseurs de crédit n'ont pas entièrement respecté les différentes conditions et normes en matière de transmission des informations et de transparence à l'égard du client. Dans les cas où l'enquête pointait un désavantage pour le client, KBC Bank Ireland était tenue de proposer une indemnisation et une compensation appropriées, conformément aux principes d'indemnisation de la CBI (*Principles for Redress*). En 2016, la banque a comptabilisé une provision de 4 millions d'euros pour indemnisation et compensation des clients identifiés qui avaient été impactés. Après complément d'enquête et accords avec la CBI, la banque a identifié en 2017 d'autres clients impactés pour lesquels une indemnisation et une compensation étaient nécessaires. C'est

pourquoi elle a comptabilisé en 2017 une provision supplémentaire de 116 millions d'euros (dont 54 millions au troisième trimestre et 62 millions au quatrième), sur la base de l'estimation au plus juste des

possibles obligations au 31 décembre 2017. Tous les clients impactés devraient vraisemblablement recevoir des indemnités et des compensations dans le courant de l'année 2018.

Annexe 3.7 : résultats du pôle assurance

- En tant que bancassureur, KBC présente ses informations financières de manière intégrée (les activités bancaires et d'assurance sont donc regroupées). De plus amples informations sur les activités bancaires et les activités d'assurance sont disponibles dans les rapports annuels respectifs de KBC Bank et KBC Assurances. Cette annexe fournit d'ores et déjà des informations séparées sur les résultats du pôle assurance.
- Les chiffres sont présentés avant élimination des transactions entre les entités bancaires et d'assurance du groupe (résultats relatifs aux assurances qui ont été conclues entre les entités bancaires et les entités d'assurance au sein du groupe, intérêts que les entreprises d'assurance ont reçus sur les dépôts placés auprès des entités de banque, commissions payées par les entités d'assurance aux agences bancaires pour la vente d'assurances, etc.), afin de présenter une image plus juste de la rentabilité des activités d'assurance.
- Des informations complémentaires relatives aux activités d'assurance sont présentées aux Annexes 3.7, 5.6 et 6.5 (partie KBC Assurances), dans le chapitre Comment gérons-nous nos risques ? (Risques de crédit des activités d'assurances, Risque de taux d'intérêt, Risque actions et Risque immobilier lié aux activités d'assurance, Risque technique d'assurance) et dans le chapitre Comment gérons-nous notre capital ? (Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées).

Annexe 3.7.1 : aperçu

(en millions d'EUR)	Vie	Non-vie	Compte non technique	Total
2017				
Primes d'assurances acquises avant réassurance	1 273	1 510	–	2 784
Charges techniques d'assurance avant réassurance	-1 331	-785	–	-2 116
Revenus nets de commissions	-20	-292	–	-312
Résultat net de la réassurance cédée	1	-9	–	-8
Frais généraux administratifs	-140	-247	-3	-389
Frais internes de règlement des sinistres	-8	-56	–	-65
Frais d'acquisition indirects	-31	-73	–	-103
Frais administratifs	-100	-118	–	-218
Coûts de gestion pour investissements	0	0	-3	-3
Résultat technique	-216	178	-3	-41
Revenus nets d'intérêts	–	–	564	564
Revenus nets de dividendes	–	–	39	39
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	–	–	-2	-2
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	–	–	84	84
Autres revenus nets	–	–	-10	-10
Réductions de valeur	–	–	-12	-12
Imputation aux comptes techniques	537	87	-624	0
Résultat technique et financier	320	265	35	621
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	–	–	4	4
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	320	265	39	624
Impôts	–	–	–	-187
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	–	–	–	438
Attribuable à des participations minoritaires	–	–	–	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	–	–	–	438
2016				
Primes d'assurances acquises avant réassurance	1 579	1 428	–	3 007
Charges techniques d'assurance avant réassurance	-1 728	-784	–	-2 512
Revenus nets de commissions	-29	-272	–	-301
Résultat net de la réassurance cédée	-1	-37	–	-38
Frais généraux administratifs	-135	-242	-3	-380
Frais internes de règlement des sinistres	-8	-54	–	-62
Frais d'acquisition indirects	-32	-80	–	-112
Frais administratifs	-95	-108	–	-203
Coûts de gestion pour investissements	0	0	-3	-3
Résultat technique	-315	94	-3	-224
Revenus nets d'intérêts	–	–	614	614
Revenus nets de dividendes	–	–	45	45
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	–	–	-10	-10
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	–	–	56	56
Autres revenus nets	–	–	18	18
Réductions de valeur	–	–	-55	-55
Imputation aux comptes techniques	558	73	-631	0
Résultat technique et financier	242	167	35	445
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	–	–	4	4
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	242	167	39	449
Impôts	–	–	–	-135
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	–	–	–	314
Attribuable à des participations minoritaires	–	–	–	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	–	–	–	314

- Les chiffres relatifs aux primes acquises ne comportent pas les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire, qui correspondent plus ou moins aux produits de la branche 23. La marge sur ces produits est comprise dans les Revenus nets de commissions.
- Les charges techniques Non-vie comprennent en 2017 la libération de la provision d'indexation de 26 millions d'euros (pour plus d'informations, voir Annexe 1.1). En 2016, le résultat technique Non-vie a été globalement influencé négativement à raison de 16 millions d'euros par les attentats à Bruxelles.
- Les charges techniques Vie en 2017 ont été influencées positivement par une libération partielle d'une provision spécifique Vie (la *réserve clignotant* en Belgique) pour un montant de 23 millions d'euros au troisième trimestre 2017. Cette provision avait été constituée pour couvrir le risque d'intérêt, à savoir la différence entre le taux d'intérêt garanti et un taux prescrit, basé sur une moyenne à cinq ans de l'OLO à dix ans. Dès lors que les contrats à taux élevés garantis arrivent à échéance, le besoin de couverture du risque d'intérêt diminue lui aussi et cette provision est réduite en ligne avec l'arrivée à échéance de ces contrats.

Réconciliation entre les primes acquises telles que mentionnées dans le compte de résultats consolidé et dans l'Annexe 3.7.1 (en millions d'euros)

	2017	2016
Assurances non-vie (avant réassurance) – Primes acquises		
Dans le compte de résultats consolidé	1 491	1 410
Ajout des primes des transactions entre banque et assureur au sein du groupe	20	19
À l'Annexe 3.7.1	1 510	1 428
Assurances vie (avant réassurance) – Primes acquises		
Dans le compte de résultats consolidé	1 271	1 577
Ajout des primes des transactions entre banque et assureur au sein du groupe	2	2
À l'Annexe 3.7.1	1 273	1 579

Annexe 3.7.2 : assurances vie

(en millions d'EUR)

	2017	2016
Total	1 273	1 579
Ventilation par catégorie IFRS		
Contrats d'assurance	893	920
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	380	659
Ventilation par type		
Réassurance acceptée	12	5
Affaires directes	1 261	1 574
Ventilation des affaires directes		
Primes individuelles	950	1 265
Prix d'achat	285	624
Primes périodiques	665	642
Primes d'assurances de groupe	312	309
Prix d'achat	60	48
Primes périodiques	252	261
Vente totale assurances vie, y compris contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire		
Branche 23	856	820
Branche 21	1 025	1 295
Total	1 881	2 114

- Conformément aux normes IFRS, le *deposit accounting* est appliqué à un certain nombre de contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire. Cela signifie que les recettes de primes (et charges techniques) de ces contrats ne figurent pas dans le poste Primes d'assurances acquises (et charges techniques) mais que la

marge y afférente est mentionnée sous la rubrique Revenus nets de commissions. Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire correspondent en grande partie aux contrats de la branche 23, qui ont dégagé des recettes de primes de 0,9 milliard d'euros en 2017 et 0,8 milliard d'euros en 2016.

Annexe 3.7.3 : assurances non-vie

(en millions d'EUR)	Primes acquises (avant ré-assurance)	Sinistres (avant ré-assurance)	Charges d'exploitation (avant ré-assurance)	Réassurance cédée	Total
2017					
Total	1 510	-785	-539	-9	178
Réassurance acceptée	39	-5	-16	-23	-4
Affaires directes	1 472	-781	523	14	182
Accidents et maladies, branches 1 et 2, sauf accidents du travail	112	-54	-40	0	19
Accidents du travail, branche 1	73	-39	-18	0	16
Véhicules automoteurs responsabilité civile, branche 10	407	-268	-128	1	11
Véhicules automoteurs autres branches, branches 3 et 7	229	-135	-82	0	14
Navigation, aviation, transport, branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12	4	-2	-2	0	0
Incendie et autres dommages aux biens, branches 8 et 9	449	-166	-174	6	116
Responsabilité civile générale, branche 13	98	-81	-40	6	-17
Crédits et cautions, branches 14 et 15	0	0	0	0	0
Pertes pécuniaires diverses, branche 16	16	-7	-7	1	3
Protection juridique, branche 17	53	-16	-19	0	18
Assistance, branche 18	29	-12	-15	0	2
2016					
Total	1 428	-784	-514	-37	94
Réassurance acceptée	36	-2	-14	-15	6
Affaires directes	1 392	-782	-500	-22	89
Accidents et maladies, branches 1 et 2, sauf accidents du travail	110	-53	-38	-1	19
Accidents du travail, branche 1	72	-79	-18	-1	-26
Véhicules automoteurs responsabilité civile, branche 10	382	-243	-124	-1	15
Véhicules automoteurs autres branches, branches 3 et 7	211	-121	-75	0	14
Navigation, aviation, transport, branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12	3	-2	-1	0	0
Incendie et autres dommages aux biens, branches 8 et 9	425	-185	-165	-20	55
Responsabilité civile générale, branche 13	97	-64	-39	1	-6
Crédits et cautions, branches 14 et 15	2	0	0	0	1
Pertes pécuniaires diverses, branche 16	14	-9	-6	0	-1
Protection juridique, branche 17	51	-18	-19	0	14
Assistance, branche 18	25	-8	-13	0	4

Annexe 3.8 : charges d'exploitation

(en millions d'EUR)	2017	2016
Total	-4 074	-3 948
Charges de personnel	-2 303	-2 252
Frais généraux administratifs	-1 505	-1 449
Dont taxes sur les banques	-439	-437
Amortissements sur actifs immobilisés	-266	-246

- Frais généraux administratifs : incluent les coûts d'entretien et de réparation, les frais publicitaires, les loyers, les commissions professionnelles, divers impôts (hors impôts sur le résultat), les services aux collectivités, etc. Ils comportent également les coûts liés à la taxe bancaire sur les institutions financières dans plusieurs pays, au total 437 millions d'euros en 2016 et 439 millions d'euros en 2017. Ceux-ci sont composés comme suit : 264 millions d'euros dans la division Belgique, 27 millions d'euros dans la division Tchéquie, 19 millions d'euros en Slovaquie, 4 millions d'euros en Bulgarie, 107 millions d'euros en Hongrie et 18 millions d'euros en Irlande.
- Les avantages au personnel fondés sur des actions propres sont repris sous Charges de personnel.
- Informations relatives aux principales transactions réglées en actions propres : depuis 2000, KBC a lancé plusieurs plans d'options sur actions pour le personnel. Le nombre restant d'options en circulation fin 2017 était très limité (63 730 options, prix d'exercice moyen 89,21 euros). Les modifications en 2017 ont trait à des options exercées (-81 650 options).
- Augmentation de capital réservée aux membres du personnel du groupe KBC : voir partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires. Cela a donné lieu en 2017 à la comptabilisation d'un avantage du personnel limité (2 millions d'euros) étant donné que le prix d'émission affichait une décote par rapport au cours de Bourse. Vous trouverez des informations sur le cours (le plus élevé, le plus bas, moyen, etc.) de l'action KBC dans la partie Rapport du Conseil d'administration.
- Accords fondés sur des actions propres et réglés en trésorerie : les charges de personnel comportaient le coût lié à un plan d'actions fantômes ; pour 2017 et 2016, cela représentait un montant négligeable.

Annexe 3.9 : personnel

(en nombre)	2017	2016
Effectif moyen, en ETP	37 130	36 030
Ventilation en fonction de la structure juridique		
KBC Bank	29 079	27 910
KBC Assurances	4 167	4 100
KBC Groupe SA (le holding)	3 884	4 020
Ventilation en fonction du statut		
Ouvriers	374	367
Employés	36 488	35 393
Membres de la direction (<i>senior management</i>)	268	270

- Calcul : les chiffres mentionnés dans le tableau concernent des moyennes annuelles, qui peuvent différer, en termes de scope, des chiffres de fin d'année mentionnés ailleurs.
- Les entités United Bulgarian Bank et Interlease ayant été reprises mi-2017, elles ne sont comptées que pour moitié (pour 1 156 ETP en 2017).

Annexe 3.10 : réductions de valeur (*impairments*) – compte de résultats

(en millions d'EUR)	2017	2016
Total	30	-201
Réductions de valeur sur prêts et créances	87	-126
Ventilation selon le type		
Réductions de valeur sur crédits au bilan	86	-75
Provisions pour crédits d'engagement hors bilan	-59	8
Réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille	60	-58
Ventilation selon la division		
Belgique	-87	-113
Tchéquie	-5	-23
Marchés internationaux	197	42
Centre de groupe	-18	-32
Réductions de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente	-12	-55
Actions	-12	-58
Autres	0	3
Réductions de valeur sur goodwill	0	0
Réductions de valeur sur autres	-45	-20
Immobilisations incorporelles (sans goodwill)	-13	-11
Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)	-28	-7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-1	-1
Entreprises associées et coentreprises	0	0
Autres	-4	-1

- Les réductions de valeur dans la division Marchés internationaux comportent notamment les réductions de valeur pour crédits en Irlande (repli net de 215 millions d'euros en 2017 et 45 millions d'euros en 2016, voir paragraphe séparé), pour la Hongrie (repli net de 11 millions d'euros en 2017 et de 15 millions d'euros en 2016), pour la Slovaquie (augmentation nette de 11 millions d'euros en 2017 et de 15 millions d'euros en 2016) et pour la Bulgarie (augmentation nette de 17 millions d'euros en 2017, dont 12 millions d'euros pour United Bulgarian Bank et Interlease repris mi-2017, et de 3 millions d'euros en 2016). Les réductions de valeur au niveau du Centre de groupe en 2017 et en 2016 concernent pour l'essentiel l'ancienne Banque Diamantaire Anversoise (*Bedrijvencentrum Diamant* après la fusion avec KBC Bank).
- KBC Bank Ireland : en Irlande, le portefeuille de crédits a souffert ces dernières années de la crise immobilière, compte tenu de l'importance relative du portefeuille de crédits logement et immobiliers. Le portefeuille de crédits irlandais s'élevait fin 2017 à environ 12 milliards d'euros, dont un peu plus de 90% concernent des crédits hypothécaires. En 2017, le groupe a pu reprendre au total pour 215 millions d'euros de provisions pour crédit pour son portefeuille irlandais, alors qu'en 2016, le repli net était de 45 millions d'euros. Le repli net de 2017 était principalement lié à l'augmentation de l'indice des loyers moyens à 9 mois, aux ajustements du modèle et à l'amélioration du portefeuille de crédits problématiques.
- Des informations relatives aux réductions de valeur totales au bilan sont fournies à l'Annexe 4.2.

Annexe 3.11 : quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises

(en millions d'EUR)

	2017	2016
Total	11	27
Dont		
ČMSS	21	23
Joyn International NV	-5	0
Payconiq Holding B.V.	-6	0
NLB Vita	4	4

- Le poste Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises inclut essentiellement ČMSS, une entreprise commune de ČSOB en République tchèque. De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 5.3.
- Les réductions de valeur sur (goodwill sur) entreprises associées et coentreprises sont reprises sous Réductions de valeur (voir Annexe 3.10). La quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises ne tient par conséquent pas compte de ces réductions de valeur.

Annexe 3.12 : impôts

(en millions d'EUR)

	2017	2016
Total	-1 093	-662
Ventilation selon le type		
Impôts exigibles	-523	-470
Impôts différés	-570	-192
Composition de l'impôt		
Résultat avant impôts	3 667	3 090
Impôt sur le résultat au taux belge prévu par la loi	33,99%	33,99%
Impôt sur le résultat calculé	-1 247	-1 050
Augmentation/diminution de l'impôt attribuable aux :		
écarts de taux d'imposition Belgique – Étranger	303	251
bénéfice exonéré	205	125
ajustements relatifs aux exercices précédents	0	11
ajustements des impôts différés dus aux variations des taux d'imposition	-243	-8
pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales exigibles	23	31
pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés affectés à la réduction des charges fiscales différées	16	110
contre-passation d'actifs d'impôts différés constitués précédemment à la suite de pertes fiscales	0	-20
autres, principalement charges non déductibles	-148	-112
Montant total des différences temporaires associées à des participations dans des filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé*	0	358

* Se compose des réserves de filiales (communes ou non), d'entreprises associées et de succursales qui, en cas de versement pour certaines entités, seront intégralement taxées (intégrées à 100%) et qui sont soumises au régime des revenus définitivement taxés (RDT) pour un grand nombre d'entités (intégrées à 5%, puisque définitivement taxées à 95%). À partir de 2018, ces dividendes seront définitivement imposés à 100%.

- Actifs et passifs d'impôts : voir Annexe 5.2.
- Le poste Impôt en 2017 a été positivement influencé par des actifs d'impôts différés, dont 66 millions d'euros pour KBC Bank suite à la liquidation de IIB Finance Ireland (la législation fiscale belge prévoit que la perte de capital effectivement libéré que KBC Bank subit à l'occasion de la liquidation d'IIB Finance Ireland, est déductible fiscalement pour la société mère au moment de la liquidation, et pas au moment où les pertes ont été subies effectivement). En 2016, il était de 103 millions d'euros : +65 millions d'euros auprès de KBC Credit Investments, -20 millions d'euros auprès de KBC Securities, +66 millions d'euros auprès de KBC Bank Ireland et -8 millions d'euros auprès de K&H Bank.
- Ajustements des impôts différés dus aux variations des taux d'imposition : la réforme de l'impôt des sociétés belges a pour KBC un impact en raison surtout de l'abaissement progressif planifié du taux d'imposition de 33,99% à 29,58% (à partir de l'exercice 2018) et à 25% (à partir de l'exercice 2020). Cela avait déjà eu un impact unique légèrement positif fin 2017 (de plus ou moins +0,1%) sur notre ratio *common equity* (grâce notamment à des réserves de réévaluation AFS supérieures après impôts et des actifs pondérés par le risque moins élevés en raison de la baisse des actifs d'impôts différés existants) et un effet négatif unique sur le compte de résultats fin 2017 (-243 millions d'euros en raison de la baisse du montant des créances d'impôts différés). Par ailleurs, l'augmentation de l'exemption d'impôt pour les dividendes perçus qualifiants de 95% à 100% s'est soldée par un impact positif de 32 millions d'euros. Combinés, ces éléments ont donné lieu à un impact négatif de 211 millions d'euros pour 2017. Dans le rapport par segment (Annexe 2.2), la part liée aux activités legacy est attribuée au Centre de groupe (126 millions d'euros) et le reste à la Division Belgique. Cela devrait également avoir une influence positive récurrente à partir de 2018 sur le compte de résultats, suite à la baisse du taux d'imposition des sociétés du groupe belges et à l'exonération d'impôt de 100% pour les dividendes reçus, il est vrai partiellement compensée par d'autres mesures, telles que la réforme de la déduction des intérêts notionnels.
- Le reporting pays par pays (selon l'AR du 27/11/2014 portant modification des arrêtés royaux relatifs aux comptes annuels et aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) s'effectue au niveau consolidé de KBC Bank. Vous le retrouverez à l'Annexe 3.11 du rapport annuel de KBC Bank (disponible sur www.kbc.com).

Annexe 3.13 : bénéfice par action

(en millions d'EUR)

	2017	2016
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère	2 575	2 427
Coupon sur instruments AT1	-52	-52
Résultat net servant à calculer le bénéfice ordinaire par action	2 523	2 375
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions d'unités	418	418
Bénéfice ordinaire par action (en EUR)	6,03	5,68

- Le bénéfice dilué par action est actuellement presque égal au bénéfice ordinaire par action.

4.0 Annexes relatives aux instruments financiers au bilan

Ces annexes doivent être lues conjointement avec l'Annexe 1.1.

Annexe 4.1 : instruments financiers par portefeuille et par produit

(en millions d'EUR)	Détenus à des fins de trans- action	Évalués à la juste valeur ¹	Dis- ponibles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés de couverture	Total	Pro forma : total hors UBB et Interlease
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2017								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ^a	3	0	0	24 448	–	–	24 450 ^c	24 415
Prêts et avances à la clientèle ^b	0	38	0	141 464	–	–	141 502	139 707
Créances commerciales	0	0	0	3 986	–	–	3 986	3 986
Prêts à tempérament	0	0	0	3 857	–	–	3 857	3 519
Prêts hypothécaires	0	23	0	60 601	–	–	60 625	59 781
Prêts à terme	0	15	0	62 328	–	–	62 343	62 078
Location-financement	0	0	0	5 308	–	–	5 308	5 149
Avances en compte courant	0	0	0	4 728	–	–	4 728	4 537
Autres	0	0	0	656	–	–	656	656
Instruments de capitaux propres	508	0	1 658	–	–	–	2 165	2 158
Contrats d'investissement, assurance	–	14 421	–	–	–	–	14 421	14 421
Instruments de dette	1 156	24	32 498	921	30 979	–	65 578	64 838
d'émetteurs publics	955	0	22 307	52	29 096	–	52 410	51 685
d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	121	0	4 468	125	1 177	–	5 891	5 891
d'entreprises	80	24	5 723	744	706	–	7 277	7 263
Dérivés	5 765	–	–	–	–	245	6 010	6 010
Autres ²	0	0	0	626	0	0	626	626
Total	7 431	14 484	34 156	167 458	30 979	245	254 753	252 174
<i>a Dont prises en pension³</i>							19 572	19 572
<i>b Dont prises en pension³</i>							504	498
<i>c Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de trois mois</i>							20 118	20 082
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2016								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ^a	6	1	0	16 922	–	–	16 929 ^c	
Prêts et avances à la clientèle ^b	1	77	0	133 154	–	–	133 231	
Créances commerciales	0	0	0	3 549	–	–	3 549	
Prêts à tempérament	0	0	0	3 180	–	–	3 180	
Prêts hypothécaires	0	29	0	57 307	–	–	57 335	
Prêts à terme	0	49	0	59 035	–	–	59 083	
Location-financement	0	0	0	4 916	–	–	4 916	
Avances en compte courant	0	0	0	4 640	–	–	4 640	
Autres	1	0	0	527	–	–	528	
Instruments de capitaux propres	427	2	1 723	–	–	–	2 153	
Contrats d'investissement, assurance	–	13 693	–	–	–	–	13 693	
Instruments de dette	1 001	411	34 985	1 015	33 697	–	71 109	
d'émetteurs publics	713	47	22 982	16	32 131	–	55 889	
d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	127	174	5 032	140	948	–	6 421	
d'entreprises	161	190	6 970	859	618	–	8 799	
Dérivés	8 249	–	–	–	–	410	8 659	
Autres ²	0	0	0	524	0	0	525	
Total	9 683	14 184	36 708	151 615	33 697	410	246 298	
<i>a Dont prises en pension³</i>							11 776	
<i>b Dont prises en pension³</i>							376	
<i>c Dont prêts et créances aux banques remboursables à la demande et prêts à terme aux banques à moins de trois mois</i>							11 622	

1 Les prêts et avances dans la colonne Évalués à la juste valeur concernent principalement des opérations de prise en pension et un portefeuille limité de crédits logement. Dans tous les cas, la valeur comptable avoisine le risque de crédit maximal.

2 Il s'agit d'actifs financiers qui n'ont pas été intégrés dans les prêts et avances à la clientèle parce qu'ils n'ont pas un lien direct avec l'octroi de crédits commerciaux.

3 Le montant des prises en pension est presque égal au montant des actifs (prêtés) sous-jacents.

(en millions d'EUR)	Détenus à des fins de trans- action	Évalués à la juste valeur	Dérivés de couver- ture	Au coût amorti	Total	Pro forma : total hors UBB et Interlease
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2017						
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ^a	3	12	-	33 321	33 337 ^c	33 326
Dépôts de la clientèle et titres de créance ^b	219	1 470	-	192 279	193 968	190 968
Dépôts à vue	0	0	-	73 606	73 606	72 173
Dépôts à terme	11	403	-	19 243	19 657	18 844
Comptes d'épargne	0	0	-	56 692	56 692	55 980
Dépôts spéciaux	0	0	-	2 235	2 235	2 235
Autres dépôts	0	0	-	549	549	508
Certificats de dépôt	0	14	-	22 579	22 593	22 593
Bons de caisse	0	0	-	1 721	1 721	1 721
Obligations convertibles	0	0	-	0	0	0
Obligations non convertibles	208	866	-	12 323	13 397	13 397
Dettes subordonnées convertibles	0	0	-	0	0	0
Dettes subordonnées non convertibles	0	186	-	3 330	3 516	3 516
Dettes de contrats d'investissement	-	13 552	-	0	13 552	13 552
Dérivés	5 868	0	1 284	-	7 152	7 151
Positions à la baisse	905	0	-	-	905	905
En instruments de capitaux propres	13	0	-	-	13	13
En instruments de dette	892	0	-	-	892	892
Autres ¹	3	0	-	2 344	2 347	2 347
Total	6 998	15 034	1 284	227 944	251 260	248 249
<i>a Dont mises en pension²</i>					5 575	5 575
<i>b Dont mises en pension²</i>					260	260
<i>c Dont dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement</i>					9 431	9 425
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2016						
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement ^a	5	1 766	-	30 248	32 020 ^c	
Dépôts de la clientèle et titres de créance ^b	541	2 134	-	175 055	177 730	
Dépôts à vue	0	0	-	63 427	63 427	
Dépôts à terme	117	1 100	-	21 027	22 245	
Comptes d'épargne	0	0	-	53 328	53 328	
Dépôts spéciaux	0	0	-	2 056	2 056	
Autres dépôts	0	0	-	630	630	
Certificats de dépôt	0	14	-	16 629	16 643	
Bons de caisse	0	0	-	1 959	1 959	
Obligations convertibles	0	0	-	0	0	
Obligations non convertibles	424	744	-	12 889	14 057	
Dettes subordonnées convertibles	0	0	-	0	0	
Dettes subordonnées non convertibles	0	276	-	3 109	3 385	
Dettes de contrats d'investissement	-	12 653	-	0	12 653	
Dérivés	7 334	0	1 704	-	9 037	
Positions à la baisse	665	0	-	-	665	
En instruments de capitaux propres	36	0	-	-	36	
En instruments de dette	629	0	-	-	629	
Autres ¹	13	0	-	2 182	2 195	
Total	8 559	16 553	1 704	207 485	234 300	
<i>a Dont mises en pension²</i>					9 420	
<i>b Dont mises en pension²</i>					309	
<i>c Dont dépôts de banques remboursables à la demande et remboursables immédiatement</i>					5 023	

1 Il s'agit de passifs financiers qui n'ont pas été intégrés dans les dépôts de la clientèle parce qu'ils n'ont pas un lien direct avec la collecte commerciale de dépôts.

2 Le montant des mises en pension est presque égal au montant des actifs (empruntés) sous-jacents (en partie au bilan et en partie obtenus par le biais de prises en pension).

- La colonne *Pro forma* : total hors UBB et Interlease met en évidence l'incidence de l'acquisition de United Bulgarian Bank (UBB) et d'Interlease afin de fournir en toute transparence un aperçu de l'évolution des actifs et passifs financiers sans tenir compte de cette acquisition. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons à l'Annexe 6.6.
- Reclassements : voir Annexe 4.9.
- Obligations non convertibles : principalement des émissions de KBC Banque et, dans une moindre mesure, de KBC Groupe et KBC Ifima. Ces dernières sont généralement comptabilisées au coût amorti. Toutefois, lorsqu'elles se composent de dérivés incorporés étroitement liés, elles sont comptabilisées dans la catégorie Évalués à la juste valeur (cf. règles d'évaluation).
- Dettes subordonnées non convertibles : ce poste contient notamment les *contingent capital notes* (CoCo) émises en janvier 2013 à hauteur de 1 milliard de dollars américains. Conformément à l'IAS 32, ces CoCo ont été classées dans les dettes étant donné leur durée fixe et le paiement inévitable d'intérêts. KBC a remboursé ces CoCo en janvier 2018.
- Pour plus d'informations sur les importantes émissions de dettes neuves ou remboursées : voir Tableau des flux de trésorerie consolidés.
- Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement : ce poste contient notamment le financement à hauteur de 6,5 milliards d'euros au titre du programme TLTRO II de la BCE. La direction de KBC est quasiment certaine que KBC satisfera aux conditions connexes et l'intérêt est dès lors comptabilisé en conséquence.
- Actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité : KBC prête régulièrement des titres et/ou vend des titres en s'engageant à les racheter à une date ultérieure (transactions de mise en pension). Les titres prêtés ou vendus avec engagement de rachat à

une date ultérieure sont transférés à la contrepartie et KBC reçoit en échange des espèces ou d'autres actifs financiers. KBC conserve toutefois les principaux risques et revenus liés à ces titres, qui figurent par conséquent dans son bilan. En outre, une dette financière est comptabilisée à concurrence des espèces reçues.

- À fin 2017, KBC détenait des actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité sous la forme de transactions de mise en pension et de titres prêtés d'une valeur comptable de 7 975 millions d'euros (instruments de dette classés comme Détenus à des fins de transaction : 178 millions d'euros, Disponibles à la vente : 421 millions d'euros, Détenus jusqu'à l'échéance : 7 376 millions d'euros) et d'une dette financière y afférente d'une valeur comptable de 5 312 millions d'euros (en rapport respectivement aux catégories Détenus à des fins de transaction : 178 millions d'euros, Disponibles à la vente : 422 millions d'euros et Détenus jusqu'à l'échéance : 4 712 millions d'euros). À fin 2016 (chiffres ajustés), KBC détenait des actifs transférés comptabilisés en permanence dans leur intégralité sous la forme de transactions de mise en pension et de titres prêtés d'une valeur comptable de 8 370 millions d'euros (instruments de dette classés comme Détenus à des fins de transaction : 113 millions d'euros, Disponibles à la vente : 695 millions d'euros, Détenus jusqu'à l'échéance : 7 561 millions d'euros) et d'une dette financière y afférente d'une valeur comptable de 8 970 millions d'euros (en rapport respectivement aux catégories Détenus à des fins de transaction : 94 millions d'euros, Disponibles à la vente : 649 millions d'euros et Détenus jusqu'à l'échéance : 8 227 millions d'euros). Note : à fin 2017 et 2016, le bilan de KBC comportait moins de titres transférés que de transactions de mise en pension en cours. Ce phénomène s'explique par le fait que les titres obtenus par le biais de prises en pension sont souvent utilisés pour les transactions de mise en pension. Ces titres ne figurent pas au bilan et ne sont donc pas concernés par le commentaire indiqué dans ce paragraphe.

Annexe 4.2 : actifs financiers selon le portefeuille et la qualité

Annexe 4.2.1 : actifs financiers dépréciés

(en millions d'EUR)	Détenus à des fins de transaction	Évalués à la juste valeur	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés de couverture	Total
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2017							
Actifs non dépréciés (<i>unimpaired</i>)	7 431	14 484	33 865	162 673	30 979	245	249 677
Actifs dépréciés (<i>impaired</i>)	–	–	407	8 843	6	–	9 256
Réductions de valeur	–	–	-117	-4 058	-6	–	-4 181
Total	7 431	14 484	34 156	167 458	30 979	245	254 753
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2016							
Actifs non dépréciés (<i>unimpaired</i>)	9 683	14 184	36 400	146 458	33 696	410	240 832
Actifs dépréciés (<i>impaired</i>)	–	–	463	10 251	7	–	10 720
Réductions de valeur	–	–	-155	-5 094	-6	–	-5 254
Total	9 683	14 184	36 708	151 615	33 697	410	246 298

- Réduction de valeur (*impairment*) : la notion de réduction de valeur s'applique à tous les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Les actifs financiers à revenu fixe sont dépréciés lorsqu'il existe une identification individuelle de réduction de valeur. C'est le cas des prêts lorsqu'ils affichent un risque de défaut (*Probability of Default* ou PD, cf. infra) de 10, 11 ou 12. La réduction de valeur est constatée sur la base d'une estimation de la valeur actuelle nette du montant recouvrable. Des réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille (IBNR) sont par ailleurs appliquées aux crédits dotés d'un PD 1 à 9 au moyen d'une formule tenant compte de la perte attendue (*expected loss*

(EL)) calculée sur la base des modèles IRB (*Internal Rating Based Advanced*) utilisés en interne et d'une période de survenance (*emergence period*) – ou d'une autre manière en l'absence d'un modèle IRB Advanced.

- Catégorie de PD : KBC a mis au point plusieurs modèles de notation afin de déterminer la catégorie de PD. Les résultats de ces modèles sont utilisés pour classer le portefeuille de crédits normal en catégories de notes internes allant de PD 1 (risque le plus faible) à PD 9 (risque le plus élevé). De plus amples informations sur les PD sont fournies à la section Risque de crédit du chapitre Comment gérons-nous nos risques ?

Annexe 4.2.2. : détails des réductions de valeur

(en millions d'EUR)	Disponibles à la vente		Détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances		Provisions pour engagements et garanties financières*
	Actifs à revenu fixe	Actions	Actifs à revenu fixe	Avec réduction de valeur individuelle	Avec réduction de valeur calculée sur la base du portefeuille	
RÉDUCTIONS DE VALEUR, 31-12-2017						
Solde d'ouverture	0	155	6	4 829	265	76
Mutations avec impact sur le résultat						
Appliquées	0	12	1	512	80	93
Reprises	0	0	0	-599	-139	-35
Mutations sans impact sur le résultat						
Amortissements	0	-1	0	-1 237	0	-4
Modifications du périmètre de consolidation	8	4	0	476	6	0
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
Autres	0	-61	-1	-139	3	2
Solde de clôture	8	109	6	3 843	215	133
RÉDUCTIONS DE VALEUR, 31-12-2016						
Solde d'ouverture	3	137	5	5 410	213	125
Mutations avec impact sur le résultat						
Appliquées	0	58	1	582	106	41
Reprises	-3	0	0	-507	-55	-42
Mutations sans impact sur le résultat						
Amortissements	0	-2	0	-635	0	-11
Modifications du périmètre de consolidation	0	1	0	0	0	0
Transfert depuis/vers les actifs non courants détenus en vue de la vente et groupes destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
Autres	0	-40	0	-22	1	-38
Solde de clôture	0	155	6	4 829	265	76

* Ces provisions figurent au passif du bilan. Leurs variations sont consignées dans les Réductions de valeur sur prêts et créances dans le compte de résultats.

- Impact des variations des réductions de valeur sur le compte de résultats : voir Annexe 3.10.
- Informations complémentaires sur les réductions de valeur sur le portefeuille de crédits : voir chapitre Comment gérons-nous nos risques ?, section Risque de crédit.

Annexe 4.2.3 : actifs échus mais non acquittés et non dépréciés

(en millions d'EUR)	Échus mais non acquittés à moins de 30 jours	Échus mais non acquittés à 30 jours ou plus mais à moins de 90 jours
31-12-2017		
Prêts et avances	2 945	425
Instruments de dette	0	0
Dérivés	0	0
Total	2 945	425
31-12-2016		
Prêts et avances	2 208	419
Instruments de dette	0	0
Dérivés	0	0
Total	2 208	419

- Actifs échus mais non acquittés : on parle d'actifs financiers échus mais non acquittés (*past due*) lorsqu'une contrepartie n'effectue pas un paiement au moment défini contractuellement. La notion d'actifs échus mais non acquittés s'applique par contrat et non par contrepartie. Par exemple, si une contrepartie n'effectue pas son remboursement mensuel, l'ensemble du prêt est considéré comme

échu mais non acquitté. Cela ne signifie pas pour autant que les autres prêts octroyés à la contrepartie concernée sont considérés comme échus mais non acquittés. Les actifs financiers échus mais non acquittés à 90 jours ou plus sont toujours considérés comme étant dépréciés.

Annexe 4.2.4 : garanties reçues

- Voir Annexes 4.3 et 6.1.

Annexe 4.3 : risque de crédit maximal et compensation (*offsetting*)

(en millions d'EUR)	31-12-2017			31-12-2016		
	Montants bruts	Garanties/collatéraux reçus	Montants nets	Montants bruts	Garanties/collatéraux reçus	Montants nets
Risque de crédit maximal						
Instruments de capitaux propres	2 165	0	2 165	2 153	0	2 153
Instruments de dette	65 578	70	65 508	71 109	68	71 041
Prêts et avances	165 953	90 068	75 885	150 160	78 038	72 122
<i>Dont Évalués à la juste valeur</i>	38	11	27	78	39	39
Dérivés ¹	6 010	1 831	4 180	8 659	2 642	6 017
Autres	34 506	4 427	30 078	32 586	3 816	28 769
Total	274 212	96 396	177 816	264 667	84 564	180 102

¹ 2016 : chiffres ajustés.

- Risque de crédit maximal : le risque de crédit maximal d'un actif financier correspond généralement à la valeur comptable brute, diminuée des réductions de valeur. Outre les montants au bilan, le risque de crédit maximal inclut la partie inutilisée des lignes de crédit octroyées irrévocablement, les garanties financières données et les autres engagements octroyés irrévocablement, qui figurent sous Autres dans le tableau.
- Le portefeuille de crédits comprend la majeure partie des actifs financiers. Sur la base du rapport interne du management, des

explications sont fournies sur la composition et la qualité du portefeuille de crédits au chapitre Comment gérons-nous nos risques ? (section Risque de crédit). Les parties de ce chapitre ayant fait l'objet d'un audit par le commissaire sont indiquées au début du chapitre.

- Garanties/collatéraux reçus : les garanties/collatéraux reçus sont comptabilisés à la valeur de marché et sont limités à l'encours des prêts concernés.

Instruments financiers faisant l'objet d'une compensation, d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers compensés (netting)	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan	Montants non compensés au bilan (netting)			Montant net
				Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2017							
Dérivés	9 384	3 374	6 010	3 343	1 251	389	1 027
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	6 000	0	6 000	3 343	1 251	389	1 017
Dérivés, avec chambres de compensation centrales ¹	3 384	3 374	10	0	0	0	10
Prises en pension, titres empruntés et accords similaires	31 361	11 285	20 076	0	0	20 073	3
Prises en pension	31 361	11 285	20 076	0	0	20 073	3
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	40 745	14 659	26 086	3 343	1 251	20 462	1 030
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2016							
Dérivés ²	12 543	3 884	8 659	4 931	1 768	390	1 571
Dérivés, hors chambres de compensation centrales ²	8 650	0	8 650	4 931	1 768	390	1 562
Dérivés, avec chambres de compensation centrales ¹	3 893	3 884	9	0	0	0	9
Prises en pension, titres empruntés et accords similaires	18 407	6 255	12 152	31	0	12 109	12
Prises en pension	18 407	6 255	12 152	31	0	12 109	12
Titres empruntés	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	30 950	10 139	20 811	4 962	1 768	12 498	1 583
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2017							
Dérivés	10 525	3 374	7 152	3 343	1 661	891	1 257
Dérivés, hors chambres de compensation centrales	7 141	0	7 141	3 343	1 661	891	1 247
Dérivés, avec chambres de compensation centrales ¹	3 384	3 374	10	0	0	0	10
Mises en pension, titres prêtés et accords similaires	17 120	11 285	5 836	151	0	5 684	1
Mises en pension	17 120	11 285	5 836	151	0	5 684	1
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	27 646	14 659	12 987	3 493	1 661	6 575	1 258
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2016							
Dérivés ²	12 922	3 884	9 037	4 931	1 834	607	1 666
Dérivés, hors chambres de compensation centrales ²	9 017	0	9 017	4 931	1 834	607	1 646
Dérivés, avec chambres de compensation centrales ¹	3 905	3 884	20	0	0	0	20
Mises en pension, titres prêtés et accords similaires	15 984	6 255	9 729	31	0	9 692	6
Mises en pension	15 984	6 255	9 729	31	0	9 692	6
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total	28 905	10 139	18 766	4 962	1 834	10 299	1 672

¹ Comptes de garanties de trésorerie auprès des chambres de compensation centrales inclus dans le montant brut

² 2016 : chiffres ajustés

- Les critères de compensation sont remplis dès lors que KBC a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs financiers comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les actifs et passifs financiers compensés se rapportent à des instruments financiers qui ont été négociés par le biais de chambres de compensation (centrale).
- La colonne Montants non compensés au bilan – Instruments financiers reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un

accord similaire ne répondant pas aux critères énoncés par l'IAS 32. Les montants indiqués se rapportent aux situations où la compensation ne peut être appliquée qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des contreparties. Ce principe s'applique également aux instruments financiers donnés ou reçus en garantie. En ce qui concerne les garanties reçues sous une autre forme que des espèces (colonne Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres), la valeur indiquée dans le tableau correspond à la valeur de marché et est utilisée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des contreparties.

Annexe 4.4 : juste valeur des instruments financiers – généralités

- Juste valeur : KBC définit la juste valeur comme étant le prix obtenu par la cession d'un actif ou le prix payé en cas de transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre parties au moment de la détermination de la valeur. Cette définition est conforme à la définition dans les IFRS. Il ne s'agit pas du montant qu'une entité recevrait ou paierait sur la base d'une transaction forcée, liquidation ou vente forcée. Une rupture de l'équilibre entre l'offre et la demande (par exemple, nombre d'acheteurs inférieur au nombre de vendeurs entraînant une baisse du prix) ne peut pas être assimilée à une transaction ou vente forcée. Une vente ou transaction forcée est une transaction occasionnelle notamment provoquée par des modifications de la réglementation ou une transaction induite par une entreprise (ou un client) et non par le marché.
- Tous les modèles d'évaluation internes de KBC sont validés par une *Risk Validation Unit* indépendante. En outre, le Comité de direction a désigné un *Group Valuation Committee* (GVC), afin de veiller à ce que KBC et ses entités répondent à toutes les dispositions légales relatives à l'évaluation d'instruments financiers à la juste valeur. Le GVC surveille la mise en œuvre cohérente de la *KBC Valuation Framework*, qui se compose de plusieurs directives (dont la *Group Valuation Policy*, la *Group Market Value Adjustments Policy* et la *Group Parameter Review Policy*). Il se réunit au moins deux fois par trimestre, afin d'approuver d'importantes modifications des méthodes d'évaluation (portant entre autres sur les modèles, les données de marché ou les paramètres d'entrée) ou des écarts par rapport aux *Group Policies* en ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur. Le GVC se compose de membres des départements Finance, Gestion des risques et *Middle Office*. Un rapport d'évaluation des incertitudes de mesure est transmis tous les trimestres au GVC. Enfin, les justes valeurs issues du modèle d'évaluation sont vérifiées de manière sélective par une équipe constituée spécialement à cet effet.
- Ajustements de juste valeur (*market value adjustments*) : les ajustements de juste valeur sont comptabilisés sur tous les postes évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ils englobent les frais de *close-out*, les ajustements pour les positions ou marchés moins liquides, les ajustements liés aux évaluations basées sur un modèle et les ajustements liés au risque de contrepartie et aux coûts de financement. L'Ajustement de valeur de crédit (*Credit Value Adjustment* ou CVA) consiste à adapter la valeur de marché d'instruments financiers dérivés, afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie lors de leur évaluation. Dans ce cadre, la valeur de remplacement actuelle du contrat (*mark-to-market*) et la valeur de marché future attendue du contrat sont prises en compte. Les évaluations sont analysées sur la base de la solvabilité de la contrepartie, qui est déterminée au moyen d'un *spread* de *Credit Default Swap* (CDS) coté, ou, à défaut, qui est obtenue par déduction d'obligations dont les émetteurs présentent des caractéristiques similaires à la contrepartie de l'instrument financier (*rating*, secteur, situation géographique). Pour les contrats où la contrepartie court un risque à l'égard de KBC (et non l'inverse), un ajustement de valeur de la dette (*Debt Value Adjustment* ou DVA) est effectué. La méthode est similaire au CVA. Elle prend en compte la valeur de marché négative future attendue des contrats. L'Ajustement de valeur de financement (*Funding value adjustment* ou FVA) consiste à adapter la valeur de marché d'instruments financiers dérivés non adossés, afin de tenir compte, lors de l'évaluation, des produits ou charges de financement (futurs) allant de pair avec la souscription et la couverture de tels instruments.
- L'impact des variations des *spreads* de financement propres est pris en compte pour déterminer la juste valeur de passifs financiers évalués à la juste valeur.
- La juste valeur des prêts hypothécaires et des prêts à terme ne figurant pas à la juste valeur au bilan (voir tableau) est obtenue par l'actualisation de flux de trésorerie contractuels au taux sans risque. Ce calcul est ensuite corrigé du risque de crédit en tenant compte des marges obtenues sur des prêts similaires octroyés récemment. La juste valeur tient compte de risques de prépaiement et d'options *cap* pour les principaux portefeuilles.
- La juste valeur des dépôts à vue et d'épargne (tous deux exigibles à vue) est censée être égale à la valeur comptable.
- La plupart des modifications de la valeur de marché des prêts et avances considérés dès le début comme évalués à la juste valeur s'expliquent par les fluctuations des taux. L'effet des changements au niveau du risque de crédit est négligeable.

Juste valeur des instruments financiers qui ne figurent pas à la juste valeur au bilan (en millions d'EUR)	Prêts et créances		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Passifs financiers au coût amorti	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2017						
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	24 448	24 596	-	-	-	-
Prêts et avances à la clientèle	141 464	141 180	-	-	-	-
Instruments de dette	921	928	30 979	34 517	-	-
Autres	626	626	-	-	-	-
Total	167 458	167 330	30 979	34 517	-	-
Niveau 1	-	72	-	31 926	-	-
Niveau 2	-	37 510	-	2 033	-	-
Niveau 3	-	129 748	-	558	-	-
ACTIFS FINANCIERS, 31-12-2016						
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	16 922	16 910	-	-	-	-
Prêts et avances à la clientèle	133 154	134 292	-	-	-	-
Instruments de dette	1 015	1 033	33 697	37 502	-	-
Autres	524	529	-	-	-	-
Total	151 615	152 764	33 697	37 502	-	-
Niveau 1	-	110	-	36 032	-	-
Niveau 2	-	27 403	-	986	-	-
Niveau 3	-	125 252	-	484	-	-
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2017						
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	-	-	-	-	33 321	33 246
Dépôts de la clientèle et titres de créance	-	-	-	-	192 279	192 771
Dettes de contrats d'investissement	-	-	-	-	0	0
Autres	-	-	-	-	2 344	2 340
Total	-	-	-	-	227 944	228 358
Niveau 1	-	-	-	-	-	6
Niveau 2	-	-	-	-	-	118 800
Niveau 3	-	-	-	-	-	109 551
PASSIFS FINANCIERS, 31-12-2016						
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	-	-	-	-	30 248	30 309
Dépôts de la clientèle et titres de créance	-	-	-	-	175 055	175 284
Dettes de contrats d'investissement	-	-	-	-	0	0
Autres	-	-	-	-	2 182	2 181
Total	-	-	-	-	207 485	207 774
Niveau 1	-	-	-	-	-	70
Niveau 2	-	-	-	-	-	102 028
Niveau 3	-	-	-	-	-	105 676

Annexe 4.5 : instruments financiers évalués à la juste valeur – hiérarchie d'évaluation

(en millions d'EUR)

Hiérarchie d'évaluation	31-12-2017				31-12-2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur								
Détenus à des fins de transaction								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	0	3	0	3	0	6	0	6
Prêts et avances à la clientèle	0	0	0	0	0	1	0	1
Instruments de capitaux propres	502	5	0	508	302	125	0	427
Instruments de dette	620	407	129	1 156	731	62	208	1 001
<i>Dont obligations d'État</i>	572	354	28	955	653	29	31	713
Dérivés	0	3 988	1 777	5 765	0	6 392	1 856	8 249
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Évalués à la juste valeur								
Prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	1	0	1
Prêts et avances à la clientèle	0	38	0	38	0	77	0	77
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	2	0	0	2
Contrats d'investissement, assurance	13 935	486	0	14 421	13 331	362	0	13 693
Instruments de dette	14	0	10	24	44	177	190	411
<i>Dont obligations d'État</i>	0	0	0	0	42	5	0	47
Disponibles à la vente								
Instruments de capitaux propres	1 336	24	297	1 658	1 368	18	338	1 723
Instruments de dette	25 037	6 788	673	32 498	30 059	3 699	1 227	34 985
<i>Dont obligations d'État</i>	18 790	3 090	428	22 307	21 248	1 417	317	22 982
Dérivés de couverture								
Dérivés	0	245	0	245	0	410	0	410
Total	41 445	11 984	2 887	56 316	45 838	11 328	3 820	60 986
Passifs financiers évalués à la juste valeur								
Détenus à des fins de transaction								
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	0	3	0	3	0	5	0	5
Dépôts de la clientèle et titres de créance	0	219	0	219	0	541	0	541
Dérivés	4	3 646	2 218	5 868	0	5 100	2 234	7 334
Positions à la baisse	905	0	0	905	665	0	0	665
Autres	0	3	0	3	0	13	0	13
Évalués à la juste valeur								
Dépôts d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement	0	12	0	12	0	1 766	0	1 766
Dépôts de la clientèle et titres de créance	0	885	585	1 470	0	1 577	557	2 134
Dettes de contrats d'investissement	13 544	7	0	13 552	12 652	0	0	12 653
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de couverture								
Dérivés	0	1 284	0	1 284	0	1 704	0	1 704
Total	14 453	6 060	2 803	23 316	13 318	10 707	2 791	26 815

- La hiérarchie d'évaluation répartit les techniques d'évaluation et les paramètres respectivement utilisés en trois niveaux par ordre de priorité.
 - La hiérarchie d'évaluation attribue la plus haute priorité aux paramètres de niveau 1. Cela signifie que lorsqu'il existe un marché actif, les cotations publiées doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif financier. Les paramètres de niveau 1 correspondent aux prix publiés (cotés), issus d'une Bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation (*pricing service*) ou d'une instance régulatrice. Ces prix sont disponibles aisément et régulièrement et sont tirés de transactions régulières actuelles entre parties indépendantes sur des marchés actifs accessibles à KBC. La juste valeur est alors basée sur la valeur de marché qui est déduite des prix de transaction actuellement disponibles. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé.
 - Si aucune cotation n'est disponible, l'entité déclarante détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle ou technique d'évaluation basé sur des paramètres observables ou non observables. Il convient de privilégier l'utilisation de paramètres observables et de limiter au maximum l'usage de paramètres non observables. Les paramètres observables sont considérés comme des paramètres de niveau 2 et reflètent tous les facteurs que les opérateurs prendraient en considération pour évaluer la juste valeur de l'actif ou du passif, sur la base de données du marché issues de sources indépendantes de l'entité déclarante. Parmi les paramètres d'évaluation observables, citons notamment le taux exempt de risque, les cours de change des devises, les cours des actions et la volatilité implicite. Les techniques d'évaluation sur la base de paramètres observables sont entre autres : l'actualisation de flux de trésorerie futurs, la comparaison avec la juste valeur actuelle ou récente d'un autre instrument similaire.
- Les paramètres non observables sont considérés comme des paramètres de niveau 3 et reflètent les hypothèses de l'entité déclarante concernant les suppositions que feraient les opérateurs pour évaluer l'actif ou le passif (y compris les hypothèses relatives aux risques concernés). Les paramètres non observables ont trait à un marché inactif. Les paramètres d'évaluation correspondant à des approximations de paramètres (*proxy*) et facteurs de corrélation non observables peuvent être considérés comme non observables sur le marché.
- Si les paramètres utilisés pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif appartiennent à différents niveaux de la hiérarchie d'évaluation, la juste valeur de l'actif ou du passif est classée selon le plus bas niveau des paramètres applicables qui ont une influence considérable sur la juste valeur totale de l'actif ou du passif. Exemple : si le calcul de la juste valeur repose sur des paramètres observables et nécessite des adaptations notables de la valeur sur la base de paramètres non observables, la méthode d'évaluation se classe dans le niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation.
- La hiérarchie d'évaluation et la classification correspondante des instruments financiers les plus couramment utilisés dans la hiérarchie d'évaluation figurent dans le tableau ci-contre, qui indique le niveau dans lequel les instruments financiers sont en général classés (sauf exceptions). En d'autres termes, si la majorité des instruments financiers d'un type donné est classée dans le niveau indiqué, une petite partie peut appartenir à un autre niveau.
- KBC part du principe que les transferts depuis ou vers les différents niveaux de la hiérarchie d'évaluation ont lieu au terme de la période sous revue. Pour de plus amples informations concernant les transferts entre les différents niveaux : voir l'Annexe 4.6.

	Type d'instrument	Produits	Type d'évaluation
Niveau 1	Instruments financiers liquides pour lesquels des cours cotés sont régulièrement disponibles	Contrats sur devises au comptant, futures financiers cotés en Bourse, options cotées en Bourse, actions cotées en Bourse, fonds cotés en Bourse (ETF), obligations d'État liquides, autres obligations liquides, Asset Backed Securities liquides sur des marchés actifs	Mark-to-market (cotations publiées sur un marché actif), pour les obligations : BVAL.
Niveau 2	Dérivés plain vanilla/liquides	Contrats d'échange de taux (IRS) (Cross-Currency), contrats d'échange de devises, contrats à terme sur devises, contrats à terme de taux d'intérêt (FRA), contrats d'échange d'inflation, contrats d'échange de dividende et futures sur dividende, contrats d'échange de matières premières, reverse floaters, options sur futures d'obligations, options sur futures de taux, Overnight Index Swaps, FX Reset	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
		Caps et Floors, options sur taux d'intérêt, options sur actions européennes et américaines, options sur devises européennes et américaines, options forward start, options sur devises digitales, FX Strips d'options simples, swaptions européennes, Constant maturity swaps (CMS), European cancelable IRS, options composées, options sur matières premières	Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres observables (par ex. volatilité)
	Actifs financiers linéaires (sans caractéristiques facultatives) – Instruments de trésorerie	Dépôts, flux de trésorerie simples, transactions dans le cadre de mises en pension	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
	Obligations/ABS semi-liquides	Obligations/Asset backed securities semi-liquides	BVAL, fixation de prix par des tiers (par ex. lead manager) ; contrôle du prix sur la base de données de marché observables alternatives ou par le biais d'une méthode de spread comparable
	Instruments de dette	Émissions propres de KBC Ifima (passifs), obligations hypothécaires à l'actif de ČSOB	Actualisation de flux de trésorerie futurs et évaluation de produits dérivés connexes sur la base de paramètres observables
	Passifs financiers linéaires (instruments de trésorerie)	Prêts, certificats de trésorerie	Actualisation des flux de trésorerie futurs sur la base de courbes d'actualisation et d'évaluation (reposant sur des cotations de dépôts publiées, des swaps FX et des (CC)IRS)
Niveau 3	Dérivés exotiques	Target Profit Forwards, Bermudan Swaptions, options sur taux d'intérêt digitales, options sur taux Quanto, options sur actions digitales, options sur actions composites, options sur actions asiatiques, options sur actions à barrière, Quanto Digital FX Options, FX Asian Options, FX European Barrier Options, FX Simple Digital Barrier Options, FX Touch Rebate, options sur l'inflation, Bermudan Cancelable IRS, CMS Spread Options, CMS Interest Rate Caps/Floors, (Callable) Range Accruals, options Outperformance, options Autocallable, options Lookback	Modèle d'évaluation des options sur la base de paramètres non observables (par ex. corrélation)
		Instruments illiquides adossés à des crédits	Collateralised debt obligations (notes)
	Investissements private equity	Participations private equity et non cotées	Sur la base des directives d'évaluation de l'European Private Equity & Venture Capital Association (EVCA)
	Obligations illiquides / ABS	Obligations illiquides (hypothécaires) / Asset Backed Securities dont le prix est fixé à titre indicatif par un seul fournisseur de prix sur un marché non actif	BVAL, fixation de prix par des tiers (par ex. lead manager) ; impossibilité de contrôler le prix, faute de données de marché alternatives disponibles/ fiables
	Instruments de dette	Émissions propres de KBC (KBC Ifima)	Actualisation de flux de trésorerie futurs et évaluation de produits dérivés connexes sur la base de paramètres non observables (fixation de prix indicative par des tiers pour les dérivés)

Annexe 4.6 : instruments financiers évalués à la juste valeur – transferts entre niveaux 1 et 2

- Transferts en 2017 : KBC a reclassé pour 2 983 millions d'euros d'instruments de dette du niveau 1 au niveau 2. KBC a également reclassé pour environ 176 millions d'euros d'obligations du niveau 2 au niveau 1. La majorité des glissements s'explique par une modification de la méthode de valorisation à la suite de la mise en œuvre d'un processus automatisé basé sur la valorisation BVAL pour

les instruments de dette au troisième trimestre 2017. BVAL est un service transparent proposé par Bloomberg qui détermine un prix sur la base de plusieurs sources. L'utilisation de BVAL modifie le processus décisionnel en ce qui concerne les niveaux de la hiérarchie d'évaluation.

- Transferts en 2016 : KBC a reclassé pour 99 millions d'euros d'instruments de dette du niveau 1 au niveau 2. KBC a également reclassé pour environ 120 millions d'euros d'obligations du

niveau 2 au niveau 1. La majorité de ces reclassements découle d'une modification de la liquidité de *covered bonds*, d'obligations d'entreprises et d'obligations d'autorités locales.

Annexe 4.7 : instruments financiers évalués à la juste valeur – niveau 3

- Des fluctuations importantes se sont produites en 2017 en ce qui concerne les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation. Il s'agit des fluctuations suivantes :
 - La catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction a fait l'objet d'importantes modifications. La juste valeur des instruments de dette a diminué de 80 millions d'euros, principalement en raison de l'arrêt des transactions sur CDO et de ventes (105 millions d'euros), d'instruments arrivés à échéance et de variations de juste valeur (11 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par l'achat de certificats d'investissement (40 millions d'euros). La juste valeur de dérivés a diminué de 79 millions d'euros, principalement en raison d'instruments arrivés à échéance (375 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par de nouvelles transactions (230 millions d'euros) et des variations de juste valeur positives (70 millions d'euros).
 - Dans la catégorie Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, la valeur comptable des instruments de dette a diminué de 180 millions d'euros, principalement en raison de l'arrêt de transactions sur CDO (162 millions d'euros), de glissements du niveau 3 (14 millions d'euros) et de variations de liquidité et de juste valeur. Pour le reste, cette baisse est imputable à une combinaison d'achats et de variations de change.
 - Dans la catégorie Disponibles à la vente, la valeur comptable a baissé de 595 millions d'euros. La valeur comptable des obligations s'est contractée de 554 millions d'euros, principalement en raison d'un glissement net du niveau 3 sous l'effet de la mise en œuvre de la valorisation BVAL (318 millions d'euros), de ventes (107 millions d'euros) et d'obligations arrivées à échéance (153 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par des achats. La valeur comptable des actions non cotées a reculé de 40 millions d'euros, principalement en raison de ventes et de modifications du périmètre de consolidation (78 millions d'euros) et de glissements du niveau 3 sous l'effet de variations de liquidité (49 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par des achats (76 millions d'euros) et des variations de juste valeur positives (9 millions d'euros).
 - Dans la catégorie Passifs financiers détenus à des fins de transaction, la juste valeur totale des dérivés a diminué de 16 millions d'euros, principalement en raison d'instruments arrivés à échéance et de variations de juste valeur (304 millions d'euros). Cela a été en grande partie compensé par de nouvelles transactions (288 millions d'euros).
 - Dans la catégorie Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, la valeur comptable des instruments de dette a augmenté de 28 millions d'euros, principalement en raison de l'émission d'instruments de dette (263 millions d'euros) et de variations de juste valeur (8 millions d'euros). Cela a été en partie compensé par l'arrivée à échéance de propres instruments de dette émis et l'arrêt des transactions sur CDO (243 millions d'euros).
- Des fluctuations importantes se sont produites en 2016 en ce qui concerne les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation. Il s'agit des fluctuations suivantes :
 - Dans la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction, la valeur comptable des dérivés a diminué de 199 millions d'euros, principalement en raison de l'arrivée à échéance de transactions (-558 millions d'euros). Cela a été partiellement compensé par des variations de juste valeur positives (+246 millions d'euros, dont +140 millions d'euros provenant d'actifs encore en notre possession à la fin de l'année) et par de nouvelles acquisitions (+116 millions d'euros). Plus loin dans la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction, la valeur comptable des obligations a baissé de 79 millions d'euros, principalement en raison de ventes (-111 millions d'euros), de l'arrivée à échéance de transactions (-35 millions d'euros) et de transferts du niveau 3 (-30 millions d'euros). Cela a été partiellement compensé par de nouvelles acquisitions (+87 millions d'euros).
 - Dans la catégorie Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats, la valeur comptable des obligations a été réduite de 192 millions d'euros, principalement en raison de l'échéance d'une note CDO en janvier 2016.
 - Dans la catégorie Disponibles à la vente, 153 millions d'euros nets d'obligations ont été transférés du niveau 3. Une majorité de ces transferts découle d'une modification de la liquidité d'obligations d'entreprises et d'obligations d'autorités locales principalement. Cela a été partiellement compensé par une augmentation de 82 millions d'euros de la valeur comptable, principalement due à l'impact net d'acquisitions, de ventes et de liquidations de positions. Plus loin dans la catégorie Disponibles à la vente, la valeur comptable des actions non cotées a baissé de 73 millions d'euros, principalement en raison de ventes.
 - Dans la catégorie Passifs financiers détenus à des fins de transaction, la valeur comptable des dérivés a augmenté de 164 millions d'euros, principalement en raison de nouvelles émissions (+160 millions d'euros) et de variations de juste valeur positives (+497 millions d'euros, dont +485 millions d'euros provenant d'actifs encore inscrits au bilan à la fin de l'année). Cela a été partiellement compensé par l'arrivée à échéance de transactions (-481 millions d'euros).
- Certains actifs de niveau 3 sont associés ou couverts économiquement par des passifs identiques de niveau 3, de sorte que l'exposition de KBC aux paramètres non observables est inférieure à ce qui pourrait transparaître des chiffres bruts. La majorité des instruments de niveau 3 est évaluée sur la base de la fixation de prix par des tiers ; les possibles paramètres non observables n'étant donc pas développés par KBC. C'est pourquoi KBC ne fournit pas d'informations quantitatives particulières ni d'analyse de sensibilité relative aux (modifications des) paramètres non observables.

Annexe 4.8 : variations du risque de crédit propre

Émissions de dettes propres évaluées à la juste valeur

(en millions d'EUR) (+ : bénéfice, - : perte, montants avant impôts)

	31-12-2017	31-12-2016
Impact de la variation des <i>credit spreads</i> propres sur le compte de résultats	-	8
Impact cumulé total à la date de clôture du bilan	-15	-6

- En matière de passifs financiers, IFRS 9 modifie la présentation des bénéfices et des pertes engendrés par le risque de crédit propre pour les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats. Pour cette partie, KBC a appliqué la norme IFRS 9 anticipativement à partir du 1er janvier 2017, date à partir de laquelle les bénéfices et les pertes générés par le risque de crédit propre sont repris dans les résultats non réalisés. Étant donné la faible

incidence du risque de crédit propre, l'impact de cette application anticipée est minimal.

- Abstraction faite de l'impact des variations du risque de crédit, la différence entre la valeur comptable et la valeur de remboursement des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats est limitée (soit moins de 0,1 milliard d'euros).

Annexe 4.9 : reclassement des instruments financiers

Actifs financiers disponibles à la vente reclassés dans les Prêts et créances, situation au 31 décembre 2017

(en millions d'EUR)

Valeur comptable				487
Juste valeur				515
	Sans reclassement (disponibles à la vente)	Après reclassement (prêts et créances)	Impact	
Impact sur la réserve de réévaluation en cours (actifs financiers disponibles à la vente), avant impôts	-26	-54	-28	
Impact sur le compte de résultats, avant impôts	0	0	0	

- Reclassements : l'IAS Board a publié en octobre 2008 les adaptations des normes IAS 39 et IFRS 7 portant sur le reclassement des actifs financiers. À la suite de ces adaptations, le groupe KBC a reclassé certains actifs, devenus moins liquides, de la catégorie Disponibles à la vente dans la catégorie Prêts et créances. Ces actifs répondaient à la définition des Prêts et créances à la date de reclassement et le groupe a l'intention et la possibilité de les détenir dans la période à venir ou jusqu'à l'échéance. KBC a choisi de procéder à ces reclassements le 31 décembre 2008. À la date du reclassement (31 décembre 2008), les flux de trésorerie récupérables escomptés pour ces actifs s'élevaient à 5 milliards d'euros et les taux d'intérêt effectifs variaient entre 5,88% et 16,77%. Les reclassements

susmentionnés ont eu un impact négatif de 28 millions d'euros sur les capitaux propres et un impact limité sur le compte de résultats.

- Autres reclassements (non repris dans le tableau) :
 - En 2015 et 2016, des instruments de dette ont été reclassés au total à hauteur de 0,6 milliard d'euros de la catégorie Disponibles à la vente (AFS) dans la catégorie Détenus jusqu'à l'échéance (HTM).
 - À la suite de ces reclassements, la réserve concernée d'actifs disponibles à la vente n'est plus exposée aux fluctuations des taux du marché. Elle est gelée et décomptabilisée *pro rata temporis*. Compte tenu également de la décomptabilisation de l'effet sur les actifs détenus jusqu'à l'échéance, il n'y a aucun impact sur le résultat en termes nets.

(en millions d'EUR)	À des fins de transaction						Couvertures de juste valeur						Couvertures des flux de trésorerie ²						Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille						
	Valeur comptable		Montants contractés		Cédés		Valeur comptable		Montants contractés		Cédés		Valeur comptable		Montants contractés		Cédés		Valeur comptable		Montants contractés		Cédés		
	Actifs	Passifs	Acquis		Acquis	Cédés	Actifs	Passifs	Acquis		Acquis	Cédés	Actifs	Passifs	Acquis		Acquis	Cédés	Actifs	Passifs	Acquis		Acquis	Cédés	
31-12-2017																									
Total	5 765	5 868	354 599	351 816	24 191	24 191	17	430	24 191	24 191	115	750	26 052	26 223	113	104	25 430	23 439							
Ventilation selon le type																									
Contrats de taux d'intérêt	3 082	2 901	193 723	189 791	24 165	24 165	17	428	24 165	24 165	103	671	21 650	21 650	113	104	25 430	23 439							
Dont contrats d'échange de taux et futures	2 468	2 697	167 168	175 947	24 165	24 165	17	428	24 165	24 165	103	671	21 650	21 650	113	91	23 439	23 439							
Dont options	614	203	26 554	13 844	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	1 991	0							
Contrats de change	1 385	1 552	132 681	133 643	26	26	0	2	26	26	12	79	4 401	4 573	0	0	0	0							
Dont contrats d'échange de devises et de taux et futures	1 298	1 477	126 675	126 971	26	26	0	2	26	26	12	79	4 401	4 573	0	0	0	0							
Dont options	87	75	6 005	6 672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Contrats d'actions	1 285	1 403	27 838	28 029	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Dont contrats d'échange d'actions	1 204	1 242	25 917	25 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Dont options	81	161	1 921	2 149	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Contrats de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Dont contrats d'échange sur défaut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Contrats sur matières premières et autres	13	13	357	353	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
31-12-2016																									
Total	8 249	7 334	390 342	393 830	34 636	34 636	99	528	34 636	34 636	265	1 147	26 046	26 042	46	29	9 143	8 945							
Ventilation selon le type																									
Contrats de taux d'intérêt	4 135	3 682	202 117	204 823	34 636	34 636	99	528	34 636	34 636	256	1 142	25 940	25 940	46	29	9 143	8 945							
Dont contrats d'échange de taux et futures	3 285	3 294	160 501	160 741	34 636	34 636	99	528	34 636	34 636	256	1 142	25 940	25 940	38	29	7 397	7 157							
Dont options	849	388	39 563	36 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	1 746	1 788							
Contrats de change	2 486	2 012	154 899	156 160	0	0	0	0	0	0	9	5	106	102	0	0	0	0							
Dont contrats d'échange de devises et de taux et futures	2 007	1 578	121 996	121 596	0	0	0	0	0	0	9	5	106	102	0	0	0	0							
Dont options	162	108	8 784	10 464	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Contrats d'actions	1 563	1 613	32 627	32 421	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Dont contrats d'échange d'actions	1 278	1 295	29 731	29 731	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Dont options	285	318	2 869	2 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Contrats de crédit	38	0	311	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Dont contrats d'échange sur défaut	38	0	311	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Contrats sur matières premières et autres	28	27	389	390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							

1. Sous Montants contractés, ce tableau reproduit les deux pôles des dérivés.

2. Y compris la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

- Les départements de trésorerie des différentes entités gèrent le risque de taux d'intérêt. Pour éviter l'impact négatif des fluctuations de taux, les durées des actifs et passifs au bilan sont adaptées au moyen de contrats d'échange de taux et d'autres dérivés.
- L'évaluation comptable asymétrique des dérivés par rapport aux actifs et passifs couverts engendre des variations au niveau du compte de résultats, qui sont compensées par plusieurs techniques prévues par l'IAS 39 dans le cadre de la comptabilité de couverture. KBC utilise les techniques suivantes :
 - Transactions de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (*fair value portfolio hedge of interest rate risk*). Cette technique est utilisée dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt pour couvrir un portefeuille de crédits (crédits à terme, crédits logement, prêts à tempérament et avances à terme fixe) au moyen de contrats d'échange de taux d'intérêt. Ce montage est effectué selon les règles de la version modifiée (*carve-out*) de l'IAS 39 de l'UE. Cette technique permet de compenser les variations de la valeur de marché des dérivés par les variations de la valeur de marché des actifs et passifs couverts.
 - Diverses techniques de couverture, conformément aux principes de l'IAS 39, afin de limiter la volatilité :
 - Couvertures de flux de trésorerie (*cash flow hedges*) : ces couvertures sont utilisées pour échanger des actifs et passifs à taux variable contre les durées fixes souhaitées. Cette technique permet de comptabiliser la variation de valeur de marché du dérivé en capitaux propres au sein d'une réserve de couverture de flux de trésorerie.
 - Couvertures de juste valeur (*fair value hedges*) : les couvertures de juste valeur sont utilisées dans certains montages d'échange d'actifs. Le risque de taux d'intérêt d'une obligation est ainsi couvert pour les investissements qui ont été réalisés uniquement dans l'optique du *credit spread*. Cette technique est également appliquée lors de l'émission de certains titres de créance à durée fixe par la banque (*senior debt issues*).
 - Couverture du risque de change inhérent à l'actif net d'un investissement étranger : le risque de change inhérent aux participations dans une devise est couvert en portant les moyens financiers en cette devise au niveau de l'entité qui détient la participation. Cette technique permet de comptabiliser en capitaux propres les écarts de conversion de la couverture.
- Pour ce qui concerne le rapport entre la gestion des risques et sa transposition comptable, la gestion économique est prioritaire et les risques sont couverts selon le cadre ALM général. Ensuite, nous cherchons des moyens de limiter les éventuelles discordances comptables qui en découlent à l'aide d'une des techniques de couverture précitées.
- Résultats du traitement des transactions de couverture : voir Annexe 3.3.

Flux de trésorerie attendus des dérivés de couverture des flux de trésorerie par période (en millions d'EUR)

	Entrée	Sortie
Maximum 3 mois	19	-16
Plus de 3 mois et maximum 6 mois	27	-53
Plus de 6 mois et maximum 1 an	80	-120
Plus d'1 an et maximum 2 ans	120	-316
Plus de 2 ans et maximum 5 ans	340	-918
Plus de 5 ans	1 013	-2 006

5.0 Annexes relatives aux autres postes du bilan

Annexe 5.1 : autres actifs

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Total	1 512	1 496
Créances résultant d'opérations d'assurance directes	347	403
Créances résultant d'opérations de réassurance	12	16
Dépôts auprès des entreprises cédantes	174	158
Produits à recevoir (autres que les revenus d'intérêts d'actifs financiers)	46	43
Autres	934	877

Annexe 5.2 : actifs et passifs d'impôts

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
IMPÔTS EXIGIBLES		
Actifs d'impôts exigibles	82	66
Passifs d'impôts exigibles	148	188
IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 109	1 753
Actifs d'impôts différés, par type de différence temporaire	1 921	2 743
Avantages du personnel	149	219
Pertes reportées	776	1 069
Immobilisations corporelles et incorporelles	46	28
Provisions pour risques et charges	18	21
Réductions de valeur sur prêts et avances	168	248
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et couvertures de juste valeur	97	140
Variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères	572	944
Provisions techniques	6	24
Autres	88	49
Passifs d'impôts différés, par type de différence temporaire	812	990
Avantages du personnel	18	15
Pertes reportées	0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles	78	102
Provisions pour risques et charges	7	0
Réductions de valeur sur prêts et avances	2	6
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et couvertures de juste valeur	104	60
Variations de juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères	445	644
Provisions techniques	90	97
Autres	69	65
Comptabilisés au bilan comme suit (montants nets) :		
Actifs d'impôts différés	1 543	2 246
Passifs d'impôts différés	434	493
Pertes fiscales non compensées et crédits d'impôts inutilisés	216	450

- Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables soient disponibles sur la base de projections financières réalistes, de sorte que ces différences temporaires déductibles peuvent être utilisées dans le futur proche (limité à une période de huit à dix ans).
- Les pertes fiscales non compensées et les crédits d'impôts inutilisés ont trait aux pertes fiscales des sociétés du groupe qui ne sont pas capitalisées pour preuve insuffisante de bénéfice imposable futur. La plupart des pertes fiscales non compensées et des crédits d'impôts inutilisés sont transférables pendant vingt ans ou plus.
- La variation nette des impôts différés (-644 millions d'euros en 2017) est ventilée comme suit :
 - Baisse des actifs d'impôts différés : -822 millions d'euros ;
 - Baisse des passifs d'impôts différés : -178 millions d'euros.
- La baisse des impôts différés est renforcée par la réforme de l'impôt des sociétés belge (diminution progressive prévue du taux d'imposition de 33,99% à 29,58% à partir de l'exercice 2018 et à 25% à partir de l'exercice 2020). Les impôts différés sur les différences temporaires ont été calculés sur la base des nouveaux taux d'impôts et du timing des reprises attendues. En ce qui concerne la modification du taux d'imposition en Belgique, le management s'est appuyé sur son bon sens afin de décider quelles différences temporaires seront réglées avant 2020 (taux d'imposition de 29,58%) et quelles différences temporaires seront réglées après 2020 (taux d'imposition de 25%).
- La variation des actifs d'impôts différés s'explique essentiellement par les facteurs suivants :
 - Baisse des actifs d'impôts différés par le biais du compte de résultats : -546 millions d'euros, essentiellement due aux facteurs suivants : pertes reportées : -294 millions d'euros, réductions de valeur : -90 millions d'euros, couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères : -52 millions d'euros, variations au

- niveau des régimes à prestations définies : -41 millions d'euros, instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats :-39 millions d'euros, provisions techniques et autres : -20 millions d'euros et autres : -10 millions d'euros.
- Baisse des actifs d'impôts différés en raison de modifications de la valeur de marché des couvertures des flux de trésorerie : -279 millions d'euros ;
- Autres (dont écarts de cours) : +3 millions d'euros.

- La variation des passifs d'impôts différés s'explique essentiellement par les facteurs suivants :
 - Baisse des passifs d'impôts différés en raison de l'évolution de la valeur de marché de titres disponibles à la vente : -183 millions d'euros ;
 - Autres (dont écarts de cours) : +6 millions d'euros.
- Les actifs d'impôts différés repris au bilan se rapportent essentiellement à KBC Bank.

Annexe 5.3 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Total	240	212
Relevé des participations, y compris goodwill		
ČMSS	176	178
Autres	64	34
Goodwill sur entreprises associées et coentreprises		
Montant brut	0	0
Cumul des réductions de valeur	0	0
Ventilation selon le type		
Non cotées en Bourse	240	212
Cotées en Bourse	0	0
Juste valeur des participations dans des entreprises associées cotées en Bourse et des coentreprises	0	0

- Entreprises associées : les entreprises associées sont des entités dans lesquelles KBC a une influence notable sur la gestion, sans toutefois exercer un contrôle total ou conjoint de manière directe ou indirecte. KBC détient en général de 20% à 50% des actions de telles entreprises. Les coentreprises sont des sociétés sur lesquelles KBC exerce un contrôle conjoint.
- Le poste Participations dans des entreprises associées et des coentreprises se compose essentiellement de ČMSS, une coentreprise de ČSOB en République tchèque. Nous résumons ci-dessous les informations financières relatives à ČMSS (base 55%, 31-12-2017 (31-12-2016), en millions d'euros) :
 - Total du bilan : 3 209 (3 039)
 - Trésorerie et équivalents de trésorerie : 482 (315)
 - Actifs financiers : 2 693 (2 691)
 - Actifs non financiers : 35 (33)
 - Passifs financiers : 2 991 (2 818)

- Passifs non financiers : 42 (42)
- Total des capitaux propres : 176 (178)
- Total des produits : 57 (62)
- Revenus d'intérêts : 93 (99)
- Charges d'intérêts : -48 (-49)
- Charges d'exploitation : -28 (-28)
- Réductions de valeur : -4 (-5)
- Impôts : -4 (-5)
- Résultat après impôts : 21 (23)
- Autres résultats non réalisés : 0 (-1)
- Total des résultats réalisés et non réalisés : 21 (22)
- Le goodwill payé sur les entreprises associées et les coentreprises est inclus dans la valeur nominale des Participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans le bilan. Nous effectuons un test de dépréciation et nous comptabilisons les réductions de valeur sur goodwill requises (voir tableau).

Annexe 5.4 : immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Immobilisations corporelles	2 721	2 451
Immeubles de placement	485	426
Revenus locatifs	41	43
Charges opérationnelles directes sur investissements générant des revenus locatifs	9	12
Charges opérationnelles directes sur investissements ne générant pas de revenus locatifs	2	1

MUTATIONS	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres équipements	Total des immobilisations corporelles	Immeubles de placement
2017					
Solde d'ouverture	1 149	101	1 200	2 451	426
Acquisitions	207	47	539	793	37
Cessions	-40	-2	-242	-284	-15
Amortissements	-72	-51	-31	-153	-17
Autres mutations	-21	3	-68	-86	54
Solde de clôture	1 224	99	1 399	2 721	485
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	1 258	448	704	2 410	259
Juste valeur 31-12-2017	-	-	-	-	677
2016					
Solde d'ouverture	1 161	96	1 041	2 299	438
Acquisitions	81	55	578	713	35
Cessions	-18	-25	-224	-267	-25
Amortissements	-71	-46	-29	-145	-20
Autres mutations	-4	21	-166	-150	-2
Solde de clôture	1 149	101	1 200	2 451	426
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	1 206	385	655	2 247	240
Juste valeur 31-12-2016	-	-	-	-	610

- Pourcentages d'amortissement annuels : principalement 3% pour les immeubles (y compris les immeubles de placement), 33% pour le matériel informatique et entre 5 % et 33% pour les autres équipements. Les terrains ne font l'objet d'aucun amortissement.
- Il existe des passifs limités (d'environ 0,2 milliard d'euros) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Il n'existe pas de limitations importantes sur la propriété et les immobilisations corporelles qui tiennent lieu de sûreté pour les passifs.
- La plupart des immeubles de placement sont évalués périodiquement par un expert indépendant et annuellement par des spécialistes en la

matière de KBC. L'évaluation repose principalement sur la capitalisation de la valeur locative estimée et sur les prix unitaires de biens immobiliers similaires. Dans ce cas, il est tenu compte de tous les paramètres de marché disponibles à la date d'évaluation (dont la situation et le contexte de marché, la nature de la construction, l'état d'entretien et l'affectation).

- D'autres immeubles de placement sont évalués chaque année par les spécialistes de KBC, sur la base du loyer annuel actuel par immeuble et de son évolution escomptée et d'un taux de capitalisation individualisé par immeuble.

Annexe 5.5 : goodwill et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'EUR)

	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels développés à l'extérieur	Autres	Total
2017					
Solde d'ouverture	597	203	189	10	999
Acquisitions	110	95	98	13	315
Cessions	0	0	-1	-5	-7
Amortissements	0	-65	-45	-2	-112
Autres mutations	13	-1	-3	1	9
Solde de clôture	719	232	237	16	1 205
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	242	607	726	47	1 622
2016					
Solde d'ouverture	594	176	181	9	959
Acquisitions	0	94	56	8	158
Cessions	0	-2	-3	-5	-9
Amortissements	0	-58	-42	-1	-102
Autres mutations	2	-6	-2	0	-6
Solde de clôture	597	203	189	10	999
Dont cumul des amortissements et réductions de valeur	287	555	643	45	1 531

- Goodwill : la colonne Goodwill comprend le goodwill payé sur les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et sur les activités acquises. Le goodwill payé sur les entreprises associées est inclus dans la valeur nominale des Participations dans des entreprises associées dans le bilan.
- Goodwill relatif aux récentes acquisitions : voir Annexe 6.6.
- Test de dépréciation : le test de dépréciation a été réalisé, afin de vérifier si des réductions de valeur sur goodwill devaient être comptabilisées (voir Tableau et Annexe 3.10). Nous réalisons le test de dépréciation au moins une fois par an. De plus, nous procédons sur une base trimestrielle à une évaluation de haut niveau (*high level assessment*), afin de vérifier s'il existe une indication de dépréciation (*impairment*). Dans le cadre de ce test, chaque entité est considérée comme une unité génératrice de trésorerie (UGT) distincte. Les entités se caractérisent par un profil de risque spécifique et présentent en leur sein plusieurs profils dans une mesure nettement moindre.
- En vertu de l'IAS 36, les réductions de valeur sur le goodwill sont prises en résultat si la valeur réalisable d'un investissement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur réalisable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'exploitation (déterminée selon la méthode des flux de trésorerie attendus) et la juste valeur (déterminée selon l'analyse multiple et d'autres techniques) diminuée des coûts de vente directs.
- Les principales sociétés du groupe concernées par le goodwill figurent dans le tableau ci-après. Elles ont toutes été évaluées selon la méthode des flux de trésorerie attendus (DCF), à l'exception des entités récemment acquises UBB/Interlease qui n'ont pas encore fait

l'objet d'une évaluation DCF étant donné que le goodwill est encore provisoire et que rien n'indique une réduction de valeur. Dans le cadre de la méthode DCF, la valeur réalisable d'un investissement est calculée comme étant la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie libres futurs de l'entreprise. À cet effet, nous nous basons sur les pronostics à long terme relatifs à l'activité de l'entreprise et aux flux de trésorerie qui en découlent. Il s'agit, d'une part, de prévisions pour plusieurs années à venir (souvent quinze ans) et, d'autre part, de la valeur résiduelle de l'entreprise après cette période de prévision explicite. Les pronostics à long terme résultent d'une évaluation des performances antérieures et actuelles, combinée à des sources d'informations externes concernant l'évolution future des marchés concernés et du contexte macroéconomique global. Le taux de croissance à l'infini est déterminé sur la base de la moyenne à long terme de la croissance du marché. La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs est calculée au moyen d'un taux d'escompte composé après impôts, défini sur la base de la théorie CAPM (*Capital Asset Pricing Model*). Dans ce cadre, nous utilisons un taux sans risque ainsi qu'une prime de risque de marché, multipliée par un facteur bêta qui est fonction de l'activité. Une prime de risque pays est également ajoutée pour tenir compte de l'impact de la situation économique du pays où KBC exerce ses activités. Deux modèles de flux de trésorerie attendus (DCF) ont été développés au sein de KBC : un pour le pôle bancaire et un pour le pôle assurance. Dans les deux cas, sont considérés comme flux de trésorerie libres les dividendes pouvant être versés aux actionnaires de la société, compte tenu des exigences réglementaires en matière de capital minimal.

Goodwill en cours (en millions d'EUR)	Taux d'escompte sur la période de prévision explicite des flux de trésorerie			
	31-12-2017	31-12-2016	31-12-2017	31-12-2016
K&H Bank	222	223	14,0%-11,0%	12,8%-10,5%
ČSOB (Tchéquie)	245	233	10,7%-9,8%	10,1%-9,5%
United Bulgarian Bank	109	-	-	-
DZI Insurance	74	74	9,2%-8,1%	9,6%-7,7%
Reste du monde	70	68	-	-
Total	719	597	-	-

- Les budgets et prévisions de flux de trésorerie portent généralement sur une période de quinze ans. Cette période plus longue est utilisée afin de saisir la convergence escomptée des économies d'Europe centrale et orientale vers le niveau des économies d'Europe occidentale. Cette hypothèse importante est intégrée dans le modèle afin de refléter le dynamisme des économies d'Europe centrale et orientale.
- Le taux de croissance utilisé pour l'extrapolation des prévisions des flux de trésorerie après la période de quinze ans correspond au taux de croissance à long terme escompté du produit intérieur brut. Ce dernier est fonction du pays et se situait en 2017 entre 1,2% et 1,8%, contre un taux de croissance de 2% en 2016.
- Le montant du goodwill pour UBB est provisoire à fin 2017. Par conséquent, seul un test de dépréciation est effectué sur le goodwill en vertu de l'IFRS 3.45 au cas où il y aurait des indications objectives de réduction de valeur. Il a été confirmé fin décembre qu'aucune preuve objective n'indiquait une réduction de valeur.
- Aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée pour les entités dont l'excédent de valeur réalisable par rapport à la valeur comptable est tellement important qu'aucun changement raisonnable au niveau des paramètres principaux ne déboucherait sur une valeur réalisable inférieure ou égale à la valeur comptable. En ce qui concerne K&H Bank et DZI Insurance, le tableau donne une idée de la variation requise au niveau des paramètres principaux pour que la valeur réalisable corresponde à la valeur comptable.

Changement au niveau des paramètres principaux ¹	Hausse du taux d'escompte ²	Baisse du taux de croissance à l'infini ³	Hausse du ratio de solvabilité visé ⁴	Baisse du bénéfice net annuel	Hausse des réductions annuelles de valeur ⁵
K&H Bank	1,9%	-	2,9%	15,7%	106,2%
DZI Insurance	0,6%	-	18,9%	8,9%	-

¹ Il convient de tenir compte qu'un changement au niveau des paramètres peut influencer d'autres paramètres intervenant dans le calcul de la valeur réalisable.

² Basée sur un décalage parallèle et une hausse absolue de la courbe des taux d'escompte. La fourchette des taux d'escompte se situe entre 15,9%-12,9% pour K&H Bank et 9,8%-8,7% pour DZI Insurance.

³ Non pertinente, car cela impliquerait un taux de croissance à l'infini négatif.

⁴ Hausse (en termes absolus) du ratio de capital *Tier 1* (K&H Bank) et des exigences de capital de Solvency (DZI Insurance).

⁵ Non pertinente pour DZI Insurance

Annexe 5.6 : provisions techniques – assurance

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016		
Provisions techniques avant réassurance (brutes)	18 641	19 657		
Contrats d'assurance	10 852	10 715		
Provision pour primes non acquises et risques en cours	644	687		
Provision pour assurance vie	7 118	6 961		
Provision pour sinistres	2 632	2 524		
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	20	19		
Autres provisions techniques	437	524		
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	7 790	8 942		
Provision pour assurance vie	7 713	8 856		
Provision pour assurance non vie	0	0		
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	76	87		
Part des réassureurs	131	110		
Contrats d'assurance	131	110		
Provision pour primes non acquises et risques en cours	2	2		
Provision pour assurance vie	4	3		
Provision pour sinistres	126	105		
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	0	0		
Autres provisions techniques	0	0		
Contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire	0	0		
Provision pour assurance vie	0	0		
Provision pour assurance non-vie	0	0		
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	0	0		
	Montants bruts 2017	Montants bruts 2016		
MUTATIONS	Réassurances 2017	Réassurances 2016		
CONTRATS D'ASSURANCE, VIE				
Solde d'ouverture	7 460	3	7 170	3
Versements hors commissions	694	0	774	0
Provisions versées	-571	0	-550	0
Intérêts crédités	176	0	185	0
Charges des participations aux bénéfices	3	0	3	0
Écarts de change	63	0	6	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres mutations ¹	-270	3	-128	0
Solde de clôture	7 554	6	7 460	3
CONTRATS D'ASSURANCE, NON VIE				
Solde d'ouverture	3 255	107	3 127	123
Variation de la provision pour primes non acquises	32	0	24	0
Montants versés pour des sinistres des années précédentes	-236	-10	-223	-5
Surplus/déficit des provisions pour sinistres des années précédentes	-90	-2	-135	-8
Provision pour nouveaux sinistres	322	26	406	32
Écarts de change	14	1	2	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres mutations	1	4	55	-36
Solde de clôture	3 297	125	3 255	107
CONTRATS D'INVESTISSEMENT AVEC PARTICIPATION DISCRÉTIONNAIRE AUX BÉNÉFICES, VIE				
Solde d'ouverture	8 942	0	9 235	0
Versements hors commissions	361	0	632	0
Provisions versées	-1 004	0	-800	0
Intérêts crédités	168	0	214	0
Charges des participations aux bénéfices	0	0	0	0
Écarts de change	2	0	0	0
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres mutations ²	-679	0	-339	0
Solde de clôture	7 790	0	8 942	0

¹ Comprend notamment en 2016 le rachat d'un grand contrat d'épargne réassuré.

² Comprend notamment des transferts vers la branche 23.

- Les provisions techniques ont trait aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation bénéficiaire discrétionnaire.
- Les passifs des contrats d'investissement sans participation bénéficiaire discrétionnaire sont évalués à la juste valeur. Il s'agit le

plus souvent de contrats de la branche 23. Ils sont repris sous les passifs financiers (voir Annexe 4.1).

- Les provisions techniques pour assurances vie sont calculées sur la base de plusieurs hypothèses, évaluées de manière judicieuse. Dans ce cadre, diverses sources d'informations internes et externes sont utilisées. En ce qui concerne la comptabilisation des provisions techniques, la norme IFRS 4 se réfère actuellement, dans une large mesure, aux normes comptables locales. Les provisions techniques sont souvent calculées sur la base des paramètres techniques en vigueur au moment de la conclusion du contrat et sont soumises à l'évaluation de l'adéquation du passif (*liability adequacy test*). Les principaux paramètres sont les suivants :
 - les taux de maladie et de mortalité, qui sont basés sur les tables de mortalité standard et sont éventuellement adaptés en fonction des expériences passées ;
 - les hypothèses relatives aux coûts, qui reposent sur les niveaux de coûts actuels et le chargement de gestion ;
 - le taux d'escompte, qui est en général assimilé au taux d'intérêt

technique et reste constant pendant la durée du contrat. Il est corrigé dans certains cas sur la base de dispositions légales et de décisions de politique interne.

- Les hypothèses relatives aux provisions techniques pour sinistres à payer reposent sur les expériences passées en matière de nombre de sinistres, d'indemnisations de sinistres et de coûts de règlement des sinistres et sont corrigées sur la base de facteurs tels que l'évolution escomptée du marché et la hausse des sinistres et de facteurs externes comme les décisions judiciaires et la législation. Les provisions techniques pour assurances non-vie ne sont pas actualisées, sauf en cas d'obligations à long terme et/ou d'indemnisations de sinistres sous la forme d'un paiement périodique (rentes dans le cadre d'accidents du travail, revenu garanti et assurances hospitalisation).
- Il n'y a eu en 2017 aucun changement important d'hypothèses entraînant une modification notable de la valorisation des actifs et passifs d'assurances.

Annexe 5.7 : provisions pour risques et charges

(en millions d'EUR)	Provisions pour restructuration	Provisions pour impôts et litiges	Autres	Sous-total	Provisions pour engagements et garanties financières	Total
2017						
Solde d'ouverture	3	105	53	162	76	238
Mutations avec impact sur le résultat						
Montants affectés	6	125	8	140	93	233
Montants utilisés	-2	-16	-8	-27	-4	-30
Montants repris en raison d'excédent	0	-2	-3	-5	-35	-40
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	0	0	0
Autres mutations	0	-1	-3	-4	2	-2
Solde de clôture	8	211	47	266	133	399
2016						
Solde d'ouverture	9	118	58	184	125	310
Mutations avec impact sur le résultat						
Montants affectés	0	20	10	30	41	71
Montants utilisés	-2	-21	-13	-36	-11	-46
Montants repris en raison d'excédent	0	-11	-2	-14	-42	-56
Transfert depuis/vers les passifs liés à des groupes d'actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	-1	0	0	-1	0	-1
Autres mutations	-3	-1	1	-3	-38	-41
Solde de clôture	3	105	53	162	76	238

- Il n'est raisonnablement pas possible d'estimer le moment d'utilisation de la majorité des provisions constituées.
- Les Autres provisions comprennent des provisions pour divers risques.
- Informations relatives aux principaux litiges en cours : conformément aux règles IFRS, les actions intentées contre des sociétés du groupe KBC sont évaluées en fonction du risque estimé (probable, possible ou improbable). Des provisions sont constituées pour les dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à perte probable (voir Annexes aux méthodes comptables). Aucune provision n'est constituée pour les actions jugées possibles (dossiers dont l'évaluation du risque équivaut à perte possible). Toutefois, un commentaire est fourni dans les comptes annuels si ces dossiers peuvent avoir une influence significative sur le bilan (lorsque l'action peut mener à un décaissement de plus de 50 millions d'euros). Toutes les autres actions (dont l'évaluation du risque équivaut à perte improbable) présentant un risque minime ou nul ne doivent pas obligatoirement

être mentionnées, quelle que soit leur ampleur. Les principaux dossiers sont résumés ci-dessous. Les informations fournies sont limitées afin de ne pas compromettre la position du groupe dans les actions en cours.

- Perte probable (liée aux provisions pour impôts et litiges) :
 - Entre fin 1995 et début 1997, KBC Bank et KB Consult avaient été associées au transfert de sociétés de trésorerie. Une société de trésorerie se caractérise par le fait qu'outre d'autres actifs liquides, l'actif du bilan se compose essentiellement de créances et d'avoirs de trésorerie. Sur la période 1995-1997, KB Consult est intervenue à plusieurs reprises à titre d'intermédiaire entre les vendeurs et les acheteurs de ces sociétés. La banque agissait sur plusieurs plans, mais surtout au niveau des paiements ou des octrois de crédits. KBC Bank et/ou KB Consult sont impliquées dans plusieurs procédures civiles devant le tribunal. En outre, KB Consult a été inculpée par le juge d'instruction en 2004 et a été convoquée, de

concert avec KBC Bank et KBC Groupe SA, devant la Chambre du conseil de Bruges pour le règlement de la procédure. Dans son ordonnance du 9 novembre 2011, la Chambre du conseil a renvoyé KB Consult et KBC Bank devant le tribunal correctionnel de Bruges pour usage de faux et les poursuites engagées à l'encontre de KBC Groupe SA ont été levées. L'État belge a interjeté appel contre ce non-lieu. Le 27 octobre 2015, la chambre des mises en accusation a décidé que les poursuites étaient prescrites et a confirmé le non-lieu. Suite au renvoi, l'affaire sera traitée par le tribunal correctionnel de Bruges au cours de l'année 2018. Une provision adéquate a été constituée, pour amortir l'incidence d'éventuelles actions en dommages et intérêts dans cette affaire. La cession d'une société de trésorerie est en soi une opération parfaitement légale. Néanmoins, il est apparu par la suite que certains acheteurs avaient agi de mauvaise foi et n'avaient en réalité fait aucun investissement. Ils n'avaient pas non plus introduit de déclaration fiscale pour les sociétés de trésorerie qu'ils avaient achetées. KBC Bank et KB Consult ont immédiatement pris les mesures nécessaires pour rompre toute relation avec ces parties. Un renvoi devant le tribunal correctionnel n'implique en aucun cas une condamnation d'une entité de KBC. KBC se défend pleinement, notamment sur la base du caractère légalement non condamnable de la personne morale pendant la période des faits mais surtout en l'absence d'intention dans son chef sur le plan pénal.

- En mars 2000, Rebeo et Trustimmo, deux filiales d'Almafin (elle-même filiale de KBC Bank), ainsi que quatre anciens administrateurs de Broeckdal Vastgoedmaatschappij, ont été assignés devant le Tribunal civil de Bruxelles par le Ministère des Finances en vue du paiement de 16,7 millions d'euros d'impôts dus par Broeckdal Vastgoedmaatschappij. Broeckdal a toutefois contesté ces créances fiscales et a elle-même entamé en décembre 2002 une procédure à l'encontre du Ministère des Finances devant le Tribunal civil d'Anvers. L'action civile en cours devant le Tribunal de Bruxelles est suspendue jusqu'à ce qu'un jugement final soit donné dans la procédure fiscale en cours devant le Tribunal d'Anvers. Broeckdal a été dissoute judiciairement par jugement du 2 novembre 2010 et la clôture de la liquidation a été prononcée par jugement du 13 septembre 2011. L'État belge a réactivé la procédure fiscale, après quoi le tribunal d'Anvers a prononcé le 9 mai 2014 un jugement par défaut et a interprété la clôture de la liquidation comme un désistement d'instance. Le 17 février 2017, l'État belge a ensuite réactivé la procédure civile à Bruxelles. Le jugement est attendu dans le courant du dernier trimestre de 2018. Une provision adéquate a été constituée pour couvrir ce risque éventuel.
- Perte possible :
 - Irving H. Picard, le liquidateur judiciaire SIPA (*Securities Investor Protection Corporation*) de la société Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et des biens de Bernard L. Madoff, a assigné le 6 octobre 2011 KBC Investments devant le tribunal des faillites de New York afin de réclamer 110 millions de dollars environ à la suite de transferts en faveur d'entités KBC. La réclamation est basée sur des transactions successives reçues par KBC de Harley International, un fonds nourricier (*feeder fund*) de Madoff constitué selon la législation des Îles Caïmans. Elle fait partie d'une série d'actions introduites par Picard (SIPA) à l'encontre de plusieurs banques, *hedge funds*, fonds nourriciers et investisseurs. Outre l'examen de plusieurs questions juridiques, des briefings ont eu lieu devant le tribunal (cour de district) concernant l'application des *Bankruptcy Code's safe harbors and good*

defenses pour des bénéficiaires successifs, comme c'est le cas pour KBC. KBC avait introduit des motions de rejet de concert avec plusieurs autres défendeurs. Le juge Rakoff de la *cour de district* a prononcé plusieurs jugements interlocutoires dans le cadre de cette affaire. Les principaux jugements concernent le fondement de la défense sur l'extraterritorialité et la bonne foi. Le 27 avril 2014, le juge Rakoff a rendu un jugement concernant la norme applicable à la bonne foi et à la charge de la preuve sur la base des sections 548(b) et 559(b) de la loi sur les faillites. La charge de la preuve attestant que KBC aurait été consciente de la fraude de Madoff incombe ainsi à Picard/SIPA. Le 7 juillet 2014, le juge Rakoff a conclu que l'invocation de la section 550(a) par Picard/SIPA n'autorise pas la réclamation de transferts successifs effectués par une entité étrangère en faveur d'un destinataire à l'étranger, comme c'est le cas pour KBC Investments Ltd. Les réclamations du liquidateur judiciaire ont dès lors été rejetées, dans la mesure où elles ne visent que des transferts étrangers. En juin 2015, Irving Picard, le liquidateur, a introduit une requête en vue de réformer cette décision de rejet fondée sur l'extraterritorialité. Dans cette requête, le liquidateur a également modifié les demandes initiales, en ce compris le montant qu'il tente de récupérer. Ce montant a été revu à la hausse à 196 millions de dollars. Le 22 novembre 2016, le juge Bernstein a prononcé un jugement intermédiaire dans lequel il faisait déjà état de sa décision selon laquelle les demandes du liquidateur judiciaire Irving Picard relatives à de telles transactions étrangères devaient être rejetées en raison des règles de courtoisie internationale. En décembre 2017, le liquidateur a fait appel de la décision négative rendue en 2017 ; il faudra encore de six à dix-huit mois pour qu'un jugement définitif sur l'affaire soit prononcé.

- Au printemps 2008, KBC a émis deux emprunts obligataires à 5 ans (KBC Ifima 5-5-5 et KBC Groupe 5-5-5) assortis d'un coupon brut de 5% (pour 0,66 milliard d'euros au total, voir aussi l'Annexe 8 des rapports annuels 2011 et 2012). Ces obligations structurées étaient liées à la dette publique de cinq pays (Belgique, France, Espagne, Italie et Grèce) pendant leur durée. Elles prévoyaient un remboursement anticipé de la valeur résiduelle de l'obligation dès la réalisation d'un événement de crédit lié à l'un des pays. Au moment du lancement des obligations 5-5-5, les risques pays étaient dans l'ensemble jugés très faibles. À la suite des profondes modifications inattendues des conditions de marché en 2010 (crise grecque), l'évaluation du risque des obligations a changé. Au début 2011, KBC a décidé de manière proactive de proposer des sûretés supplémentaires à tous les porteurs d'obligations 5-5-5 et les a informés par écrit à ce sujet : en cas de survenance d'un événement de crédit, les souscripteurs récupéreraient leur mise initiale, diminuée des coupons versés, et cela avant frais et taxes. Le 9 mars 2012, un événement de crédit s'est produit en Grèce et KBC a tenu sa promesse. Le 8 octobre 2012, un certain nombre de souscripteurs de l'émission 5-5-5 du groupe KBC et un certain nombre de souscripteurs de l'émission 5-5-5 de KBC Ifima, qui n'étaient pas satisfaits de l'arrangement proposé, ont intenté des actions devant le tribunal de première instance de Bruxelles. Dans la procédure relative à l'émission du groupe KBC, le tribunal de première instance a prononcé, le 20 janvier 2016, un jugement dans lequel la requête d'un demandeur a été suivie. KBC Banque et KBC Groupe ont interjeté appel de cette décision. Les dernières conclusions ont été déposées le 16 mars 2017. Une date d'audience n'a pas encore été fixée.

Annexe 5.8 : autres passifs

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Total	2 743	2 763
Ventilation selon le type		
Obligations résultant des régimes de retraite ou autres avantages du personnel	625	705
Dépôts de réassureurs	70	73
Charges à imputer (autres que les dépenses d'intérêts liées aux passifs financiers)	304	289
Autres	1 743	1 696

- Des informations complémentaires relatives aux obligations résultant des régimes de retraite sont fournies à l'Annexe 5.9. Il convient de noter que le montant des obligations résultant des régimes de retraite

ou autres avantages du personnel repris à l'Annexe 5.8 a une portée plus large que les montants mentionnés à l'Annexe 5.9.

Annexe 5.9 : obligations résultant des régimes de retraite

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES		
Rapprochement des obligations au titre de prestations		
Obligations brutes au titre de prestations définies, au début de l'exercice	2 851	2 380
Coût des services rendus au cours de l'exercice	126	111
Coût financier	40	54
Modification du régime de retraite	0	0
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-3	5
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	-1	357
Ajustements liés à l'expérience	-39	1
Coût des services passés	2	-1
Prestations payées	-109	-93
Écarts de change	-8	-9
Réductions	0	1
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	6	0
Autres	-3	45
Obligations brutes au titre de prestations définies, au terme de l'exercice	2 861	2 851
Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	2 336	2 165
Rendement effectif des actifs du régime	112	160
<i>Rendement attendu des actifs du régime</i>	33	48
Cotisations de l'employeur	78	90
Cotisations des adhérents au régime	21	21
Prestations payées	-109	-93
Écarts de change	-5	-8
Liquidations	0	0
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Autres	1	1
Juste valeur des actifs du régime au terme de l'exercice	2 433	2 336
Dont instruments financiers émis par le groupe	30	32
Dont bien immobilier détenu par KBC	8	9
Financé		
Actifs du régime excédant les obligations au titre de prestations	-428	-515
Droit au remboursement	0	0
Limite du plafond de financement	-37	-28
Charges de retraite non financées à payer/payées	-466	-543

Mutation du passif ou de l'actif net		
Charges de retraite non financées à payer/payées au début de l'exercice	-543	-221
Montants comptabilisés dans le compte de résultats	-116	-95
Montants non comptabilisés dans le compte de résultats	118	-336
Cotisations de l'employeur	78	90
Écarts de change	3	1
Transfert lié à la norme IFRS 5	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	-6	0
Autres	0	17
Charges de retraite non financées à payer/payées au terme de l'exercice	-466	-543
Montants comptabilisés dans le compte de résultats	116	95
Coût des services rendus au cours de l'exercice	126	111
Coût des services passés	2	-1
Coût financier	7	5
Cotisations des travailleurs affiliés au plan	- 21	-21
Réductions	0	0
Liquidations	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0
Modifications des montants non comptabilisés dans le compte de résultats	-118	336
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-3	5
Gain ou perte actuariel découlant de changements dans les hypothèses financières	-1	357
Résultats actuariels des actifs du régime	-80	-112
Ajustements liés à l'expérience	-39	1
Ajustements des limites du plafond de financement	-4	24
Autres	9	60
RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES		
Charges pour régimes à cotisations définies	14	14

- Les accords de pension des membres du personnel belges des différentes sociétés du groupe KBC sont couverts par des fonds de pension et des assurances groupe. La constitution de pension active (c'est-à-dire pour l'emploi actuel) pour les membres du personnel de KBC Bank, KBC Assurances et la majorité de leurs filiales belges s'effectue uniquement par le biais de fonds de pension KBC. Actuellement, la constitution de pension financée par les allocations de l'employeur s'effectue essentiellement dans le cadre d'un régime à prestations définies, la prestation de retraite étant calculée sur la base du salaire précédant le départ à la retraite, de la période d'affiliation et d'une formule en tranches à pourcentages progressifs. Depuis le 1er janvier 2014, un plan à cotisations définies a été introduit pour toutes les nouvelles entrées en service : une cotisation est versée en fonction du salaire mensuel et, au moment du départ à la retraite, les cotisations versées, majorées du rendement (garanti), sont distribuées. Les deux types de régimes de pension sont gérés par le Fonds de pension KBC (OFP) et le Fonds de pension Senior

Management KBC (OFP), qui s'appuient sur la stratégie d'investissement de KBC Asset Management. Par ailleurs, plusieurs anciennes assurances groupe interrompues font encore l'objet d'un financement, comme la police des membres du personnel de KBC Assurances.

- KBC Bank Ireland a participé à un régime à prestations définies jusqu'au 31 août 2012. Depuis cette date, des droits de pension supplémentaires ne sont plus accumulés dans le plan de pension pour les années de service futures. Les prestations de pension acquises dans le plan tiennent compte des augmentations salariales futures des affiliés (gestion dynamique). Les actifs du plan de pension sont séparés des actifs de la banque. Les travailleurs de KBC Finance Ireland et de la succursale KBC Bank Dublin sont également affiliés à ce plan de pension. Les prestations de pension sont calculées sur la base d'une formule mathématique qui tient compte de l'âge, du salaire et de la période d'affiliation.

Informations complémentaires relatives aux obligations résultant des régimes de retraite (en millions d'EUR)

	2017	2016	2015	2014	2013
Évolution des principaux éléments du tableau principal					
Obligations brutes au titre de prestations définies	2 861	2 851	2 380	2 610	2 034
Juste valeur des actifs du régime	2 433	2 336	2 165	2 103	1 818
Charges de retraite non financées à payer/payées	-466	-543	-220	-507	-216
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des actifs du plan et des obligations brutes					
Impact sur les actifs du plan	0	0	0	0	0
Impact sur les obligations brutes	4	147	24	-135	-85

Informations complémentaires relatives aux obligations résultant des RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

	Fonds de pension KBC	Plan de pension KBC Bank Ireland
Composition au 31-12-2017		
Actions	39%	38%
Obligations	47%	40%
Immobilier	9%	3%
Liquidités	5%	1%
Fonds d'investissement	0%	18%
<i>Dont actifs illiquides</i>	9%	17%
Composition au 31-12-2016		
Actions	34%	41%
Obligations	49%	35%
Immobilier	13%	3%
Liquidités	4%	0%
Fonds d'investissement	0%	21%
<i>Dont actifs illiquides</i>	8%	17%*
Cotisations escomptées en 2018 (en millions d'EUR)	55	3
Cadre législatif	Les plans de pension sont repris dans les CCT et sont convertis dans un règlement de pension. Rapport annuel des niveaux de financement aux autorités de contrôle (FSMA/BNB). Rapport aux autorités de contrôle en cas de sous-financement.	Réglementé par l'Autorité irlandaise des pensions. Calcul annuel du niveau de financement. Certification triennale du niveau de financement. Rapport à l'Autorité irlandaise des pensions en cas de sous-financement.
Risques pour KBC	Risque d'investissement et risque d'inflation	Risque d'investissement
Politique actif-passif (<i>asset-liability</i>)	Le portefeuille de couverture permet de se couvrir contre le risque de taux et d'inflation au moyen de contrats d'échange de taux. Le portefeuille de rendement vise à générer un rendement supplémentaire.	Investissements dans des fonds leveraged <i>LDI pooled</i> .
Modifications du plan	Depuis le 1er janvier 2014, un plan à cotisations définies financé au moyen d'allocations de l'employeur a été introduit. Toutes les nouvelles entrées en service à partir de 2014 adhèrent à ce nouveau plan. Les travailleurs en service au 31 décembre 2013 restent affiliés au régime à prestations définies, sauf s'ils ont choisi de passer au nouveau plan à cotisations définies.	Pas d'application.
Réductions et liquidations	Pas d'application.	Pas d'application.
Méthode d'actualisation	Les cotations BVAL de diverses tranches d'échéance d'obligations d'entreprises dotées de la note AA constituent le point de départ. La courbe de rendement obtenue est convertie en une courbe zéro-coupon. À partir de l'année 22, la courbe s'aplanit.	La méthode Mercer s'appuie sur un panier d'obligations d'entreprises dotées des notes AAA-, AA- et A-, qui constitue le point de départ. Un <i>spread</i> est déduit des cotations des obligations d'entreprises dotées de la note A, afin d'obtenir une sorte d'obligation d'entreprise équivalente dotée de la note AA. Enfin, après la conversion au format zéro-coupon et l'extrapolation à de longues durées, le taux d'actualisation équivalent est déterminé.
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation moyen	1,21%	2,30%
Hausse salariale escomptée	2,70%	2,75%
Inflation escomptée	1,85%	1,75%
Hausse escomptée des pensions	–	1,75%
Durée moyenne pondérée des obligations	13,50 ans	27 ans
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des obligations brutes		
Hausse des obligations brutes au 31-12-2017 à la suite :		
d'une baisse de 1% du taux d'actualisation	14,40%	31,96%
d'une hausse de 1% de l'inflation escomptée	12,58%	30,23%
d'une hausse salariale dépassant les prévisions de 1% et venant s'ajouter à l'inflation	16,24%	6,35%
De la fixation de l'âge de la retraite à 65 ans pour tous les travailleurs actifs	0,76%	–
De l'augmentation de l'espérance de vie d'un an	–	3,06%
L'impact des hypothèses suivantes n'est pas connu :	Impact de la baisse des chiffres de mortalité : le fonds de pension verse toujours un capital, risque de longévité minimale. Impact de la rotation du personnel : la rotation escomptée du personnel est très faible.	Pas d'application.

Cotisations escomptées en 2018 (en millions d'EUR)

19

Cadre législatif	Selon la loi belge sur les pensions complémentaires (LPC), l'employeur doit garantir un rendement minimal de 1,75% sur les cotisations du travailleur et de l'employeur.	
Risques pour KBC		Risque d'investissement
Évaluation	Les obligations résultant des régimes de retraite sont évaluées en tenant compte de la réserve acquise à la date de reporting, d'une projection de ces réserves jusqu'à l'âge escompté de la retraite au taux garanti par la loi et de l'actualisation de l'obligation qui en résulte. KBC propose deux types de régimes à cotisations définies : l'un étant financé par des cotisations du travailleur et l'autre par des cotisations de l'employeur. L'évaluation du plan à cotisations définies basé sur des cotisations du travailleur tient compte des intérêts accumulés (au rendement du fonds), mais ne tient pas compte des futures cotisations car ce plan n'est pas considéré comme <i>backloaded</i> . En revanche, l'évaluation du plan à cotisations définies basé sur des cotisations de l'employeur tient compte des futures cotisations pour les projections car ce plan est considéré comme <i>backloaded</i> .	
Méthode d'actualisation	Les cotations BVAL de diverses tranches d'échéance d'obligations d'entreprises dotées de la note AA constituent le point de départ. La courbe de rendement obtenue est convertie en une courbe zéro-coupon. À partir de l'année 22, la courbe s'aplanit.	
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation moyen		0,96%
Durée moyenne pondérée des obligations		10,64 ans
Impact de la modification des hypothèses utilisées pour le calcul actuariel des obligations brutes		
Hausse des obligations brutes au 31-12-2017 à la suite :		
d'une baisse de 1% du taux d'actualisation		10,15%
de la fixation de l'âge de la retraite à 65 ans pour tous les travailleurs actifs		0,35%

* Ajusté.

Annexe 5.10 : capitaux propres des actionnaires et instruments AT1

En nombre	31-12-2017	31-12-2016
Actions ordinaires	418 597 567	418 372 082
Dont actions ordinaires donnant droit au dividende	418 597 567	418 372 082
Dont actions propres	64 847	2
Informations complémentaires		
Valeur fractionnelle par action (en EUR)	3,48	3,48
Nombre d'actions émises mais non entièrement libérées	0	0

- Actions ordinaires : actions ordinaires sans valeur nominale. Elles sont assorties d'un droit de vote, chaque action représentant une voix. Il n'est pas procédé à l'émission de parts bénéficiaires ou d'actions sans droit de vote. Les actions sont uniquement cotées sur Euronext Bruxelles.
- Principales modifications en 2016 et 2017 : augmentations de capital : en décembre 2017 et décembre 2016, le nombre d'actions KBC Groupe SA a augmenté de respectivement 225 485 et 285 024 en raison de l'émission de nouvelles actions suite à l'augmentation de capital réservée au personnel. Pour plus de renseignements, nous vous renvoyons à la partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.
- Actions propres : au 31 décembre 2017, les sociétés du groupe KBC détenaient 64 847 actions KBC en portefeuille, dont 64 845 ont été comptabilisées auprès de KBC Bank (succursale de Londres) à titre de couverture pour les dérivés sur indices en circulation/paniers comportant des actions KBC Groupe.
- Plans d'options sur actions : voir Annexe 3.8. Pour de plus amples renseignements sur le mandat concernant le capital autorisé, nous vous renvoyons à la partie Comptes annuels non consolidés et informations complémentaires.
- Instruments AT1 : en mars 2014, KBC a placé des titres AT1 conformes à la Directive européenne sur les exigences de fonds propres (CRD IV) à hauteur de 1,4 milliard d'euros. Ces titres remplissent les conditions de capital *additional Tier 1* selon les normes de Bâle III (telles que reprises dans la directive CRR) et ont par conséquent un impact positif sur le capital *Tier 1* de KBC. Il s'agit de titres perpétuels dotés d'une option de remboursement à partir de la cinquième année et à chaque échéance d'intérêts suivante. Ils sont assortis d'un mécanisme d'absorption des pertes (amortissement provisoire dans le cas où le CET1 passerait sous les 5,125%). Les titres étant assimilés à des actions (conformément à la norme IAS 32, étant donné le caractère entièrement discrétionnaire et non cumulatif des paiements d'intérêts et le caractère perpétuel des titres), le coupon annuel de 5,625% versé tous les trimestres est considéré comme un dividende. La transaction n'a aucun impact sur le nombre d'actions ordinaires.

Annexe 5.11 : actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)

Aucune société importante du groupe n'est tombée sous l'application de la norme IFRS 5 en 2016 et 2017.

6.0 Autres annexes

Annexe 6.1 : engagements et garanties donnés et reçus

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Part non utilisée des lignes de crédit engagées		
Donnée	36 078	34 027
de manière irrévocable	23 625	21 869
de manière révocable	12 453	12 157
Reçue	35	31
Garanties financières		
Données	9 972	9 908
Garanties et sûretés reçues	50 270	42 494
pour actifs dépréciés ou échus mais non acquittés	1 960	3 795
pour actifs non dépréciés ni échus mais non acquittés	48 310	38 699
Autres engagements		
Donnés	283	284
de manière irrévocable	283	284
de manière révocable	0	0
Reçus	12	6
Valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie par KBC		
Pour passifs*	36 621	36 517
Pour passifs éventuels	2 007	2 339

* À fin 2017, le registre des actifs de couverture du patrimoine spécial du programme de covered bonds comptait pour environ 11,0 milliards d'euros de crédits hypothécaires et d'encasements de trésorerie, contre 11,2 milliards d'euros à fin 2016.

- Juste valeur des garanties financières : la juste valeur des garanties financières est basée sur la valeur de marché disponible.
- KBC Groupe SA garantit irrévocablement et inconditionnellement tous les montants inscrits au passif dans les états financiers des entreprises irlandaises suivantes au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017 : KBC Fund Management Limited. Cette société entre ainsi en ligne de compte pour une dispense de certaines obligations de publication en vertu de la section 357 du *Companies Act 2014* irlandais. Comme cette société est incluse dans la consolidation, il s'agit d'une transaction intragroupe et la garantie en question ne figure pas dans le tableau ci-dessus.
- Les garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire – voir tableau) doivent être restituées sous leur forme originale ou, éventuellement, en trésorerie. Les garanties peuvent être exigées en cas de dénonciation du crédit pour diverses raisons (défaut de paiement, faillite, etc.). En cas de faillite, les garanties sont vendues par le curateur. Dans les autres cas, la banque assure elle-même la réalisation ou la prise en possession des garanties. Les garanties reçues relatives aux dérivés OTC concernent principalement de la trésorerie qui a été comptabilisée au bilan par KBC (et n'est pas reprise dans le tableau). De plus amples informations sont fournies à l'Annexe 4.3.

Garanties détenues (pouvant être vendues ou redonnées en garantie en l'absence de défaut dans le chef du propriétaire) (en millions d'EUR)

	Juste valeur des garanties reçues		Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	
	31-12-2017	31-12-2016	31-12-2017	31-12-2016
Actifs financiers	21 241	13 529	8 527	7 859
Instruments de capitaux propres	7	13	2	5
Instruments de dette	20 973	13 309	8 526	7 854
Prêts et avances	261	206	0	0
Liquidités	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immeubles de placement	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

- Les garanties obtenues en raison d'une réalisation se sont élevées en 2017 à 0,1 milliard d'euros (0,3 milliard d'euros en 2016).

Annexe 6.2 : leasing

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Créances résultant de contrats de location-financement		
Investissement brut dans des contrats de location-financement, à recevoir	5 855	5 453
Jusqu'à 1 an	1 360	1 323
Plus d'1 an à 5 ans	3 171	2 836
Plus de 5 ans	1 324	1 294
Produits financiers futurs non acquis de contrats de location-financement	497	530
Investissement net dans des contrats de location-financement	5 308	4 916
Jusqu'à 1 an	1 258	1 212
Plus d'1 an à 5 ans	2 894	2 601
Plus de 5 ans	1 156	1 103
Dont valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	33	21
Cumul des réductions de valeur sur créances de leasing irrécouvrables	88	67
Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultats	93	93
Créances résultant de contrats de location simple		
Montant des loyers minimums futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables	463	554
Loyers conditionnels comptabilisés dans le compte de résultats	1	0

- Il n'existe aucun cas important dans lequel KBC intervient en qualité de preneur dans le cadre d'un contrat de location simple et de location-financement.
- Conformément aux dispositions de l'IFRIC 4, aucun contrat de location simple ou de location-financement incorporé dans d'autres contrats n'a été constaté.
- Location-financement : KBC propose divers produits de location-financement, allant du leasing d'équipement et de véhicules au

leasing immobilier. Les contrats de location-financement sont généralement proposés en Belgique par le réseau d'agences du groupe KBC. Cette formule gagne également en importance en Europe centrale.

- Les contrats de location simple portent essentiellement sur la location *full service* de voitures et sont proposés tant par le réseau d'agences de KBC Bank et CBC Banque que par une équipe de vente interne. La location *full service* est également développée en Europe centrale.

Transactions avec des parties liées, à l'exception du key management (en millions d'EUR)	2017				2016					
	Filiales	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total	Filiales	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Actifs	327	138	12	52	529	333	187	11	40	572
Prêts et avances	144	44	2	45	234	104	46	2	31	182
Instruments de capitaux propres	146	92	10	5	252	228	140	10	4	382
Autres	37	2	1	3	43	1	1	0	5	8
Passifs	70	101	151	318	641	365	109	289	221	983
Dépôts	68	11	151	312	542	364	8	289	220	881
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	2	90	0	6	99	1	101	0	1	102
Compte de résultats	11	-7	-8	5	1	7	-1	-7	6	4
Revenus nets d'intérêts	0	-1	-4	0	-5	-2	-1	-4	0	-6
Revenus d'intérêts	0	1	0	0	2	1	1	0	0	2
Charges d'intérêts	-1	-1	-5	0	-7	-2	-2	-5	0	-8
Primes d'assurances acquises avant réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'assurances techniques avant réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus de dividendes	4	0	0	8	12	2	9	0	3	15
Revenus nets de commissions	9	-1	-4	3	7	14	-1	-3	2	12
Revenus de commissions	9	1	0	3	13	14	0	1	2	17
Charges de commissions	0	-1	-4	0	-6	0	-1	-4	0	-5
Autres revenus nets	-1	-2	0	0	-3	1	-5	0	4	1
Frais généraux administratifs	0	-4	0	-6	-10	-9	-3	0	-5	-17
Part non utilisée des lignes de crédit, garanties financières et autres engagements										
Donnés par le groupe	39	7	0	137	183	10	6	0	151	167
Reçus par le groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Transactions avec le *key management* (membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Groupe SA)

(en millions d'EUR)*

	2017	2016
Total*	11	10
Ventilation selon le type de rémunération		
Avantages à court terme	9	9
Avantages postérieurs à l'emploi	2	2
Régimes à prestations définies	0	0
Régimes à cotisations définies	2	2
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de départ	0	0
Paievements en actions	0	0
Options sur actions, en unités		
Au début de l'exercice	0	0
Attribuées	0	0
Exercées	0	0
Modification de la composition	0	0
Au terme de l'exercice	0	0
Avances et prêts attribués au <i>key management</i> et aux partenaires	2	2

* Rémunérations allouées au *key management* ou aux associés de l'entreprise consolidante en raison de leurs fonctions dans cette entreprise, dans ses filiales et dans ses entreprises associées, y compris le montant des pensions de retraite attribuées à ce titre à l'ancien *key management*.

- Les filiales dans le premier tableau incluent des transactions avec les filiales non consolidées. Les transactions avec les filiales consolidées sont éliminées dans les états financiers consolidés.
- Le poste Autres dans le premier tableau comprend entre autres KBC Ancora, Cera et MRBB.
- Toutes les transactions avec les parties liées s'effectuent *at arm's length*.
- Le *key management* englobe les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction de KBC Groupe SA. Le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise contient plus de renseignements sur les rémunérations du top management.
- Il ne subsiste pas d'importantes réductions de valeur concernant des parties liées.

Annexe 6.4 : rémunération du commissaire

Rémunération du commissaire (PwC ; en EUR)

	2017	2016
KBC Groupe SA et ses filiales		
Missions de contrôle ordinaires	7 798 214	7 020 249
Autres services	2 385 559	1 153 589
Autres missions de contrôle	1 993 953	293 746
Missions de conseil fiscal	274 679	42 379
Autres missions que le révisorat	116 927	817 463
KBC Groupe SA seul		
Missions de contrôle ordinaires	229 445	145 000
Autres services	615 150	420 944

Annexe 6.5 : filiales, coentreprises et entreprises associées (au 31 décembre 2017)

La structure juridique du groupe consiste essentiellement en KBC Groupe SA, qui chapeaute deux grandes sociétés : KBC Bank SA et KBC Assurances SA. Chacune de ces sociétés compte plusieurs filiales et sous-filiales.

Ce tableau reprend les plus importantes sociétés du groupe. Une liste complète de toutes les sociétés du groupe (comprises ou non dans la consolidation) se trouve sur le site www.kbc.com > À propos de nous > Notre structure.

KBC Groupe SA

100% KBC Bank SA

Plusieurs
filiales, coentreprises et entreprises associées

100% KBC Assurances SA

Plusieurs
filiales, coentreprises et entreprises associées

KBC Groupe : sociétés les plus importantes comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017

Nom	Siège	Numéro d'entreprise	Part détenue du capital au niveau du groupe (%)	Division*	Activité
KBC Bank (groupe)					
KBC Bank SA	Bruxelles – BE	0462.920.226	100,00	BEL/CG	établissement de crédit
CBC BANQUE SA	Bruxelles – BE	0403.211.380	100,00	BEL	établissement de crédit
Československá Obchodná Banka a.s.	Bratislava – SK	--	100,00	MI	établissement de crédit
Československá Obchodní Banka a.s.	Prague – CZ	--	100,00	TCH	établissement de crédit
CIBANK EAD	Sofia – BG	--	100,00	MI	établissement de crédit
KBC Asset Management SA	Bruxelles – BE	0469.444.267	100,00	BEL	gestion de fortune
KBC Autolease SA	Leuven – BE	0422.562.385	100,00	BEL	leasing
KBC Bank Ireland Plc.	Dublin – IE	--	100,00	MI	établissement de crédit
KBC Commercial Finance SA	Bruxelles – BE	0403.278.488	100,00	BEL	factoring
KBC Credit Investments SA	Bruxelles – BE	0887.849.512	100,00	BEL/CG	société d'investissement
KBC Ifima SA	Luxembourg – LU	--	100,00	CG	financement
KBC Securities SA	Bruxelles – BE	0437.060.521	100,00	BEL	agent de change
K&H Bank Zrt.	Budapest – HU	--	100,00	MI	établissement de crédit
Loan Invest SA	Bruxelles – BE	0889.054.884	100,00	BEL	véhicule de titrisation
United Bulgarian Bank	Sofia – BG	--	99,91	MI	établissement de crédit
KBC Assurances (groupe)					
KBC Assurances SA	Leuven – BE	0403.552.563	100,00	BEL/CG	compagnie d'assurances
ADD SA	Heverlee – BE	0406.080.305	100,00	BEL	courtier d'assurances
KBC Group Re SA	Luxembourg – LU	--	100,00	CG	compagnie de réassurance
ČSOB Pojišť'ovna a.s.	Pardubice – CZ	--	100,00	TCH	compagnie d'assurances
ČSOB Poist'ovňa a.s.	Bratislava – SK	--	100,00	MI	compagnie d'assurances
DZI (groupe)	Sofia – BG	--	100,00	MI	compagnie d'assurances
Groupe VAB SA	Zwijndrecht – BE	0456.920.676	95,00	BEL	auto-école/assistance voyage
K&H Biztosító Zrt.	Budapest – HU	--	100,00	MI	compagnie d'assurances
NLB Vita d.d. (mise en équivalence)	Ljubljana – SI	--	50,00	CG	assurances vie
Groupe KBC					
KBC Groupe SA	Bruxelles – BE	0403.227.515	100,00	CG	holding de bancassurance
KBC Bank (groupe)	Différentes localités	--	100,00	divers	établissement de crédit
KBC Assurances (groupe)	Différentes localités	--	100,00	divers	compagnie d'assurances

* BEL : division Belgique ; TCH : division Tchéquie ; MI : division Marchés Internationaux ; CG : Centre de groupe.

- Une société entrant en ligne de compte pour une consolidation est effectivement incluse dans la consolidation si deux des critères suivants sont remplis :
 - La part du groupe dans les capitaux propres est supérieure à 2,5 millions d'euros.
 - La part du groupe dans le résultat est supérieure à 1 million d'euros.
 - Le total du bilan est supérieur à 100 millions d'euros. Le total du bilan globalisé des sociétés exclues ne peut excéder 1% du total du bilan consolidé.
- La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les entités (importantes), y compris les entités structurées (SPV) sur lesquelles la société consolidante exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif. Pour déterminer si des entités

structurées doivent être consolidées ou non, KBC se base sur les principes énoncés dans l'IFRS 10. Il utilise en outre des seuils en vue d'une intégration dans la consolidation (voir paragraphe précédent).

- Annexe relative aux participations détenues dans d'autres entités (IFRS 12) :
 - Importantes évaluations et hypothèses :
 - Les fonds gérés par KBC ne sont dans l'ensemble pas inclus dans le périmètre de consolidation car ils ne répondent pas aux trois critères de contrôle, à savoir le pouvoir, l'exposition à la variabilité des rendements et la capacité d'utiliser le pouvoir pour influencer les rendements.
 - Les filiales communes dont KBC ne détient pas 50% du capital-actions sont classées comme filiales communes, parce

que KBC Groupe exerce un contrôle conjoint sur ces entités sur la base de contrats d'actionnaires.

- Participations dans des filiales
 - Pour la grande majorité des entités, les droits de vote sont effectivement égaux aux droits de propriété.
 - D'importantes limitations s'appliquent à certaines entités structurées incluses dans le périmètre de consolidation. KBC Groupe a émis dans le passé plusieurs notes CDO et RMBS par le biais d'une entité structurée spécialement conçue à cet effet (appelées conjointement Véhicules et Transactions). Chaque véhicule a investi les revenus des émissions respectives de notes pour garantir ses obligations découlant des notes et d'un portefeuille de *credit default swaps*. Toutes les actions des véhicules sont entièrement détenues par un trust. Les véhicules sont néanmoins consolidés dans KBC Groupe selon les exigences de l'IFRS 10. Par suite des contrats relatifs aux transactions, la possibilité de KBC Groupe d'accéder aux liquidités ou autres actifs des véhicules ou de les transférer ou utiliser pour satisfaire aux obligations d'autres entités de KBC Groupe fait l'objet de limitations strictes. Tous les actifs des véhicules sont attribués au *Security Trustee* (pour lui-même et en tant que *trustee* pour les porteurs de notes) à titre de sûreté pour le paiement et le respect des obligations des véhicules liées aux notes. Et ni le véhicule ni KBC Bank en tant que gestionnaire n'ont accès aux liquidités ou autres actifs des véhicules ou ne peuvent les transférer ou les utiliser pour satisfaire aux obligations d'autres entités de KBC Groupe, sauf en cas d'autorisation expresse stipulée dans les contrats ou moyennant l'accord écrit préalable du *Security Trustee*.
 - Des niveaux déterminés du pilier 2 sont définis pour une décision commune sur l'adéquation des capitaux (*joint capital decision*). Des ratios de capital minimaux déterminés doivent donc être respectés et des limitations sont imposées pour le rapatriement de capitaux et le versement de dividendes.
 - En ce qui concerne Loan Invest SA, KBC est exposée à des pertes sur le portefeuille de crédits hypothécaires. Des réductions de valeur sont comptabilisées si nécessaire.
- Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
 - Résumé des informations financières relatives à ČMSS : voir Annexe 5.3.
 - Pour les entités de taille limitée, nous ne donnons pas de résumé des informations financières car, même regroupées, elles n'ont pas d'importance réelle.
- Participations dans des entités structurées non consolidées
 - KBC Bank SA intervient en qualité d'arrangeur (*arranger*) et d'agent placeur (*dealer*) pour des *Medium Term Notes* d'une valeur de 40 milliards d'euros, émises par 19 entités structurées non consolidées spécialement fondées à cet effet. Ces entités ont été constituées entre 2006 et 2016 sous la forme d'une société anonyme irlandaise (*public limited company*) ou d'une société irlandaise à responsabilité limitée (*private limited company*) conformément à la loi irlandaise des sociétés (*Irish Companies Act 1963-2012*). Leur activité principale consiste à collecter des fonds en émettant des notes afin d'acheter des actifs financiers (titres, obligations, dépôts, etc.) et de conclure des contrats sur dérivés ou autres (contrats d'échange d'actions, contrats d'échange de taux, contrats d'échange sur rendement global, transactions de mise en pension, etc.). Elles offrent des possibilités d'investissement aux clients en procurant des économies d'échelle, une répartition des risques de crédit et une grande granularité. Chaque entité structurée est décrite dans un prospectus qui est approuvé par la Banque centrale irlandaise et peut être consulté sur le site www.kbc.be/prospectus/spv. Les entités structurées ne sont toutefois pas consolidées, parce qu'elles ne répondent pas aux trois critères de consolidation, à savoir le pouvoir, l'exposition à la variabilité des rendements et la capacité d'utiliser le pouvoir pour influencer les rendements. Au 31 décembre 2017, les actifs sous gestion de ces entités s'élevaient à 15,1 milliards d'euros.
 - Les entités structurées sponsorisées non consolidées sont définies comme des entités structurées pour lesquelles KBC Groupe ou une de ses filiales intervient en tant qu'arrangeur du programme d'émission, mais n'a aucun pouvoir décisionnel. Elles ne sont par conséquent pas consolidées.
 - Au 31 décembre 2017, KBC Groupe avait récolté les revenus suivants des entités structurées non consolidées : commission de gestion : 67 millions d'euros ; droit de garde : 1 million d'euros ; rémunération de l'agent administratif : 1 million d'euros ; frais comptables : 1 million d'euros.
 - Au 31 décembre 2017, KBC Groupe détenait pour 5,8 milliards d'euros de notes émises par des entités structurées non consolidées. KBC Groupe a des obligations à l'égard des entités structurées non consolidées pour un montant de 6,2 milliards d'euros qui consistent essentiellement en dépôts à terme (5,9 milliards d'euros).
 - Une éventuelle dépréciation des notes est répercutée sur le client final et n'a donc aucun impact sur KBC.
 - KBC Asset Management met une ligne de crédit d'environ 19 millions d'euros à disposition pour les fonds KBC afin de compenser les déficits (provisaires) qui se font jour en fin de mois et, plus particulièrement, en fin de trimestre.
- Une filiale est active dans l'industrie extractive, mais ne fait pas partie du périmètre de consolidation en raison de son importance négligeable. En outre, elle n'a pas effectué de paiements atteignant le seuil des 100 000 euros au profit de gouvernements. Par conséquent, aucun rapport consolidé sur les paiements effectués au profit de gouvernements n'a été établi (cf. article 119/1 du Code des Sociétés).

Annexe 6.6 : principales modifications du périmètre de consolidation

Entreprise	Méthode de consolidation	Pourcentage de participation au niveau du groupe		Commentaire
		31-12-2017	31-12-2016	
Ajouts				
United Bulgarian Bank AD	Intégrale	99,91	–	Acquisition au T2 2017
Interlease EAD	Intégrale	100,00	–	Acquisition au T2 2017
Sorties				
KBC Towarzystwo Funduszy Inwestycyjnych a.s. (KBC TFI)	Intégrale	–	100,00	Cession au T4 2017
Changements de dénomination				
Néant	–	–	–	–
Variations du pourcentage de participation et fusions internes				
Néant	–	–	–	–

- United Bulgarian Bank (UBB) et Interlease : le 13 juin 2017, nous avons finalisé l'acquisition de 99,91% des actions de United Bulgarian Bank AD et de 100% de celles d'Interlease EAD en Bulgarie pour un montant total de 609 millions d'euros sans contrepartie éventuelle. Cette opération permet à KBC de renforcer considérablement sa position en Bulgarie, mais aussi de se lancer dans le crédit-bail, la gestion d'actifs et l'affacturage dans ce pays. Nous sommes ainsi en mesure de proposer une gamme complète de services financiers à nos clients. Grâce aux revenus et aux synergies de coûts, KBC vise à procurer une création de valeur considérable aux actionnaires. UBB et Interlease font partie du segment d'entreprise Marchés internationaux, pays Bulgarie (voir Annexe 2). Cette transaction n'a eu qu'une incidence limitée de -0,5 point de pourcentage sur le ratio *common equity* de KBC au 30 juin 2017.
- Les chiffres consolidés présentés dans ce rapport tiennent compte de l'impact de l'acquisition d'UBB et d'Interlease à partir du 30 juin 2017.
 - KBC a inclus un goodwill de 109 millions d'euros dans ses comptes annuels consolidés (en tenant compte d'ajustements négatifs particuliers de juste valeur à hauteur de 83 millions d'euros après impôts constatés par KBC durant le processus de *due diligence*). L'IFRS 3 (regroupements d'entreprises) permet d'ajuster le montant du goodwill pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition. C'est pourquoi le montant du goodwill est provisoirement soumis à modifications. Le goodwill n'est pas fiscalement déductible.
 - L'incidence de l'acquisition sur les actifs et les passifs financiers par produit est présentée à l'Annexe 4.1. Cette annexe comprend une colonne *pro forma* supplémentaire intitulée Total hors UBB/Interlease afin de fournir un aperçu de l'évolution des actifs et passifs financiers sans tenir compte de cette acquisition.
 - Le tableau ci-dessous indique les justes valeurs provisoires des principaux actifs et passifs liés à l'acquisition d'UBB/Interlease ainsi que l'impact d'UBB et d'Interlease (pour la période de juillet à décembre) sur le compte de résultats du groupe.
- KBC TFI : le 12 décembre 2017, PKO Bank Polski Group a finalisé l'acquisition de 100% des actions de KBC TFI en Pologne. L'influence de cette opération sur les résultats de KBC est cependant négligeable.
- MetLife : le 29 décembre 2017, KBC et MetLife ont conclu un accord permettant à KBC d'acquies (par l'intermédiaire de DZI) les 40% restants de la participation de MetLife dans UBB-MetLife Insurance Company AD, une coentreprise d'UBB et de MetLife dans le secteur de l'assurance vie. Plus tôt dans l'année, KBC avait déjà acquis (par l'intermédiaire d'UBB) 60% de cette coentreprise dans le cadre de l'acquisition d'UBB et d'Interlease. L'impact financier de cette transaction est négligeable.

Informations générales	
Pourcentage d'actions achetées ou vendues durant l'année concernée	99,91 % (UBB) et 100% (Interlease)
Division concernée/segment concerné	Division Marchés internationaux
Date de finalisation de la transaction, mois et année	Juin 2017
Résultats de la société concernée compris dans le résultat du groupe à partir de :	Juillet 2017
Prix d'achat ou prix de vente	609
Flux de trésorerie pour l'achat ou la vente d'entreprises moins trésorerie et équivalents de trésorerie achetés ou vendus	185
Montants comptabilisés pour les actifs et passifs achetés	
Trésorerie et soldes avec les banques centrales	693
Actifs financiers	2 810
Détenus à des fins de transaction	502
Disponibles à la vente	335
Prêts et créances	1 973
Actifs d'impôts	12
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	17
Immeubles de placement	15
Immobilisations corporelles	20
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	4
Autres actifs	20
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (inclus dans les actifs ci-dessus)</i>	<i>801</i>
Passifs financiers	3 063
Au coût amorti	3 062
Autres passifs	20
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (inclus dans les passifs ci-dessus)</i>	<i>7</i>
Contribution au compte de résultats consolidé (juillet à décembre 2017)	
Revenus nets d'intérêts	55
Revenus de dividendes	0
Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats	10
Résultat net réalisé sur actifs financiers disponibles à la vente	0
Revenus nets de commissions	23
Autres revenus nets	-5
TOTAL DES PRODUITS	83
Charges d'exploitation	-40
Réductions de valeur	-13
sur prêts et créances	-12
sur actifs financiers disponibles à la vente	-1
sur goodwill	0
sur autres	0
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	30
Impôts	-3
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	27
Attribuable à des participations minoritaires	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	27

Annexe 6.7 : gestion des risques et adéquation des fonds propres

La gestion du capital est un processus essentiel qui concerne toutes les décisions en matière de niveau et de composition du capital, et cela pour les pôles banque et assurance. Elle porte sur tous les instruments appropriés pour compenser des pertes en situation de *going concern* et/ou *gone concern*. La gestion de capital doit assurer un équilibre optimal entre les exigences réglementaires, les attentes des investisseurs, les points de vue des agences de notation et les ambitions du management. La responsabilité de la gestion de capital incombe au Conseil d'administration.

La gestion de capital englobe de nombreuses activités, parmi lesquelles la conception stratégique (par ex., politique, définition des objectifs,...), les cadres et modèles (par ex., modèles de capital réglementaires et internes, coût des capitaux propres, mesure des performances,...), la planification et l'allocation (par ex., allocation de capital à des activités, planification d'émissions d'instruments de capital, estimation des ratios de capital,...), l'exécution (par ex., dividendes, transactions de capital,...) et la surveillance (par ex., position de solvabilité actuelle à différents niveaux, respect des directives du groupe et des exigences réglementaires,...).

L'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) comporte de nombreux processus d'activité et de risque qui contribuent conjointement à l'objectif d'évaluer et de s'assurer que nous sommes à tout moment adéquatement capitalisés au vu de notre profil de risque et de la qualité de notre environnement de contrôle et de gestion des risques. Outre l'approche intégrée au niveau du groupe, KBC

Assurances et ses sociétés d'assurance et de réassurance procèdent régulièrement à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment, ORSA*), comme exigé par Solvency II.

Nous communiquons la solvabilité du groupe, des activités bancaires et des activités d'assurance sur la base des données IFRS et conformément aux directives fixées en la matière par l'organe de contrôle.

- Pour KBC Groupe et KBC Bank, cela implique de calculer les ratios de solvabilité selon les règles CRR/CRD IV. Les autorités de contrôle ont autorisé KBC à appliquer une pondération des risques au niveau de KBC Groupe sur la participation dans KBC Assurances (méthode du compromis danois). KBC Groupe et KBC Bank sont soumis à des ratios de solvabilité minimaux. Le principal critère est le ratio *common equity fully loaded*, qui doit s'élever à 10,6% selon les exigences réglementaires. Il inclut le minimum du pilier 1 (4,5%), l'exigence du pilier 2 (1,75% requis par la BCE dans le cadre de son processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process* ou SREP)) et la réserve requise (4,35%, imposés par les autorités compétentes locales sur les marchés stratégiques de KBC). Fin 2017, le ratio *common equity fully loaded* s'élevait à 16,3%, soit une réserve de capital de 5 309 millions d'euros par rapport à l'exigence minimale de 10,6%.
- La solvabilité de KBC Assurances est calculée sur la base des règles Solvency II. Le minimum requis réglementaire est de 100%. Fin 2017, le ratio Solvency II s'élevait à 212%, soit une réserve de capital de 2 042 millions d'euros par rapport à l'exigence minimale de 100%.

Résumé des chiffres de solvabilité de KBC Groupe, KBC Bank et KBC Assurances

(en millions d'EUR) ¹	KBC Groupe (chiffres consolidés) CRR/CRD IV		KBC Bank (chiffres consolidés) CRR/CRD IV		KBC Assurances (chiffres consolidés) Solvency II	
	31-12-2017 Fully loaded	31-12-2016 Fully loaded	31-12-2017 Fully loaded	31-12-2016 Fully loaded	31-12-2017	31-12-2016
Total des capitaux propres réglementaires, après répartition du bénéfice	18 706	17 571	15 756	16 229	3 865	3 637
Capital Tier 1	16 504	15 286	13 484	12 625	3 365	3 137
<i>Common equity</i>	15 104	13 886	12 077	11 219	–	–
Capitaux propres des actionnaires	17 403	15 957	14 083	12 568	3 051	2 936
Adaptations de solvabilité	-2 299	-2 071	-2 006	-1 349	314	200
<i>Additional going-concern capital</i>	1 400	1 400	1 407	1 406	–	–
Capital Tier 2	2 202	2 285	2 273	3 604	500	500
Volume total pondéré des risques (groupe, banque) ²	92 410	87 782	83 117	78 482	–	–
Capital de solvabilité requis (assurances)	–	–	–	–	1 823	1 791
Ratio <i>common equity</i> (groupe, banque)	16,3%	15,8%	14,5%	14,3%	–	–
Ratio Solvency II (assurances)	–	–	–	–	212%	203%

¹ Des chiffres détaillés sont fournis au chapitre Comment gérons-nous notre capital ?

² Il ne relève pas de la responsabilité du commissaire agréé de veiller à ce que les modèles internes RWA répondent aux critères d'approbation tels que définis dans les normes régulatrices.

Des informations détaillées sont fournies au chapitre Comment gérons-nous notre capital ?

Les informations requises concernant les risques (IFRS 4 et IFRS 7) sont reprises dans les sections, auditées par le commissaire, du chapitre Comment gérons-nous nos risques ?

Annexe 6.8 : événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Principaux événements survenus entre la date de clôture du bilan et l'approbation de la publication des comptes annuels par le Conseil

d'administration le 15 mars 2018, qui n'ont pas donné lieu à des ajustements des comptes annuels 2017 :

- Néant

Annexe 6.9 : informations générales relatives à la société

- Nom : KBC Groupe
- Constitution : le 9 février 1935 sous la raison sociale Kredietbank ; nom actuel depuis le 2 mars 2005
- Pays de constitution : Belgique
- Siège social : avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique
- TVA : BE 0403.227.515
- RPM : Bruxelles
- Forme juridique : société anonyme de droit belge faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne ; la société est un holding financier mixte tombant sous le contrôle prudentiel de la Banque nationale de Belgique et de la Banque centrale européenne.
- Durée : indéterminée
- Objet : la société a pour objet de détenir directement ou indirectement et de gérer des participations dans d'autres sociétés, parmi lesquelles figurent – sans que l'énumération soit limitative – des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et d'autres institutions financières. La société a également pour objet de fournir des services de support aux tiers, en qualité de mandataire ou autrement, en particulier aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. La société a également pour objet l'acquisition, au sens le plus large du terme (notamment par achat, location et leasing), l'entretien et l'exploitation de moyens de fonctionnement et la mise à disposition au sens le plus large du terme (notamment par location, octroi d'un droit d'usage) de ces moyens aux bénéficiaires cités dans la deuxième phrase. La société peut aussi faire office de société de propriété intellectuelle, chargée notamment du développement, de l'acquisition, de la gestion, de la protection et de l'entretien des droits de propriété intellectuelle ainsi que de la mise à disposition de ces droits et/ou de l'octroi de droits d'usage sur ces droits aux bénéficiaires mentionnés dans la deuxième phrase. La société peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, financières et industrielles nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social et ayant un rapport direct ou indirect avec celui-ci. Elle peut également, par souscription, apport, participation ou toute autre forme que ce soit, acquérir des parts dans toute société, entreprise ou institution exerçant une activité similaire, apparentée ou complémentaire. Elle peut, d'une manière générale, effectuer, tant en Belgique qu'à l'étranger, toute opération pouvant contribuer à la réalisation de son objet social (article 2 des statuts, disponibles sur www.kbc.com).
- Lieux où les documents accessibles au public peuvent être consultés : les statuts de la société peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de commerce néerlandophone de Bruxelles et sont publiés sur le site www.kbc.com. Les comptes annuels et le rapport annuel sont déposés à la Banque nationale de Belgique et sont disponibles sur le site www.kbc.com. Le rapport annuel est également disponible au siège de la société et est envoyé aux personnes qui le demandent. Les décisions en matière de nomination et démission de membres du Comité de direction et du Conseil d'administration sont publiées par extrait aux Annexes du Moniteur belge. Les avis financiers concernant la société paraissent dans la presse financière et/ou sur le site www.kbc.com. Les convocations aux Assemblées générales sont publiées au Moniteur belge, dans au moins un quotidien à diffusion nationale, dans les médias et sur le site www.kbc.com.
- Pour ce qui concerne les informations relatives à l'Assemblée générale des actionnaires et au droit de participation à l'Assemblée générale, nous vous renvoyons aux articles 23 et suivants des statuts, disponibles sur le site www.kbc.com.

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE KBC GROUPE SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de KBC Groupe SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2016, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de KBC Groupe SA durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats consolidé, les résultats consolidés réalisés et non réalisés, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, et dont le total du bilan consolidé s'élève à EUR 292.342 million et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (part du Groupe) de EUR 2.575 million.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Incertitude relative à la valorisation des instruments financiers évalués à la juste valeur

Point clé de l'audit

Les informations concernant les instruments financiers évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont incluses dans l'Annexe 4.5 aux comptes consolidés. Pour plus d'informations sur la détermination de la juste valeur, voir Note 1.2.c Principales méthodes comptables pour IAS 39 et l'Annexe 4.4 aux comptes consolidés.

Les méthodes et modèles d'évaluation utilisés pour certains instruments financiers sont intrinsèquement subjectifs et utilisent diverses hypothèses quant aux prix. En outre, de nombreux facteurs peuvent influencer la détermination de la juste valeur et ils peuvent varier à la fois par type d'instrument et au sein de types d'instruments. C'est notamment le cas pour les instruments financiers classés en Niveau 2 et 3 dans l'Annexe 4.5 aux comptes consolidés, la juste valeur des instruments financiers classés en Niveau 1 étant moins sujet à jugement subjectif.

L'utilisation de méthodes d'évaluation et d'hypothèses différentes pourrait conduire à des estimations significativement différentes de la juste valeur. Un aperçu des méthodes d'évaluation les plus importantes est inclus dans les Annexes 4.4 et 4.5 aux comptes consolidés. En outre, des ajustements de la juste valeur sont comptabilisés pour certaines positions évaluées à la juste valeur avec des variations de valeur dans le compte de résultats ou dans les capitaux propres. Ces ajustements sont motivés par les conditions de marché actuelles, l'évolution des paramètres de risque de crédit, le contexte de taux d'intérêt et le coût de financement, tous éléments ayant un impact sur la juste valeur du portefeuille du Groupe évalués à la juste valeur. Les principaux ajustements de la juste valeur sont présentés dans l'Annexe 4.4 aux comptes consolidés. Puisque l'utilisation de différentes hypothèses pourrait mener à différentes estimations de la juste valeur, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Nous avons acquis une connaissance de l'environnement de contrôle interne en matière d'évaluation d'instruments financiers, y compris les contrôles effectués sur les prix et le processus de validation des modèles. Nous avons évalué la pertinence de la méthodologie pour le processus de validation des modèles avec l'aide de nos experts internes et avons effectué sur base d'échantillon un calcul indépendant de la mesure de la juste valeur. Cela comprend l'évaluation, basée sur notre expérience des pratiques actuelles du marché, des données de marché, des données de base et des hypothèses les plus importantes utilisées dans les modèles de mesure de la juste valeur.

Sur la base de nos procédures, nous concluons que le résultat de la direction en ce qui concerne les modèles utilisés pour la juste valeur des instruments financiers classés en Niveaux 2 et 3, dans le contexte de l'estimation de l'incertitude mentionnée, se trouve dans une fourchette de résultats raisonnable et acceptable.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies sur la juste valeur de ces instruments financiers afin d'évaluer le respect des exigences des notes explicatives incluses dans les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Incertitude concernant l'évaluation des réductions de valeur pour prêts et créances

Point clé de l'audit

L'adéquation des réductions de valeur pour les prêts et créances nécessite un degré de jugement important de la part de la direction. L'évaluation d'actifs financiers nécessite une évaluation du risque qu'une contrepartie ne remplisse pas toutes les obligations contractuelles. Au 31 décembre 2017, les informations relatives aux réductions de valeur sur prêts et créances sont reprises dans l'Annexe 4.2 aux comptes consolidés, en application des règles d'évaluation décrites dans l'Annexe 1.2.c Principales méthodes comptables pour IAS 39. Au 31 décembre 2017 les prêts et créances brutes s'élèvent à 171.516 millions d'euros, les réductions de valeur totales à cette date s'élevant à 4.058 millions d'euros, dont 3.843 millions d'euros de réductions de valeur individuelles et pour le montant résiduelle des réductions de valeur sur la base du portefeuille.

L'identification des réductions de valeur et la détermination du montant à récupérer font partie du processus d'évaluation du Groupe, y compris la *Probability of Default*, l'estimation de la preuve objective de réduction de valeur, la situation financière de la contrepartie, les flux de trésorerie futurs prévus et la valeur de la garantie. L'utilisation de différentes techniques de modélisation et hypothèses pourrait conduire à différentes estimations des réductions de valeur sur les prêts et créances. De plus, les notes relatives à la gestion des risques sont complexes et dépendent de données de haute qualité. Étant donné que les prêts et créances constituent la part la plus importante du bilan du Groupe, et compte tenu de l'incertitude liée à l'estimation des coûts des réductions de valeur, nous considérons cela comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Nos procédures d'audit comprennent une évaluation de la gestion générale relative aux processus de crédit et de réduction de valeur du Groupe. Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles dans le processus d'octroi de prêts, le processus de gestion des risques et le processus d'estimation pour la détermination des réductions de valeur. En ce qui concerne les réductions de valeur déterminées sur une base individuelle, nous avons procédé à un audit détaillé des prêts accordés par le Groupe pour un échantillon de dossiers de crédit corporate. Nous avons remis en question les hypothèses sous-tendant la *Probability of Default*, l'identification des réductions de valeur et la quantification, y compris les prévisions de flux de trésorerie futurs, l'évaluation de la garantie associée et l'estimation du recouvrement en cas de faillite. Ces tests n'ont révélé aucune exception significative. En ce qui concerne les réductions de valeur calculées sur la base du portefeuille, nous avons testé les modèles sous-jacents, y compris le processus du Groupe pour l'approbation et la validation des modèles. Nous avons également testé l'adéquation et l'exactitude de l'input dans ces modèles, tels que la période d'émergence, le degré de récupération et de redressement, et si disponible, nous avons comparé les données et les hypothèses avec des benchmarks externes.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies afin d'évaluer le respect des exigences des notes explicatives incluses dans les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

À notre avis, les réductions de valeur comptabilisées par la direction se situent dans une fourchette de résultats raisonnables dans le contexte des prêts et créances en général, ainsi que des incertitudes et des sensibilités connexes expliquées dans les comptes consolidés.

Incertitude concernant l'évaluation des provisions techniques de l'activité d'assurance

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, les provisions techniques (avant réassurance) s'élèvent à 18.641 millions d'euros. Des informations détaillées sur l'évaluation des provisions techniques sont fournies dans l'Annexe 1.2.f Principales méthodes comptables pour les provisions techniques et dans l'Annexe 5.6 des comptes consolidés, ainsi que dans la section Risque technique d'assurance du rapport annuel.

Le Groupe procède à un test de suffisance afin de confirmer que les provisions techniques sont suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés des contrats d'assurance. Le calcul des flux de trésorerie découlant des contrats d'assurance est complexe, basé sur un degré élevé de jugement subjectif et sur des hypothèses qui sont influencées par les circonstances économiques et politiques futures, ainsi que par les réglementations gouvernementales. Les hypothèses utilisées pour l'assurance vie dépendent des risques associés à la mortalité, à l'espérance de vie, aux rachats et aux frais généraux ainsi que d'autres hypothèses utilisées dans le cadre du test de suffisance. Les hypothèses retenues dépendent, en ce qui concerne les provisions techniques des activités d'assurance non-vie, des montants versés au titre des dommages, du nombre de pertes subies mais non encore déclarées et des frais généraux. Les hypothèses et incertitudes s'appliquent également à la partie réassurée.

Nos procédures d'audit

Nous avons utilisé nos experts internes en sciences actuarielles pour nous assister à effectuer nos travaux de contrôle. Nous avons effectué des procédures sur la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles du Groupe afin de vérifier que les données utilisées dans l'évaluation des provisions techniques de l'activité d'assurance sont appropriées et complètes. Ces procédures incluent l'analyse des données en fonction des règles d'affaires et le suivi des exceptions.

Nous avons effectué des tests sur les procédures du Groupe pour la capture des hypothèses. Les hypothèses sont examinées par rapport aux données observables sur le marché et une analyse actuarielle est effectuée par le backtesting des hypothèses retenues. Enfin, nous avons discuté de nos conclusions de l'analyse actuarielle avec les actuaires internes et la fonction actuarielle. Nos procédures d'audit nous ont permis d'évaluer l'évaluation et la conception des provisions techniques de l'activité d'assurance.

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies concernant les provisions techniques afin d'évaluer le respect des exigences des notes explicatives incluses dans les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations fournies par ce dernier le concernant.

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du commissaire parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport de gestion.

L'information non-financière a été reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur les Global Reporting Initiative (GRI) Standards. Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément aux Global Reporting Initiative (GRI) Standards précités. En outre, nous n'exprimons aucune assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non-financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, le 20 mars 2018

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
représentée par

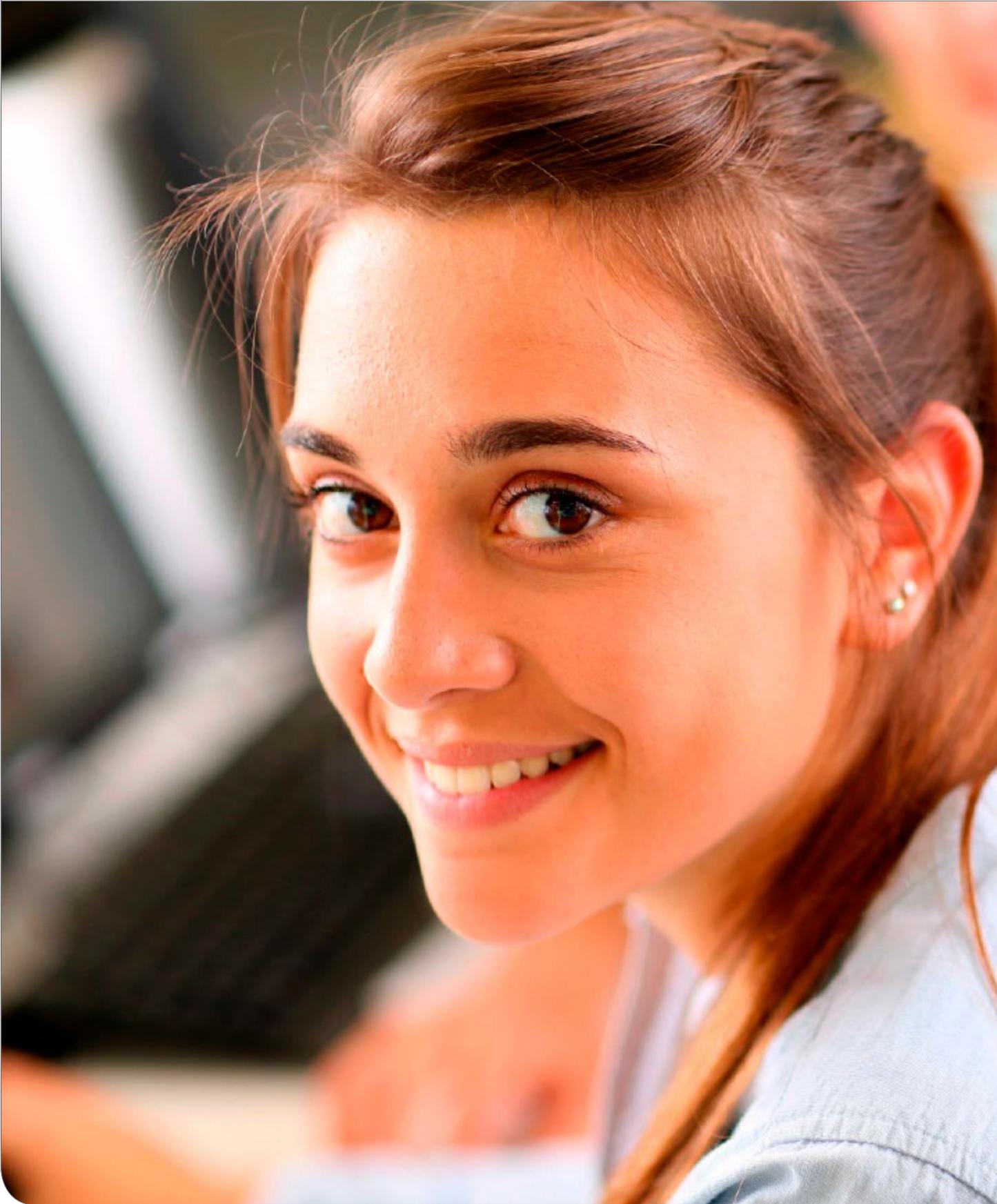


Roland Jeanquart
Réviseur d'Entreprises



Tom Meuleman
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels non



consolidés et informations complémentaires

Les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA sont présentés ici dans une version abrégée. L'intégralité des comptes annuels non consolidés sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 3 mai 2018.

Les comptes annuels non consolidés, le rapport du Conseil d'administration et le rapport du commissaire sont déposés auprès de la Banque nationale de Belgique. Vous pouvez demander ces documents gratuitement à KBC Groupe SA, Investor Relations – IRO, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique. Ils sont également disponibles sur www.kbc.com.

Le commissaire a attesté sans réserve les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA.

Les comptes annuels non consolidés ont été établis conformément aux normes comptables belges (B-GAAP). Ils ne sont pas comparables aux données établies selon le référentiel IFRS, qui figurent dans les autres chapitres du présent rapport annuel.

Bilan non consolidé, résultats, affectations et prélèvements

Bilan après répartition du bénéfice (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)

	31-12-2017	31-12-2016
Actifs Immobilisés	21 447	19 645
Immobilisations incorporelles	212	176
Immobilisations corporelles	87	97
Terrains et constructions	27	29
Installations, machines et outillage	46	54
Mobilier et matériel roulant	12	12
Autres immobilisations corporelles	1	1
Immobilisations en cours et acomptes versés	1	1
Immobilisations financières	21 148	19 372
Entreprises liées	21 147	19 370
Participations	14 044	14 044
Créances	7 103	5 327
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1	1
Participations	1	1
Créances	0	0
Actifs circulants	193	135
Créances à plus d'un an	0	0
Créances commerciales	0	0
Autres créances	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	1	1
Stocks	1	1
Marchandises	1	1
Créances à un an au plus	58	36
Créances commerciales	45	22
Autres créances	13	14
Placements de trésorerie	0	0
Actions propres	0	0
Autres placements	0	0
Valeurs disponibles	52	31
Comptes de régularisation	82	67
Total de l'actif	21 640	19 780
Capitaux propres	13 468	13 683
Capital	1 456	1 455
Capital souscrit	1 456	1 455
Primes d'émission	5 448	5 436
Réserves	1 467	1 466
Réserve légale	146	146
Réserves indisponibles	1	1
Réserves immunisées	190	190
Réserves disponibles	1 129	1 129
Bénéfice (Perte (-)) reporté(e)	5 098	5 326
Provisions et impôts différés	17	16
Provisions pour risques et charges	17	16
Pensions et obligations similaires	16	16
Autres risques et charges	0	0
Dettes	8 155	6 081
Dettes à plus d'un an	7 102	4 576
Dettes financières	7 102	4 576
Emprunts subordonnés	3 580	3 081
Emprunts obligataires non subordonnés	3 522	1 496
Établissements de crédit	0	0
Dettes à un an au plus	983	1 450
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0	0
Dettes financières	0	558
Établissements de crédit	0	0
Autres emprunts	0	558
Dettes commerciales	34	31
Acomptes reçus sur commandes	0	1
Dettes fiscales, salariales et sociales	81	79
Impôts	15	10
Rémunérations et charges sociales	65	69
Autres dettes	868	780
Comptes de régularisation	70	55
Total du passif	21 640	19 780

Résultats (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2017	31-12-2016
Ventes et prestations	905	928
Chiffre d'affaires	837	859
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation/réduction (-)	0	0
Production immobilisée	52	53
Autres produits d'exploitation	15	16
Produits d'exploitation non récurrents	0	0
Coût des ventes et prestations	917	957
Services et biens divers	473	487
Rémunérations, charges sociales et pensions	351	374
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	89	84
Provisions pour risques et charges : dotations/utilisations et reprises (-)	0	4
Autres charges d'exploitation	1	1
Charges d'exploitation non récurrentes	3	8
Bénéfice (Perte (-)) d'exploitation	-13	-29
Produits financiers	1 208	1 345
Produits financiers récurrents	1 208	1 345
Produits des immobilisations financières	1 048	1 204
Produits des actifs circulants	2	0
Autres produits financiers	158	141
Produits financiers non récurrents	0	0
Charges financières	147	133
Charges financières récurrentes	147	133
Charges des dettes	145	129
Réductions de valeur sur actifs circulants : dotations (reprises (-))	0	0
Autres charges financières	2	4
Charges financières non récurrentes	0	0
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice avant impôts	1 048	1 184
Prélèvements sur les impôts différés	0	2
Transfert aux impôts différés	3	0
Impôts sur le résultat	7	4
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice	1 038	1 182
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	1 038	1 182

Affectations et prélèvements (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2017	31-12-2016
Bénéfice (Perte (-)) à affecter	6 364	6 508
Bénéfice (Perte (-)) de l'exercice à affecter	1 038	1 182
Bénéfice (Perte (-)) reporté(e) de l'exercice précédent	5 326	5 327
Affectations aux capitaux propres	0	0
À la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	0	0
Bénéfice (Perte (-)) à reporter	5 098	5 326
Bénéfice à distribuer	1 266	1 182
Rémunération du capital	1 256	1 171
Administrateurs ou gérants	0	0
Travailleurs / autres ayants droit	11	11

Nous proposons à l'Assemblée générale que le solde du bénéfice à affecter pour 2017 soit réparti de la manière renseignée dans le tableau. Si cette proposition est acceptée, le montant total du dividende brut par action donnant droit au dividende s'élèvera à 3,0 euros. De ce montant,

un acompte sur le dividende de 1,0 euro a été distribué en novembre 2017 ; le dividende final brut s'élève donc à 2,0 euros.

Proposition de rachat d'actions propres : voir la partie Comptes annuels consolidés, sous État consolidé des variations de capitaux propres.

Annexes aux comptes annuels non consolidés

Annexe 1 : immobilisations financières (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	Participations dans des entreprises liées	Créances sur des entreprises liées	Participations dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Créances sur des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
Valeur comptable au 31-12-2016	14 044	5 327	1	0
Acquisitions en 2017	0	2 025	0	0
Cessions en 2017	0	-250	0	0
Autres mutations en 2017	0	0	0	0
Valeur comptable au 31-12-2017	14 044	7 103	1	0

Les participations dans des entreprises liées sont pour l'essentiel des participations dans : KBC Bank SA, KBC Assurances SA et KBC Asset Management SA. Les créances sur des entreprises liées concernent des prêts à KBC Bank du type capital *additionnal Tier 1* (1,4 milliard d'euros) et capital *Tier 2* (1,7 milliard d'euros) et *Tier 3*

(3,5 milliards d'euros) et un prêt subordonné à KBC Assurances SA, d'un montant de 0,5 milliard d'euros. En 2017, les principales modifications concernaient les prêts supplémentaires à KBC Bank du type *Tier 3* (2,0 milliards d'euros) et le remboursement d'un prêt perpétuel subordonné par KBC Bank (0,3 milliard d'euro).

Annexe 2 : mutations des capitaux propres et évolution du capital (B-GAAP, non consolidé)

(en millions d'EUR)	31-12-2016	Augmentation de capital pour le personnel	Affectation du résultat	31-12-2017
Capital	1 455	1	0	1 456
Primes d'émission	5 436	13	0	5 448
Réserves	1 466	0	0	1 467
Résultat reporté	5 326	0	-228	5 098
Capitaux propres	13 683	13	-228	13 468

Au 31 décembre 2017, le capital social souscrit de la société s'élevait à 1 456 074 585,67 euros ; il est réparti entre 418 597 567 actions sans valeur nominale. Le montant des primes d'émission s'établit à 5 448 168 873,97 euros. Le capital social est entièrement libéré.

Évolution en 2017 : à l'occasion d'une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé opérée le 21 décembre 2017, à laquelle seuls les membres du personnel de KBC Groupe SA de même que les membres du personnel de certaines de ses filiales belges ont pu souscrire, 225 485 actions ont été émises, au prix de 59,60 euros par action. Leur prix d'émission étant inférieur (du fait d'une remise) au cours de clôture de l'action KBC en date du 13 novembre 2017, ces actions ont été bloquées pour deux ans. Le capital a été majoré de 784 687,80 euros et les primes d'émission ont augmenté de

12 654 218,20 euros. En procédant à cette augmentation de capital, le groupe entend resserrer les liens avec son personnel et avec le personnel des filiales belges. Vu le faible montant de l'augmentation de capital, les conséquences financières pour les actionnaires existants sont extrêmement limitées. Toutes les actions qui ont été émises dans le courant de 2017 donnent également droit à un dividende à partir de l'exercice 2017 (à l'exception du dividende intérimaire de 1 euro par action payé par la société en novembre 2017).

Le mandat concernant le capital autorisé peut être exercé jusqu'au 20 mai 2018 inclus, à concurrence de 694 326 862,24 euros. Compte tenu d'une valeur fractionnelle de 3,48 euros par action, 199 519 213 nouvelles actions de KBC Groupe SA au plus peuvent donc être émises dans le cadre de cette autorisation.

Annexe 3 : actionnaires

Voici la liste des déclarations reçues en 2017 et durant les deux premiers mois de 2018 conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes. Nous publions l'intégralité des notifications reçues à l'adresse www.kbc.com. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les chiffres qui apparaissent dans les notifications peuvent diverger des nombres actuellement détenus, étant

donné qu'une modification du nombre d'actions détenues ne donne pas toujours lieu à nouvelle notification.

Dans le chapitre Déclaration de gouvernance d'entreprise figure un aperçu de l'actionnariat à la fin 2017, compilé à partir de toutes les notifications reçues conformément à la loi belge du 2 mai 2007.

Notifications	La notification porte sur la situation au...	Total des droits de vote à la date indiquée ¹	% du nombre total des droits de vote à la date indiquée ¹
FMR LLC	21 mars 2017	– ²	– ²
FMR LLC	25 mai 2017	12 576 091	3,01%
BlackRock Inc.	4 juillet 2017	20 885 696 (21 173 750)	4,99% (5,06%)
BlackRock Inc.	10 juillet 2017	20 571 558 (20 822 413)	4,92% (4,98%)
BlackRock Inc.	11 juillet 2017	20 742 056 (20 978 918)	4,96% (5,01%)
BlackRock Inc.	12 juillet 2017	20 669 031 (20 901 721)	4,94% (5,00%)
FMR LLC	1er septembre 2017	12 526 452	2,99%
FMR LLC	5 septembre 2017	12 601 646	3,01%
FMR LLC	11 septembre 2017	– ²	– ²
BlackRock Inc.	24 octobre 2017	20 778 282 (20 936 793)	4,97% (5,00%)
BlackRock Inc.	25 octobre 2017	20 350 441 (20 506 931)	4,86% (4,90%)
BlackRock Inc.	6 novembre 2017	15 155 762 (20 966 045)	3,62% (5,01%)
BlackRock Inc.	7 novembre 2017	14 976 647 (20 731 688)	3,58% (4,96%)
BlackRock Inc.	22 novembre 2017	20 657 176 (21 098 547)	4,49% (5,04%)
BlackRock Inc.	28 novembre 2017	20 982 248 (21 138 393)	5,02% (5,05%)

¹ Entre parenthèses : y compris la mention indiquée dans la partie B de l'avis de transparence 'voting rights that may be acquired if the instrument is exercised'.

² Non communiqué (inférieur au seuil de 3%)

Vous trouverez ci-après un aperçu des actions propres détenues par des sociétés appartenant au groupe KBC. La valeur fractionnelle moyenne de l'action KBC en 2017 s'élevait à 3,48 euros.

Actions KBC au sein des sociétés du groupe KBC	Adresse	31-12-2017	31-12-2016
Chez KBC Securities SA	Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles, Belgique	2	2
Chez KBC Bank SA	Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles, Belgique	64 845*	–
<i>Total, en pourcentage du nombre total d'actions</i>		0,0%	0,0%

* À titre de couverture pour les dérivés sur indices en circulation/paniers comportant des actions KBC Groupe.

Annexe 4 : bilan

- Au 31 décembre 2017, le total du bilan s'établit à 21 640 millions d'euros, contre 19 780 millions d'euros l'année précédente.
- Les immobilisations financières sont commentées à l'Annexe 1.
- Les actifs circulants s'établissent à 193 millions d'euros, contre 135 millions l'année précédente. Cette différence est en grande partie attribuable à des créances commerciales plus élevées sur les sociétés du groupe KBC.
- Les capitaux propres sont commentés à l'Annexe 2.
- Les dettes s'élèvent à 8 155 millions d'euros, contre 6 081 millions l'année précédente. Les principales modifications à ce niveau concernent l'émission d'instruments non subordonnés (+2 milliards d'euros), l'émission d'instruments *Tier 2* subordonnés (+500 millions d'euros) et la diminution des billets de trésorerie (-558 millions d'euros).

Annexe 5 : résultats

- En 2017, le bénéfice net de KBC Groupe SA s'établit à 1 038 millions d'euros, contre 1 182 millions l'année précédente.
- Les ventes et prestations ont diminué de 3% et les coûts des ventes et des prestations ont baissé de 4% par rapport à l'année précédente,
- principalement suite au transfert des activités de certains *shared services* vers d'autres entreprises du groupe KBC.
- La principale évolution dans les résultats financiers réside dans la diminution des encaissements du dividende de 156 millions d'euros.

Annexe 6 : rémunération du commissaire

Voir Annexe 6.4 de la partie Comptes annuels consolidés.

Annexe 7 : succursales

KBC Groupe SA comptait au 31 décembre 2017 trois succursales (en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie).

Annexe 8 : informations complémentaires

KBC Groupe SA utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de taux. Au 31 décembre 2017, l'encours notionnel des contrats d'échange de taux destinés à couvrir les risques de taux s'élevait à 500 millions d'euros.

Les informations légales prévues par l'article 96 du Code belge des sociétés, non mentionnées ci-dessus, ainsi que la déclaration concernant les informations non financières, sont reprises dans la partie Rapport du Conseil d'administration.

Glossaire des termes et ratios financiers utilisés

Actifs sous gestion totaux

Les actifs sous gestion totaux incluent les actifs de tiers et les actifs du groupe KBC gérés par les différents gestionnaires d'actifs du groupe (KBC Asset Management, ČSOB Asset Management, etc.), ainsi que les actifs sous gestion de patrimoine assistée auprès de KBC Bank. Les actifs se rapportent donc essentiellement aux fonds d'investissement KBC et aux produits d'assurance de la branche 23, aux actifs faisant l'objet de mandats de gestion de patrimoine discrétionnaire et assistée de clients (en particulier *retail*, *private banking* et institutionnels), ainsi qu'à certains actifs du groupe. Le volume et l'évolution des actifs sous gestion totaux constituent une source importante de revenus nets de commissions (générant des commissions de gestion et d'entrée) et expliquent donc en grande partie l'évolution de cette ligne de revenus. Dans cette optique, les avoirs en gestion d'un fonds qui n'est pas directement vendu aux clients mais dans lequel investit un autre fonds ou un portefeuille de gestion de patrimoine discrétionnaire ou assistée, sont également inclus dans les actifs sous gestion totaux compte tenu du travail y afférent et des éventuels revenus de commissions y associés.

Calcul (en milliards d'EUR)	2017	2016
Division Belgique (A)	204,6	198,9
+		
Division Tchéquie (B)	9,6	8,5
+		
Division Marchés internationaux (C)	5,0	5,7
(A) + (B) + (C)	219,2	213,1

Bénéfice par action, base (ou ordinaire) et dilué

Permet de se faire une idée du bénéfice d'une période donnée qui revient à une action (en ce compris aux instruments dilutifs le cas échéant).

Calcul (en millions d'EUR)	Renvoi	2017	2016
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère (A)	Compte de résultats consolidé	2 575	2 427
-			
Coupon sur les instruments <i>additional Tier 1</i> au sein des capitaux propres (C)	État consolidé des variations des capitaux propres	-52	-52
/			
Nombre moyen d'actions ordinaires, diminué du nombre d'actions propres de la période, en millions (C)	Annexe 5.10	418	418
ou : nombre moyen d'actions ordinaires et d'options dilutives, diminué du nombre d'actions propres de la période (D)		(idem)	(idem)
Ordinaires = (A-B) / (C) (en euros)		6,03	5,68
Diluées = (A-B) / (D) (en euros)		6,03	5,68

Capitalisation boursière

Reflète la valeur boursière du groupe KBC.

Calcul (en EUR ou sommes)	Renvoi	2017	2016
Cours de clôture action KBC (A) (en EUR)	-	71,1	58,8
x			
Nombre d'actions ordinaires, en millions (B)	Annexe 5.10	418,6	418,4
= (A) x (B) (en milliards d'EUR)		29,8	24,6

Capitaux propres des actionnaires par action

Reflètent la valeur comptable d'un titre KBC, ou en d'autres termes la valeur en euros que représente chaque action dans les capitaux propres des actionnaires de KBC.

Calcul (en millions d'EUR ou sommes)	Renvoi	2017	2016
Capitaux propres des actionnaires (A)	Bilan consolidé	17 403	15 957
/			
Nombre moyen d'actions ordinaires, diminué du nombre d'actions propres (à la fin de la période, en millions) (B)	Annexe 5.10	418,5	418,4
= (A) / (B) (en EUR)		41,6	38,1

Crédits *impaired*

Ce ratio indique quelle est la part de crédits *impaired* dans le portefeuille de crédits (définition : voir Portefeuille de crédits) et permet de se faire une idée de la solvabilité de ce portefeuille. Les crédits *impaired* sont les crédits dont il est peu probable que le principal et les intérêts fixés par contrat soient entièrement remboursés. Il s'agit de crédits répartis dans les classes PD 10, 11 et 12, ce qui correspond à la définition des débiteurs *non-performing* utilisée par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Le cas échéant, dans la formule, le numérateur peut être limité aux crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours (PD 11 + PD 12). Les données utilisées pour ce calcul figurent également au chapitre Comment gérons-nous nos risques ? : tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Encours de crédits <i>impaired</i> (A) /	Chapitre Comment gérons-nous nos risques ? : tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	9 186	10 583
Encours total du portefeuille de crédits (B) = (A) / (B)	Chapitre Comment gérons-nous nos risques ? : tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	154 160 6,0%	147 526 7,2%

Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Leverage ratio (ratio de levier financier)

Permet de se faire une idée de la solvabilité du groupe sur la base d'un ratio simple, non pondéré par les risques.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Capital <i>Tier 1</i> réglementaire disponible (A) /	Chapitre Comment gérons-nous notre capital ? : tableau Solvabilité au niveau du groupe	16 504	15 286
Mesures de l'exposition totale (total des éléments au bilan et hors bilan non pondérés par les risques, moyennant quelques ajustements) (B) = (A) / (B)	Chapitre Comment gérons-nous notre capital ? : tableau Solvabilité au niveau du groupe	272 373 6,1%	251 891 6,1%

Liquidity coverage ratio (LCR)

Permet de se faire une idée de la position de liquidités de la banque à court terme, et plus particulièrement de savoir dans quelle mesure le groupe est à même de faire face à des difficultés en termes de liquidités durant un mois.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Actifs liquides de haute qualité (A) /	Basé sur l'acte délégué de la CE relatif au LCR ainsi que sur les directives de l'ABE y afférentes	79 850	65 400
Total des sorties de trésorerie nettes pour les trente prochains jours civils (B) = (A) / (B)		57 600 139%	47 100 139%

Compte tenu des nouvelles directives, cela concerne à partir du 31-12-2017 les moyennes de 12 chiffres LCR à fin de mois. Jusqu'en 2016, cela concernait encore des données à fin d'année dites *point-in-time*.

Marge nette d'intérêts

Permet de se faire une idée des rendements nets d'intérêts relatifs des activités bancaires (l'une des principales sources de revenus du groupe) par rapport aux actifs productifs d'intérêts totaux moyens des activités bancaires.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Revenus nets d'intérêts des activités bancaires* (A) /	Compte de résultats consolidé : élément des revenus nets d'intérêts	3 513	3 602
Actifs productifs d'intérêts moyens des activités bancaires* (B) = (A) / (B) x 360 / nombre de jours civils	Bilan consolidé : élément des actifs totaux	187 216 1,85%	184 117 1,92%

* Après exclusion de tous les désinvestissements et des actifs volatils à court terme utilisés à des fins de gestion des liquidités.

Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Minimum requirement for own funds and eligible liabilities (MREL)

Indique dans quelle mesure une banque dispose également, outre ses fonds propres, d'une quantité adéquate de dettes éligibles au *bail-in* (les fonds propres et engagements éligibles). Le MREL et le *bail-in* partent du principe que ce sont les actionnaires et les créanciers qui doivent en premier lieu subir les pertes en cas de faillite bancaire.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	2017	2016
Le calcul détaillé figure au chapitre Comment gérons-nous notre capital ?, à la section Solvabilité au niveau du groupe KBC.	24%	21%

Net stable funding ratio (NSFR)

Permet de se faire une idée de la position de liquidités structurelle de la banque à long terme, et plus particulièrement de savoir dans quelle mesure le groupe est à même de faire face à des difficultés en termes de liquidités sur une période d'un an.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Montant disponible, financement stable (A)	Texte du Comité de Bâle sur le Contrôle bancaire Bâle III : ratio structurel de liquidité à long terme d'octobre 2014.	157 700	144 150
/			
Montant requis, financement stable (B)		117 300	114 950
= (A) / (B)		134%	125%

Objectif de capital propre

Nous avons pour ambition d'être l'un des établissements financiers les mieux capitalisés d'Europe. C'est pourquoi nous nous basons sur notre évaluation annuelle des ratios de fonds propres d'un groupe de pairs composé de banques européennes actives dans les segments *retail*, PME et entreprises. Nous nous situons sur la médiane des ratios *common equity* à pleine charge (*fully loaded*) du groupe de pairs. En 2017, nous sommes partis du principe que, sur la base d'une évaluation interne, l'impact de Bâle IV était relativement plus important pour KBC que pour la moyenne du secteur. C'est pourquoi nous avons pris en considération un impact de 1% supplémentaire sur le *common equity*. Après la publication des nouvelles directives Bâle IV, il est apparu en 2018 que l'impact correspondait globalement à la moyenne du groupe de pairs et aucun facteur de majoration n'a donc été pris en compte.

Nous résumons cette politique en matière de capitaux en un *Objectif de capital propre*.

Calcul (exprimé en tant que ratio <i>common equity</i> , <i>fully loaded</i>)	2017 (objectif)	2016 (objectif)
Médiane des ratios <i>common equity fully loaded</i> d'un groupe de pairs de banques européennes (A)	14,0%	13,6%
+		
Estimation de l'impact supplémentaire de Bâle IV (par rapport à la moyenne sectorielle) (B)	-	1,0%
= (A) + (B)	14,0%	14,6%

Portefeuille de crédits

Permet de se faire une idée du volume des activités de crédit (principalement pures, traditionnelles).

Calcul (en millions d'EUR)	Renvoi	2017	2016
Prêts et avances à la clientèle (liés aux activités bancaires du groupe) (A)	Annexe 4.1, élément des Prêts et avances à la clientèle	139 044	131 415
-			
Prises en pension vis-à-vis de clients (B)	Annexe 4.1	-504	-376
+			
Instruments de dette d'entreprises et d'établissements de crédit et entreprises d'investissement (liés aux activités bancaires du groupe) (C)	Annexe 4.1, élément des instruments de dette d'entreprises et des instruments de dette d'établissements de crédit et entreprises d'investissement	6 243	7 114
+			
Prêts et avances aux établissements de crédit et entreprises d'investissement (liés aux activités bancaires du groupe, hors activités de salle de marché) (D)	Annexe 4.1, élément des prêts et avances aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement	881	952
+			
Garanties financières données aux clients (E)	Annexe 6.1 : élément des garanties financières données	8 235	8 279
+			
Réductions de valeur sur crédits (F)	Annexe 4.2 : élément des réductions de valeur	4 058	5 094
+			
Autres (notamment intérêts proratisés) (G)	Élément de l'Annexe 4.1	-3 797	-4 952
= (A) - (B) + (C) + (D) + (E) + (F) + (G)		154 160	147 526

Position de capital de référence

Outre l'*Objectif de capital propre* (voir définition), nous souhaitons conserver une réserve supplémentaire flexible allant jusqu'à 2% de fonds propres en vue d'éventuelles fusions et acquisitions afin de renforcer nos positions sur nos pays stratégiques. Chaque opportunité à ce niveau sera soumise à des critères financiers et stratégiques très stricts. Cette réserve vient s'ajouter à l'objectif interne en matière de capital propre du Groupe KBC, avec pour résultat une *position de capital de référence*.

Calcul (exprimé en tant que ratio common equity, fully loaded)

	2017 (objectif)	2016 (objectif)
Objectif de capital propre (A)	14,0%	14,6%
+		
Réserve flexible supplémentaire pour les fusions et acquisitions (B)	2,0%	2,0%
= (A) + (B)	16,0%	16,6%

Ratio charges/produits

Donne une idée de l'efficacité des coûts relative (coûts par rapport aux produits) des activités bancaires.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Charges d'exploitation des activités bancaires (A)	Compte de résultats consolidé : élément des charges d'exploitation	3 570	3 437
/			
Total des produits des activités bancaires (B)	Compte de résultats consolidé : élément du total des produits	6 587	6 238
= (A) / (B)		54%	55%

Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Le cas échéant, nous calculons également le ratio charges/produits hors éléments exceptionnels et/ou non opérationnels (55% en 2017, 57% en 2016). L'objectif de ce calcul consiste à fournir une meilleure idée de la rentabilité relative des activités commerciales pures. Nous excluons les éléments suivants à cet égard :

- influence de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés ALM (produits de resp. 93 et 87 millions d'euros en 2017 et 2016),
- influence de la liquidation ou de la déconsolidation des sociétés du groupe (au total produits de resp. -16 et 16 millions d'euros en 2017 et 2016)
- et un certain nombre d'éléments moins importants (au total produits de resp. 33 et 108 millions d'euros en 2017 et 2016 et au total charges de resp. 16 et 18 millions d'euros en 2017 et 2016).

Ratio combiné (assurances dommages)

Donne un aperçu de la rentabilité technique (c'est-à-dire abstraction faite notamment des résultats d'investissement) des activités d'assurances dommages et indique en particulier dans quelle mesure les primes d'assurances suffisent pour couvrir les frais et les remboursements de dommages. Le ratio combiné tient compte de la réassurance cédée.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Charges techniques d'assurance, y compris les frais internes de règlement des sinistres (A)	Annexe 3.7	813	839
/			
Primes d'assurance acquises (B)	Annexe 3.7	1 465	1 387
+			
Charges d'exploitation (C)	Annexe 3.7	482	460
/			
Primes d'assurance comptabilisées (D)	Annexe 3.7	1 493	1 406
= (A/B) + (C/D)		88%	93%

Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Ratio common equity

Une mesure pondérée par les risques de la solvabilité du groupe, basée sur le capital *Tier 1* (*common equity Tier 1 capital*). Les ratios mentionnés sont basés sur la méthode du compromis danois.

Les règles de capital CRD IV sont progressivement mises en œuvre afin de permettre aux banques de constituer les réserves de capital nécessaires. La position de capital d'une banque est appelée *phased-in* s'il est tenu compte de la période de transition. Elle est qualifiée de *fully loaded* lorsque toutes les règles sont appliquées comme à l'issue de cette période transitoire.

Calcul	2017	2016
Le calcul détaillé figure au chapitre Comment gérons-nous notre capital ?, à la section Solvabilité au niveau du groupe KBC.		
<i>Phased-in</i>	16,5%	16,2%
<i>Fully loaded</i>	16,3%	15,8%

Ratio de couverture

Il indique quelle part des crédits *impaired* (définition : voir les Crédits *impaired*) est couverte par des réductions de valeur.

Dans la formule, le numérateur et le dénominateur concernent tous les crédits *impaired*, mais ils peuvent également être limités aux crédits *impaired* présentant un retard de plus de 90 jours (les données utilisées pour ce calcul figurent également au chapitre Comment gérons-nous nos risques ? : tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque).

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Réductions de valeur spécifiques sur crédits (A)	Chapitre Comment gérons-nous nos risques ? : tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	4 039	4 874
/			
Encours de crédits <i>impaired</i> (B)	Chapitre Comment gérons-nous nos risques ? : tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	9 186	10 583
= (A) / (B)		44%	46%

Ratio de pertes sur crédits

Permet de se faire une idée des réductions de valeur sur crédits reprises dans le compte de résultats pour une période donnée, par rapport au portefeuille de crédit total (définition : voir Portefeuille de crédits). À plus long terme, ce ratio donne une indication de la qualité de crédit du portefeuille.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Variation nette des réductions de valeur pour risques de crédit (A)	Compte de résultats consolidé : élément des réductions de valeur	-87	126
/			
Encours moyen du portefeuille de crédits (B)	Chapitre Comment gérons-nous nos risques ? : tableau Portefeuille de crédits et d'investissement, banque	151 681	146 257
= (A) / (B)		-0,06%	0,09%

Nous calculons également ce ratio pour chaque division, selon la même méthodologie.

Ratio de solvabilité des activités d'assurance

Mesure de la solvabilité des activités d'assurance, calculée selon Solvency II.

Calcul	2017	2016
Le calcul détaillé figure au chapitre Comment gérons-nous notre capital ?, à la section Solvabilité de KBC Bank et KBC Assurances séparées		
	212%	203%

Ratio de versement de dividendes

Celui-ci donne une idée de la façon dont le groupe KBC distribue son bénéfice annuel et donc indirectement de la façon dont les bénéfices sont réservés pour renforcer le capital.

Vous trouverez de plus amples informations concernant notre politique en matière de distribution des dividendes au chapitre Notre modèle d'entreprise sous Nos collaborateurs, notre capital, notre réseau et nos relations.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Montant du dividende à payer ¹ (y compris l'acompte sur le dividende) (A)	État consolidé des variations des capitaux propres	1 256	1 171
+			
Coupon à payer/payé sur les instruments AT1 au sein des capitaux propres (B)	État consolidé des variations des capitaux propres	52	52
/			
Résultat net, part du groupe (C)	Compte de résultats consolidé	2 575	2 427
= (A+B) / (C)		51% ²	50%

¹ Sous réserve d'approbation de l'Assemblée générale.

² Si l'on tient compte du rachat annoncé des actions propres (environ 0,2 milliard d'euros), le ratio est estimé à 59%.

Rendement des capitaux propres

Permet de se faire une idée de la rentabilité relative du groupe, et plus particulièrement du rapport entre le résultat net et les capitaux propres engagés.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
Résultat après impôts, attribuable aux actionnaires de la société mère (A)	Compte de résultats consolidé	2 575	2 427
-			
Coupon sur les instruments <i>additional Tier 1</i> au sein des capitaux propres (B)	État consolidé des variations des capitaux propres	-52	-52
/			
Capitaux propres moyens des actionnaires, à l'exclusion de la réserve pour réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (C)	État consolidé des variations des capitaux propres	14 926	13 415
= (A-B) / (C)		17%	18%

Rendement du capital attribué d'une division (ROAC)

Permet de se faire une idée de la rentabilité relative d'une division, et plus particulièrement du rapport entre le résultat net et les capitaux attribués à la division.

Calcul (en millions d'EUR ou %)	Renvoi	2017	2016
DIVISION BELGIQUE			
Résultats après impôts (intérêts de tiers inclus) de la division (A)	Annexe 2.2. : résultats par segment	1 575	1 433
/			
Capital moyen attribué à la division (basé sur les actifs pondérés en fonction du risque pour les activités bancaires (selon Bâle III) et actifs pondérés en fonction du risque - équivalents pour les activités d'assurance (selon Solvency II) (B)		6 007	6 092
= (A) / (B)		26%	24%
DIVISION TCHÉQUIE			
Résultats après impôts (intérêts de tiers inclus) de la division (A)	Annexe 2.2. : résultats par segment	702	596
/			
Capital moyen attribué à la division (basé sur les actifs pondérés en fonction du risque pour les activités bancaires (selon Bâle III) et actifs pondérés en fonction du risque - équivalents pour les activités d'assurance (selon Solvency II) (B)		1 620	1 455
= (A) / (B)		43%	41%
DIVISION MARCHÉS INTERNATIONAUX			
Résultats après impôts (intérêts de tiers inclus) de la division (A)	Annexe 2.2. : résultats par segment	444	428
/			
Capital moyen attribué à la division (basé sur les actifs pondérés en fonction du risque pour les activités bancaires (selon Bâle III) et actifs pondérés en fonction du risque - équivalents pour les activités d'assurance (selon Solvency II) (B)		2 054	1 959
= (A) / (B)		22%	22%

Déclaration des personnes responsables

« Moi, Rik Scheerlinck, Chief Financial Officer du groupe KBC, déclare au nom du Comité de direction de KBC Groupe SA qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément aux normes applicables donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de KBC Groupe SA et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport annuel contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de KBC Groupe SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés. »

Contacts

Investor Relations Office

Kurt De Baenst (directeur Investor Relations Office)

investor.relations@kbc.com

KBC Groupe SA, Investor Relations Office – IRO, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Presse

Viviane Huybrecht (directeur Communication Corporate, porte-parole)

pressofficekbc@kbc.be

KBC Groupe SA, Communication Corporate, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Responsabilité sociétale

Vic Van de Moortel (directeur Développement durable KBC)

csr.feedback@kbc.be

KBC Groupe SA, Développement durable KBC, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Calendrier financier 2018

La version la plus récente du calendrier financier est disponible sur www.kbc.com.

Publication du Rapport annuel 2017 et du Risk Report 2017	29 mars 2018
Assemblée générale (agenda disponible à l'adresse www.kbc.com)	3 mai 2018
Publication des résultats du 1er trimestre 2018	17 mai 2018
Publication des résultats du 2e trimestre 2018	9 août 2018
Publication des résultats du 3e trimestre 2018	15 novembre 2018

Rédaction : KBC Investor Relations, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

Rédaction finale, traduction, concept et design : KBC Communication, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven, Belgique

Impression : Van der Poorten, Diestsesteenweg 624, 3010 Leuven, Belgique

Éditeur responsable : KBC Groupe SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique.

Ce rapport est imprimé sur papier écologique.

